LE MONDE ÉCONOMIE

■ Risque financier international
■ Immobilier : 2 pages d'annonces

Dépréciation de la monnaie entre le 30/06/97 et le 31/12/97 en %: 44,5 – 47,7 – 52,4 – 55,4

Le Monde

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16473 – 7,50 F — MARDI 13 JANVIER 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI



Le cri de Zola

SI L'AFFAIRE Dreyfus a commencé dès le procès de 1894 condamnant un innocent à la déportation perpétuelle, c'est le cri lancé en première page de *L'Aurore* par Emile Zola, le 13 janvier 1898, qui a donné une audience nationale au scandale judiciaire. Ce jour-là, la presse fit l'Histoire. Le *« J'Accuse... ! »* du romancier et l'engagement des intellectuels ont bouleversé la donne. Cent ans après, nous publions un récit de l'Affaire par Jean-Denis Bredin et le texte intégral de la fameuse adresse de Zola dont le message civique reste essentiel.

Lire notre cahier spécial

L'Europe contre le clonage humain

● Dix-sept Etats européens signent à Paris un protocole destiné à proscrire les expériences sur l'homme ● Jacques Chirac dénonce des « dérives inquiétantes » aux Etats-Unis ● Bill Clinton invite le Congrès à adopter rapidement une loi d'interdiction

A L'INITIATIVE du Conseil de l'Europe, dix sept pays devaient signer, lundi 12 janvier à Paris, un « protocole additionnel » à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine visant à interdire la création d'êtres humains à partir de la technique du clonage. Le même jour, s'exprimant dans le cadre de la cérémonie d'ouverture d'une conférence réunissant à Paris les responsables des comités nationaux européens d'éthique, Jacques Chirac a souligné l'importance d'une telle démarche internationale. Le chef de l'Etat a également dénoncé les *« dérives inquiétantes »* actuellement en gestation aux Etats-Unis où un chercheur, Richard Seed, a récemment annoncé son intention de procéder au clonage d'êtres humains à des fins reproductrices.

Le président américain, Bill Clinton, s'est déclaré, samedi, *« troublé »* par ces projets et a demandé au Congrès de voter rapidement une loi bannissant ce type d'expérimentations pour une période d'au moins cinq ans. Il a ajouté que le progrès scientifique ne pouvait se faire dans un *« vide moral »*. Le protocole additionnel du Conseil de l'Europe est le premier et – pour l'heure – le seul instrument juridique international contraignant interdisant le clonage des êtres humains.



Ce texte vient compléter une convention européenne, aujourd'hui signée par vingt-et-un pays sur quarante, qui n'entrera en vigueur que lorsqu'elle aura été ratifiée par cinq Etats. Jacques Chirac a, pour sa part dit son *« souhait »* de voir la France procéder rapidement à cette ratification. Outre la France, les cinq pays nordiques ainsi notamment que l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Turquie et la Roumanie devaient parapher ce protocole. L'Allemagne ne le fera pas, estimant que sa législation nationale – pour des raisons historiques et en raison des expériences menées sous le régime nazi – est plus contraignante. La Grande-Bretagne, qui défend traditionnellement la liberté de la recherche, ne s'associe pas à cette démarche.

Lire page 2 et notre éditorial page 13

Algérie : un millier de morts depuis le début du ramadan

LA RÉGION d'Alger a été, selon la presse algéroise du lundi 12 janvier, la cible d'un nouveau massacre, dimanche soir 11 janvier à Sidi Hammed, hameau situé à une vingtaine de kilomètres de la capitale. *« Des dizaines de familles »* auraient été tuées, selon le quotidien *Liberté*. Depuis le début du ramadan, les tueries – environ un millier de morts – avaient relativement épargné la capitale et ses environs. Les prises de positions sur le drame algérien se multiplient dans la communauté internationale. Abdelkader Hachani, le numéro 1 de l'ex Front islamique du salut (FIS) estime, dans un entretien au *Monde*, que la prochaine mission de l'Union européenne (UE) à Alger ne devra pas *« attenter à la souveraineté de l'État »*.

Lire aussi le point de vue de Georges Kiejman et un entretien avec William Zartman, spécialiste américain du Maghreb.

Lire pages 4, 14 et 16

Avion pas cher

AVEC la nouvelle année, les tarifs aériens ont atteint leurs plus bas niveaux. Les compagnies proposent des prix d'appel et des promotions pour tenter d'occuper leurs avions au maximum en hiver, morte-saison pour les voyages au long cours.

Dans un tableau comparatif entre les tarifs offerts par Air France et six voyagistes, *Le Monde* propose au globe-trotter malin de profiter des avantages financiers dus à la concurrence entre les transporteurs. Ces prix en baisse, malgré une forte hausse des taxes, peuvent permettre au voyageur patient de s'organiser au mieux pour partir vers l'Amérique ou l'Asie.

Lire page 23

Les mille et un sacrifices des Thaïlandais pour combler le trou du krach

BANGKOK
de notre correspondant

Près d'un tiers des Thaïlandais de moins de quinze ans croient, selon un sondage publié pendant le week-end par le *Bangkok Post*, que le Fonds monétaire international (FMI) est un ovni. Ne pouvant recourir à l'humour involontaire de l'innocence, leurs aînés ont eu vite fait de traduire IMF, sigle anglophone du FMI, par *« I'm fired »*, *« je suis viré »*. Ils cherchent donc les moyens de faire face à la débâcle à laquelle ils sont confrontés.

Un prédicateur bouddhiste connu a ouvert, en décembre, un « fonds national d'urgence » auquel chacun peut faire des dons à la mesure de ses moyens, de ses angoisses ou de ses attentes. Comme en Corée du Sud, les gens vont être invités par le gouvernement, dès cette semaine, à déposer bijoux et or contre des bons du Trésor d'une durée de trois à cinq ans, avec un intérêt de 5 %. Les collectes en province ont même été confiées aux forces armées.

« Les Thaïlandais aident les Thaïlandais » est devenu la dénomination officielle d'un fonds de solidarité. Le gouvernement donne l'exemple : 20 % de réduction des rétributions des ministres et des parlementaires, gel des salaires de la fonction publique, suppression de représentations à l'étranger et réduction drastique des voyages officiels. Mille marchands d'or ont accepté de remettre chacun 1 kilo du précieux métal à la banque centrale.

Fait révélateur, la première manifestation de l'année à Bangkok a été, dimanche 11 janvier, une marche de solidarité organisée par « Les Thaïlandais aident les Thaïlandais », avec le commandant en chef de l'armée de terre au premier rang.

Plus de quarante pagodes de Bangkok ont accepté d'incinérer gratuitement les dépouilles des pauvres. Le président de l'association de la presse chinoise de Thaïlande a donné 100 000 bahts (environ 12 000 francs) à la banque centrale et s'est engagé à consacrer un demi-million de bahts supplémentaires à la campagne « Les Thaïlandais aident les Thaïlandais ». Ces efforts, selon la presse locale, ont pour objet d'aider à *« rembourser la dette à l'égard du FMI »*, qui gère les 17,2 milliards accordés en août au gouvernement.

Dans la Malaisie voisine, qui ne doit encore rien au FMI, l'heure est aussi à l'autosuffisance, avec un appel symbolique du gouvernement aux cultures maraîchères. Chacun a été invité à créer son potager. Le premier ministre a également demandé aux personnes concernées de vendre leurs biens à l'étranger et de rapatrier le bénéfice de ces ventes. Les fonctionnaires n'ont plus le droit de prendre de vacances à l'étranger.

Le malheur de la grande majorité, toutefois, peut profiter à quelques-uns. Il reste des usuriers et des spéculateurs. Cartomanciens, chiromanciens, conteurs de bonne aventure n'ont jamais eu autant de pain sur la planche. Mais aucun de ces derniers, jusqu'ici, n'a répondu à la question que doit se poser un enfant thaïlandais sur trois : l'apparition d'un ovni dans le ciel est-elle de bon ou de mauvais augure ?

Jean-Claude Pomonti

■ La crise asiatique touche l'Europe

Les places boursières européennes ont commencé la séance de lundi sur une forte baisse dans la foulee des nouveaux plongeons de plus de 8 % de Hongkong et Singapour. Paris et Francfort perdaient chacune plus de 3 %. p. 18

■ Exclus et chômeurs

Martine Aubry devait recevoir, lundi, les associations de chômeurs. *Le Monde* dresse un premier état des lieux du projet de loi contre l'exclusion. p. 7 et 8

■ Jacques Chirac sur tous les fronts

Le président de la République multiplie ses interventions. Il a réitéré ses critiques sur les 35 heures. p. 6

■ Un entretien avec le PDG de la Sagem

Pierre Faurre annonce la signature d'un accord sur la réduction du temps de travail s'appliquant aux 14 000 salariés de son groupe. p. 17

■ Portrait de Jean-Claude Gayssot

Modeste et pudique, ce communiste convaincu se sent *« à l'aise dans le gouvernement »*. Portrait. p. 12

■ Ecouter Sergiu Celibidache

Pour la première fois, un coffret de onze disques de ce chef d'orchestre, disparu en 1996, est publié. p. 25

L'homme canon du football



ROBERTO CARLOS

AUTEUR de tirs lointains et de coups francs d'anthologie, le footballeur Roberto Carlos entretient la tradition brésilienne des grands frappeurs. Ce petit défenseur (1,68 m) du club espagnol du Real Madrid sera l'une des vedettes du Mondial en France.

Lire page 21

POINT DE VUE

Vivre mieux dans la ville

par Martine Aubry

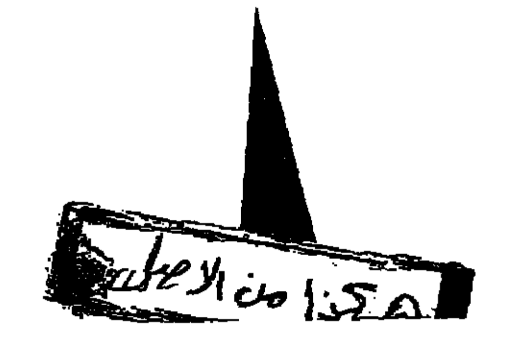
LES transports urbains attaqués, des voitures incendiées, la ville dans sa brutalité revient périodiquement dans l'actualité. Elle nous montre alors des jeunes dressés contre les adultes, contre les services publics, contre la police. Cette violence, ne l'oublions pas, est d'abord le signe d'une réalité dure à vivre, de la difficulté d'être jeune dans ces lieux de relégation. Je voudrais dire combien ces images sont réductrices de quartiers où la solidarité est souvent beaucoup plus forte que dans le reste de notre pays.

Mais comment ne pas insister aussi sur le fait que beaucoup de ces jeunes ressentent d'autres formes de violence. Beaucoup d'entre eux vivent dans des familles disloquées dont le moyen normal de subsistance provient de revenus d'assistance, faute de travail. Les plus âgés d'entre eux ont la conviction que notre société ne peut ou ne veut pas leur faire de place. Aussi certains s'enferment-ils dans la délinquance ou le *deal*. Les plus jeunes sont le reflet d'une société qui exclut depuis parfois deux générations. Ils ont manqué de l'essentiel : sur le plan matériel bien sûr, mais aussi pour certains de l'affection que des parents perdus qui, ayant dérapé et ne pouvant assumer leurs responsabilités, n'ont pas réussi à leur donner. Ces enfants-là manquent complètement de repères, sont incapables de se projeter dans l'avenir, et rien n'arrête le passage à l'acte de la violence.

Ceux-là comme les autres doivent réapprendre les règles de la société, qui a le devoir de les leur rappeler. Dans ces quartiers comme ailleurs, et même plus qu'ailleurs, le droit à la sécurité doit être une réalité. Aucun acte délictueux ne doit rester sans sanction appropriée.

Lire la suite page 15

Martine Aubry est ministre de l'emploi et de la solidarité.



ÉTHIQUE Dix-sept des quarante pays membres du Conseil de l'Europe devaient signer, lundi 12 janvier à Paris, un texte additionnel à la convention du Conseil de l'Europe sur les droits de l'homme et la biomédecine, interdisant le clonage d'êtres humains. L'interdiction ne peut faire l'objet d'aucune dérogation mais elle n'affecte pas le clonage de tissus ou de cellules à des fins de recherche. ● AUX ÉTATS-UNIS, après l'annonce par le physicien Richard Seed de son intention d'ouvrir une clinique consacrée au clonage humain, le président Bill Clinton a exhorté le Congrès à bannir les expérimentations de ce type. ● NOËLLE LENOIR, président du comité d'éthique de l'Unesco, rappelle, dans un entretien au *Monde*, que derrière les affaires de clonage apparaissent toujours les questions relatives à l'eugénisme. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

L'Europe se mobilise contre le clonage des êtres humains

Dix-sept des quarante pays membres du Conseil de l'Europe s'engagent, lundi 12 janvier à Paris, à ne jamais avoir recours à cette technique révolutionnaire. Jacques Chirac réitère sa condamnation de ces expérimentations et Bill Clinton a demandé au Congrès d'intervenir rapidement

LA SCIENCE peut, sans mal, bouleverser le bel ordonnancement des institutions internationales en charge de l'éthique. Pour autant, ces dernières sont dorénavant capables de réagir avec célérité aux menaces en gestation dans les cornues des biologistes de la fin de notre siècle. C'est ainsi que, avant même que l'on ne souffle la première bougie de l'annonce – faite dans les colonnes de l'hebdomadaire scientifique britannique *Nature* – de la création de Dolly, le Conseil de l'Europe réunit, le lundi 12 janvier à Paris, les représentants de dix-sept pays européens, dix-sept pays qui, solennellement, signeront, dans la capitale française, un « protocole additionnel » à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine.



Ce protocole est le premier et – pour l'heure – le seul instrument juridique international contraignant interdisant le clonage des êtres humains. Sous les ors du Quai-d'Orsay, cette cérémonie se tiendra en présence d'Elisabeth Guigou, garde des sceaux, et de Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes. Elle aura été précédée, le matin même, par l'intervention, sur le même thème, prononcée par Jacques Chirac dans le cadre de la cérémonie d'ouverture d'une conférence réunissant à la Maison de la chimie à Paris, les 12 et 13 janvier, les responsables des comités nationaux européens d'éthique.

« Nous avons, à notre manière, réagi en urgence à l'annonce de la création d'un mammifère par clonage. Et nous avons cherché à élaborer un texte s'inscrivant dans la démarche suivie depuis plusieurs années pour harmoniser les principes éthiques au sein des nations du Conseil de l'Europe », a expliqué au *Monde* Jean Michaud, président du Comité directeur pour la bioéthique (CDBI) du Conseil de l'Europe. *« Le clonage humain, quelle qu'en soit la forme, est inacceptable »*, avait déclaré, le 25 février 1997, Daniel Tarschys, secrétaire général du Conseil de l'Europe. L'annonce de la création de Dolly avait également été suivie par la décision prise par le comité des ministres du Conseil de l'Europe de charger le CDBI de donner un avis sur le clonage des êtres humains. Cet avis était, dès juin, soumis au comité des ministres et adopté le 23 septembre par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

En octobre, les chefs d'Etat et de gouvernement des « quarante » s'engageaient à interdire le clonage des êtres humains et donnaient mandat au comité des ministres du Conseil de l'Europe pour adopter un texte, ce dernier devant prendre la forme d'un « protocole additionnel » à la Convention européenne sur l'homme et la biomédecine (dite Convention d'Oviedo).

PATRIMOINE HÉRÉDITAIRE

Cette convention vise notamment à protéger, grâce à une série de principes et de règles, la dignité et l'intégrité ainsi que les droits et les libertés de l'être humain. Les Etats liés par la Convention doivent intégrer ces principes dans leur droit interne. Cependant, la Convention n'empêche pas un Etat d'adopter une attitude plus protectrice de l'être humain vis-à-vis des applications de la biologie et de la médecine. Depuis avril 1997, vingt-deux pays membres du Conseil de l'Europe ont signé cette convention, premier instrument juridique international contraignant dont le but est de protéger les êtres humains contre toute application abusive des progrès biologiques et médicaux. Cette Convention est toujours ouverte aux autres pays membres du Conseil de l'Europe ainsi qu'à l'Australie, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis et au Saint-Siège, qui ont participé à sa rédaction. Au plan de la génétique, la Convention européenne interdit toute forme de discrimination à l'encontre d'une personne en raison de son patrimoine héréditaire et n'autorise des tests prédictifs de maladies génétiques qu'à des fins médicales. Elle stipule d'autre part que les interventions sur le génome humain ne peuvent être entreprises que pour des raisons préventives, diagnostiques ou thérapeutiques, seulement si elles n'ont pas pour but d'introduire une modification dans le génome de la descendance. L'utilisation des techniques de fécondation *in vitro* n'est, dans ce cadre, pas admise pour choisir le sexe de l'enfant à naître, sauf s'il s'agit d'éviter la naissance d'un enfant atteint d'une maladie héréditaire grave.

« L'IDENTITÉ DE L'ÊTRE HUMAIN »

Différents « protocoles additionnels » destinés à clarifier, renforcer et compléter les dispositions générales de cette convention étaient initialement prévus. Ils concernaient notamment la recherche médicale, les greffes d'organes, la protection de l'embryon humain. Celui sur le clonage aura en définitive été le premier à voir le jour. Il prévoit qu'*« est interdite toute intervention ayant pour but de créer un être humain génétiquement identique à un autre être humain, vivant ou mort »*. Ce texte précise que l'expression *« être humain génétiquement identique »* à un autre être humain signifie un être humain ayant en commun avec un autre l'ensemble des gènes nucléaires.

Ces dispositions sont aujourd'hui partagées par dix-sept Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces derniers soulignent qu'ils sont conscients des progrès que certaines techniques de clonage peuvent, en elles-mêmes, apporter à la connaissance scientifique ainsi qu'à leur application médicale. *« Ayant noté que la division embryonnaire peut se produire naturellement et donner lieu parfois à la naissance de jumeaux génétiquement identiques »*, ils considèrent que l'instrumentalisation de l'être humain par la création délibérée d'êtres humains génétiquement identiques est contraire à la dignité de l'homme et constitue un usage impropre de la biologie et de la médecine. Ils considèrent encore *« les grandes difficultés d'ordre médical, psychologique et social qu'une telle pratique biomédicale, employée délibérément, pourrait impliquer pour toutes les personnes concernées »*.

« NOUVELLES THÉRAPIES »

Pour solennelle qu'elle soit, la position du Conseil de l'Europe n'est pas dénuée d'ambiguïté. *« Le clonage délibéré d'êtres humains est une menace pour l'identité de l'être humain car il supprimerait la protection indispensable contre la prédétermination de la constitution génétique d'un être humain par une tierce personne »*, peut-on lire dans le rapport explicatif au « Protocole additionnel de la Convention du Conseil de l'Europe ». *« D'autres raisons éthiques militant en faveur de l'interdiction de cloner des êtres humains sont fondées avant tout sur la dignité de l'homme, menacée par l'instrumentalisation du fait du clonage humain artificiel. Même si, à l'avenir, on pouvait en théorie envisager une situation qui semblerait exclure l'instrumentalisation des descendants humains artificiellement clonés, cela ne saurait être considéré comme un argument suffisant pour justifier le clonage d'êtres humains sur le plan éthique »*. Pourquoi ? *« Etant donné qu'une recombinaison génétique naturelle est à même d'offrir à l'être humain une plus grande liberté qu'une composition génétique prédéterminée, il est dans l'intérêt de chacun de conserver le caractère essentiellement aléatoire de la composition de ses propres gènes. »*

Ce rapport du Conseil de l'Europe explique enfin qu'il *« ne prend pas de position spécifique sur l'admissibilité du clonage des cellules et des tissus à des fins de recherche aboutissant à des applications médicales. On peut cependant dire que le clonage, en tant que technique biomédicale, est un outil important du développement de la médecine, en particulier pour le développement de nouvelles thérapies. Les dispositions du présent protocole ne doivent pas être interprétées comme une interdiction des techniques de clonage en biologie cellulaire »*.

Jean-Yves Nau

Réexamen des textes dans cinq ans

La convention européenne entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par cinq Etats. Les procédures de ratification diffèrent d'un pays à l'autre mais elles doivent être, normalement, approuvées par le Parlement de chacun des pays concernés. Par la suite, chaque État devra mettre en harmonie ses lois internes avec la convention. Dans certains cas, cela n'exigera aucun changement. Dans d'autres, en revanche, il faudra modifier la législation nationale ou adopter de nouvelles lois.

Chaque pays européen devra également prévoir dans sa législation nationale des sanctions légales. La Cour européenne des droits de l'homme pourra donner des avis consultatifs sur l'interprétation de cette convention. Cinq ans après son entrée en vigueur, cette convention sera réexaminée par le comité directeur pour la bioéthique du Conseil de l'Europe.

Jacques Chirac : « Empêcher des dérives inquiétantes »

« AU-DELÀ des législations nationales, c'est au niveau international que nous avions besoin de poser des principes rigoureux, tant en ce qui concerne les recherches que la mise en œuvre des découvertes à venir, a déclaré le chef de l'Etat devant la Conférence permanente européenne des comités nationaux d'éthique, réunie, lundi 12 janvier à Paris. *On ne résoudra rien en interdisant certaines pratiques dans un pays si les chercheurs et les médecins peuvent les développer ailleurs. C'est bien au niveau international qu'il fallait interdire le clonage et les manipulations génétiques susceptibles d'altérer les caractères de l'espèce humaine. Adoptée en novembre 1996 sur la base des travaux du comité directeur pour la bioéthique du Conseil de l'Europe, la convention sur les droits de l'homme et la biomédecine a montré la voie en protégeant l'être humain dans sa dignité et son identité et en affirmant que la protection de la personne doit prévaloir sur le seul intérêt de la société ou de la science. Je souhaite qu'elle soit bientôt ratifiée par la France, qui signera aujourd'hui même le protocole additionnel sur le clonage.*


VERBATIM

» J'ai souligné le rôle essentiel du comité directeur pour la bioéthique du Conseil de l'Europe dans la rédaction de cette convention. J'ai dit aussi toute l'importance des travaux du comité français dans l'élaboration des lois de 1994. Dans tous vos pays, les instances que vous représentez ont ouvert la voie à l'évolution du droit et de la jurisprudence. De la même façon, la mise en place auprès de la Commission européenne d'un groupe européen d'éthique aux compétences élargies sera le gage d'une meilleure prise en compte de la dimension éthique dans la préparation des textes communautaires. Cette initiative répond à une très forte préoccupation des peuples de l'Union.

» Toutefois, au-delà de l'Europe, il fallait sans doute préparer un consensus international, tant il est vrai que limiter l'encadrement éthique à une seule partie du monde ne saurait prémunir l'humanité de dérives toujours possibles. C'est à un tel consensus qu'a pu parvenir le Comité international de bioéthique de l'Unesco à travers la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme que l'ensemble des Etats a eu la sagesse d'approuver le 11 novembre dernier.

» C'est ainsi que l'on empêchera des dérives aussi inquiétantes que celles qui viennent d'être publiquement envisagées aux Etats-Unis. »

TROIS QUESTIONS À...

NOËLLE LENOIR

1 En quoi l'initiative du Conseil de l'Europe contre le clonage diffère-t-elle de celle, toute récente, du Comité d'éthique de l'Unesco, dont vous êtes la présidente ?

La démarche de l'Unesco tend, pour l'essentiel, à affirmer des principes qui se situent à un degré de généralités plus élevé dans la mesure où ils doivent être intégrés dans des législations, servir de référence permanente aux juges. Ces principes renvoient à des codes de conduite, des lignes directrices avec, toutefois, une seule et unique exception : le clonage à des fins de reproduction. A l'instigation de l'Allemagne, les rédacteurs de la déclaration ont voulu répondre à l'émotion suscitée par l'affaire Dolly et mentionner le clonage comme l'un des exemples qui doivent alerter les Etats chargés de la mise en œuvre de cette déclaration dont l'idée générale – qui peut sembler évidente mais qui ne l'est pas dans toutes les cultures – est la primauté de la personne.

2 Est-il selon vous légitime et utile que les chefs d'Etat s'expriment sur un tel sujet ?

Oui. Il est difficile aux politiques de ne pas s'exprimer sur un sujet comme celui-ci, qui est un sujet moral et de société. Si les politiques ne disent pas un mot sur une certaine conception de la société, ils s'enferment dans un rôle très réducteur. C'est d'autant plus nécessaire que nous sommes aujourd'hui dans une situation unique. On a toujours transposé de l'animal à l'homme ce qui a été expérimenté en matière de reproduction. Avec le clonage, nous sommes aujourd'hui au pied du mur.

3 Quelle analyse faites-vous sur ce thème de la situation américaine ?

Le débat y prend une forme particulière dans la mesure où l'Etat dit généralement moins son mot en matière de morale. Entraînés par une vision pragmatique, certains juristes américains soutiennent qu'il y a un droit, une liberté à la reproduction et qu'il vaut mieux naître que ne pas naître. Sans nier les vertus du pragmatisme, je crois, quant à moi, qu'il faut parfois rejeter une vision à court terme et se demander quel usage on entend faire de sa liberté, en n'oubliant jamais que derrière les affaires de clonage on retrouve, omniprésentes, les questions relatives à l'eugénisme.

Propos recueillis par
Jean-Yves Nau

Pour Bill Clinton, le progrès ne doit pas se faire dans un « vide moral »

WASHINGTON
de notre correspondant

En dépit des doutes croissants sur la capacité de Richard Seed de mener à bien son projet de clonage humain (*Le Monde* du 8 janvier), Bill Clinton ne veut prendre aucun risque, sachant que d'autres scientifiques peuvent être tentés d'emboîter le pas au chercheur de Chicago. Dès mercredi 7 janvier, son porte-parole avait annoncé que l'Agence fédérale pour le contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA), organisme indépendant auquel incombe la réglementation de la recherche génétique aux Etats-Unis, pourrait empêcher ces expériences en raison de *« questions réglementaires »*.

Se déclarant *« profondément troublé »* par la résolution du physicien, le chef de la Maison Blanche a demandé au Congrès, samedi 10 janvier, de voter rapidement le projet de loi sur l'interdiction du clonage humain, déposé en mars dernier. L'annonce des intentions de Richard Seed doit favoriser une prise de conscience et souligner l'urgence de la situation, estime l'administration. *« Nous savons qu'il y a un consensus quasi unanime au sein de la communauté scientifique et médicale* [pour estimer] *à la fois risquée et moralement inacceptable »* ce type d'expérimentations, a souligné M. Clinton, ajoutant que les progrès scientifiques ne doivent pas avoir lieu dans un *« vide moral »*. Le chef de l'exécutif ne souhaite pas pour autant interdire toute recherche scientifique dans ce domaine : le texte de la loi vise à instituer un moratoire de cinq ans sur le clonage, le temps qu'un *« dialogue national »* sur cette question se développe.

CONSTITUTIONNALITÉ

Les termes ont été soigneusement pesés pour ne pas interférer dans les pratiques de clonage de cellules, de tissus et de molécules ayant abouti dans le passé à des avancées significatives, tant sur le plan médical qu'agricole. Or le cri d'alarme de Bill Clinton intervient alors que des initiatives parlementaires nettement plus radicales sont en cours. En juillet dernier, la commission scientifique de la Chambre des représentants a adopté une proposition du républicain Vernon Ehlers interdisant tout financement fédéral au profit de la recherche sur le clonage humain. Mais le texte de M. Ehlers, comme celui d'une proposition similaire du républicain Christopher Bond, est nettement plus restrictif, et risque de menacer l'ensemble de la recherche sur le clonage.

Le chef de la majorité républicaine à la Chambre des représentants, Richard Armey, a souhaité que le Congrès se prononce rapidement contre le clonage humain et il n'est pas exclu qu'une sorte de surenchère s'engage sur ce sujet, alors même que toute incertitude sur la constitutionnalité d'une interdiction n'est pas levée : selon certains experts, la liberté de procréation pourrait en effet être remise en cause.

L'objectif de Richard Seed est de proposer une technique de reproduction médicalement assistée aux couples stériles. Au moins 10 000 d'entre eux pourraient, selon lui, être intéressés. Il se dit prêt *« à 90 % »* et assure avoir rassemblé une équipe de spécialistes désireux de travailler avec lui. Si les Etats-Unis devaient interdire cette pratique, M. Seed assure qu'il s'installera ailleurs – aux îles Caïmans (Antilles), aux Bahamas, voire au Mexique, ce que Mexico a catégoriquement exclu dans un communiqué, publié vendredi.

Il ressort d'un article publié dimanche par le *Chicago Tribune* que les affirmations du physicien doivent être relativisées, tant sa personnalité est contrastée. Qualifié par certains de ses confrères de *« brillant »* chercheur et crédité d'une réelle expérience en matière de reproduction artificielle, il est décrit par d'autres comme un scientifique ayant toujours défendu des positions *« excentriques »*.

Son propre frère, John Seed (qui est médecin), assure que la recherche de la notoriété ainsi que des besoins d'argent ne sont pas absents des motivations de celui qui veut être le premier scientifique à cloner des êtres humains. Richard Seed a reconnu qu'en annonçant publiquement ses intentions il cherchait à mobiliser des contributions financières. Ces dernières années, plusieurs de ses initiatives ont tourné court. *« De mauvais investissements »*, a-t-il admis. Bien qu'il se refuse à dévoiler les noms des membres de son équipe, un spécialiste de la fécondation *in vitro*, le Dr Paul Dmowski, a indiqué avoir été approché par Richard Seed, à qui il a opposé une fin de non-recevoir, pour des raisons éthiques. Ce qui ne détourne pas l'intéressé de son projet : *« Je crois que Dieu y est favorable »*, a-t-il assuré.

Laurent Zecchini

AL

: des êtres humains

Réexamen des textes dans cinq ans

t pas se faire dans un vide

Un membre de la famille de Gerry Adams tué par des loyalistes protestants d'Ulster

Le gouvernement britannique tente de relancer les pourparlers de paix

Les loyalistes protestants ont assassiné, dimanche 11 janvier, le mari de la nièce de Gerry Adams, le chef du Sinn Fein (bras politique de l'IRA). A la reprise, lundi, des discussions sur l'avenir de l'Ulster, le gouvernement de M. Blair devait faire de nouvelles propositions pour relancer les négociations.

LONDRES
de notre correspondant

A la veille de la reprise des pourparlers de paix en Irlande du Nord, lundi 12 janvier, les tueurs de la LVF (Force des volontaires loyalistes) ont fait une troisième victime catholique en deux semaines. Cet assassinat est peut-être plus symbolique que les autres, non seulement en raison de la date à laquelle il a été perpétré, mais aussi parce que la victime était mariée à la nièce de Gerry Adams, le chef du Sinn Fein (branche politique de l'IRA). Terry Enwright, vingt-huit ans, père de deux enfants, a été tué devant une boîte de nuit à proximité de la cathédrale protestante de Belfast.

La LVF est la seule des organisations terroristes loyalistes à refuser d'appliquer le cessez-le-feu. Les trois autres ont accepté, ces derniers jours, de donner une nouvelle chance à la paix et d'autoriser leurs représentants politiques à rester à la table de négociations. Après l'UDP vendredi (*Le Monde* daté 11-12 janvier), le PUP a confirmé dimanche qu'il se rendrait lui aussi au palais de Stormont, lundi 12 janvier, pour la nouvelle série de pourparlers entre les parties en conflit.

A cette occasion, on s'attend à ce que le gouvernement britannique fasse de nouvelles propositions pour un règlement politique.

Dans un entretien avec la BBC de Tokyo, où il se trouve en visite officielle, M. Blair a levé dimanche un coin du voile sur les thèmes sur lesquels il voudrait rassembler les deux communautés du Nord, catholique et protestante. « *Ce qui est frustrant avec l'Irlande du Nord,* a-t-il déclaré, *c'est qu'il existe un très large accord sur le fait que nous avons besoin d'une forme de relations Est-Ouest, de quelque chose qui remplace l'ancien Accord anglo-irlandais par un nouveau type de relations. Nous avons aussi clairement besoin d'une coopération Nord-Sud et de modalités qui la rendent acceptable* [sous-entendu, aux protestants] *et d'une forme de décentralisation en Irlande du Nord pour qu'il y ait là-bas un gouvernement adéquat* ».

INSTITUTIONS CONJOINTES

En clair, cela veut dire que les relations entre le Nord et le Sud de l'Irlande, réclamées par les catholiques, devraient être contrebalancées par des relations entre l'Irlande du Nord, l'Ecosse et le Pays de Galles – bientôt autonomes – avec la participation des gouvernements de Londres et de Dublin. Les premières auraient la forme d'institutions conjointes Nord-Sud, les secondes pourraient prendre celles d'un « Conseil des îles » qui ancrerait l'Ulster au Royaume-Uni au sein d'un organisme regroupant toutes les nations des îles britanniques. Il y aurait en outre une Assemblée nord-irlandaise élue à la proportionnelle.

Londres devra faire preuve d'une diplomatie des plus subtiles. Les protestants demeurent hostiles à des institutions transfrontalières *dont ils craignent qu'elles ne dérivent* vers une réunification de l'île Verte. Les nationalistes – modérés du SDLP comme républicains – et Dublin ne peuvent accepter que ces institutions soient subordonnées à ce « Conseil ». Ce serait « *totalement inacceptable* » a dit le numéro 2 du Sinn Fein, Martin McGuinness.

M. Blair et sa ministre responsable de l'Irlande du Nord, Mo Mowlam, vont donc devoir jouer serré s'ils veulent éviter une nouvelle crise et parvenir à un accord avant la date-butoir qu'ils ont fixée à mai 1998. Le Sinn Fein ne pourrait pas accepter une solution qui ne laisserait pas au moins la porte entr'ouverte à une réunification, aussi éloignée dans le temps soit-elle. Ce que Michael Collins, le héros de l'indépendance, avait appelé « *la liberté de parvenir à la liberté* » avant de tomber sous les balles de plus nationalistes que lui.

Patrice de Beer

Les Espagnols ont à nouveau manifesté après l'assassinat d'un élu du PP par l'ETA

Le président du gouvernement, José Maria Aznar, a affirmé que le Parti populaire, dont quatre représentants ont déjà été tués en trois ans, resterait présent au Pays basque

MADRID
de notre correspondante

Zarauz, petite ville de la province basque de Guipuzcoa, ne compte que 18 000 habitants, mais 25 000 personnes étaient dans les rues pour manifester contre le terrorisme samedi soir. Au même moment, dans la plus stricte intimité, José Ignacio Iruretagoyena était mis en terre, trente-deux heures après avoir été assassiné par l'ETA. Un vieux monsieur aux cheveux blancs s'était planté à la tête de la manifestation, entre les dirigeants du Parti populaire (PP) et du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), soutenant une immense banderole où l'on pouvait lire « *La paix maintenant et pour toujours* ». C'était le père de José Ignacio. Dès la fin de l'office, cet homme brisé par la mort de son fils aîné avait décidé de ne pas se rendre au cimetière, mais de conduire la marche silencieuse contre le terrorisme.

Pendant trois jours, les Espagnols ont à nouveau manifesté. De nombreux rassemblements silencieux ont eu lieu, souvent spontanément, devant les mairies de toute la péninsule, avec parfois des pancartes au texte aussi dur que le silence de la foule. A Malaga, par exemple, un manifestant brandissait au premier rang du défilé un panneau avec l'inscription suivante : « *ETA et Herri Batasuna : salauds. Ici, il y a bien quelqu'un de Malaga prêt à se mettre sur les listes du PP ou comme escorte pour aller vous éliminer.* »

Le président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, a averti que son parti, dont quatre élus au Pays basque ont été assassinés par l'ETA en trois ans, ne se laisserait pas intimider : « *Il peuvent nous enlever nos parents, nos amis, nos compagnons, mais ils ne vont pas nous enlever nos idéaux.* » Et d'ajouter que le Parti populaire était présent au Pays basque et y resterait.

> « Peu importe la couleur de l'uniforme, rouge, bleu ou vert : ce que je veux, c'est être protégé »

Mais les critiques ont fusé – tant au Pays basque que dans les enceintes politiques espagnoles – sur le manque de protection des 166 conseillers municipaux du PP dans la région, devenus la cible première de l'ETA. « *On nous abat comme des moineaux* », s'est écrié le responsable du PP au Pays basque, Carlos Iturgaiz. L'efficacité des 7 500 hommes de la police autonome basque – la Ertzaintza – a été mise en question, et le gouvernement espagnol a proposé d'augmenter les effectifs de la garde civile et de la police nationale dans la région si cela s'avérait nécessaire. 2 900 gardes civils et 1 500 hommes de la police nationale s'ajoutent actuellement aux effectifs de la police autonome basque.

Voulant éviter une polémique entre Madrid et les autorités basques, José Maria Aznar a redit son « *appui* » et sa « *confiance* » dans la police autonome basque, refusant un débat public sur ce dossier. Le ministre espagnol de l'intérieur, Jaime Mayor Oreja, qui s'est entretenu avec les responsables de la sécurité de la région, s'est engagé à ce que des mesures concrètes immédiates soient prises pour assurer la protection des élus du PP. « *Peu importe la couleur de l'uniforme, rouge, bleu ou vert : ce que je veux, c'est être protégé* », a affirmé l'un des conseillers municipaux menacés. La sécurité est devenue plus que jamais le dossier prioritaire des Basques. Une présence accrue de la police nationale, voire de l'armée, comme l'ont suggéré certains, serait « *une bêtise politique* », a déclaré Juan Maria Atutxa, le ministre de l'intérieur du gouvernement basque, dans un entretien au quotidien *El Pais*. Les autorités basques pourraient affecter, dit-on, 250 agents à la sécurité des responsables politiques du PP. Pour Juan Maria Atutxa, la police basque fait son travail et il y a un policier pour 150 habitants dans la région. Et il affirme à *El Pais* : « *Jamais je n'accepterai de voir le gouvernement central s'immiscer dans notre politique de sécurité.* » – (*Intérim.*)

La « guerre des hôtels » fait une nouvelle victime à Moscou

MOSCOU
de notre correspondant

La « guerre des hôtels » à Moscou a fait sa troisième victime en un peu plus d'un an. C'est, cette fois, le directeur général du plus grand hôtel de Russie, le colossal Rossia, qui a été abattu de deux balles en sortant de son domicile, vendredi 9 janvier au matin. Comme il est d'usage dans les crimes commandités qui rythment la marche des affaires en Russie, Evgueni Tsimbalistov, quarante-neuf ans, a été assassiné très « professionnellement », sans témoins. La police reconnaît ne pas avoir le moindre début de piste, mais la mort d'Evgueni Tsimbalistov est très vraisemblablement liée à son activité professionnelle. Tout décrépit qu'il soit, l'hôtel qu'il dirigeait depuis 1986 ne peut que susciter les convoitises par sa situation exceptionnelle, sur la place Rouge, à deux pas du Kremlin.

Le Rossia est né des rêves de grandeur des dirigeants soviétiques. L'immense Palais des congrès destiné à accueillir les congrès du Parti communiste de l'Union soviétique est achevé en 1961, dans l'enceinte même du Kremlin. Il fallait un endroit à la hauteur pour héberger les congressistes. Ce sera le Rossia, ouvert en 1967, imposant bloc de béton et de verre dont le corps central de 11 étages est flanqué d'une tour de 22 niveaux, pour une capacité d'accueil totale de 5 374 personnes dans 3 071 chambres. Que le plus grand hôtel de toute l'URSS écrase de sa masse énorme les fines silhouettes des églises orthodoxes du quartier de Kitaï Gorod n'a alors rien pour déplaire aux maîtres du Kremlin.

Mais ce symbole de l'architecture soviétique des années 60 vieillit très mal. Les chambres se délabrent, les rats et les cafards s'installent, à tel point que les services sanitaires municipaux menacent de fermer l'établissement en 1994. Les hommes d'affaires étrangers et autres VIP se rabattent sur la dizaine d'hôtels de luxe ouverts depuis le début des années 90 à Moscou. Le Rossia doit se contenter d'une clientèle de moindre standing faite de provinciaux de passage à Moscou et de businessmen aux activités parfois douteuses.

SECTEUR DANGEREUX

Succédant au précédent directeur général, tué à coups de hache, Evgueni Tsimbalistov a tenté d'enrayer ce déclin, non sans quelques succès. Une rénovation entreprise l'an dernier a donné des couleurs à l'accueil lugubre de l'hôtel. Certaines chambres (louées à partir de 280 francs pour les Russes, 500 francs pour les étrangers), notamment celles offrant une vue à couper le souffle sur les bulbes multicolores de la cathédrale de Saint-Basile-le-Bienheureux, ont été rafraîchies. Comme à l'époque soviétique, des femmes d'étage revêches trônent dans les couloirs interminables mais, signe de la Russie moderne, une berline japonaise est exposée au rez-de-chaussée, et la boîte de nuit de l'hôtel offre l'inévitable spectacle de strip-tease. Enfin, le nom du géant de l'immobilier new-yorkais, Donald Trump, a été cité il y a un an pour diriger un projet de rénovation global estimé à 800 millions de dollars (près de 5 milliards de francs), resté, depuis, sans suite.

Les risques sont à la mesure des profits dans l'hôtellerie moscovite. Avant Tsimbalistov, l'homme d'affaires américain Paul Tatum avait été exécuté le 3 novembre 1996, à deux pas de l'hôtel de luxe Radisson-Slavianskaïa dont il se disputait depuis des années la propriété avec ses partenaires russes. Le 16 novembre dernier, c'était au tour du directeur général du holding Sovincenter – propriétaire d'un autre hôtel de haut standing, le Mejdounarodnaïa ou International –, Boris Griaznov, de tomber sous les balles de tueurs à gages. « *Selon toute vraisemblance, les assassinats de plus en plus fréquents de magnats de l'hôtellerie sont liés à l'entrée en force des structures criminelles dans ce secteur, qui devient mortellement dangereux* », analyse le quotidien *Sevodnia*.

Personne ne se fait d'illusions sur les chances de la police d'élucider le meurtre du gérant du Rossia. Aucun des auteurs ni des commanditaires des crimes de haut niveau commis en Russie ces dernières années n'a jamais été retrouvé. Au contraire du remuant Paul Tatum, Evgueni Tsimbalistov n'était impliqué dans aucun conflit sur la propriété du Rossia, détenu à 100 % par la mairie de Moscou, également présente dans le capital de nombreux autres hôtels de la ville. Toutefois, des conflits d'intérêts ont aussi bien pu surgir à l'intérieur même de l'hôtel. Le Rossia héberge sur ses 13 hectares de surface cumulée six restaurants, deux bars, une boîte de nuit, un cinéma et une salle de spectacle de 2 500 places, souvent gérés ou détenus par des entités commerciales distinctes de la direction de l'établissement. – (*Intérim.*)

Le Canada et l'est des Etats-Unis sont paralysés par une vague de pluies verglaçantes

MONTRÉAL
de notre correspondante

Les petits Montréalais ont appris, dimanche 11 janvier, qu'ils seraient encore en congé d'école le lendemain... Depuis le 6 janvier, la quasi-totalité des établissements scolaires et universitaires de la région de Montréal avaient déjà fermé leurs portes pour cause de tempête, de verglas et même de « glace ». Le mot n'est pas trop fort pour désigner ces plaques de plusieurs centimètres d'épaisseur – jusqu'à plus de 10 centimètres parfois – qui ont recouvert, en cinq jours, arbres, fils électriques, pylônes, armatures de ponts ou carrosseries de voitures, provoquant des pannes majeures de courant et des dégâts matériels dans le sud et l'ouest du Québec.

Dimanche soir, près d'un million de foyers restaient toujours privés d'électricité dans cette région, la plus touchée par la tempête qui s'est abattue sur l'est du Canada et des Etats-Unis. Bilan : une vingtaine de morts, trois millions de personnes touchées par des pannes d'électricité, des arbres arrachés, des routes et écoles fermées, des inondations... Le nord de l'Etat de New York a été déclaré « zone sinistrée » par le président Clinton, tandis que le gouverneur du Maine faisait de même. Les Etats du Vermont et du New Hampshire ont, eux aussi, reçu leur lot de pluies verglaçantes, tout comme les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario.

ETAT D'URGENCE

A Ottawa, l'état d'urgence a même été décrété pour la première fois dans l'histoire du Canada ! Partout, les militaires ont été appelés à la rescousse pour déblayer des routes, élaguer des arbres, participer à l'organisation de centres d'hébergement provisoires, ou surveiller des zones urbaines. Au Canada, où la situation était encore qualifiée de « *critique* », dimanche, par le premier ministre Jean Chrétien – qui a repoussé son départ pour une mission commerciale en Amérique latine –, plus de onze mille militaires devaient être à pied d'œuvre en début de semaine, dont huit mille au Québec. Du jamais vu, selon le ministre de la défense, Art Eggleton.

Leur aide sera précieuse notamment à Montréal et, un peu plus à l'est de Québec, en Montérégie, où le réseau de distribution d'électricité est quasiment hors service. Les pylônes d'acier des lignes à haute tension y sont tombés comme des dominos sous le poids du verglas, et il faudra deux à trois semaines pour reconstruire des pylônes provisoires et rétablir le courant dans quelque deux cent mille foyers.

Le premier ministre québécois, Lucien Bouchard, a lancé, dimanche, une opération « Solidarité-hébergement », accordant notamment une aide exceptionnelle aux sinistrés et invitant ceux qui ont du courant à accueillir chez eux ceux qui n'en ont pas. En Montérégie, le nombre de personnes qui vont quitter leur domicile parce qu'elles savent qu'elles seront privées d'électricité, pour au moins deux semaines encore, va forcément grossir, d'autant que des températures plus froides pour les jours à venir sont annoncées. Or les centres d'hébergement aménagés, par exemple, dans des gymnases ou des salles de conférence fonctionnent déjà avec des moyens de fortune.

A Montréal, les autorités ont conseillé de faire bouillir l'eau avant de la boire, les usines de filtrage ayant été, elles aussi, privées d'électricité. Dans la nuit de dimanche à lundi, plusieurs quartiers résidentiels et commerçants restaient plongés dans le noir, notamment dans le centre-ville où mille sept cents policiers patrouillent pour éviter le pillage de magasins qui n'ont plus de système d'alarme. Le président d'Hydro-Québec, André Caillé, a demandé aux Montréalais de « *réduire leurs activités* » dans ce quartier considéré comme une « *zone fragile* ».

Anne Pélouas



La région d'Alger a été la cible dimanche soir d'un nouveau carnage

Des dizaines de personnes auraient été assassinées à une vingtaine de kilomètres de la capitale

La presse algérienne de lundi 12 janvier fait état d'un nouveau massacre perpétré dimanche soir dans un hameau situé à une vingtaine de kilomètres de la capitale. Il aurait fait plusieurs dizaines de morts. Depuis le début du Ramadan, il y a deux semaines, les tueries s'étaient focalisées sur l'ouest du pays épargnant – relativement – Alger et ses environs. *(Lire le point de vue de Georges Kiejman page 14.)*

SELON la presse du lundi 12 janvier, un groupe armé a attaqué, dimanche en fin de journée, le hameau de Sidi Hammed, situé à une vingtaine de kilomètres d'Alger et a exterminé des « *dizaines de familles* » (le quotidien *Liberté*). Les autres journaux, en s'appuyant sur des sources hospitalières, avancent des chiffres qui varient de 50 morts (*Le Matin*) à « *plus de 30* » (*La Tribune*). Depuis le début du Ramadan, il y a près de deux semaines, aucun massacre d'une telle ampleur n'a été signalé à proximité de la capitale, les tueries se focalisant dans l'ouest du pays.

Après la rupture du jeûne, les villageois de Sidi Hammed étaient réunis dans une salle où était projeté un film lorsque l'explosion d'une petite bombe artisanale, dissimulée dans un sac, a fait sortir précipitamment l'assistance. « *Et ce fût ensuite le carnage. La mort sans pitié, la mort sans quartier. Personne ne fut épargné. Ni les femmes ni les enfants, ni les vieillards, ni même les malades* », écrit le quotidien *Liberté*.

Tous les journaux francophones de lundi rapportent que l'hôpital Mustapha et celui d'El Harrach, les deux établissements les plus proches du massacre, étaient débordés dimanche soir, tandis que les forces de sécurité bouclaient les lieux.

Par ailleurs, la presse a fait état, samedi et dimanche, d'une série d'attaques et d'embuscades qui ont fait plus d'une cinquantaine de morts, pour la plupart égorgés. Dans ce contexte de multiplication des tueries, les prises de positions, en Algérie et à l'étranger, et les initiatives diplomatiques se multiplient. Lundi, doivent arriver à Alger un émissaire canadien (il remettra un message plaidant pour plus de « *transparence* » du premier ministre Jean-Louis Chrétien au président Zeroual) et un représentant de la Ligue arabe (celle-ci est opposée à « *toute ingérence étrangère* »). Le ministre chinois des affaires étrangères, Qian Qichen, qui se trouve à Alger depuis samedi, a dénoncé les « *actes terroristes* » et affirmé, selon la presse, que Pékin rejetait toute ingérence étrangère dans les affaires intérieures algériennes.

LES ACCUSATIONS DE TÉHÉRAN

Un autre son de cloche est venu, dimanche, de Téhéran où un haut responsable, le président du Parlement, Ali Akbar Natek Nouri, a accusé « *le gouvernement militaire algérien* » d'être « *directement impliqué* » dans les massacres de « *musulmans innocents* ». Le président du *Majlis*, qui s'exprimait à l'occasion de l'ouverture de la session budgétaire, a ajouté que le gouvernement algérien voulait « *porter atteinte à l'image des groupes islamiques* » en voulant les rendre responsables des tueries. La radio d'Etat, de son côté, a accusé le pouvoir algérien d'être « *derrière [les] massacres* ».

En Algérie même, Abdallah Djaballah, le dirigeant de la Nahda, l'un des deux partis islamique toléré par le régime (34 députés au Parlement), a réclamé au cours d'un entretien à l'agence *Reuter*, l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire. Selon lui, ni le régime, ni l'ex-FIS ne peuvent être tenus responsables de la violence. « *Une question reste donc posée. Sommes nous face à un camp inconnu qui veut, par exemple, compliquer la situation, conduire la population au désespoir et lui faire perdre l'espoir de parvenir à une solution ? Ou bien sommes nous face à des groupes armés désespérés qui sont poussés à commettre des actes aussi inhumains* », s'est interrogé le dirigeant islamique.

De son côté, dans un communiqué, l'instance excécutive de l'ex-Front islamqiue du salut (FIS) à l'étranger s'est prononcée, dimanche, pour la création d'une commission d'enquête internationale « *pour que ces malheurs ne se reproduisent plus* ». Ce faisant, l'instance se démarque de la position d'Abdelkader Hachani, le numéro un effectif de l'ex-FIS à Alger, qui, lui, reste opposé à une enquête au moins dans le contexte actuel *(lire ci-dessous)*.

Pour ajouter à la confusion, l'hebdomadaire britannique *The Observer* a affirmé, dans sa dernière édition, avoir recueilli de nouvelles preuves de la responsabilité des forces de sécurité dans les massacres. Selon le journal, deux policiers, qui ont demandé l'asile à Londres, ont reconnu avoir personnellement pris part – sur ordre – à des massacres de civils. Selon ces deux transfuges, des unités spécialises affublées de fausses barbes et de tenues islamiques ont assassiné des familles entières, pendant la nuit, dans le cadre d'une campagne de terreur. En novembre, *The Observer* avait publié – comme *Le Monde* – un témoignage tendant à faire porter à des agents des services de sécurité algériens la responsabilité de deux attentats commis à Paris en 1995.

La visite de la « *troïka* » européenne à Alger permettra-t-elle d'y voir plus clair ? Les organisations de défense des droits de l'homme en doutent tandis que les responsables de l'Union européenne (UE) restent très prudents sur la mission qui aura sans doute lieu avant le 26 janvier, date de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des Quinze. Il semble que les trois pays représentés (Luxembourg, Royaume-Uni, Autriche) n'enverront pas leurs ministres en Algérie mais leurs directeurs politiques. « *Il ne s'agit pas d'une mission d'enquête mais d'une scéance de dialogue avec le gouvernement* », a estimé un responsable européen, sous couvert d'anonymat. C'est d'ailleurs ainsi que l'entend Alger qui, après avoir accepté jeudi d'accueillir la troïka, n'a de cesse depuis d'en banaliser la venue.

J.-P. T.

Jean Paul II : « Personne ne peut tuer au nom de Dieu »

Présentant ses vœux au corps diplomatique près le Saint-Siège, le pape a traité, samedi 10 janvier au Vatican, de la situation de l'Algérie, *« endeuillée par des massacres odieux »*. *« Voilà tout un pays,* a-t-il souligné, *otage d'une violence inhumaine qu'aucune cause politique, ni, encore moins, une motivation religieuse, ne sauraient légitimer. »* Jean Paul II a insisté : *« Je tiens à redire clairement à tous, une nouvelle fois, que personne ne peut tuer au nom de Dieu : ce serait abuser du nom divin et blasphémer. »* Il a demandé que *« toutes les bonnes volontés, dans ce pays et ailleurs s'unissent pour que la voix de ceux qui croient au dialogue soit entendue »*.

A propos du Proche-Orient, le pape a regretté que le processus de paix soit *« suspendu, quand il n'est pas mis à mal par des initiatives ambiguës ou même violentes »*. Enfin, il a eu un mot pour ses *« frères de l'Irak »* soumis *« à un embargo impitoyable »*.

Abdelkader Hachani, numéro un de l'ex-Front islamique du salut

L'Europe « ne doit pas attenter à la souveraineté de l'Algérie »

ABDELKADER HACHANI est aujourd'hui le numéro un de l'ex-Front islamique du salut (FIS) depuis qu'Abassi Madani, son dirigeant historique, a été replacé en résidence surveillé. M. Hachani est l'homme qui a conduit le FIS à la victoire au premier tour des élections législatives de 1991. Il a été libéré en juillet 1997.

« Qu'attendez-vous de la prochaine mission de l'Union européenne (UE) en Algérie ?

– On constate qu'après six années de drame il y a un emballement de la communauté internationale. Nous osons espérer que ce réveil de la conscience est motivé par le seul intérêt pour le martyr du peuple algérien. Le FIS considère que la communauté internationale a les moyens pour inciter le pouvoir à œuvrer pour un retour de la paix à travers un vrai dialogue entre toutes les forces politiques représentatives.

» C'est pour cela que nous souhaitons que ces moyens soient mis en œuvre. Mais ils doivent exclure tout ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la vie quotidienne du peuple algérien. Et ils ne doivent pas attenter à la souveraineté de l'Etat. C'est le message que nous voulons faire passer à la mission de l'Union européenne et encourager ainsi l'avènement d'une solution politique juste qui se fera entre Algériens et en Algérie. Je ne voudrais pas terminer sans signaler que des informations diplomatiques persistantes nous confirment que la France reste le seul pays à s'opposer à un dialogue entre le pouvoir algérien et le FIS.



ABDELKADER HACHANI

– Etes-vous favorable à une commission d'enquête internationale sous l'égide de l'ONU ?

– Cette question d'une commission d'enquête ne pourra être tranchée qu'après le retour effectif de la paix...

– La presse de ce lundi annonce de nouveaux massacres aux portes de la capitale. A qui les attribuez-vous ? – Dans le contexte actuel, il est difficile d'attribuer de façon objective ces massacres à une partie déterminée. Cependant, je considère que le pouvoir, en refusant toute solution politique et en ne faisant pas son devoir d'assurer la sécurité de la population, en est déjà en partie responsable. Le retour de la paix et la dissipation du climat de terreur est à notre sens le préalable essentiel qui permettra de cerner de façon rationnelle les tenants et aboutissants de ces massacres.

– Est-ce que vous ne vous sentez pas au moins moralement responsable de ces massacres commis au nom de l'islam par des personnes parfois issus des rangs de l'ex-FIS ?

– Le FIS a toujours déclaré être un parti politique qui entend faire triompher son programme à travers des moyens normaux, comme le suffrage universel. Le fondament essentiel de son programme est et restera l'islam. Le parcours du FIS dans la légalité prouve qu'il a parfaitement respecté son option de départ et qu'il a su canaliser tous les courants. La responsabilité de l'apparition des formes d'extrémisme incombe à la répression aveugle du pouvoir et aux basses manipulations dont quelques réalités commencent à apparaître, ainsi qu'à une politique médiatique internationale voulant salir l'islam. Dans le sigle du GIA *[Groupe islamique armé]*, ce qui nous fait mal, c'est le « I » d'islamique. Ces massacres, ce ne peuvent pas être des personnes qui se réclament de l'islam qui les commettent.

– Est-ce que le FIS incarne encore quelque chose auprès de l'opinion publique ?

– La légalité dans notre pays signifie que l'on doit se mettre au diapason du pouvoir militaire, lequel a opté pour l'interdiction du parti vainqueur aux seules élections libres qu'a connues l'Algérie jusqu'à aujourd'hui. Les conséquences de cette option aventureuse ont été de conduire le pays à la catastrophe. Et aujourd'hui, après six années, l'Algérie ne prend toujours pas la voie de la stabilité. Le parti existe-t-il encore ? A travers les contacts que j'ai au quotidien avec les différentes couches populaires, le poids du parti reste important malgré la campagne d'épuration qu'il a dû subir, mais c'est surtout sa contribution à une sortie de crise qui reste à mon sens incontournable.

– Le procès de la mutinerie de Serkadji s'achève. Il était vraiment possible d'éviter un carnage ?

– A travers ce que j'ai personnellement vécu au cours du massacre et au vu de la parodie de procès qui s'est déroulée la semaine dernière, l'hypothèse d'un scénario qui visait l'élimination du plus grand nombre de détenus est largement confirmée. Pour les faits, lorsque le nombre de victimes était seulement de cinq, j'ai proposé aux autorités une solution pacifique. Les détenus avaient, pour la plupart, réintégré leurs cellules. L'option que vous suggérez n'était pas uniquement possible. Elle était effectivement en cours lorsque l'assaut fut donné.

» Il y a d'abord eu un massacre collectif et aveugle au moyen d'armes lourdes puis, dans un deuxième temps, une liste a été établie, et les victimes ont été nominativement recherchées et exécutées. Une quarantaine de détenus qui s'étaient rendus ont été regroupés puis mitraillés... Les blessés – entre vingt et trente – ont été froidement achevés... Une quinzaine de détenus ont été déchiquetés au point que leur identification est devenue impossible et qu'ils ont été enterrés sous la honteuse appellation de « X..., algérien »... Tout cela a été rapporté durant le procès par des témoins, mais la cour n'a pas jugé utile de le prendre en considération. Je considère que le procès n'a jugé que les victimes du massacre. Il avait pour but essentiel de tourner une page des plus sombres à travers un traitement judiciaire de façade. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquoi

La mutinerie de Serkadji

Le 21 février 1995 éclatait à la prison de Serkadji (ex-Barberousse), à Alger, une mutinerie *qui était matée dans le sang*. Une centaine de détenus (dont quatre-vingt-un islamistes ainsi que quatre gardiens) furent tués à la suite de l'intervention, le lendemain à l'aube, des forces de sécurité. Officiellement, c'est un projet d'évasion fomenté par le Groupe islamique armé (GIA) avec la complicité d'un gardien qui est à l'origine de la mutinerie. Dans un rapport, le Syndicat national des avocats algériens *parlera d'un carnage délibéré* en soulignant que beaucoup de détenus furent achevés après la fin de l'assaut des forces de l'ordre. Abdelkader Hachani, qui était détenu à Serkadji au moment des faits, s'était interposé en prenant la tête d'une cellule de crise pour négocier avec les autorités. En dépit de son implication, le tribunal, qui juge l'affaire depuis le 4 janvier, n'a pas jugé utile de l'entendre.

L'auteur d'un « programme clandestin » de réformes en Chine se dévoile

PÉKIN. Fang Jue, présenté comme le pseudonyme derrière lequel se cachaient « *des personnalités du parti* [communiste chinois] *et du gouvernement* » auteurs d'un programme clandestin de réformes démocratiques, est un ancien fonctionnaire de rang intermédiaire devenu homme d'affaires, selon le *Washington Post*. Agé de 44 ans, cet homme affirme cependant – dans un interview réalisée à Pékin par le quotidien américain et publiée lundi 12 janvier – exprimer l'opinion de quelques centaines de membres du gouvernement et du Parti, dont certains siègent au Comité central. Ex-directeur-adjoint de la commission de planification de la ville de Fuzhou, M. Fang, devenu directeur d'une société commerciale spécialisée dans les fournitures de bureau, assure avoir pris part à des discussions informelles avec quelques centaines de membres du Parti et du gouvernement, mécontents du manque de réformes.

Les Cubains ont désigné les nouveaux membres de l'Assemblée nationale

LA HAVANE. Les Cubains ont désigné, dimanche 11 janvier, les 601 députés de la nouvelle Assemblée nationale du pouvoir populaire (ANPP) et les 1 192 délégués aux 14 assemblées provinciales. Trois heures avant la fermeture des bureaux de vote, la Commission électorale nationale indiquait que plus de 97 % des Cubains inscrits (soit 7,8 millions environ, âgés de plus de 16 ans) avaient participé à cette votation. Les résultats, dont la seule incertitude concerne le taux de participation, devraient être connus lundi après-midi. Les candidats ont tous été sélectionnés par une commission nationale. La nouvelle assemblée nationale, désignée pour un mandat de cinq ans, se réunira le 24 février pour élire, parmi les 601 députés, les 30 membres du Conseil d'Etat, instance politique de l'île, qui conduit les affaires du pays entre les deux sessions ordinaires annuelles de l'ANPP. – *(AFP.)*

Massacre de musulmans chiites au Pakistan

LAHORE. Au moins vingt-deux personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées, dimanche 11 janvier, à Lahore, dans l'est du Pakistan, par des inconnus qui ont attaqué à l'arme automatique des musulmans chiites participant à une cérémonie religieuse. Les assaillants – qui pourraient être membres de mouvements extrémistes musulmans sunnites – se sont enfuis après l'attaque. Cette tuerie, en plein mois du Ramadan, est l'une des plus sanglantes de la guerre que se livrent depuis des années, principalement au Penjab, des groupes extrémistes de la majorité musulmane sunnite pakistanaise et de la minorité chiite, et qui a fait l'année dernière plus de 200 morts. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ZIMBABWE : les fermiers blancs seront tués** par les paysans noirs s'ils n'acceptent pas la redistribution de leurs terres, a avetti, dimanche 11 janvier, le ministre de l'information, Chen Chimutengwende, qui a par ailleurs accusé des hommes d'affaires blancs, irrités par le projet de confisquer 1 500 fermes, de provoquer une hausse des prix des produits de première nécessité pour rendre le gouvernement impopulaire. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CHINE : plus de 1 500 soldats ont été mobilisés**, dimanche 11 janvier, pour porter secours aux habitants d'une région montagneuse au nord de Pékin touchée par un violent séisme qui a fait 47 morts, des milliers de blessés et plus de 44 000 personnes sans abri dans un froid glacial. La secousse de 6,2 degrés sur l'échelle de Richter est survenue samedi, selon l'agence officielle Chine nouvelle. – *(AFP.)*

EUROPE

■ ***BELGIQUE : le Parti social-chrétien francophone belge (PSC)*** a exclu de ses rangs, samedi 10 janvier, Gérard Deprez, 54 ans, député européen, qui fut président de ce parti de 1980 à 1995. Depuis plusieurs mois, d'importantes divergences stratégiques opposaient la majorité des dirigeants du PSC et M. Deprez. Ce dernier estimait qu'il fallait mettre un terme à l'alliance de gouvernement avec les socialistes au niveau fédéral et régional pour s'engager dans la construction d'une confédération avec le principal parti d'opposition, le Parti réformateur-libéral (PRL, centre-droit). – *(Corresp.)*

■ **BOSNIE : le haut représentant pour la Bosnie, Carlos Westendorp**, a enjoint, dimanche 11 janvier, les serbes de Bosnie de s'entendre « *dans les 24 heures* » sur le nom du nouveau premier ministre laissant entendre que, dans le cas contraire, il pourrait le faire à leur place. Profondément divisée entre ultra-nationalistes et partisans de la présidente de la République serbe de Bosnie (RS) soutenue par la communauté internationale, la RS est sans gouvernement depuis plus d'un mois. – *(AP.)*

■ **ESPAGNE : la secte installée aux Canaries**, dont la police a empêché le suicide collectif (Le Monde du 10 janvier), était une scission de la secte indienne Brahma Kumari et n'a rien à voir avec l'Ordre du Temple Solaire (OTS), contrairement aux premiers éléments de l'enquête. Brahma Kumari est surtout présente en Inde et aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

MAGHREB

■ **MAROC : le roi Hassan II a accordé dimanche 11 janvier** une grâce au profit de 480 personnes à l'occasion de l'anniversaire du manifeste de l'indépendance. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : la Cour suprême a autorisé temporairement dimanche** 11 janvier le Shin Beth, le service de sécurité intérieure, à continuer d'exercer des « pressions physiques » sur un détenu palestinien qui protestait contre l'usage légal, dénoncé notamment par Amnesty international, de la torture. – *(AFP.)*

Nouvel accès de nervosité diplomatique autour de l'Italie et de l'euro

LA HAYE. Le premier ministre néerlandais, Wim Kok, a vivement démenti dimanche 11 janvier une information publiée par l'hebdomadaire allemand *der Spiegel* selon laquelle son gouvernement voudrait remettre en cause la participation de l'Italie à l'euro. Selon le *Spiegel*, les dirigeants de La Haye estiment que le gouvernement de Romano Prodi, bien qu'il ait été en mesure de faire tomber la dette italienne à moins de 3 % du PIB au cours de l'année passé, ne seront pas capables de maintenir durablement la rigueur adoptée ces deux dernières années. M. Prodi a lui aussi pris la parole à l'occasion de cet article du *Spiegel* en soulignant que « *le premier ministre Wim Kok avait tressé les louanges de l'Italie* », il y a deux mois. – *(AFP.)*

La France aurait fourni des armes au Rwanda pendant le génocide

La dernière livraison a eu lieu le 18 juillet 1994, selon « Le Figaro »

La France a livré des armes au Rwanda au plus fort du génocide de 1994 : c'est ce qu'affirme « Le Figaro » lundi 12 janvier. Le quotidien publie le fac-similé d'une lettre de la Sofremas relative à une commande rwandaise. Le ministère de la défense affirme que cette commande n'a jamais été exécutée.

DANS le premier volet d'une série d'articles consacrés à la politique africaine de la France, *Le Figaro*, dans son édition du lundi 12 janvier, revient sur les positions françaises au moment du génocide au cours duquel plus de 500 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués au Rwanda en 1994.

Le quotidien souligne qu'il n'y a jamais eu en France de *« commission d'enquête »*, d'*« examen de responsabilité »*, ni même de *« réflexion »*, mais *« juste un silence assourdissant brisé de temps à autre par des démentis où le pitoyable le dispute au ridicule »*. A l'appui de son propos, le quotidien cite l'actuel ministre de la coopération, Charles Josselin : *« Je fais observer que ce ne sont pas les Français qui tenaient les machettes qui ont tué plusieurs centaines de milliers de Tutsis. »*

EMBARGO VIOLÉ

Le Figaro souligne que, au moment même du génocide, *« la France a persévéré dans sa politique de coopération avec le régime rwandais, avec ceux qui avaient rendu possible ce génocide »*. Cette politique s'est poursuivie jusqu'à la fin de mai 1994, une quinzaine de jours après l'adoption par les Nations unies d'un embargo sur les armes à destination du Rwanda, selon le journal, qui cite un haut responsable militaire français ayant admis avoir *« donné l'ordre d'interrompre les livraisons d'armes un mois avant le début de l'opération Turquoise »*, lancée le 23 juin 1994. *« Lorsque cet ordre est tombé, lorsque le feu vert a été donné à ce militaire*, écrit *Le Figaro*, *l'essentiel du génocide était déjà accompli. »*

Le journal affirme que, le 3 mai 1994, *« un avion transportant des armes à destination des Forces armées rwandaises, pour une valeur de 942 680 dollars, a atterri au Zaïre »*. La société *« DYL-Invest, alors basée à Cran-Gevrier, en Haute-Savoie, a joué un rôle d'intermédiaire pour affréter ce vol en versant 450 000 dollars, le reste du paiement – 130 000 dollars – étant assuré par l'ambassade du Rwanda au Caire »*, ajoute le quotidien. *Le Figaro* affirme encore que *« le 18 juillet 1994, un vol transportant pour 753 645 dollars d'armes s'est posé à Goma* [à la frontière rwandaise, dans l'est du Zaïre]. *L'ambassade du Rwanda à Paris a financé ce vol pour un montant de 175 000 dollars, l'ambassade du Rwanda au Caire pour un montant de 578 645 dollars »*.

Le quotidien publie également le fac-similé d'un document émanant de la Société française d'exportation de matériel et de systèmes d'armement (Sofremas). Il s'agit d'une *« offre pro forma »* de la Sofremas portant à la rubrique référence la mention : *« votre confirmation de commande »*. La lettre fait état des *« meilleures conditions de prix et délai de livraison »* pour la fourniture de diverses munitions pour un total de *« $ 028 000 dollars »*.

UN DEVIS NON EXÉCUTÉ

Concernant ce document rédigé par la Sofremas, un office public *de commercialisation de matériels* terrestres, et relatif à l'exportation de munitions pour des automitrailleuses et des mortiers français au Rwanda, le ministère de la défense a précisé lundi matin au *Monde*, qu'il s'agissait d'une offre non suivie d'exécution. Le document en question avait été retrouvé abandonné dans un autobus à Goma et déjà publié, il y a un an, dans la presse française. Il se rapporte à un devis, établi le 6 mai 1994, antérieurement, donc, à l'embargo décrété le 17 mai 1994 par les Nations unies. Il n'a pas été présenté à l'approbation finale de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (Cieemg), qui relève de Matignon, précise le ministère.

Le président ougandais réclame la pendaison des organisateurs des massacres

Les organisateurs du génocide rwandais de 1994 *« doivent être pendus ; le plus tôt sera le mieux »*, a affirmé le président ougandais, Yoweri Museveni, en visite dimanche 11 janvier au Rwanda. Il a exprimé son incompréhension à l'égard du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR), basé à Arusha (Tanzanie), qui prévoit l'emprisonnement à vie pour les organisateurs du génocide, au cours duquel de 500 000 à 800 000 Tutsis ont été massacrés. *« Arusha ne calmera pas la colère des gens »*, a-t-il dit. Proposant *« une autre forme de punition pour les exécutants »*, le président ougandais a réclamé la peine de mort pour les organisateurs. *« Si vous tuez mes enfants, vous pouvez être sûrs que je vous tuerai. Si le gouvernement ne le fait pas, je le ferai moi-même »*, a affirmé M. Museveni. – *(AFP.)*

Macao, plate-forme asiatique du recyclage de l'or nazi

Selon un ancien fonctionnaire, d'importantes quantités de lingots provenant de l'ex-Reichsbank auraient transité, jusqu'en 1972, par les banques de l'enclave portugaise en Chine

HONGKONG
correspondance

« Je me souviens avoir vu ces lingots d'or, frappés de l'aigle et de la croix gammée et sur lesquels était inscrit "Reichsbank" ». Le dossier sur le cheminement de l'or nazi – dont les trois quarts ont été pillés dans les banques centrales des pays occupés – vient de rebondir à Macao. Un ancien fonctionnaire portugais a fait des révélations sur le rôle joué par cette colonie lusitanienne – qui doit revenir à la Chine le 20 décembre 1999 – dans le blanchiment de l'or nazi.

Ancien fonctionnaire de la commission de l'importation d'or à Macao, Fernando Brito a déclaré au magazine spécialisé portugais *Historia* qu'en 1969 – année pendant laquelle il a travaillé durant six mois à la commission –, Macao a importé chaque semaine quelque 80 kilogrammes d'or provenant de l'ex-Reichsbank. *« L'or entrait légalement sur le territoire mais personne ne savait comment il sortait. Il finissait probablement en Chine »*, affirme l'ancien fonctionnaire, aujourd'hui installé au Portugal. Il ajoute que Macao, jusqu'en 1972 (date à laquelle l'embargo commercial sur la Chine fut levé après la visite du président Richard Nixon à Pékin), approvisionna largement la Chine en or. *« D'après nos vérifications, la Chine n'a jamais accepté de l'or nazi »*, a démenti le porte-parole chinois des affaires étrangères, Shen Guofang.

Le rapport de la commission d'experts suisses et étrangers sur l'or nazi avait révélé, le 1er décembre, que le Portugal, qui fut un partenaire privilégié de l'Allemagne nazie, avait été un des principaux acheteurs d'or nazi (*Le Monde* du 3 décembre 1997). Outre l'or reçu directement d'Allemagne en échange de biens et services, le Portugal a acheté pour 123,8 millions de dollars d'or à la Banque nationale suisse, entre les mois de juillet 1939 et juillet 1945. La BNS ayant réalisé, au dire de la commission, la plus grosse part des transactions sur l'or nazi.

Aujourd'hui terre d'accueil des casinos, Macao a toujours été une place de choix, efficace et discrète, de blanchiment d'argent. Mais entre 1947 et 1972, le territoire était une plate-forme très active de recyclage de l'or clandestin. Car lorsque le Portugal a signé les accords de Bretton Woods, en 1944, accords qui imposaient un strict contrôle des échanges d'or, il y a inclus toutes ses colonies, à savoir le Mozambique, l'Angola et le Timor-Oriental, mais sans y intégrer Macao. Oubli intentionnel, permettant de conserver une place de recyclage à l'abri des contrôles internationaux et de protéger d'abondantes recettes fiscales ? L'ancien fonctionnaire le pense. Egalement *« en provenance de la Hollande, d'Espagne et d'Afrique du Sud »*, selon les propos de l'ancien fonctionnaire, l'or entrait sans restrictions et sortait rapidement : quelque 500 kilos d'or arrivaient ainsi chaque semaine dans l'enclave portugaise.

Les faits rapportés par Fernando Brito s'étant déroulés plus de vingt ans après la fin de la guerre, les lingots d'or ne venaient pas directement du Portugal. Selon les documents d'importation, cet or arrivait de Londres ou de Johannesburg, via Hongkong. Un banquier de Hongkong estime également que de *« l'or nazi a fort probablement transité par Macao dans les années cinquante et soixante »* mais il estime que les estimations de Fernando Brito sont *« plutôt exagérées »*, sans guère plus de précisions.

Valérie Brunschwig

Indemnisation tardive en Europe de l'Est pour les victimes de la Shoah

La plupart des victimes de la Shoah vivant en Europe centrale et orientale n'ont jamais bénéficié d'une indemnisation de la part de l'Allemagne. Après de longues négociations, un accord aurait été trouvé à ce sujet entre Bonn et les associations d'anciennes victimes de la Shoah, et devait être annoncé lundi 12 janvier, selon une information parue dans le quotidien berlinois *Tagesspiegel*. Selon le journal, la République fédérale devrait verser 50 millions de deutschemarks par an (environ 168 millions de francs), pendant quatre ans (1999 à 2002), à *une fondation émanant de la « Jewish Claim Conference » (JCC), qui* regroupe, à New York, les associations de victimes de l'Holocauste. On évalue à 18 000 le nombre de victimes vivant en Europe centrale et orientale qui ont été privées, à l'époque du rideau de fer, des dédommagements semblables à ceux versés par l'Allemagne aux survivants des camps dans les pays occidentaux.

EXÉCUTIF Le président de la République a mis à profit la période des vœux et les difficultés du gouvernement face au mouvement des chômeurs pour multiplier les commentaires sur l'action du premier ministre. Lionel Jospin, qui présente ses vœux à la presse, mardi 13 janvier, au lendemain de ceux de Jacques Chirac, aura l'occasion de répondre à l'offensive présidentielle. ● LA RÉDUCTION du temps de travail est l'une des cibles privilégiées par le chef de l'Etat, pour qui M. Jospin a commis une faute majeure en adoptant le principe de l'abaissement de la durée légale du travail. ● LA RECONQUÊTE du pouvoir est le seul objectif de l'Elysée. M. Chirac a déjà pratiquement réussi à intégrer la justice dans le « domaine partagé », à côté de la diplomatie et de la défense nationale. Les projets de révision constitutionnelle vont lui permettre de se *réinsérer dans le jeu politique.*

Jacques Chirac s'installe en censeur de l'action de Lionel Jospin

Le président de la République multiplie les interventions au seuil d'une année qui devrait lui permettre de valoriser au maximum son rôle constitutionnel. Les socialistes répondent en faisant valoir que le chef de l'Etat se borne à parler, tandis que le gouvernement, lui, agit

JACQUES CHIRAC devait clore, lundi 12 janvier, son marathon des vœux en s'adressant à la presse au palais de l'Elysée. Mardi, Lionel Jospin doit se livrer au même exercice et tracer les perspectives de son gouvernement pour les mois à venir. Après s'être montré devant les Français, au seuil de la nouvelle année, extrêmement consensuel, non sans avoir rappelé qu'il *« assume dans sa plénitude les pouvoirs et les devoirs »* de sa charge, le président de la République a profité des différents vœux pour critiquer, en creux ou en clair, l'action gouvernementale. Aucun des grands domaines de la gestion de M. Jospin n'a échappé au jugement sévère du chef de l'Etat.

L'accumulation des critiques de M. Chirac sur les créations d'emplois dans le secteur public, sur l'expansion de l'Etat ou sur le recours à la procédure d'urgence au Parlement a atteint un tel point que François Hollande a jugé utile d'y mettre le holà. Sans se prononcer sur le fond, le premier secrétaire du Parti socialiste a souligné, lundi matin, sur RMC, que *« chacun comprendra qui parle et qui agit »*. Sur un mode humoristique tendant à banaliser les propos présidentiels, le député de Corrèze, présent à Tulle samedi, a reconnu le *« droit de parler »* à l'hôte de l'Elysée, en ajoutant : *« C'est assez simple : le président parle, il parle, il parle et il parle beaucoup ; il y a un gouvernement qui agit, qui travaille, qui réforme le pays. »*

Les regrets d'Alain Juppé

Au fil de confidences recueillies par Christine Clerc et publiées par *Le Figaro* (daté 12 janvier), Alain Juppé, qui réunira mercredi 14 janvier ses amis politiques dans les locaux de son association, France moderne, fait l'inventaire des erreurs commises durant les deux premières années du septennat de Jacques Chirac. *« Notre première erreur fut de ne pas dissoudre en mai 1995. Nous aurions eu le temps de travailler. J'étais pour, mais je n'ai pas assez insisté »*, assure-t-il. De même, l'ancien premier ministre regrette de n'avoir pas assez insisté auprès de M. Chirac, en décembre 1996, pour obtenir un sérieux remaniement de son gouvernement, permettant notamment la nomination de Nicolas Sarkozy au ministère des finances, en remplacement de Jean Arthuis, qu'il qualifie de *« point faible »* de son gouvernement. M. Juppé déplore enfin que le chef de l'Etat se soit montré trop prudent sur l'Europe. *« On n'a pas fait tout ce qu'on a fait pour ne pas se battre face à un retour de prurit anti-Maastricht »*, note-t-il.

La forme et le thème sont repris par Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, dans *Le Parisien* de lundi : *« Le président de la République commente comme il l'entend l'action des uns et des autres. Le gouvernement, lui, ne commente pas, il agit. Chacun occupe son temps comme il veut. »* Plus pugnace, il assure que *« le gouvernement, lui, poursuivra sa tâche de redressement pour sortir le pays de l'ornière dans laquelle les amis du président de la République l'ont mis »* et que *« le rôle du premier ministre n'est pas de faire la politique de l'opposition »*. Cette dernière observation est directement destinée à M. Chirac qui, à plusieurs reprises, a souhaité que M. Jospin continue l'action du gouvernement précédent, quand il n'a pas regretté, notamment sur la réforme de l'Etat, qu'il l'ait, d'après lui, abandonnée.

Les critiques élyséennes ont concerné principalement trois domaines. Répondant aux vœux des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat, le 6 janvier, le chef de l'Etat a mis en garde le gouvernement contre un usage abusif de la procédure d'urgence pour l'adoption des projets de loi au Parlement. *« Prérogative constitutionnelle à la disposition du gouvernement »*, la déclaration d'urgence, a-t-il dit, *« ne favorise pas toujours la qualité des travaux législatifs »*. Il avait déjà fait part de cette préoccupation, le 27 novembre 1997, en recevant le bureau du Sénat à déjeuner à l'Elysée, précisant à ses interlocuteurs qu'il avait veillé à ne pas trop user de cette procédure quand lui même était premier ministre (*Le Monde* daté 30 novembre-1er décembre 1997). M. Chirac avait en effet préféré utiliser l'article 49, alinéa 3 de la Constitution, qui permet l'adoption d'un texte sans vote.



Il est entré dans un deuxième domaine, le même jour, en critiquant, devant les « corps constitués », le développement de l'Etat. *« Si l'Etat dépérit, ce n'est pas par son rétrécissement, mais, au contraire, par son expansion continue*, a-t-il indiqué. *C'est au moment où le secteur public a atteint des dimensions inégalées, malgré les efforts qui ont été faits pour le réduire, (...) que l'Etat est en réalité le moins efficace. »* Le président a vu là *« une des causes de la crise morale qui traverse notre pays »*. Au moment où les chômeurs de longue durée en lutte réclament une plus grande participation de l'Etat, M. Chirac a ajouté : *« L'Etat producteur, entrepreneur et interventionniste doit céder la place à un Etat garant. L'Etat providence, qui chancelle sous son propre poids, doit devenir un Etat soutien, un Etat régulateur, un Etat sécurisant. »*

Le chef de l'Etat a affecté sa troisième incursion, le 8 janvier, en choisissant le terrain social, et plus particulièrement le dialogue qui s'y rattache. Il a, du reste, repris ce thème devant les Corréziens, samedi, en s'attaquant à la méthode Jospin sur les 35 heures pour souligner que la réduction du temps de travail, *« aspiration naturelle et légitime »*, peut être atteinte par *« le dialogue social, seul moteur d'une démocratie moderne et dynamique »*. Deux jours avant, il avait loué la réussite de la négociation collective... à l'étranger et affirmé que *« de tous les pays occidentaux – nos concurrents –, nous sommes celui où les créations d'emplois dans le secteur privé ont été les moins nombreuses au cours des vingt dernières années et où l'emploi public a le plus progressé »*.

Mardi, M. Chirac doit recevoir à l'Elysée douze maires de toutes tendances politiques républicaines pour parler des violences urbaines. Considérant que la semaine passée était celle des vœux multiples du président, l'Hôtel Matignon n'envisage pas de réponse directe à cette avalanche de critiques.

Olivier Biffaud

La maison Elysée s'est adaptée à la cohabitation

PENDANT DEUX ANS, sur les dossiers autres que diplomatiques et militaires, les collaborateurs de l'Elysée avaient été réduits à un rôle de quasi-figuration. Leurs compétences étaient peu sollicitées par un processus de décision se réduisant à des échanges entre le président de la République, le premier ministre, le secrétaire général de l'Elysée et le directeur du cabinet de Matignon. Depuis l'installation d'une nouvelle cohabitation, les conseillers et chargés de mission de la présidence sont devenus des pièces importantes du dispositif de Jacques Chirac.

A la fois informateurs – allant « aux nouvelles » dans les ministères, les partis, les syndicats et organismes professionnels – et intermédiaires pour ceux qui cherchent un recours éventuel face aux décisions du gouvernement, les hommes et les femmes de l'Elysée bénéficient de circonstances plus favorables pour activer leurs carnets d'adresses. Le secrétaire général, Dominique de Villepin, est avant tout chargé de la cohabitation institutionnelle et fait fonction, à ce titre, d'interlocuteur principal, voire exclusif, du directeur du cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck. Les initiatives plus généralement « politiques » de M. Chirac passent par des circuits plus diversifiés.

Parmi les collaborateurs du chef de l'Etat déjà présents avant la dissolution, le directeur de son cabinet, Bertrand Landrieu, venu de la préfectorale, suit notamment de près les questions de sécurité et les dossiers électoraux. Il est l'organisateur de la « séance de travail » avec douze maires de villes concernées par les violences urbaines.

Maurice Ulrich, ancien directeur du cabinet de M. Chirac à Matignon et à l'Hôtel de Ville, est l'homme des contacts politiques discrets. De son passage à la tête de la télévision publique, il a gardé une bonne connaissance du milieu des médias audiovisuels. Il est au croisement des réseaux de hauts fonctionnaires passés, à un moment ou à un autre, dans les cabinets de M. Chirac. Christine Albanel, autre ancienne de l'Hôtel de Ville, bénéficie d'une liberté plus grande dans l'écriture des discours présidentiels. Si M. Pilhan s'est fait plus discret depuis la défaite, son expérience de la cohabitation, pour laquelle il avait conseillé François Mitterrand, en fait un conseiller toujours utile pour M. Chirac, qui s'entretient avec lui en tête à tête. Claude Chirac reste, bien sûr, plus que jamais l'un des interlocuteurs les plus constants de son père, pour tout ce qui concerne la communication par l'image.

La défaite de la droite au printemps a permis au chef de l'Etat de faire revenir auprès de lui des hommes avec qui il a l'habitude de travailler depuis longtemps. Roger Romani, sénateur de Paris, assure la liaison avec la Chambre du Parlement restée aux mains de l'opposition. Jacques Toubon, surtout, qui ne se contente pas de suivre les dossiers judiciaires, avec ses compétences d'ancien ministre de la justice. Il est devenu un des stratèges de la reconquête du pouvoir entreprise par l'Elysée.

Th. B. et P. J.

En Corrèze, le « simple bon sens » contre les 35 heures

TULLE
de notre envoyée spéciale

Comme il rit ! Et comme il étreint, embrasse, câline. *« Bonne année, mon cher ami ! A vous aussi, madame, oui, très, très bonne année !... Ah ! Emile ! Tous mes vœux, mon grand !... Par exemple ! Denise ! Quelle joie ! Allez, la bise ! »* Goulu ! Il aurait pu en faire un bon millier sans paraître rassasié. Aux vieux, surtout, qui le regardent avec fierté et qu'il enveloppe avec chaleur. A ceux qui l'ont connu à ses débuts, il y a trente ans, en terre corrézienne, et qui se pressent vers lui, jouant des coudes, tirant près d'eux leurs épouses permanentées, ravis qu'un photographe local immortalise l'accolade ou la bourrade.

En deux mots, il prend des nouvelles des rhumatismes et de la ferme, du fils au RMI, des résultats du petit commerce. Il tutoie à tout va, tandis qu'eux hésitent, parfois. Mais il rappelle avec tant de bonheur qu'il est bien un des leurs – *« Mes racines plongent dans cette terre, je me sens lié à tous ses habitants »* – qu'ils s'enhardissent toujours... Pas de chichis, à Tulle, au diable le protocole ! Voyez comme dame Chirac – conseillère générale de Sarran – rit elle-même de bon cœur quand un paysan lui annonce que sa brebis Bernadette prend chaque jour vigueur et ampleur.

Cela n'empêche pas le discours politique. Le jugement, proféré comme parole de bon sens, sur les options du gouvernement. Pas de tumulte ni de phrases assassines, non, *« mais de gros clins d'œil, des signes à son public, du genre : "Suivez mon regard, Jospin se plante" »*, décode un petit chef d'entreprise. François Hollande ne s'y trompe pas qui, présent à la réception comme député de Corrèze, se montrera agacé par *« la somme de discours »* proférés depuis le 31 décembre, sous prétexte de vœux, par le président. Une *« machinerie assez lourde de critiques à l'égard du gouvernement »*, résume le premier secrétaire du PS.

Critiques ? Sur la réduction du temps de travail, d'abord. *« La France peut-elle être le pays où l'on entre le plus tard sur le marché du travail, où l'on en sort le plus tôt, où l'on travaille le moins, alors même que la durée de la vie ne cesse de s'allonger ? A cette interrogation de fond, le simple bon sens apporte sa réponse »*, affirme M. Chirac. D'ailleurs, ajoute-t-il, les Français, *« dans leur immense majorité, ne croient pas que réduire le temps de travail réduira le chômage »*. Sans doute l'aspiration est-elle à la fois *« naturelle et légitime »* et fait-elle normalement partie des discussions sur l'organisation du travail, mais à condition qu'il y ait dialogue plutôt que de s'exposer au *« danger (...) de méthodes qui imposeraient des solutions uniformes sans tenir compte des différences dans un monde de plus en plus concurrentiel »*.

Critiques encore sur le déséquilibre entre secteur public et secteur privé. *« Est-il raisonnable que nous soyons le pays où l'emploi public a le plus progressé au cours des vingt dernières années, alors que les créations d'emplois dans le secteur privé étaient les moins nombreuses ? (...) Qui ne voit que la masse considérable des dépenses de l'Etat et des collectivités locales pèse directement sur le développement de l'activité, donc de l'emploi, à force de taxes et d'impôts ? Il y a là un cercle vicieux que nous devons briser. »*

La Chiraquie applaudit d'enthousiasme. Maire de Concèze, 362 habitants, Georges Macary y voit un appel au sursaut contre une politique et une mentalité *« d'assistanat »*. *« Désormais, on attend tout de l'Etat. Y compris du travail. Mais pour la cueillette des pommes, on doit faire venir des gens de Pologne, d'Espagne, du Maroc et du Portugal ; 90 % des chômeurs de la région se défilent devant cette tâche. »* D'autres élus sont ravis de trouver à leur héros des allures de *« battant »*. Son épouse Bernadette – sa *« conscience corrézienne »* – ne donne-t-elle pas l'exemple qui annonce au maire de Sarran, dont elle est l'adjointe, sa volonté de s'installer au village et de visiter, d'ici à mars, toutes les maisons du canton ?

Annick Cojean

Reconquérir la stature présidentielle en prenant exemple sur François Mitterrand

LA SEMAINE ne pouvait être que celle de Jacques Chirac. Ainsi le veut le calendrier républicain, qui permet au chef de l'Etat, en ces premiers jours de janvier, de se présenter en « père de la nation », à qui tout ce qui compte en France vient présenter ses vœux pour lui et le pays. Mais nul ne pouvait prévoir que cette période faste pour le président de la République coïnciderait avec un passage difficile pour le premier ministre. L'Elysée a su en profiter avec habilité.

ANALYSE
M. Chirac se réinsère dans le jeu politique à la faveur des projets de M. Jospin

Les collaborateurs de M. Chirac attendaient avec gourmandise un tel *retournement de situation.* Ils étaient persuadés que la « chance » de Lionel Jospin finirait bien par se heurter à l'une ou l'autre des dures réalités quotidiennes qui croisent la route de tout gouvernement, quel qu'il soit. Ils étaient persuadés, surtout, que le premier ministre avait commis une erreur formidable en imposant la réduction du temps de travail. D'où les multiples remarques, critiques, mises en garde dont le président de la République émaille toutes ses interventions sur ce thème depuis maintenant près de deux mois. Il veut prendre date pour l'histoire, persuadé qu'il y va du maintien de la compétitivité de l'économie française.

« Garant de l'indépendance nationale », au titre de la Constitution, le chef de l'Etat se veut aussi, en effet, celui de la pérennité de la nation et des valeurs de la République. En dehors du 14 juillet où, dans le choc de la défaite, il s'était livré à une critique tous azimuts de la politique gouvernementale, c'est sur ces seuls thèmes qu'il centre ses propos. D'où, pour lui, l'importance de ces multiples cérémonies de vœux, qui lui permettent de donner l'image d'un homme au-dessus des querelles partisanes. D'où sa rencontre avec des maires de tous partis sur les difficultés du maintien de l'ordre républicain. D'où, aussi, ses interventions dans les domaines de la recherche fondamentale et de l'éthique. D'où, aussi, l'hommage qu'il a rendu au capitaine Dreyfus et à Emile Zola (*Le Monde* du 10 janvier).

Petit à petit, M. Chirac s'efforce de faire oublier qu'il fut le vrai responsable de l'action conduite par Alain Juppé, que les électeurs ont désavouée au printemps 1997 alors qu'il leur demandait de lui renouveler leur confiance. Prenant exemple sur François Mitterrand, il part à la reconquête d'une légitimité : celle du président de la République, qui sera, si possible, mise au service d'un nouveau combat pour retrouver la totalité du pouvoir.

Pendant six mois, il s'est montré relativement discret, le temps de mettre de l'ordre dans une « maison » dont la défaite avait fait éclater au grand jour les dysfonctionnements. Sans être passif pour autant. Là encore, l'expérience de la première cohabitation a été mise à contribution. Ayant dû alors, comme premier ministre, plier devant François Mitterrand, il a pu, sans difficulté, imposer à M. Jospin sa prééminence en matière diplomatique et militaire, et une surveillance des nominations faites en conseil des ministres.

Les bases étant établies, il peut aujourd'hui repartir de l'avant. Les événements le servent. Ayant eu l'habilité de mettre en chantier, dès janvier 1997, une vaste réforme de la justice, il peut dorénavant faire comme si le travail auquel se livre Elisabeth Guigou n'était que la conséquence d'une consigne présidentielle. C'est le sens de son intervention, le 9 janvier, lors de la séance de rentrée de la Cour de cassation, indiquant qu'il surveillera de très près les projets gouvernementaux. Fort de son titre constitutionnel de *« garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire »*, et s'appuyant sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature préparée par François Mitterrand et mise en œuvre par Edouard Balladur, M. Chirac a réussi à étendre le domaine du « pouvoir partagé » : la justice y figure, maintenant, avec les affaires étrangères et militaires. Cette extension va permettre au président de la République de retrouver un rôle directement politique, puisque le premier ministre entend poser les fondements de cette réforme dès le premier semestre.

C'est à croire, d'ailleurs, que le gouvernement a décidé de faciliter la réinsertion de M. Chirac dans le jeu politique : en souhaitant légiférer sur le cumul de fonctions par les ministres, en envisageant d'aborder le dossier de la parité hommes-femmes dans les assemblées élues, il sait qu'il devra passer par des réformes constitutionnelles. Or, du contenu comme de la procédure de celles-ci, le chef de l'Etat est le maître.

Déjà, par sa décision sur le traité d'Amsterdam, le Conseil constitutionnel avait offert à M. Chirac un moyen d'intervention et l'avait placé en position de force dans ses négociations avec M. Jospin. L'Elysée peut voir s'ouvrir l'an 1998 avec un plaisir gourmand.

Thierry Bréhier

ion de Lionel Jospin

t lui permettre de valoriser au maximum
e à parier, tandis que le gouvernement, lui, agi



sens » contre les 35 heures

xemple sur François Mitterrand

Les associations de chômeurs veulent maintenir la pression sur le gouvernement

Martine Aubry reçoit lundi AC !, l'APEIS et le MNCP

A la veille d'une nouvelle journée d'action, les associations de chômeurs entendaient, dès lundi 12 janvier, montrer que leur détermination ne faiblit pas. Au lendemain de l'évacuation des antennes Assedic par la police, les organisations de chômeurs – AC !, APEIS, MNCP et le comité de défense des chômeurs CGT – ont prévu de multiplier les actions d'occupation *« dans les lieux les plus symboliques possibles »*.

PARALLÈLEMENT aux occupations ponctuelles décidées par les organisations de chômeurs – AC !, APEIS, MNCP et le comité de défense des chômeurs CGT –, deux grands tests de mobilisation sont prévus cette semaine. Les associations de chômeurs ont appelé à une *« journée de temps fort »*, mardi 13 janvier, élargie *« aux salariés et aux retraités »*.

A Paris, le défilé, qui partira du ministère du travail, doit se rendre devant le siège du CNPF. Les associations de chômeurs comptent interpeller l'organisation patronale, sur laquelle la CGT centre désormais son discours. Les quatre organisations discutent d'un second rassemblement, en fin de semaine.

En attendant, trois des principales organisations du mouvement doivent rencontrer lundi, en début d'après-midi, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Mme Aubry a cadré très précisément cette rencontre, en l'inscrivant dans le processus de préparation du projet de loi sur l'exclusion.

De fait, elle a souhaité limiter ses interlocuteurs à AC !, à l'APEIS et au MNCP, en y rajoutant Partage, l'association de Maurice Pagat, mais en excluant le comité de défense des chômeurs CGT. Par ailleurs, Droit au logement et le Comité de défense des sans-logis, qui souhaitaient profiter de ce rendez-vous, n'ont pas été conviés. Le ministère a prévu de les recevoir ultérieurement. Toutefois, un représentant du DAL devrait être intégré à la délégation d'AC !

Samedi, lors d'une conférence de presse en plein air organisée devant le siège de la direction des affaires sanitaires et sociales de Paris, dans le 11e arrondissement, évacuée le matin même, les représentants des quatre associations ont assuré que les *« évacuations n'entament pas la détermination des chômeurs »*.

« Nous jugeons la démarche du gouvernement violente, stupide et incohérente », a estimé François Desanti, secrétaire général du comité national CGT de défense des chômeurs, réagissant aux évacuations. Aux notions d'*« espoir et de solidarité »*, *« on oppose assez rapidement le bruit des bottes et des matraques »*, a-t-il ajouté. *« Ils peuvent nous expulser, ils ne nous feront pas disparaître »*, a indiqué AC !, affirmant que *« les problèmes de fond ne sont toujours pas réglés dont le relèvement des minima sociaux »*. L'APEIS a regretté que *« le dialogue ouvert »* par le gouvernement se soit refermé avec l'intervention des forces de l'ordre.

Côté syndicats, la vague d'évacuations policières a été *« fermement »* condamnée par la confédération CGT. *« Le gouvernement vient de démontrer l'écart persistant entre ses déclarations d'intention et les actes »*, a estimé la CGT. Pour « Tous ensemble », qui rassemble des opposants internes à la CFDT, *« c'est un outrage aux hommes et femmes qui s'étaient courageusement levés pour revendiquer le droit de vivre dignement »*. La fédération syndicale SUD-PTT a, elle aussi, fermement condamné le *« recours à la force »*.

GROS DES TROUPES CGT

A la suite des interventions des forces de l'ordre, 300 personnes ont, par ailleurs, manifesté, samedi, à Châtellerault (Vienne) et plus d'un millier à Bordeaux : en dehors de quelques adhérents de la *« CFDT en lutte »*, de SUD et de quelques élus communistes, le gros des troupes était constitué par des salariés de la CGT. Près de 1 000 personnes ont défilé samedi après-midi dans les rues de Montpellier.

La vingtaine de chômeurs qui occupaient la mairie d'Arles depuis le milieu de la matinée samedi ont évacué les lieux dans l'après-midi, *« déçus »* de ne pas avoir reçu le soutien du maire socialiste, Michel Vauzelle. Le maire DVG de Guingamp (Côtes-d'Armor), Noël Le Graët, a réaffirmé dimanche matin son refus de faire appel à la police pour évacuer une salle de sa mairie toujours occupée lundi matin.

La trentaine de chômeurs qui occupaient depuis vendredi 9 janvier les locaux de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Moselle, à Metz, ont été expulsés dimanche soir. L'intervention des policiers a été opérée de façon « musclée », mais n'a donné lieu à aucun incident.

Dans la nuit de dimanche à lundi, les CRS ont fait évacuer dans le calme la cinquantaine de chômeurs qui occupaient, depuis le 3 janvier, le centre communal d'action sociale de Nantes depuis plus d'une semaine. Les forces de l'ordre sont intervenues conformément à l'ordonnance rendue dimanche en fin d'après-midi par le juge des référés du tribunal de grande instance de Nantes, saisi samedi par le maire, Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Sans aucune résistance et sans les scènes de bousculade qu'on avait pu voir à Arras (Somme), les chômeurs ont quitté le CCAS aux cris de *« Ayrault démago »*.

Lundi matin, la quarantaine de chômeurs qui occupaient la chambre de commerce et d'industrie de Cherbourg depuis vendredi ont voté, à la quasi-unanimité, l'évacuation des lieux pour se rendre à la table-ronde organisée à 9 heures à la sous-préfecture. À Lyon, une centaine de chômeurs occupaient toujours l'ancien siège de l'ANPE, situé rue Edouard-Herriot. Les murs de ce bâtiment appartiennent au Crédit lyonnais. A Marseille, les forces de l'ordre avaient pris position lundi matin autour des antennes Assedic.

Bruno Caussé et Caroline Monnot

M. Jospin, Mme Voynet et M. Gayssot justifient les évacuations

LE PREMIER MINISTRE, Lionel Jospin, a justifié, dimanche 11 janvier, l'évacuation des sites occupés par des chômeurs en affirmant que la France avait *« besoin de dialogue, de justice sociale, de réussir sa politique économique contre le chômage, mais aussi besoin d'une parole d'autorité »*.

Interrogé par LCI à Cintegabelle (Haute-Garonne), M. Jospin a estimé qu'*« on ne peut pas laisser au-delà de trois semaines, un mois, occuper des Assedic, des lieux qui sont réservés justement aux chômeurs »*. Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, a fait une déclaration dans le même sens : *« Le premier ministre a été clair : bien sûr, les Assedic doivent pouvoir jouer leur rôle et être ouverts aux chômeurs pour les inscriptions et les aides. »* Le ministre communiste a souligné qu'*« un dialogue a commencé à s'engager* [qui] *ne doit pas et ne va pas s'arrêter. Dès demain, Martine Aubry va recevoir les associations de chômeurs »*, a-t-il ajouté.

Au club de la presse d'Europe 1, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a estimé que, *« aujourd'hui, le dialogue est rétabli, restauré. Les chômeurs sont reçus dans les ministères, les préfectures »*. *« Je ne trouve pas ces occupations nécessaires »*, a-t-elle ajouté. Mme Voynet a confirmé que les Verts participeraient aux manifestations prévues mardi, mais qu'elle *« n'envisage pas d'être présente, ce n'est pas le rôle d'un membre du gouvernement »*.

L'ancien premier ministre Édouard Balladur (RPR) a jugé, dimanche 11 janvier, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », *« absolument dérisoires »* les mesures d'aide aux chômeurs tout en approuvant les évacuations de sites occupés. Dans *Le Parisien*, lundi 12 janvier, Alain Madelin, président de Démocratie libérale (UDF-DL), estime que les évacuations des chômeurs des antennes Assedic *« renforcent* [son] *sentiment qu'il existe deux catégories de Français : les politiquement forts et les politiquement faibles »*.

Edouard Balladur ironise sur les hésitations du PS en Ile-de-France

Les Verts favorables à un accord régional avec la gauche

LA PRÉPARATION des élections régionales s'intensifie à droite comme à gauche, alors qu'il reste cinq semaines aux états-majors pour boucler leurs listes : celles-ci doivent être déposées au plus tard le 16 février. Le débat s'est concentré, en fin de semaine, sur l'un des principaux enjeux du scrutin, c'est-à-dire l'Ile-de-France.

A gauche, les socialistes semblent avoir quelques difficultés à sortir de l'embarras suscité par leur valse-hésitation à propos de l'identité de leur chef de file. Michel Rocard, qui avait un temps envisagé d'assumer ce rôle, a laissé entendre, en termes choisis, que l'attitude des socialistes avait déjà laissé quelques traces.

Tout en assurant n'être *« pas du tout déçu »* qu'il revienne finalement à Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, de conduire les socialistes, l'ancien premier ministre a regretté, dimanche 11 janvier, sur Canal Plus, que, dans cette affaire, certains de ses amis *« ne se soient pas bien conduits »* sur *« le plan de la courtoisie et de la fidélité à l'amitié »*.

« Je ne suis pas du tout déçu, je suis parlementaire européen, j'ai un boulot de tous les diables, ce qui me plaît beaucoup », a indiqué M. Rocard. *« Un certain nombre de gens se sont dit :* " Le PS va dans le mur dans cette région parisienne parce qu'il n'a pas de dispositif de commandement, il ne sait pas qui sera président puisque Dominique est ministre ". *J'ai répondu :* " Si vous avez besoin de moi, je suis là. " *Point final. Je me suis borné à ça, ils ont choisi autrement, peu importe »*, a-t-il expliqué.

De leur côté, les Verts d'Ile-de-France, qui avaient, un temps, menacé de constituer leurs propres listes, se sont prononcés, dimanche, en faveur d'un accord avec le reste de la gauche. Leur assemblée générale a rejeté, pour sept départements sur huit, l'idée d'une liste Verte. La question reste ouverte pour l'Essonne, où les écologistes de Dominique Voynet souhaitent un second candidat en position éligible. Pour sa part, Marie-Pierre de La Gontrie, tête de liste socialiste à Paris, a annoncé dans un communiqué, samedi, que les listes de la *« gauche rassemblée en Ile-de-France »* seront publiées dans la semaine du 12 janvier, de même qu'une *« plate-forme commune de propositions concrètes »*.

Mme de La Gontrie a voulu voir dans ce calendrier le signe d'une meilleure préparation de la gauche, tandis qu'à droite Edouard Balladur, chef de file du RPR et de l'UDF, serait *« un homme bien seul, incapable de rassembler »*.

« EXCEPTION COCASSE »

M. Balladur n'a évidemment pas la même vision des choses. Lors du « Grand-Jury RTL-*Le Monde*-LCI », dimanche, l'ancien premier ministre a ironisé sur les hésitations du PS dans le choix de son chef de file régional et a souhaité que les électeurs puissent avoir *« un choix clair »*.

En ce qui concerne M. Strauss-Kahn, il a jugé qu'il serait *« quand même cocasse »* que le PS fasse une exception à ses propres règles sur le cumul des fonctions pour la seule région Ile-de-France, en lui permettant de cumuler des fonctions ministérielles avec celles de président de région.

Pour sa part, il a confirmé qu'il sera candidat à la présidence du conseil régional si le RPR, l'UDF *« et leurs alliés »* obtiennent une majorité. Il n'a pas dit lequel de ses autres mandats – député et conseiller municipal de Paris –, il abandonnerait alors pour se conformer à la loi sur la limitation du cumul des mandats.

M. Balladur a annoncé que l'opposition fera des propositions en matière de gestion et de *« transparence »*, afin qu'on *« puisse dissiper intégralement tous les soupçons »*. Il s'est ainsi prononcé pour la présence d'un magistrat de la Cour des comptes au sein de la commission des marchés.

Cécile Chambraud

La refondation du RPR entre dans la dernière ligne droite

C'EST UNE REFONDATION qui n'ose pas dire son nom. Par égard pour le principal fondateur du RPR, Jacques Chirac, Philippe Séguin n'utilise d'ailleurs pas ce mot. Il préfère parler de réconciliation et de rénovation. Le 31 janvier, pourtant, le Rassemblement – tout court – prendra la suite du Rassemblement pour la République, autour de quatre textes fondateurs. Ceux-ci ont commencé à être diffusés, lundi 12 janvier, auprès des 728 membres du conseil national – le « parlement » – du mouvement gaulliste.

Selon le calendrier arrêté au début de l'été, lors des assises qui avaient vu M. Séguin accéder à la présidence du RPR, en remplacement d'Alain Juppé, le travail de réflexion interne touche à sa fin, et le député des Vosges se donne encore une année pour l'application complète des nouvelles règles de fonctionnement.

Avant janvier 1999, M. Séguin se sera, en effet, appliqué à lui-même l'un des aspects les plus symboliques de la réforme des statuts : le président du Rassemblement sera désormais élu, pour trois ans, au suffrage universel direct, par l'ensemble des militants.

Aux échelons inférieurs, toutes les instances délibératives seront elles aussi élues, les pouvoirs des présidents des comités départementaux, jusqu'ici plutôt honorifiques, seront élargis, mais, afin d'assurer la cohérence de la direction du mouvement, les secrétaires départementaux continueront d'être nommés. Ce sera le cas, également, pour le secrétaire général, numéro deux du mouvement, car, explique-t-on dans l'entourage de M. Séguin, il ne saurait y avoir *« deux légitimités »* émanant de la base.

Le conseil national sera maintenu, mais un nouvel organe, plus léger (250 membres), dénommé comité politique, dont les parlementaires ne seront plus membres de droit, occupera l'essentiel de ses fonctions actuelles. Cette réforme des statuts a été conduite, sous l'autorité de Charles Pasqua, par une commission comprenant notamment plusieurs anciens secrétaires généraux du mouvement gaulliste, tels Jacques Baumel, Robert Poujade, Bernard Pons et Jean-François Mancel.

DIVERSES CONTRIBUTIONS

Le « projet » du Rassemblement, qui sera soumis aux assises du 31 janvier et du 1er février, a été pareillement mis au point par une commission ouverte à tous les auteurs des différentes contributions qui avaient été déposées (*Le Monde* du 12 décembre). Elle comprenait ainsi Michel Barnier et Hubert Haenel, Pierre Lellouche et Philippe Marini, Josselin de Rohan et Serge Vinçon, Daniel Garrigue, Hervé Gaymard, Jacques Godfrain, Adrien Gouteyron, et les principaux responsables de l'actuelle direction provisoire.

Quatre textes composent ce projet. Le premier vise à justifier l'existence politique du Rassemblement, la permanence de sa référence au gaullisme et sa volonté de demeurer, précisément, un « rassemblement », distinct donc d'un parti politique habituel. Le deuxième texte, intitulé *Manifeste pour nos valeurs*, réaffirme le socle sur lequel doivent se retrouver les militants gaullistes : la nation, consacrée comme première valeur du Rassemblement, devant la famille, la liberté, la responsabilité, l'autorité de l'Etat, le travail, l'égalité des chances et la solidarité. Ce texte, dans l'esprit de M. Séguin, est destiné à durer.

Davantage lié à la période, le troisième volet du projet porte sur la place de la France dans l'Europe et le monde. C'est à partir de cette synthèse que, le moment venu, le Rassemblement établira son programme.

Face à la mondialisation, le Rassemblement se donne *« un double devoir d'explication et de mobilisation »*. La libération de l'économie doit se conjuguer avec la nécessité d'assurer la solidarité, selon une conception propre à la France. De même, l'Europe est présentée comme un moyen pour la nation de démultiplier ses propres caractéristiques.

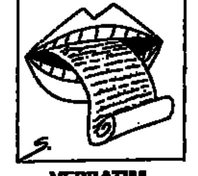
« Il ne s'agit en aucun cas d'un compromis. On a recherché ce que nous avons en commun. Ce qui est tout différent », insiste un membre de la commission chargée du projet. Les auteurs des différentes contributions ne devraient d'ailleurs pas produire de contre-propositions au texte de la direction lors des assises. Seuls d'éventuels amendements, dont la date limite de dépôt a été fixée à jeudi soir, pourraient être soumis au vote des délégués.

Enfin, un court texte fixe le code de déontologie de l'élu. Il s'agit là encore de tenir compte de la multiplication des enquêtes lancées par la justice, ces dernières années, dans les partis politiques et les collectivités locales et de marquer une rupture avec le passé.

Jean-Louis Saux

Le manifeste pour les valeurs

QUATRE TEXTES sont soumis à l'agrément du futur Rassemblement, parmi lesquels un *« manifeste »* de huit pages portant sur les *« valeurs »*. Au *« premier rang »* de ces valeurs, le Rassemblement place *« la nation »*, *« lieu d'exercice privilégié de la démocratie »* et *« meilleur espace de solidarité »*. Hostile à *« l'Europe des régions »*, ce manifeste précise : *« C'est parce que nous avons confiance dans l'avenir de la nation que nous sommes attachés à la construction de l'Europe. »*



VERBATIM

Deuxième valeur, *« la famille (...), lieu privilégié de la solidarité et de l'épanouissement personnel des enfants et de l'apprentissage des premiers repères »*.

« La liberté », en troisième lieu, est *« le moteur du progrès économique et social et le préalable de la solidarité »*. Elle s'articule avec l'idée de *« responsabilité »*, qui est *« le contraire de l'esprit d'assistanat (...) en passe de faire des ravages dans notre pays »*. Le Rassemblement affirme que *« la loi républicaine doit être appliquée sur tout le territoire national »* : *« L'autorité, l'ordre républicain, la paix républicaine, sont des valeurs sans lesquelles la première des libertés de l'homme, la sécurité, perdrait tout son sens. »*

Puis, par trois fois, le texte se démarque explicitement des conceptions de *« la gauche »* sur le travail, l'égalité des chances et la solidarité. Ainsi, *« pour la gauche, traditionnellement, le travail est un moyen d'aliénation et d'oppression qu'il convient de limiter et de partager. Pour nous, il peut et doit être au contraire, en même temps que le créateur de richesses, un facteur d'épanouissement, un élément essentiel de l'équilibre personnel et familial – surtout si la participation est introduite sur tous les lieux d'activité – ainsi qu'un instrument de promotion sociale »*.

DÉPÊCHES

■ **SUPERPHÉNIX : Dominique Voynet se rendra le 29 janvier sur le site de Superphénix,** à Creys-Maville (Savoie), *« pour dialoguer avec les personnels »* et examiner *« toutes les conséquences »* de l'arrêt du surgénérateur nucléaire dont les modalités vont être décidées d'ici à la fin du mois, a déclaré la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, dimanche 11 janvier, sur Europe 1.

■ **FRONT NATIONAL : Lorrain de Saint-Affrique, ancien conseiller en communication de Jean-Marie Le Pen,** a affirmé, dans son livre *Dans l'ombre de Le Pen*, à paraître le 14 janvier, que Bernard Tapie a rencontré secrètement le président du Front national, le 29 mars 1993, au lendemain du premier tour des élections législatives. Par l'intermédiaire de ses avocats, M. Tapie *« conteste formellement »* ces affirmations (*Le Monde* du 10 janvier). Dans un entretien au *Journal du dimanche* du 11 janvier, M. de Saint-Affrique maintient ses propos, en indiquant que cela lui *« a été raconté par M. Le Pen et par un collaborateur de M. Tapie »*.

■ **RÉGIONALES : le président du conseil régional de la Martinique, le communiste Emile Capgras,** a été désigné, dimanche 11 janvier, tête de liste du Parti communiste martiniquais pour les élections régionales de mars. Il a été élu avec 115 voix, contre 85 voix à Pierre Samot, maire (PC) du Lamentin (Basse-Terre) et tête de liste communiste aux régionales de 1992.

■ **ÉLECTIONS : le député Gérard Lindeperg (PS, Loire), conseiller régional sortant, sera la tête de liste de la « gauche plurielle »** dans la Loire pour les élections régionales, ont indiqué, samedi 10 janvier, l'union départementale des élus socialistes et républicains et la fédération PS de la Loire.

■ **ÉQUIPEMENT : les fédérations CGT et CFDT de l'équipement ont lancé,** jeudi 8 janvier, un appel commun à une manifestation nationale sur l'emploi, la réduction du temps de travail, le pouvoir d'achat et le service public, le 27 janvier. FO équipement avait déjà appelé, le 5 janvier, à une action nationale à cette même date.

■ **LOGEMENT : cinq familles ont investi un immeuble vide de Lille,** dimanche 11 janvier au soir, selon un représentant de l'association Droit à l'autoréquisition (DARD), Pierre Devocelle, qui estime à *« 2 000 à 3 000 »* les logements vides habitables de Lille.

PRÉCARITÉ Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, devait recevoir, lundi 12 janvier, les associations de chômeurs pour examiner le dossier du projet de loi contre l'exclusion. Le gouvernement devra avancer très rapidement pour boucler ce texte dont l'adoption en conseil des ministres est prévue en mars. ● SI les grandes lignes de ce texte sont tracées, le volet logement apparaît le plus finalisé. Les mesures prévenant les expulsions locatives seraient renforcées et une vaste réforme des attributions de logements sociaux serait engagée. ● UNE VASTE loi contre l'exclusion est-elle nécessaire ? Non, estime Bernard Rodenstein, président de l'Entraide protestante de France. *« Sauf à changer radicalement d'orientation sur les choix économiques et financiers, une loi n'apportera pas les réponses attendues »*, explique-t-il.

Une course de vitesse est engagée pour boucler la loi contre l'exclusion

Martine Aubry devait recevoir, lundi 12 janvier, les associations de chômeurs. Le gouvernement doit désormais mettre les bouchées doubles pour rédiger ce texte, mis en sommeil pendant plusieurs semaines. Les grandes lignes en matière de justice et de logement sont tracées

LES RAPPORTS de forces évoluent parfois à grande vitesse. Fin octobre 1997, les associations de chômeurs déploraient que Martine Aubry n'ait pas jugé utile de les convier, aux côtés des associations caritatives, à sa première présentation du projet de loi *« de prévention et de lutte contre les exclusions »*. A force de protestations, elles n'avaient obtenu qu'une série de rencontres avec des membres du cabinet du ministère de l'emploi et de la solidarité. Lundi 12 janvier après-midi, les associations devaient en revanche disposer pour elles seules de la ministre sur ce même sujet.

Pour les principaux responsables des associations de chômeurs, c'est presque trop d'honneur. Christophe Aguiton (AC !)et Richard Dethyre (APEIS) reconnaissaient, à la veille de cette rencontre, qu'ils auraient préféré discuter uniquement de l'actualité du mouvement des chômeurs. Les occupations d'Assedic les ont trop accaparés pour leur laisser le loisir d'apporter des réflexions inédites sur le projet de loi en préparation. Ils devaient donc s'en tenir aux demandes transmises au ministère dès le mois de novembre : revalorisation des minima sociaux, extension du droit à un revenu aux moins de vingt-cinq ans, remise à plat des mécanismes d'indemnisation du chômage et reconnaissance de la place des associations dans les institutions.

Pour Mme Aubry, cette réunion tracera la ligne de départ d'un sprint législatif qu'il faudra mener de front avec la course de fond des 35 heures. Car il s'agit désormais, sur la lutte contre l'exclusion, de faire vite et beaucoup. Vite : l'engagement de faire passer le texte en conseil de ministres *« en mars »* pour une adoption par le Parlement *« avant l'été »*, impose des délais de fabrication tendus. Le projet de loi devrait être soumis au Conseil d'Etat fin février : les dernières copies ministérielles devront être rendues au plus tard le 10 de ce mois. Il reste tant de décisions à prendre, d'arbitrages à rendre, de financements à négocier, que la tâche ne s'annonce guère aisée.

Il faudra aussi faire beaucoup. Les occupations d'antennes Assedic devraient déboucher sur des mesures qui, dans le cadre de la mission de Mme Join-Lambert sur la cohérence des minima sociaux et le traitement des chômeurs de longue durée, pourront être intégrées au projet de loi. Le mouvement des chômeurs a également réveillé les associations de solidarité du réseau Alerte, qui entendent exercer une vigilance pointilleuse sur les travaux en cours (*Le Monde* du 9 janvier). Elles viennent, dans un communiqué commun, de demander audience au premier ministre pour vérifier sa détermination.

Mme Aubry devra donc concilier toutes ces contraintes si elle veut réussir, avec le concours de dix-huit autres ministères, le projet de loi dont elle a la direction et dont elle a au moins dessiné les plans. L'ensemble se composera d'un programme d'action sur trois ans dont le pilier sera le texte principal de lutte contre les exclusions, étayé par des projets de loi annexes et des mesures d'ordre non législatif. Les concertations avec les associations – cent soixante selon un décompte du ministère – menées principalement en décembre 1997 ont surtout permis de faire progresser trois thèmes.

Le logement est celui dont la place et le contenu apparaissent comme presque définitivement arrêtés. Il constituera, comme dans le texte de *« cohésion sociale »* du gouvernement d'Alain Juppé, le point fort du projet de loi central *(lire ci-dessous)*.

La contribution du ministère de la justice est aussi l'une des plus nettement définies. Alors que son absence avait été remarquée dans le projet précédent, elle devrait irriguer, cette fois-ci, plusieurs champs du programme d'action. Une première partie ira renforcer le volet logement, notamment dans le cadre de la prévention des expulsions. Une deuxième figurera dans le texte principal, soit intégralement soit sous forme de renvoi à un projet de loi autonome. Il s'agit de la réforme de l'accès au droit.

Ce chapitre s'articulerait autour d'une réforme des conseils départementaux d'aide juridique (CDAJ), composés de professionnels du droit et chargés de coordonner la politique d'accès au droit des plus démunis. Créés par la loi du 10 juillet 1991, ces CDAJ n'ont jusqu'à présent fonctionné que dans une vingtaine de départements et de manière insatisfaisante. Le ministère de la justice propose d'ouvrir ces structures aux acteurs sociaux – associations, administrations et syndicats.

Les CDAJ deviendraient les centres départementaux d'accès au droit (CDAD), dont l'objectif serait d'inventorier, dans chaque département, ce qui est réalisé en matière d'aide à l'accès au droit, de repérer les lacunes de la prise en charge. Le projet prévoit également de faciliter les moyens de la défense des mineurs, l'information spécifique des mineurs étrangers, le développement de l'accueil et de l'accompagnement dans les juridictions, notamment en s'appuyant sur les effectifs fournis par les emplois-jeunes. Enfin, il entend simplifier les actes judiciaires et développer la formation des fonctionnaires sur l'accueil des publics en difficulté.

Deux autres séries de mesures, qui ne relèvent pas de la loi, devraient enrichir le programme d'action. La première s'attaquerait aux difficultés de la vie quotidienne, en améliorant le recouvrement des pensions alimentaires, les systèmes de cautionnement et les tutelles. L'autre se pencherait sur la prise en charge des publics souvent confrontés à la justice. Le volet pénitentiaire prévoirait, par exemple, pour limiter les risques de récidive, le transfert des détenus près de leur future résidence pour purger la fin de leur peine, la facilitation de l'accès au RMI pour les sortants. La délivrance gratuite de la carte d'identité aux sortants n'a en revanche pas encore été tranchée.

Au cours du mois de décembre 1997, d'autres domaines du programme d'action ont été défrichés. Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, réfléchit au droit aux vacances pour les exclus. Mais le gros dossier à boucler, notamment du point de vue financier, est celui de l'emploi, qui ferait partie intégrante du projet de loi central. La réunion d'information prévue pour les associations sur ce point – ainsi que sur l'accès à la culture et la réforme de la loi sur le surendettement – a été repoussée au 22 janvier, officiellement parce que cette question ne pouvait être brouillée par le conflit en cours.

Le cabinet de Mme Aubry n'en continue pas moins d'explorer toutes les pistes, parmi lesquelles figure l'augmentation du nombre de contrats consolidés (CEC), suite logique dans le parcours d'insertion des contrats emploi-solidarité (CES). Dans ce domaine, le mouvement des chômeurs a fait naître un espoir : celui de voir le ministère des finances se montrer un peu plus ouvert pour financer des mesures pour les exclus. Mais il a aussi créé une obligation supplémentaire. En mettant l'accent sur les difficultés liées au chômage de longue durée, l'opinion aurait du mal à comprendre que le gouvernement se retranche derrière la création des emplois-jeunes pour ignorer les demandes d'insertion des personnes plus âgées en grande difficulté.

Jérôme Fenoglio

Le casse-tête de l'assurance-maladie universelle

Le volet santé du projet de loi a avancé, mais achoppe sur l'un de ses chapitres cruciaux : celui de l'instauration de l'assurance-maladie universelle. Face au coût de cette mesure – supérieur à 3,5 milliards de francs – et aux difficultés techniques que ne manquerait pas de poser l'unification des différents régimes, on se demande désormais au ministère de l'emploi et de la solidarité s'il ne faut pas renoncer au beau principe d'universalité et se contenter de travailler sur l'assurance personnelle, le ticket modérateur et l'avance sur frais qui dissuadent tant de personnes en difficulté de se faire correctement soigner.

Trois années d'attente

● **27 mars 1995.** Lors d'un forum organisé par France-Inter et *La Croix*, Jacques Chirac, Edouard Balladur et Lionel Jospin prennent tous trois position en faveur d'une loi-cadre contre l'exclusion.
● **23 mai 1995.** Le premier ministre Alain Juppé consacre le premier quart d'heure de sa déclaration de politique générale à la lutte contre l'exclusion, *« première exigence de l'action collective »*.
● **21 avril 1997.** L'examen du projet de loi de *« renforcement de la cohésion sociale »* est interrompu par la dissolution de l'Assemblée nationale décidée par le président de la République.
● **19 juin 1997.** Dans sa déclaration de politique générale, M. Jospin assure que *« la solidarité doit s'exercer au bénéfice de tous sans exception »*. *« Une loi contre les exclusions sera présentée au Parlement »*, ajoute-t-il.
● **1er juillet 1997.** Martine Aubry affirme que le projet de loi fait partie de ses *« grands chantiers de l'été »*. Il doit alors être déposé au Parlement à l'automne.
● **23 octobre 1997.** Mme Aubry précise aux associations que le projet de loi contre les exclusions serait déposé à l'Assemblée nationale en février en vue d'une adoption avant l'été.
● **9 janvier 1998.** En réponse aux revendications des chômeurs, M. Jospin confirme que le projet de loi sera complété par un programme triennal et doit être présenté en conseil des ministres *« en mars »*. Il donne pour consigne des *« réformes en profondeur »* plutôt que la reprise *« de dispositions en préparation »*.

Le volet logement reprend des mesures prévues par le gouvernement Juppé

EN ATTENDANT sa version définitive, le volet logement du projet de loi contre l'exclusion a été, dans ses grandes lignes, communiqué aux associations. Si la rédaction en est sans doute plus avancée que celle d'autres chapitres du texte, c'est que l'équipe du secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, a pu bénéficier du travail accompli par ses prédécesseurs. L'essentiel des mesures élaborées sous le gouvernement d'Alain Juppé demeure. Mais l'ordre des priorités n'est plus le même.

● **Réquisition de logements vacants.** Le gouvernement ne renonce pas à réformer les procédures de réquisition mais Louis Besson n'a jamais caché que ce moyen ne pouvait, selon lui, avoir que des effets limités. Le texte se contente d'allonger la durée de la réquisition (douze ans au maximum au lieu de cinq ans), qui continuera à ne s'appliquer qu'aux propriétaires personnes morales.

● **Prévention des expulsions.** Le texte soumis aux associations a été nettement amélioré par rapport au projet du gouvernement Juppé. Il s'agit toujours d'opérer le plus en amont possible pour ne pas laisser se gonfler les dettes de loyer.

Il est proposé de limiter la marge de manœuvre des huissiers tout en augmentant celle des juges d'instance. Les huissiers ne pourront plus, comme ils le font couramment actuellement, pénétrer dans un logement en cas d'absence de l'occupant ou si celui-ci en refuse l'accès. Quant au juge, il ne pourra se prononcer sur la résiliation du bail qu'à l'issue d'un délai de deux mois après l'assignation. Dans ce laps de temps, le dossier sera communiqué pour étude aux services sociaux par le biais du préfet, à qui sera obligatoirement transmis l'assignation.

Autre mesure protectrice à l'égard des familles en difficulté de paiement : le préfet pourra, *« même à l'audience »*, décider de ne pas résilier le bail si le locataire s'engage à s'acquitter de sa dette dans les délais qui lui seront fixés. Enfin, les bailleurs sociaux ne pourront plus assigner en justice un locataire en impayé avant d'avoir activé les différents services sociaux, notamment le Fond de solidarité logement (FSL).

● **Attribution des logements sociaux.** Sur ce point essentiel, qui vient de faire l'objet d'une convention signée avec l'Union nationale des fédérations d'organismes HLM (UNFOHLM), le texte reprend deux idées déjà débattues sous le gouvernement de M. Juppé : l'instauration d'un numéro d'enregistrement unique de tous les demandeurs et le principe d'*« accord collectif »* pour le logement des ménages les plus défavorisés.

Dans chaque département et *« en tenant compte de l'occupation sociale du parc HLM »*, un accord collectif serait passé, tous les trois ans, entre tous les bailleurs sociaux et le représentant de l'Etat. Seraient définis, dans chaque *« bassin d'habitat »*, *« les principaux objectifs d'attribution de logements sociaux »*. Cet accord déterminerait aussi *« les conditions dans lesquelles les demandes qui n'ont pu être satisfaites dans un délai fixé par arrêté préfectoral font l'objet d'un examen prioritaire »*.

Autrement dit, le souhait des associations de voir instaurée une possibilité de recours pour les familles, en cas d'attente trop longue sur les listes des logements de type HLM, serait pris en compte. L'accord collectif départemental serait signé par chaque organisme HLM qui souscrirait un engagement *« annuel »* et *« quantifié »* d'attribution de logements aux personnes défavorisées, telles qu'elles sont définies par la loi Besson du 31 mai 1990.

A l'encontre des organismes récalcitrants, le texte prévoit deux types de sanctions. Si un bailleur social refuse de signer l'accord, le préfet pourra attribuer d'office les logements relevant de son contingent – ce qui n'est pas possible actuellement. Si un organisme refuse d'honorer l'engagement annuel qu'il a pris, le préfet pourra le faire appliquer autoritairement.

« Aucune attribution de logements ne peut être décidée, ni aucune candidature examinée par une commission d'attribution si elle n'est pas pourvue d'un numéro d'ordre départemental », précise encore le texte. Enfin, un fois par an, les bailleurs devront communiquer au préfet et aux maires des communes concernées un bilan statistique sur l'état de la demande, les disponibilités de logements dans leur parc et les attributions prononcées.

Ces différentes mesures, dont une partie seulement ont déjà fait l'objet d'un accord, sont encore en discussion entre l'Union HLM et le cabinet de M. Besson.

● **Energie, saturnisme, Fonds de solidarité.** Le volet logement du projet de loi devrait également inclure des mesures sur la prévention des coupures d'eau et d'énergie et la prévention du saturnisme et de l'insalubrité. Les conséquences budgétaires de ce programme restent, pour l'instant, à évaluer.

Notamment, l'augmentation, prévisible, des moyens des Fonds de solidarité logement (FSL). *« En 1998 et au-delà, les FSL vont rencontrer des difficultés réelles malgré l'augmentation régulière de la dotation de l'Etat (+ 21 % par rapport à 1997) suivie à parité par les conseils généraux*, note le secrétariat d'Etat au logement. *Il est capital pour les FSL qu'ils puissent disposer de recettes complémentaires. »* Sont visés les fonds sociaux des Assedic et les caisses d'allocations familiales. La crédibilité de ce volet logement dépendra, pour une bonne part, du résultat des négociations engagées sur ce point.

Christine Garin

Bernard Rodenstein, président de l'Entraide protestante de France

« Une grande loi aura l'effet d'un écran de fumée »

« Président de l'Entraide protestante, fédération de quatre cent soixante-dix associations sanitaires et sociales, vous avez été l'un des très rares membres du réseau Alerte à prendre position, dès 1995, contre une grande loi de lutte contre les exclusions. Pourquoi ?

– *Il nous a semblé, dès le début*, qu'une grande loi aurait l'effet d'un écran de fumée. On jetait cette idée en pâture au grand public comme pour dire : *« Nous sommes sensibles aux problèmes de l'exclusion, nous allons voter un texte et comme ça tout sera réglé. »* Nous sommes convaincus que, sauf à changer radicalement d'orientation sur les choix économiques et financiers, une loi n'apportera pas les réponses attendues. Les tergiversations, les reculades, depuis les promesses faites pendant la campagne présidentielle de 1995, tant par Jacques Chirac que par Lionel Jospin, ont, depuis, bien montré le fond du problème.

– Quel est-il ?

– *La lutte contre les exclusions* ne relève pas d'un dispositif législatif mais d'une vraie volonté politique : ne pas laisser l'économique s'imposer au social ; mieux distribuer les richesses alors que dans le monde environ trois cents milliardaires possèdent autant que 2,6 milliards d'hommes ; briser les logiques qui conduisent à la constitution d'un sous-prolétariat.

– Comment expliquer alors l'unité des associations en faveur d'une loi d'orientation ?

– Pendant longtemps, ATD Quart Monde a été la seule association à réclamer cette loi. C'était la grande affaire du Père Joseph Wresinski, brave homme entre tous, puis de tout le mouvement qui a fait un lobbying intense auprès des différents gouvernements. A partir de la campagne présidentielle de 1995, les autres associations se sont ralliées à la loi, quitte à devenir, d'une certaine manière, les otages de la préparation du texte.

» Les grandes associations trouvent des avantages immédiats à retirer d'une loi, mais d'une façon très catégorielle, très sectorielle. Sur certains points, elles n'ont pas tort. Il est évident que des réformes s'imposent, par exemple dans le domaine du logement ou de l'accès aux soins. Il ne s'agit pas d'avoir du mépris pour ce type de mesures. Mais la plupart d'entre elles pouvaient être prises très vite, par des décrets ou des circulaires, voire par des lois très précises. Nous n'avions pas besoin, nous associations, d'offrir aux politiques l'occasion de se défausser du problème avec une loi aussi large, et aussi longue à préparer.

– Partagez-vous l'opinion des partisans d'une loi d'orientation qui espèrent qu'elle permettra de mieux asseoir les principes qui doivent conduire à la disparition de l'exclusion ?

– Ces grands principes sont déjà inscrits dans des textes. On les retrouve dans la Déclaration des droits de l'homme, en préambule à la Constitution, dans d'autres Lois fondamentales. Si l'on reprend le texte de 1988 sur le RMI, par exemple, il y est clairement indiqué que la lutte contre l'exclusion est une priorité nationale. La répétition à outrance de ces principes n'a, pour nous, pas lieu d'être. Si la lutte contre l'exclusion n'était qu'affaire de grands principes, ce serait déjà gagné. Mais nos sociétés libérales fabriquent la mise à l'écart d'une grande partie de la population : les grands principes énoncés dans nos lois n'ont aucune force par rapport à cette réalité-là.

– Etes-vous plus convaincu par ceux qui estiment que le travail législatif pourrait engendrer un effet d'entraînement et un débat national très bénéfiques ?

– *Pas davantage*, sauf à avoir la prétention de convertir l'ensemble de la population à la nécessité d'une inversion des priorités économiques et financières. C'est ce côté factice des grandes mises en scène qui nous déplaît foncièrement dans cette affaire. Si les pouvoirs publics veulent que chaque être humain ait accès aux droits fondamentaux, cela se traduirait dans les lois de finances. Arrêtons plutôt d'insulter les pauvres et les exclus en faisant de grandes déclarations publiques qui ne sont pas suivies d'effets.

» Tout le monde a conscience depuis longtemps des ravages de l'exclusion. Ce débat a lieu tous les jours, dans les cafés, dans les entreprises. Nous ne pensons pas qu'il soit utile de théâtraliser au Parlement des propos qui sonnent faux dans la bouche de ceux qui ne donnent pas au pays les moyens de vivre autrement. »

Propos recueillis par Jérôme Fenoglio

La prise en charge psychologique des victimes d'attentat ou de catastrophe s'améliore

Les équipes spécialisées craignent de voir leurs missions élargies à « l'urgence sociale »

Le Comité national de l'urgence médico-psychologique s'est réuni pour la première fois le 9 janvier. Créé, en 1997, pour intervenir auprès des victimes d'attentat, de catastrophe ou d'accident collectif, cette cellule aux moyens limités semble victime de son succès. Craignant d'être mise à contribution trop fréquemment, elle souhaite que soient définis des critères d'intervention plus précis.

« LONGTEMPS, trop longtemps, notre politique de santé n'a eu d'approche que somaticienne. Seule la blessure physique était prise en compte », a affirmé Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, vendredi 9 janvier, lors de la première réunion du Comité national de l'urgence médico-psychologique. Créé par un arrêté du 29 mai 1997 afin d'animer et de coordonner les interventions des équipes de soutien médical et psychologique aux victimes d'attentat, de catastrophe ou d'accident collectif, ce comité sera doté d'une cellule nationale permanente et d'un fonds opérationnel de 2 millions de francs pour 1998, a annoncé M. Kouchner.

Héritiers directs de la « cellule d'urgence médico-psychologique » mise en place à la demande de Jacques Chirac par Xavier Emmanuelli, alors secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, après l'attentat du RER Saint-Michel en juillet 1995, les sept cellules interrégionales rattachées aux SAMU (*Bouches-du-Rhône*, *Haute-Garonne*, Loire-Atlantique, Nord, Rhône, Meurthe-et-Moselle, Paris), les psychiatres référents déjà nommés dans soixante et un départements et le comité national, présidé par le docteur Michel Bonnot, semblent aujourd'hui victimes de leur succès.

Longtemps ignorée, hormis par la psychiatrie militaire, la prise en charge des souffrances psychiques des personnes impliquées dans des événements traumatisants a, aux Etats-Unis, débuté après la guerre du Vietnam et, en France, bien plus tard, lors des attentats terroristes de 1986. Par la suite, des expériences isolées ont été tentées avec, notamment, le soutien psychologique prodigué, en novembre 1988, aux familles des passagers disparus dans l'attentat du DC 10 d'UTA, puis lors de l'effondrement de la tribune du stade de Furiani, en Corse, en mai 1992, ou encore en décembre 1994, avec l'accueil d'une partie des rescapés du détournement de l'Airbus Paris-Alger.

Une cellule nationale permanente et un fonds opérationnel de 2 millions de francs pour 1998

Le dispositif installé en 1995 sur Paris et sa région a été sollicité à maintes reprises : lors des attentats de septembre-octobre 1995, puis en décembre 1996 au RER Port-Royal. La cellule est également intervenue lors d'une prise d'otage à *Clichy en décembre 1995*, après l'incendie d'un bâtiment du Commissariat à l'énergie atomique à Fontenay-aux-Roses en juin 1996, et un mois plus tard, auprès des familles attendant à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle des nouvelles des passagers du Boeing de la TWA.

Les Français rapatriés du Congo ont eux aussi été accueillis par les équipes d'urgence médico-psychologique, soit environ mille sept cents personnes entre le 8 et le 18 juin 1997. En province, des cellules du même type sont intervenues en janvier 1995, après la chute d'une grue sur une école de Toul (Meurthe-et-Moselle), en septembre 1995 après la tuerie de Cuers (Var) et l'attentat de l'école juive de Villeurbanne, et à la suite de la noyade du Drac, près de Grenoble, en décembre 1995. Après le suicide de deux jeunes lycéennes fans du chanteur Kurt Cobain, à Somain (Nord), en mai 1997, le médecin scolaire, pressentant une *« implosion terrible au sein du lycée »*, a fait appel aux psychiatres.

Plus récemment, les équipes d'urgence médico-psychologique de Bordeaux ont été dépêchées après l'explosion d'un silo à grains, qui a fait onze morts le 20 août 1997 à Blaye, et après l'accident ferroviaire du passage à niveau de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), où dix personnes ont trouvé la mort le 8 septembre 1997. A Rouen, le 29 septembre 1997, psychiatres et psychologues se sont rendus sur les lieux du carambolage de l'autoroute A 13 (dix morts, soixante-six blessés). Au total, au premier semestre 1997, le comité a recensé en moyenne une intervention par semaine.

« Initialement, le réseau national des urgences médico-psychologiques était appelé à fonctionner exceptionnellement et uniquement en cas de crise majeure, a observé M. Kouchner. *C'est-à-dire, en pratique, une quinzaine de fois par an, en particulier à l'occasion du déclenchement des plans rouges. »* Devant la montée en charge du dispositif, les membres du comité national se demandent aujourd'hui où s'arrêtent leurs compétences. *« Il existe de plus en plus de catastrophes sociales, le chômage constituant le traumatisme des traumatismes »*, a lancé M. Kouchner. Citant également *« le record français pour le suicide des jeunes »*, le secrétaire d'Etat a quelque peu décontenancé l'assemblée.

Le médecin-général Louis Crocq (hôpital Saint-Antoine, Paris), a souligné la nécessité de *« définir des critères d'intervention plus précis »*, tandis que le docteur Bonnot craignait que l'on ne *« charge la barque »* en élargissant les missions du comité à *« l'urgence sociale »*. Après le départ du secrétaire d'Etat à la santé, le comité est tombé d'accord pour *« se cantonner aux urgences post-traumatiques »*. *« C'est une question de moyens*, nous a confié le docteur Bonnot. *Nos volontaires n'y suffiraient pas. »*

Laurence Folléa

Les femmes et les jeunes plus vulnérables

Une thèse de doctorat en médecine, soutenue le 24 novembre 1997 par Louis Jehel sous la direction du professeur Jean Delahousse (CHU d'Amiens), a éprouvé la validité d'un *« questionnaire de stress post-traumatique »* auprès de cinquante-six victimes de l'attentat survenu dans la station RER Port-Royal le 3 décembre 1996. *« Il apparaît principalement que les femmes et les sujets les plus jeunes présentent davantage de troubles post-traumatiques, cela de façon significative, ce qui témoignerait d'une vulnérabilité particulière de ces catégories confrontées à un événement traumatique »*, écrit l'auteur.

D'autre part, *« les personnes blessées physiquement et particulièrement celles qui ont été hospitalisées plus longuement au décours de l'attentat présentaient moins de troubles post-traumatiques que les autres »*. L'auteur suppose qu'*« une prise en charge même somatique dans un cadre hospitalier a permis une expression de la souffrance du sujet dans un cadre réconfortant, ce qui a sans doute facilité la " liquidation " du stress »*.

Amiante : trois entreprises jugées pour « mise en danger de la vie d'autrui »

Le tribunal de Créteil rendra sa décision le 22 janvier

« L'AMIANTE ? Je ne savais pas que c'était dangereux, madame la présidente. » Armando Aranda, artisan, clame son innocence. Seule son ignorance explique, selon lui, que trois Egyptiens ont été surpris dans un hangar par un inspecteur du travail, défloquant l'amiante sans prendre aucune précaution.

L'affaire, plaidée le 8 janvier devant la 17e chambre du tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne), est à la fois banale et exceptionnelle. Banale, car elle n'est qu'une illustration des méfaits de la sous-traitance dans le bâtiment. Exceptionnelle, car il est rare que tous les maillons de la chaîne soient appelés à la barre.

Tout a commencé début 1995. A la demande d'un nouveau locataire, Daniel Wargon, gérant d'une société de construction immobilière (SCI) familiale à Noisy-le-Grand, s'adresse à la caisse régionale d'assurance- maladie pour avoir les coordonnées d'entreprises du BTP capables de retirer l'amiante d'un hangar qu'il loue environ 200 000 francs par an. Etablissant un devis extrêmement détaillé, trois entreprises lui demandent environ 1 million de francs.

Jugeant la somme trop élevée, M. Wargon, sur les conseils d'un parent, contacte M. Daniel Calmard, PDG de la société Ecri, qui se définit comme *« ensemblier industriel »*. Sa société ne s'est jamais occupée d'amiante mais M. Calmard a justement envie de se positionner sur ce marché prometteur. C'est pourquoi il propose de réaliser ce chantier pour 450 000 francs, indiquant, en guise de devis, que *« les travaux de déflocage doivent être exécutés selon les normes en vigueur »*, sans plus de précisions.

Simple maître d'œuvre, M. Calmard fait appel à la SBTP, l'entreprise de M. Aranda, qui n'emploie pas de salarié et se trouve *« en sommeil »*. Trop content d'avoir une mission, celui-ci accepte le travail pour 45 000 francs, soit 50 francs le mètre carré, et recrute trois immigrés clandestins égyptiens par l'intermédiaire d'un énigmatique *« M. Tarek »* qui se serait fait payer 25 francs le mètre carré.

TRAVAILLEURS CLANDESTINS

Mais, le 2 octobre 1995, l'inspecteur du travail débarque, au premier jour du chantier, et constate qu'aucune norme de sécurité n'est respectée. Aucun confinement n'a été mis en place : au contraire, les fenêtres sont grandes ouvertes. Alors que des douches doivent être installées dans des locaux attenants, les ouvriers se changent, se restaurent et fument sur place. Mais les trois Egyptiens ne viendront pas témoigner : *ils ont été expulsés.*

Dans un réquisitoire très sévère, le procureur a réclamé trois mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende pour M. Wargon pour mise en danger de la vie d'autrui, six mois avec sursis et 200 000 francs d'amende pour M. Calmard pour ce même motif et six mois avec sursis, 50 000 francs d'amende et interdiction de gérer une entreprise pour M. Aranda, également responsable de travail dissimulé. Le jugement sera rendu le 22 janvier.

Frédéric Lemaître

Dammarie-les-Lys : plaintes en série contre des policiers

UNE PLAINTE visant des policiers de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne), qui effectuaient une perquisition au domicile d'un habitant de Melun, le 6 janvier, a été déposée au parquet de Melun. Les policiers agissaient sur commission rogatoire dans le cadre d'une enquête ouverte depuis plusieurs mois sur des chèques volés. Selon le plaignant, la perquisition, qu'il a qualifiée de *« musclée »*, aurait surtout visé à retrouver l'arme d'une femme gardien de la paix disparue depuis le 21 décembre à Dammarie-les-Lys. Cette fonctionnaire de police, qui s'est fait substiliser un revolver de calibre 38 alors qu'elle n'était pas en service, est elle aussi visée par une plainte après la blessure par arme à feu d'un jeune de la Plaine du Lys.

L'enquête a été confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), la police des polices, *« pour vérifier que l'état de droit et le code de procédure pénale* [ont] *bien été respectés »* lors de la perquisition du 6 janvier.

Tentative d'escroquerie contre les parents d'une fillette disparue

LES PARENTS de Marion, la fillette de 10 ans disparue à Agen (Lot-et-Garonne) depuis le 14 novembre 1996, ont été victimes d'une tentative d'escroquerie par un homme qui a été interpellé, vendredi 9 janvier, à Voiron (Isère). Se présentant comme un détective privé, cette personne, dont l'identité n'a pas été révélée, avait téléphoné au père de l'enfant, Michel Wagon, quinze jours avant les fêtes de Noël pour lui réclamer 30 000 francs correspondant à des frais de recherches de l'enfant dont il affirmait avoir retrouvé la trace. Le faux « détective privé » a été placé en garde à vue et devrait être présenté, lundi 12 janvier, au parquet d'Agen.

Va-t-on importer de la « marijuana médicale » en France ?

UNE DEMANDE d'importation, à des fins thérapeutiques, de 10 kg d'herbe de cannabis a été adressée à Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé, par lettre recommandée du 8 janvier. A l'origine de cette requête, le Mouvement de légalisation contrôlée (MLC), fondé par l'avocat parisien Francis Caballero, qui prône le commerce sous monopole d'Etat des substances stupéfiantes.

Les juristes du MLC ont constitué leur dossier sur la base des articles R 5171 et R 5181 du code de la santé publique, qui confèrent aux *autorités sanitaires le pouvoir de déroger aux* conventions internationales et d'autoriser l'importation et l'usage de stupéfiants à des fins de recherche médicale ou scientifique. Ils ont trouvé un généreux donateur, la société suisse Valchanvre, qui propose de fournir gratuitement pour l'expérience 10 kg de marijuana de sa variété « Walliser Queen » (la reine du Valais).

L'utilisation du cannabis comme médicament a récemment été légalisée en Californie (*Le Monde* du 7 janvier 1997). L'Allemagne envisage la prescription aux malades du sida de traitements à base de THC, le principe actif du cannabis, tandis que les Pays-Bas étudient déjà un remboursement par la Sécurité sociale de la « marijuana médicale ».

Dix malades adhérents du MLC, dont les certificats médicaux attestent qu'ils souffrent d'épilepsie, de glaucome, d'acouphènes (troubles de l'audition), de céphalées ou qu'ils sont séropositifs, ont chacun écrit au secrétaire d'Etat à la santé pour lui témoigner du soulagement physique et moral que leur procure l'usage de cannabis. Certains d'entre eux ont eu maille à partir avec la justice en raison de *cette pratique.*

« DÉTENTE NERVEUSE »

Le docteur Eugène Gaudet, généraliste à Millau (Aveyron), qui traite un jeune épileptique de vingt ans, a ainsi constaté, dans un certificat en date du 8 décembre : *« Quand il a fumé ces produits, il a éprouvé une détente nerveuse. D'après son entourage familial, qui cependant n'encourage pas son geste, le fait de fumer ces produits ne crée aucun incident mettant en péril l'harmonie familiale ni les capacités de travailler normalement en tant qu'ouvrier imprimeur. »*

Le docteur Janine Cervoni, qui suit à l'hôpital Lariboisière à Paris un jeune séropositif, souligne le rôle de *« soutien psychologique »* joué par le cannabis chez son patient. Le docteur Pierre Lembeye, psychiatre à Paris, observe quant à lui un réel bénéfice thérapeutique chez l'un de ses malades victime d'acouphènes : *« Depuis 1977*, écrit-il, *ce patient a fait un essai de cannabis et a ressenti une relaxation immédiate et une réduction sensible des acouphènes. (...). La dose efficace est d'environ cinq grammes par jour pour la résine de cannabis* [haschisch], *l'équivalent de huit cigarettes par jour. »*

Ces observations médicales isolées ne constituent pas des preuves scientifiques et les vertus du cannabis restent sujettes à caution. Cependant, dans un récent éditorial, le *New England Journal of Medicine*, l'un des plus prestigieux hebdomadaires médicaux, s'est prononcé pour une utilisation *« compassionnelle »* de ces produits chez les malades en fin de vie. Il reste à savoir quelles suites M. Kouchner, qui s'est publiquement déclaré favorable à une telle démarche, donnera à la demande du MLC.

L. F.

Le secrétaire général du FN rend public un document de police confidentiel

Une enquête a été ouverte pour déterminer l'auteur et les causes de cette « fuite »

CE N'ÉTAIT à l'origine qu'une conférence de presse tout à fait ordinaire, tenue vendredi 9 janvier à Lyon, sur fond de violences urbaines. Bruno Gollnisch, le secrétaire *général du Front national* (FN), souhaitait redire aux journalistes et à l'opinion publique tout le mal qu'il pense des parents de mineurs délinquants étrangers. M. Gollnisch en profitait pour rappeler que son parti et lui-même proposaient leur expulsion. Quant à ceux qui sont français, ils n'auraient pas dû l'être. *« On leur a donné la nationalité, mais on n'aurait pas dû le faire »*, ajoutait le secrétaire général du FN.

Bruno Gollnisch ne s'en est pas tenu aux mots d'un discours déjà entendu. L'ordinaire a soudain tourné à l'inédit. A l'appui de ses dires, le dirigeant d'extrême-droite a produit un document d'une quarantaine de pages, portant la mention *« Ministère de l'intérieur »*. Il se composait des noms, adresses, photographies et antécédents judiciaires de 82 mineurs interpellés au moins à six reprises par la police, *entre mai 1990 et janvier 1997.*

Il était également frappé de l'indication *« document de travail strictement confidentiel »*, et n'aurait donc pas dû être diffusé dans le public.

Quelle est l'origine de ces feuillets ? De quel service émanent-ils ? Comment Bruno Gollnisch a-t-il pu entrer en leur possession ? Une enquête de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) a été ouverte, dès le vendredi 9 janvier, *pour déterminer* l'auteur et les causes de cette fuite.

Selon des sources policières, ce type de document au caractère confidentiel ne circule pas entre toutes les mains. Il ne vient pas des Renseignements généraux (RG). Selon la direction générale de la police nationale (DGPN), il émane de la direction départementale de la Sécurité publique (DDSP). Il s'agit d'un *« document opérationnel »*, qui avait été assez largement diffusé à l'intérieur du service. Une cinquantaine de personnes ont pu le consulter. Un exemplaire en a même été adressé au parquet de Lyon.

VOL ET RECEL ?

Après vérification, la DGPN a pu constater qu'il était conforme aux règles définies par la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) en matière de fichage.

Comme dans les autres départements, la police lyonnaise compte dans ses rangs des membres ou des sympathisants du Front national. Le 16 décembre 1997 encore, un fonctionnaire, par ailleurs adhérent du Syndicat national des policiers en tenue (SNPT), a été révoqué pour avoir distribué des tracts du FN. D'autres ont été candidats sur les listes du parti de Jean-Marie Le Pen, lors des dernières élections municipales à Vénissieux, par exemple.

Malgré cela, le Rhône n'est pas non plus une place forte. Lors des dernières élections professionnelles, la FPIP, le syndicat proche de l'extrême-droite n'avait pas atteint la barre des 10 %.

L'enquête de l'IGPN devra dire s'il y a eu violation du secret professionnel, voire vol de document administratif confidentiel. Bruno Gollnisch pourrait, quant à lui, être éventuellement poursuivi pour *« recel de vol ou recel de violation de secret professionnel »*, si l'enquête de l'IGPN parvient à établir les faits et à identifier leur auteur.

Pascal Ceaux

DÉPÊCHES

■ **CONSISTOIRE DE PARIS : Moïse Cohen a été réélu président** du consistoire israélite, dont la moitié des membres a été renouvelée le 16 novembre. Il a obtenu 14 voix contre 12 à Joël Mergui. Roger Pinto a été élu premier vice-président et deux des quatre femmes élues au conseil font leur entrée au bureau : Michèle Rotman, vice-présidente, et Muriel Schor. Armand Amsellem a été élu trésorier.

■ **FUSILLADE : un chirurgien de 70 ans à la retraite, Bernard Chaleil**, fondateur de la clinique Jeanne d'Arc à Cannes et l'un de ses agresseurs ont été tués dans la nuit du samedi 10 au dimanche 11 janvier. Trois hommes, armés et cagoulés, avaient agressé l'épouse du chirurgien, alors qu'elle sortait son chien dans sa propriété d'Antibes (Alpes-Maritimes). Alerté par des cris, M. Chaleil s'est saisi de son arme automatique et a été atteint lors d'un échange de coups de feu. Les deux autres agresseurs n'ont pas été retrouvés.

■ **EXPLOSION : une école primaire du quartier du Neuhof**, dans la banlieue de Strasbourg, a été endommagée par l'explosion d'une bombe artisanale dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 décembre. Des vitres et des volets ont été soufflés et la salle de jeu de l'école maternelle a subi d'importants dégâts à la suite de la déflagration de l'explosif déposé à l'intérieur d'un extincteur.

■ **ANTI-IVG : le docteur Xavier Dor a été interpellé,** samedi 10 janvier, avec 40 autres militants anti-IVG du Comité *« SOS Tout petits »* alors qu'ils manifestaient devant la clinique Ordener dans le 18e arrondissement de Paris. Il a été remis en liberté en fin de journée.

■ **DROGUE :** 160 kg de cocaïne ont été saisis, vendredi 9 janvier, dans les roues d'une voiture appartenant à deux Anglais, interceptés par les douaniers britanniques sur le terminal de Coquelles du tunnel sous la Manche.

DISPARITIONS

Sir Michael Tippett

Un grand compositeur humaniste

SIR MICHAEL TIPPETT, compositeur britannique, est mort à Londres, *jeudi 8 janvier*, des suites d'une pneumonie. Il avait quatre-vingt treize ans.

Né à Londres le 2 janvier 1905, Michael Tippett entra au Royal College of Music de Londres à l'âge de dix-huit ans. Il y étudia la composition avec Charles Wood et la direction d'orchestre avec Sir Malcolm Sargent et Sir Adrian Boult. Très vite, Tippett dirigea des chorales d'amateurs et ouvrières tout en travaillant à la ferme. Il enseigna aussi le français jusqu'en 1931. De 1940 à 1951, il fut le directeur musical du Collège de Morley, une institution pour gens pauvres. Idéaliste, Tippett devint trotskiste. Il adhéra au Parti communiste, qu'il quitta au bout de quelques mois quand il constata qu'il lui était impossible de faire adhérer ses camarades au trotskisme. Dans les années d'avant-guerre, Tippett découvrit la psychanalyse. Plus proche de Jung que de Freud, la recherche des archétypes d'ordre philosophique, religieux et culturel est devenue l'un des mobiles fondamentaux de sa vie d'homme, d'artiste et de penseur. Pacifiste, objecteur de conscience déclaré, Tippett aura été emprisonné pendant trois mois en 1943.

Conférencier, écrivain, poète – il écrivait lui-même les livrets de ses opéras –, Tippett eut à se battre pour composer. La musique ne lui venait pas facilement. Il renia une douzaine d'œuvres de jeunesse – dont deux quatuors et une symphonie – pour faire commencer son catalogue officiel avec un quatuor et une sonate pour piano composés entre 1934 et 1937. Il les révisera néanmoins avant d'autoriser leur publication. A la veille de la seconde guerre mondiale, Tippett publie son premier chef-d'œuvre : le *Concerto pour double orchestre à cordes*. Mais c'est l'assassinat de von Rath à Paris par Herschel Grynszpan et la Nuit de cristal qui s'ensuivit, puis la déclaration de la guerre, qui provoquèrent chez Tippett la nécessité de témoigner. En 1941, il avait mis un point final à la partition de *A Child of our Time*, dont l'épigraphe est : « *Les ténèbres proclament la gloire de la lumière.* » Cet oratorio dénonce la violence et la notion de culpabilité unilatérale. Trait de génie, dans une œuvre soumise aux canons de l'oratorio classique, Tippett remplace les chorals par cinq *negro spirituals*.

ÉLÉVATION DE PENSÉE

La musique noire américaine, le jazz, la rythmique souple, libérée de toute symétrie et la polyphonie chantante héritées du madrigal élisabéthain seront les constantes de sa musique pendant des années. Ces deux éléments musicaux se retrouvent magnifiés dans le finale de sa *Troisième Symphonie* qui s'achève sur quatre blues en hommage au *Saint Louis Blues* de Bessie Smith et Louis Armstrong et dans le finale de son *Deuxième Quatuor* qui rappelle les *Fantaisies* de Purcell. Jusque vers la fin des années 50, la musique de Tippett restera d'essence tonale et modale, travaillée à l'ancienne mais avec une force et une liberté assez extraordinaires qui ne cèdent jamais à cette facilité qui gêne dans quelques œuvres de son contemporain Benjamin Britten. Le style de Tippett évoluera ensuite vers une écriture plus concise et plus abrupte, voire elliptique, marquée par un contrepoint qui évoque, pour le musicologue Harry Halbreich (*Le Monde de la musique*, juin 1984), l'influence de plus en plus grandissante du compositeur américain Charles Ives.

Michael Tippett aura touché à peu près tous les genres et son œuvre abondante se distingue par une élévation de pensée, une liberté, une humanité qui auront étrangement été longtemps ignorées en France – si tant est qu'elles ne le soient toujours pas. La musique de ce compositeur fêté dans le monde entier à l'égal d'Henri Dutilleux et d'Ollivier Messiaen ne présente pourtant aucune difficulté d'accès particulière pour le public ; elle s'inscrit dans le cadre d'une tradition englobant musique savante occidentale, jazz, musique tonale souvent diatonique ; elle aura été servie par les interprètes les plus écoutés – Solti, Davis, Atherton, Quatuor Lindsay – mais aura dû attendre 1984 pour que le critique Patrick Szersnovicz lui accorde une place significative lors de l'hommage qu'il lui rendit au Festival de musique contemporaine de La Rochelle. La création du *Triple Concerto pour violon, alto et violoncelle* provoqua une telle vague d'applaudissements qu'il fallut le bisser pour calmer le public. Jamais une scène parisienne n'aura monté un opéra d'un compositeur trop indépendant pour être un enjeu dans la lutte qui oppose les tenants de la tradition tonale, de la mélodie et les tenants de la modernité.

Sir Michael Tippett est pourtant l'un des compositeurs majeurs de la seconde moitié de ce siècle. Fidèle à sa volonté de témoigner contre la barbarie, n'ayant jamais cherché à composer une musique démagogique, guidé par son rêve intérieur, il aura, comme Bach, Beethoven, Brahms, Sibelius, fait du neuf avec du vieux.

Alain Lompech

Marie-Madeleine Dienesch

Une tenante du gaullisme social

MARIE-MADELEINE DIENESCH, pionnière de la vie politique féminine française, est morte vendredi 9 janvier à Paris. Elle avait quatre-vingt-trois ans.

Le RPR, parti auprès duquel elle acheva sa carrière politique, « *rend hommage à cette militante exemplaire* (...) *qui a laissé à ses compagnons le souvenir de son combat inlassable en faveur des droits des femmes* ». Absente de la vie publique, retirée à son domicile parisien depuis 1981, elle s'était progressivement effacée des mémoires dans les Côtes-d'Armor, dont elle fut député de 1946 jusqu'à l'arrivée de la gauche au pouvoir. Lunettes et cheveux courts, cette ancienne secrétaire d'Etat y apparaissait comme une femme décidée, voire autoritaire.

Née au Caire le 3 avril 1914 d'un père d'origine flamande, Marie-Madeleine Dienesch, titulaire d'une agrégation de lettres classiques, arrive en Bretagne en 1939. Elle enseigne au lycée de Saint-Brieuc durant la seconde guerre mondiale. En 1944, elle crée le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN) du département encore appelé Côtes-du-Nord. Outre son action associative, la jeune femme s'engage dans la Résistance dans le groupe Libération Nord. Cette expérience la pousse sur la scène politique. Elle siège aux deux Assemblées constituantes en 1945-1946, et milite dans un premier temps au Mouvement républicain populaire (MRP), dont elle sera membre du comité directeur en 1958.

MANDATS DIVERS

Proche des gaullistes, l'élue rejoindra l'Union des démocrates pour la République (UDR) en 1968, puis le RPR en 1978. En 1967, elle lance le mouvement Démocrates Ve, se réclamant d'un certain « gaullisme social », qu'elle va présider près de dix ans. Devant Jacques Chirac, alors premier ministre, elle déclarait à ce titre en 1975 : « *Réformes, révolution par la loi, changements, qu'importent les mots ! L'essentiel, c'est bien de transformer notre société, nos mentalités, nos structures.* » Dans les années 60, Marie-Madeleine Dienesch a été vice-présidente internationale de l'Union européenne féminine. Ce fut elle la deuxième femme de la Ve République à exercer des responsabilités gouvernementales et la première à devenir vice-présidente de l'Assemblée nationale, le 10 décembre 1958. Elle a aussi goûté à toutes sortes de mandats : conseiller général des Côtes-du-Nord (1976-1982), membre du conseil régional de Bretagne (1978), représentante à l'Assemblée des communautés européennes (1979-1980).

Entre 1968 et 1974, elle exerce successivement les fonctions de secrétaire d'Etat chargée de l'éducation nationale, des affaires sociales et de la réadaptation, puis de la santé publique et de la Sécurité sociale. Elle a connu les gouvernements de Georges Pompidou, de Maurice Couve de Murville, de Jacques Chaban-Delmas et de Pierre Messmer. De 1975 à 1978, elle a également été ambassadeur au Luxembourg.

Martine Valo

Serge Dalens

Le créateur d'une mythologie de l'adolescence

SERGE DALENS, auteur du *Prince Eric*, emblème, pendant trois générations, d'un certain chevaleresque « scout », est mort *vendredi 9 janvier à Saint-Cloud* (Hauts-de-Seine) des suites d'une longue maladie. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

De son vrai nom Yves de Verdilhac, magistrat de son métier, Serge Dalens restera l'auteur d'un phénomène de librairie et le créateur d'une mythologie de l'adolescence qui aura marqué trois générations : la « saga » du *Prince Eric*, dont les six volumes ont commencé à paraître peu avant la guerre, et dont les plus connus furent *Le Bracelet de vermeil*, *Le Prince Eric*, *La Mort d'Eric*. Des millions de jeunes gens du monde entier y ont trouvé des modèles d'amitié sans faille, de noblesse de coeur. Comme la plupart des titres de la collection « Signes de piste », créée dans les années 30 par les éditions Alsatia et illustrée par son dessinateur fétiche, Pierre Joubert, la série des « Eric », qui en fut le fleuron, se situe dans l'univers du scoutisme catholique. Au cours d'un camp en Alsace, des scouts parisiens découvrent qu'un des leurs, aux boucles blondes et aux origines mystérieuses, est l'héritier incognito d'une principauté imaginaire de Scandinavie, dont veulent l'évincer d'affreux intrigants liés au IIIe Reich.

Au terme de péripéties propres au genre – visite de grottes, échanges de sosies, revanches rocambolesques des bons sur les méchants –, le bel Eric monte sur le trône de Swedenborg, entouré de ses petits sauveurs, dont son ami de coeur, le non moins noble Christian d'Ancourt. Pour le malheur de millions de lecteurs, et de la série *qui ne retrouvera jamais une veine égale*, l'auteur a fait mourir son héros sur les routes de l'exode français, en juin 1940.

PÉTAINISME

Par-delà une sensibilité marquée à la grâce des jeunes garçons, le petit monde de Dalens et Joubert exalte des vertus aristocratiques de courage, de fidélité, de panache. L'ordre moral et la mystique du chef des années de guerre s'y sont reconnus. Avec cohérence et au risque de se faire tort, ce qu'il mettait un point d'honneur à dédaigner, l'auteur s'est situé dans les parages du pétainisme, de l'Algérie française, d'un certain intégrisme religieux et d'un nationalisme extrême.

Mais son influence a dépassé ces engagements. *Les aventures d'Eric* auront marqué la littérature dite pour la jeunesse aussi fortement que *Le Grand Meaulnes* ou *Mowgli*. Si la pédagogie et les mœurs se sont éloignées du modèle, la série a créé un « look » unisexe qui se perpétue, après soixante ans, dans les coiffures coup-de-vent, la sportivité court vêtue, la fraternité des feux de camp, une fleur au chapeau, à la bouche une chanson ; et elle a illustré une aspiration à la franchise, à la générosité chevaleresque, qui transcende les idéologies.

[illegible] R.-D.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Bernard et Marie-Antoinette
CIEUTAT
ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Célia,

chez
Guillaume et Isabelle KESSLER,

le 5 janvier 1998.

Auxance,

à toi le Monde.
Tu es né le 8 janvier 1998, pour notre plus grande joie.

Pierre-Yves et Elisabeth MAGERAND.

9, rue Vauban,
21100 Dijon.

Décès

– Paris. Vierzon. Sydney. Bordeaux. Poitiers.

Mme Henri Dreyfus,
son épouse,
Pierre et Sophie Dreyfus,
Alain et Elisabeth Dreyfus,
Olivier Dreyfus et Frances Mc Lean,
ses enfants,
Charlotte, Emilie, Antoine, Stéphanie, Jennifer, James, Marie-Alice,
ses petits-enfants,
M. Jacques Dreyfus,
son frère,
Mme Jeannine Ferret,
sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri DREYFUS,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
directeur honoraire de la SNCF,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
officier de l'ordre national
du Mérite,

survenu le 8 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingt-un ans,

et rappellent le souvenir de son père,

Léon DREYFUS,

disparu en déportation.

L'inhumation aura lieu le mercredi 14 janvier, à 15 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

On se réunira à l'entrée principale du cimetière.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8-10, rue Manin,
75019 Paris.

– L'équipe de Tschann Libraire,
Aminata, Caroline, Edwige, Emmanuel,
Fernando, Jerome, Karine, Muriel, Yannick,
profondément affectée par le décès de

François LEBOVITS,

s'associe à la peine d'Agnès, Anaëlle et Joachim et de tous ses proches.

– L'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC)
a le profond regret de faire part du décès de

Mme Patricia LONGLEY,
ancien secrétaire général
et ancien trésorier de l'association,

survenu le 8 janvier 1998.

– Antoinette Nordmann
a le chagrin de faire part de la mort, survenue le 14 janvier 1997, de son fils,

Louis.

Antoinette Nordmann,
35, avenue Laplace,
94110 Arcueil.

– Mme Vu Ngoc Huynh,
M. et Mme Pham Huu Trung,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Vu Ngoc Can,
leurs enfants et petit-fils,
Mme Vu Thi Mai,
M. et Mme Vu Ngoc Côn
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur VU NGOC HUYNH,

survenu à Paris, le 8 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 janvier, à 9 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

Ni fleurs ni couronnes.

– Denise René,
Et ses collaborateurs
ont la tristesse de faire part de la disparition de

Niki ROLFE,

survenue le 4 janvier des suites d'une longue maladie.

Chacun a pu apprécier ses qualités humaines dans les fonctions qu'elle a occupées pendant de nombreuses années.

– Mme Bernard Spicq,
née Alice Froger,
son épouse,

Chantal Spicq,
François et Catherine Spicq,
Jacques et Diana Spicq,
ses enfants,

Rafael Gentiloni-Silverj,
Benoît et Sophie Spicq,
Claire, Paul-Edward et Margot Spicq,
ses petits-enfants,

Et toute la famille,

font part du rappel à Dieu de

M. Bernard SPICQ,

décédé le 10 janvier 1998, dans sa soixante-quinzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 13 janvier, à 14 h 30, en l'église de La Forêt-Fouesnant (Finistère).

Le Boismarin,
2, impasse du Gouerou,
29940 La Forêt-Fouesnant.

29, avenue des Alpes,
01210 Ferney-Voltaire.

23, allée de la Pépinière,
78870 Bailly.

82, allée des Ecluses,
01440 Viriat.

Anniversaires de décès

– En ce 13 janvier 1998,

Pierre BRAUMAN

aurait cent ans.

Il reste toujours présent pour sa femme, sa fille, ses petits-enfants, ses amis.

– Il y a dix ans, le 11 janvier 1988,

Alexis GRJEBINE

nous quittait.

Tous ceux qui l'ont aimé se souviennent de son sourire.

Anniversaires

Jérôme,

tu aurais eu trente ans ce 12 janvier.

Nous les aurions fêtés dans la joie avec Laurent.

Ton enthousiasme, ton ouverture d'esprit, ta force tranquille et ta tendresse nous auraient, comme toujours, enchantés.

Tes parents qui t'aiment au présent.

Remerciements

– M. et Mme F.J.C. Habib
et leurs enfants,
M. et Mme Marcel Narwa
et leurs enfants,
M. et Mme Roger-Thibault Vabre
et leurs enfants,
Les membres de la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gaston HABIB,
ancien maire adjoint
du 9e arrondissement,
ancien vice-président
de la Fédération des maires
et mairies de Paris,
colonel honoraire,
président d'honneur,
de la Fédération séfarade mondiale,
section française,

survenu le 13 décembre 1997, dans sa quatre-vingt-sixième année.

L'inhumation a eu lieu le lundi 15 décembre au cimetière parisien de Pantin.

Le présent avis tient lieu de remerciements.

8, rue Molière,
68200 Mulhouse.
6, rue Saint-Lazare,
75009 Paris.
28, rue d'Aumale,
75009 Paris.

– M. Georges-Henry Willard,
Patrick Willard,
Clara et Alfred Willard,
Et toute la famille,
remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leur présence et leurs messages d'amitié, reçus lors du décès de

Mme Geogeo WILLARD,

survenu à Paris, le 28 décembre 1997,
et les prient de trouver ici leurs sentiments de vive gratitude.

Colloques

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé organise les Journées annuelles d'éthique 1998 à Paris, à la Maison de la chimie, 28 *bis*, rue Saint-Dominique, 75007 Paris.

● **Le mardi 13 janvier, de 16 heures à 20 heures**

Ouverture des Journées
Jean-Pierre Changeux, président du comité
Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé
Présentation des travaux du comité en 1997
Geneviève Barrier
André Boué
Exposés sur le clonage reproductif
Jean-François Collange
Nicole Le Douarin
Jean Michaud
Le génome humain et la personne humaine
Noëlle Lenoir, présidente du Comité international de bioéthique de l'Unesco

Discussion générale

● **Le mercredi 14 janvier, de 9 h 30 à 12 h 30, et de 14 heures à 18 h 30**

« Le racisme devant la science »
Présidence : Nicole Baumann

Avec la participation de :
Jean-Pierre Changeux
Fred Constant
Philippe Descola
Pierre-Henri Gouyon
Axel Kahn
André Langaney
Denis Le Bihan
Jean-Louis Mandel
Jean-Claude Salomon
Pierre-André Taguieff

Discussion générale et conclusions

Clôture par
Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

---

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**
Horacio Amigorena et Hélène Merlin : **« L'école des sexes au XVIIe siècle ».**
20 janvier, 20 heures-22 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Anne Boissière : **« Nature, mimesis et musique ».**
15 janvier, 18 h 30-20 h 30, Domaine musiques, 2, rue des Buisses, Lille.

Patricia Dailey, Mercedes Allendesalazar et Emilie Zum Brunn : **« La mystique et ses bêtes ».**
27 janvier, 19 heures-21 heures, espace Jussieu, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Jacques Rancière : **« L'idée esthétique ».**
17 et 31 janvier, 10 heures-12 heures, salle Pupey-Girard, Usic, 18, rue de Varenne, Paris.

Mireille Delmas-Marty : **« La mondialisation du droit ».**
20 et 27 janvier, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Stéphane Arguillère : **« L'autoproduction circulaire de l'âme dans le bouddhisme tardif ».**
14 et 28 janvier, 18 h 30-20 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Alain Badiou : **« Théorie axiomatique du sujet ».**
14 et 28 janvier, 20 heures-22 heures, amphi 44, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

B. Correa, S. Douailler, E. Lecerf, G. Navet, E. Tassin et P. Vermeren : **« Les dialogues philosophiques »**, conférence d'Edgar Montiel : **« Culture et esthétique ».**
13 janvier, 18 h 30-21 heures, Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris.

Elisabeth Rigal : **« Questions wittgensteiniennes II : de la certitude ».**
16 janvier, 18 h 30-20 h 30, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Gérard Wormser : **« Extériorité et expérience ».**
15 et 22 janvier, 19 heures-21 heures, salle RC3, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

Gérard Bras, Sylvie Dreyfus : **« Spinoza et la question des limites ».**
13 et 27 janvier, 20 h 15-22 heures, salle Jean-XXIII, Usic, 18, rue de Varenne, Paris.

Didier Vandene : **« La question des fondements IV. Ecriture, positivité et interprétation ».**
13 et 27 janvier, 20 h 30-22 h 30, salle RC2, université Paris-VII, 2, place Jussieu, Paris.

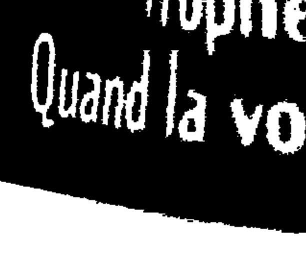
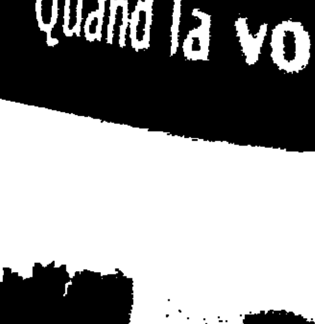
Hommage à l'œuvre : Clémence Ramnoux : la réserve du sens,
sous la responsabilité de Michèle Sinapi, avec M. de Gandillac, A. Charles-Saget, M. Deguy, L. Brisson, J.-P. Vernant, A. Soulez, M. Caveing, J. Frère et P. Ricœur.
17 janvier 1998, 9 heures-19 heures, amphi Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

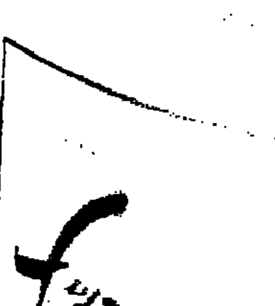
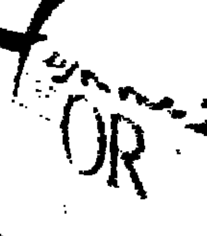
Communications diverses

– **Maison de l'hébreu** : pour maîtriser le biblique ou l'israélien et s'initier au Zohar en dix séances, ou à *distance*. **Professeur Jacques Benaudis : 01-47-97-30-22/06-60-57-30-22.**





L'observatoire du pic du Midi ne sera ouvert aux touristes qu'en 1999

Ouvriers et scientifiques livrent une véritable bataille contre les éléments sur le plus haut chantier d'Europe, à 2 872 mètres d'altitude, afin de transformer le sommet mythique de la Bigorre en site touristique. La fin des travaux est repoussée d'un an

TARBES
de notre correspondant

Guetteurs d'étoiles, Richard Muller, chercheur au CNRS, surveille depuis vingt-neuf ans le Soleil derrière la lunette du télescope du pic du Midi de Bigorre. Il est l'un des derniers scientifiques à ne pas avoir déserté la plate-forme du sommet mythique des Hautes-Pyrénées pour rejoindre d'autres sites d'observation à Hawaï ou aux Canaries. Il a toujours cru à l'avenir de l'observatoire, planté comme un nid d'aigle à 2 872 mètres d'altitude sur le piton rocheux à la fois majestueux et inhospitalier qui domine le légendaire col du Tourmalet et qui surplombe les deux stations de ski de Barèges et de La Mongie. Dans moins de dix-huit mois, Richard Muller et ses collègues astrophysiciens de l'université Paul-Sabatier de Toulouse devront partager leur dévorante passion avec plus de 2 000 visiteurs annuels. Ce sera la fin de leur solitude privilégiée et le début d'une nouvelle aventure : celle de la cohabitation avec les touristes, les randonneurs et les astronomes amateurs.

COMPLICATIONS

Pour sauver l'observatoire du pic du Midi de la mort lente à laquelle le destinait en 1992 l'Institut national des sciences de l'univers (INSU), la région Midi-Pyrénées, le conseil général des Hautes-Pyrénées, l'Université, l'Etat et les collectivités locales se sont mobilisés autour d'un projet fédérateur de revalorisation du site. Ainsi est née, en 1993, l'idée du « pic du Midi 2000 ». Cet ambitieux pari consiste à donner une vocation touristique complémentaire aux coupoles de l'observatoire du pic du Midi, tout en leur préservant leur destinée originelle d'unité de recherche constellaire des plus compétitives au niveau mondial. Ce fabuleux projet est devenu le chantier de la fin du siècle pour la Bigorre. Elle n'avait pas connu un tel déploiement de moyens matériels et financiers depuis la création de la basilique souterraine Saint-Pie-X à Lourdes, monument religieux pouvant accueillir dans des conditions de protection parasismique plus de 25 000 pèlerins et concélébré, en 1958, l'année du centenaire des apparitions, par le cardinal Roncalli, quelques mois avant de devenir le pape Jean XXIII.

A cinquante kilomètres à vol d'oiseau de la cité mariale, dans l'autre royaume du ciel, les travaux titanesques ont débuté au pic du Midi à l'automne 1996. Ils se déroulent dans des conditions très difficiles pour les ouvriers et techniciens chargés d'une telle restructuration et modernisation en zone de haute montagne. Les bâtisseurs doivent faire face aux tempêtes de neige tourbillonnante et aux rafales de vent soufflant parfois jusqu'à 180 km/h autour de l'observatoire. Ils construisent un espace muséographique et des structures d'accueil – chambres, restaurants, salles d'observation pour les visiteurs – sur plus de 3 000 des 5 000 m² de la surface du site. Les chercheurs seront, quant à eux, confinés mais protégés du regard des indiscrets et des curieux, dans les 2 000 m² qui restent autour du télescope de Bernard Lyot. La réalisation d'un téléphérique a été revue et corrigée, compliquant très fortement les prévisions. Si sa capacité a été améliorée – il transportera 400 touristes par heure de La Mongie jusqu'au sommet –, il a fallu déplacer la gare d'arrivée dont l'implantation était prévue dans une roche trop friable pour la positionner quelques mètres plus haut et l'incruster à l'intérieur même du bâtiment existant sous la coupole Baillaud. Les tirs de mine et le nombre de mètres cubes de béton ne se comptent plus.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux surgissent de nouvelles et imprévisibles difficultés techniques. Il faut batailler contre les intempéries et les baisses de température qui freinent l'acheminement des tonnes de matériaux où s'essoufflent les compresseurs. José Marthe, vice-président (RPR) du conseil régional de Midi-Pyrénées, conseiller général et adjoint au maire de Lourdes, nommé à la tête du Syndicat mixte de revalorisation du pic du Midi, découvre les curiosités d'une géométrie très variable en altitude : *« Au fur et à mesure que le chantier avance, les mètres carrés disponibles pour stocker le matériel deviennent de plus en plus rares. Les ouvriers travaillent à la petite cuiller. Quand ils achèvent un secteur, ils ne peuvent y revenir. »*

UNANIMITÉ POLITIQUE

De 120 millions de francs, le coût de l'opération est passé à 180 millions de francs, avec des dépassements également constatés sur les projets annexes d'aménagement de la plate-forme de l'Ayré, à Barèges, sentinelle voisine du pic, ou sur le pentascope de Saint-Laurent-de-Neste, deux appuis promotionnels inestimables.

Mais le projet continue à connaître une unanimité politique. François Fortassin, le président (MRS) du conseil général des Hautes-Pyrénées, Philippe Douste-Blazy (Force démocrate), député, conseiller général, maire de Lourdes, et Josette Durrieu, sénateur (PS), conseiller général de Saint-Laurent-de-Neste, portent également le projet à bout de bras. Ils misent sur le développement touristique qu'il suscitera. La réalisation du pentascope, sur l'autoroute A 64 entre Tarbes et Toulouse, et la création d'une Maison du savoir sur le même territoire de Saint-Laurent-de-Neste permettent de mesurer déjà les effets bénéfiques des nouvelles technologies. Elles permettent aussi d'envisager l'arrivée d'entreprises nouvelles, comme Matra Industrie, intéressée pour installer une usine industrielle de pointe en Bigorre, ce qui ajoute à la fierté légitime de Josette Durrieu.

Le chantier a malheureusement connu ses drames, avec cet avion survolant l'observatoire, en novembre 1997, et dont l'hélice a accroché un câble ; l'hélicoptère de secours a, lui aussi, été victime de la même fatalité. Bilan : six morts. En raison de tous ces impondérables, la fin des travaux, initialement prévue pour l'été 1998, a été repoussée d'une année. Ce n'est qu'en juillet 1999 que le pic du Midi pourra s'ouvrir au public. Tout en demeurant un pôle d'attraction scientifique très opérationnel, il deviendra le plus grand et le plus haut musée des étoiles du monde.

Jean-Jacques Rollat

L'outil scientifique est provisoirement sauvé

« JE PENSE qu'on a fait le plus dur. » Michel Aurière, responsable du télescope Bernard-Lyot (TBL), d'un diamètre de 2 mètres, qui domine l'observatoire astronomique du pic du Midi, respire. Il n'a pas encore toutes les assurances, mais les travaux d'amélioration faits sur l'instrument devraient en principe assurer son avenir jusqu'en 2002 et lui conserver pour cette période son caractère national. L'Institut national des sciences de l'univers (INSU), dont dépend le TBL, devrait en principe statuer sur son sort à l'issue de la réunion qu'il doit tenir du 12 au 14 mars à Arcachon (Gironde) sur l'utilisation de ses moyens d'observation.

Au-delà de 2002, il faudra sans doute chercher d'autres solutions, car l'INSU, pris par des projets plus prioritaires, ne pourra y consacrer les mêmes sommes. L'heure est en effet aux télescopes géants de 8 mètres de diamètre et aux instruments de 4 mètres qui seront leurs compléments nécessaires. En février 1993, l'observatoire du Pic avait déjà senti le vent du boulet. Un rapport d'expertise signé d'un astronome canadien, Gilles Fontaine, avait conclu à sa fermeture dès 1998. Un autre expert, le Français Pierre Léna, s'était prononcé pour un maintien sous conditions jusqu'en 2004.

« QUAND ON MONTE, C'EST MAGNIFIQUE »

Aujourd'hui, le projet de complexe touristique et culturel du Pic redonne un ballon d'oxygène à ce site connu pour la pureté et la stabilité de son atmosphère. En assurant le financement des infrastructures, le projet « Pic du Midi 2000 » permettra aux astronomes de ne payer que pour la science. Une aubaine pour ce site doté de deux télescopes de 1 et 2 mètres de diamètre, d'une lunette solaire et de deux coronographes dont les crédits ont fortement baissé. Le TBL, qui, en d'autres temps, disposait de 1,2 million de francs par an de *« crédits de jouvence »*, n'a reçu que 400 000 francs pour la période 1995-1998.

Conscients que la survie de leur site passe par la réalisation du complexe touristico-culturel, les astronomes reconnaissent la qualité du travail déjà accompli. *« Quand on monte, c'est magnifique. On voit la toute nouvelle coupole qui abrite les deux coronographes.* (...) *Le quartier scientifique est bien avancé,* s'émerveillent-t-ils. *Preuves qu'il y a une réelle volonté de faire quelque chose là-haut. »* Côté scientifique, les instruments du TBL Isard, Moïcam (en association avec le programme spatial ISO), Musicos et Sterenn s'apprêtent à balayer les zones extrêmes du spectre dans l'ultraviolet et l'infrarouge à la recherche d'astéroïdes, d'objets jeunes ou extragalactiques. Les coronographes s'apprêtent, eux, à viser le Soleil.

Loin de se résigner, les hommes du Pic cherchent donc des solutions pour assurer demain le financement du million de francs nécessaire pour faire tourner la machine. *« A nous d'être originaux »*, avertit Michel Aurière, pour garder cet outil dont la région, bailleur de fonds de certains de ses appareils, et l'université Paul-Sabatier, de Toulouse, suivent attentivement le dossier.

Jean-François Augereau

HORIZONS

PORTRAIT

Le bon élève Jean-Claude Gayssot

Communiste, il a marché dans la « ligne » tracée par Georges Marchais, puis dans celle de Robert Hue. Toujours modeste et discipliné, il fait le bonheur de Lionel Jospin



LE roi des Belges n'est pas son cousin. Mais en accueillant Albert II à la gare du Nord, le 10 décembre 1997, et en foulant avec lui le tapis rouge du protocole, Jean-Claude Gayssot a eu pour sa mère une pensée. *Moins émue, d'ailleurs,* que rigolarde : *« Si elle m'avait vu ! C'était mon premier roi. Eh ben, il est vachement sympa. Comme la reine Paola... »* Le visage se fend, côté gauche, d'un sourire qui n'en finit plus. Et dit tout. Cette autodérision mêlée d'auto-attendrissement et ce goût des bonnes blagues communistes propre aux anciens dirigeants du parti ou aux écrivains de l'Est. L'économie ouvrière des mots, la roublardise du politique. Dans la confidence aux journalistes, la recherche, émerveillée, d'une complicité avec ceux dont, jadis, il se méfiait plus que tout. Avec, en prime, le contentement réel de celui, arrivé, qui se retourne sur son passé. De bon élève. De bon apparatchik. Et, depuis juin, de bon ministre « pluriel ».

Il était une fois un petit garçon qui s'appelait Jean-Claude. De sa chambre, en contrebas du petit village de Puissalicon, à une quinzaine de kilomètres de vignes de Béziers, il avait une vue imprenable sur le château des propriétaires. Clic ! L'homme n'est pas du genre à pratiquer la *« psychanalyse à la petite semaine »*, mais l'image est trop forte, trop belle, trop sépia. Comme son parti, qui fête aujourd'hui Babeuf et les jacqueries en oubliant l'anniversaire de la révolution russe, le ministre a envie d'un retour aux sources. Besoin de pureté originelle et de France profonde : pour *« 20 000 francs à chacun des frères »*, il a racheté la petite maison de Puissalicon.

Dès octobre 1997, avec sa femme, Jacquotte, native de Puimisson, le ministre est retourné au pays. *« Vous comprendrez que c'est avec beaucoup d'émotion que lou pichou Ga-y-ssot se retrouve ici »*, dit le ministre devant la moitié des 806 habitants du village réunis dans la salle du Peuple. *« Si j'en crois ma tante, qui est cloîtrée à Montpellier depuis l'âge de dix-huit ans, et aussi le Père Pennevaire, ce n'est pas un hasard si le président m'a nommé ministre le jour de la Sainte-Clotilde, le prénom de ma mère »*, ajoute de son accent chantant le ministre. Bon athée, bien qu'élevé *« chrétiennement »*, il est aussi bon prince : il salue les patrons de son père, un ouvrier agricole *« qui se foutait de tout »* et a disparu très jeune.

Pudique, il tait les souvenirs de sa mère, morte au labeur, les jeudis où, pour manger, on allait chercher des escargots, en attendant la paie, à la fin de la semaine. Mais, devant son institutrice, le bon élève qui dut se battre pour entrer au lycée professionnel file en revanche son *« refus »* de l'*« injustice »*, de l'*« inégalité »*, du *« mépris des puissants ou de ceux qui se croient puissants. Quand on est né pauvre, on sait ce que c'est »*. Si son engagement dans le parti devait se réduire à une chose, réaffirme le *« communiste ministre »*, ce serait à cette attitude.

L'époque n'est plus à la lutte des classes, au *« Kapitâl »* et aux chasses à l'homme. Jean-Claude Gayssot n'est *« pas revanchard »* ; il sait seulement qu'il fait partie de *« ceux qui ne savent pas se tenir dans le monde entier »*, comme disait Jacques Prévert. A l'Assemblée nationale, il n'a pas le flegme et la fluidité professionnels d'un Pierre Moscovici ou d'un Bernard Kouchner, qui jouent du micro flexible avec une énervante décontraction. *« Vous, vous êtes bac + 7 ; moi, je suis bac – 3 »*, plaisante-t-il parfois avec ses collaborateurs. Très émotif, il sait qu'à la télévision il transpire vite à grosses gouttes. En présentant ses vœux, au ministère de l'équipement, des transports et du logement, le 7 janvier, il prévient : *« Les petites phrases pour les coups médiatiques, je sais pas faire. »*

Tant mieux. Et il le sait. Car l'heure est à la politique modeste, aux chefs de gouvernement sans flonflons, à la communication invisible, aux ministres camarades, populaires et pluriels. Cet homme, décidément, a de la chance : il est de toutes les légendes du siècle et de tous les styles de la décennie à la fois. *« Jean-Claude a le profil du mythe qui a porté le PC pendant longtemps : jeune fils du peuple, qui met son intelligence dans l'action,* explique son ami Bernard Vasseur, chargé des intellectuels auprès de Robert Hue. *C'était très important pour Georges Marchais, et il est arrivé à la direction par cette mythologie. »* Homme d'appareil, adepte de la « mutation » prônée par Robert Hue, communiste proche des « gens » mais prêt à beaucoup d'évolutions doctrinales, la nouvelle image d'Epinal séduit encore Lionel Jospin.

« J'étais un bon, oui, peut-être, ou j'en donnais l'illusion », reconnaît Jean-Claude Gayssot en jugeant le militant. Jeune cégétiste – *« à l'époque, j'avais hésité, parce que je trouvais que Force ouvrière, ça sonnait bien »* –, il convole à dix-huit ans, prend sa carte du PCF à dix-neuf, n'en a pas vingt-quatre lorsqu'il est candidat aux législatives en Lozère. Charles Fiterman fait venir à la section économique ce *« gars »* de trente-deux ans *« qui s'emmerde un peu à la CGT »*. A nouveau, place du Colonel-Fabien, sa *« modestie plaît »*, c'est lui qui le dit. Secrétaire à l'organisation, en 1985, formé par les *« grosses pointures »* de la section économique, il entre dans le cercle rapproché du secrétaire général, qui songe à en faire son dauphin : *« Il a pensé à moi »*, concède l'intéressé en affirmant, pour la première fois, qu'il a officiellement décliné l'offre par une lettre qu'on *« retrouvera dans les archives »*.

> « Vous comprendrez que c'est avec beaucoup d'émotion que lou pichou Ga-y-ssot se retrouve ici », confie-t-il dans son village de Puissalicon

Au parti, comme les autres, Jean-Claude a tout fait. Normalisateur de fédérations turbulentes, comme la Seine-Saint-Denis et la Meurthe-et-Moselle, en 1984, il joue au *« CC »* les procureurs contre les *« re »* et autres *« liquidateurs »* : au 27e congrès, en décembre 1990, alors qu'Anicet Le Pors demande que chaque communiste puisse disposer de statistiques donnant l'état annuel des effectifs ou de la diffusion de *L'Humanité*, il lui répond de manière cinglante : *« Il n'est pas question de donner des armes à la bourgeoisie, aux renseignements généraux, qui font tout pour avoir ces données en mettant en fiches les militants communistes. »* Pas joli, dans le film. Même si, dit Charles Fiterman, *« Gayssot n'est pas tueur ni une brute, c'est un Méridional. Mais il sait tisser sa toile »*. Dès la rentrée de septembre, *Le Figaro Magazine* – qui a pour Marie-George Buffet des bienveillances coupables – s'en donne à cœur joie : « Fils de Georges Marchais, petit-fils de Joseph Staline et pion dans le jeu de Robert Hue », titre l'hebdomadaire. L'intéressé prêche l'apaisement, joue la franchise, plaide l'amnésie : *« Des procès staliniens, non ; des erreurs, peut-être. »*

Pour preuve de tolérance, le ministre se prévaut de son entourage, *« compétent et, donc, "pluriel" »*, explique-t-il encore en présentant ses vœux : les communistes apprécieront. Le cabinet, « bout d'ficelle », affichant un *« pragmatisme anti-dogmatique »*, doit davantage, en effet, aux lointains parrainages renvoyant aux brigades internationales de la guerre d'Espagne ou à d'anciens maîtres qu'à la stricte orthodoxie. Francis Rol-Tanguy, fils du colonel héros de la Libération de Paris, fervent opposant de Jean-Pierre Brard à Montreuil, a quitté le parti en 1990 : directeur de cabinet, l'ingénieur s'est imposé comme le patron bis du ministère. Autre signe des temps : Yves Salesse, ancien professeur de gymnastique, entré à l'Ecole nationale d'administration par le concours interne et sorti au Conseil d'Etat, exclu du PCF en 1965 et qui fut l'un des fondateurs de la trotskiste Ligue communiste, n'a pas hésité à venir *« donner un coup de main à un ministre communiste, qui plus est d'origine ouvrière »*. Pour le conseiller sur l'*« autre Europe »*. Selon, Yves Salesse, M. Gayssot, *« pas rhinocéros »* et *« qui bosse à fond sur ses dossiers »*, invente un *« gouverner autrement »*, *« entre l'arrogance de l'énarchie et le pouvoir absolu tel qu'il a existé à l'Est »*.

CET « homme de fer » que le parti avait fait, le pouvoir l'aurait donc, déjà, changé ? *« Quand il n'y a plus de religion, on ne peut plus être hérétique »*, corrige Anicet Le Pors, qui, pas rancunier, a aidé à la constitution du cabinet. Et de résumer : *« Disons que Jean-Claude Gayssot a toujours été du côté de ceux qui commandent. »* C'est peut-être, en effet, parce qu'il est le premier à lâcher l'ancien secrétaire général pour Robert Hue, en janvier 1994, que Jean-Claude Gayssot est devenu ministre. Chargé des relations avec les autres partis – une aubaine –, il négocie l'« union nouvelle » aux côtés de Pierre Blotin, à Paris, dans sa mairie de Drancy, rue de Solferino, place du Colonel-Fabien. *« On joue la gagne ! »*, répète-t-il à ses amis socialistes. *« Allez, Jean-Claude, puisque je te dis que tu seras ministre ! »*, lui répond Jean-Christophe Cambadélis. Et l'inconnu célèbre – il a donné son nom à une loi contre le racisme et l'antisémitisme – devient ministre. Evidemment.

Les flashes crépitent, les clichés sont plus nombreux encore. Voilà, un jour, le « camarade-ministre », en chemisette, derrière son bureau XVIIIe immergé dans la pourpre, les ors, le cristal et la marqueterie de l'hôtel de Roquelaure, devant le parc et ses statues marienbadiens, qui reçoit les élus de tous bords, et parfois les plus conservateurs, à propos d'une autoroute qui les chatouille ou d'un TGV qui les grattouille. Le ministère a mis à l'étude la remise à niveau de la ligne Béziers-Neussargues – *« Comprenez, j'ai travaillé à la sous-station de Tharizot »* – et sa promesse de maintenir le dépôt de Béziers : *« Oui, j'y ai démarré comme ouvrier. »*

Voilà le même, début novembre, en parka, qui se rend impromptu au Mans, *sans préfet ni policiers*, serrer quelques mains de routiers, avaler nuitamment un sandwich aux rillettes, griller quelques cigarettes autour d'un brasero. Le barrage – *« mi CFDT, mi-CGT »* – a été choisi avec soin. L'image sonne juste, le dialogue se poursuit. Quelques jours plus tard, le conflit prend fin. Le premier ministre réveille Jean-Claude Gayssot, épuisé par ses nuits blanches : *« Merci. Tu t'en es bien sorti. »* Quelques jours plus tard, Lionel Jospin explique à l'ensemble des membres du gouvernement qu'après l'heureuse issue du conflit des routiers chacun comprendra qu'il veuille inaugurer sa tournée des ministères en déjeunant à l'hôtel de Roquelaure...

A peine nommé, en juin 1997, malgré un stress difficilement surmonté, Jean-Claude Gayssot s'est mis au travail et y a trouvé du plaisir. *« Je ne serai pas le ministre de la privatisation »*, martèle-t-il, tout en expliquant très vite qu'il n'est pas opposé à une *« respiration »* du capital des entreprises publiques. Il mesure l'ampleur de la tâche lorsque les délégués CGT d'Air France qu'il reçoit pour la première fois depuis sa nomination regrettent devant lui qu'Air France ne soit une entreprise d'Etat *« qu'à 99 % »*. Aux cheminots CGT, dont il fut, il devra bientôt expliquer, aussi, qu'il se contentera de réformer la réforme de la SNCF.

> Il juge que Lionel Jospin, en faisant procéder à l'évacuation des Assedic, exprime la « position du gouvernement »

FERMETURE de Vilvorde, traité d'Amsterdam : en conseil des ministres, Jean-Claude Gayssot n'a rien dit et étonne même sa collègue Dominique Voynet, avec laquelle, au demeurant, *« le courant passe plutôt bien »*. Comme Robert Hue, qui rencontre « ses » ministres tous les jeudis, il juge que l'axe du gouvernement « pluriel » passe d'abord par le PCF, même s'il ne faut pas le dire aux Verts et à l'opinion publique. Pendant le conflit des chômeurs, il reçoit, le premier, les organisations de sans-emploi, mais laisse Marie-George Buffet estimer le mouvement *« complètement légitime »*.

Dimanche 12 janvier, invité de « Polémiques », sur France 2, il juge même que Lionel Jospin, en faisant procéder à l'évacuation des Assedic, exprime la *« position du gouvernement »*. *« Marie-George parle, on agit. Formidable, non ? »*, commente avec malice un membre du cabinet.

Quelque temps avant de mourir, Georges Marchais s'étonnait encore, devant le ministre, membre comme lui de la très chic et fermée « cellule Saint-Hubert », aux temps des chasses communistes dans les démocraties populaires, qu'il ait décliné, en 1990, la succession préparée pour lui. Jean-Claude avait mis en avant son *« amour de la vie »* – l'autre « clé », intime, de cet homme du Sud – en évoquant la pêche à la truite, la chasse à la bécasse, la tauromachie, cet *« anachronisme transcendé »*, les plaisirs de la table. *« Tu t'es foutu de moi »*, lui dit l'ex-secrétaire général à l'hôpital, devant l'air fatigué du ministre, écrasé par la tâche. *« Non, Georges*, a répondu en riant Jean-Claude Gayssot. *Ministre, on peut dire "oui", ça dure moins longtemps que secrétaire général. »*

Il peut bien plaisanter en expliquant que ces six mois passés au gouvernement lui donnent droit à sa retraite ministérielle, personne ne le croit. A cinquante-trois ans, le vieux gamin espiègle – avec cette inimitable coupe de cheveux à la serpe fleurant la communale rétive – manie avec une trop efficace bonhomie l'espéranto « pluriel », qui plaît tant à Robert Hue et à Lionel Jospin.

Robert Belleret et Ariane Chemin

Photo : Marc Chaumeil pour Le Monde

Il juge que Lionel Jospin, en faisant procéde à l'évacuation des Assedic, exprim la « position du gouvernemen

Retour à l'orthodoxie économique

LES CONVICTIONS économiques de Lionel Jospin ont-elles changé ? Ou bien l'exercice du pouvoir pousse-t-il forcément à la modération ? En tout cas, c'est indéniablement l'un des premiers enseignements que l'on peut tirer de ce long mouvement des chômeurs auquel le premier ministre a cherché à répondre par son plan révélé vendredi 9 janvier : son fil à plomb économique n'est pas précisément celui que l'on croyait.

Sans remonter à l'aube du jospinisme – à l'époque où lui-même espérait que la *« rigueur »* puisse n'être qu'une *« parenthèse »* –, le premier ministre a construit son image politique depuis plus d'une décennie en suggérant que les marges de manœuvre économiques ne sont pas forcément aussi étroites que le prétendent les tenants de l'orthodoxie.

Ce combat-là, il l'a mené dès 1993, alors que la défaite des socialistes n'était pas encore consommée. *« Il faut inverser nos priorités de politique économique*, proclamait-il le 13 septembre de cette année-là, dans un entretien à *Libération. Aujourd'hui, on fixe des objectifs quantifiables pour les prix, le déficit budgétaire, et le chômage va comme on peut. Inversons. Fixons des objectifs quantifiables et voyons comment les atteindre.* (...) *Le modèle dominant, avec lequel je propose une rupture, ce ne sont pas les socialistes qui l'ont inventé. Ils s'y sont ralliés. Ce modèle n'est pas le nôtre et nous perdrions notre identité à vouloir nous y accrocher. »*

Ce combat-là, il l'a encore mené lors de l'élection présidentielle de 1995, puis lors des élections législatives de 1997 : à chaque fois, il a fait entendre sa différence en soulignant qu'il était, en quelque sorte, possible de tenir les deux bouts de la chaîne à la fois. Tenir compte tout à la fois des sacro-saints grands équilibres économiques et des grands équilibres sociaux...

Pour résumer, il y a, tout au long de ces années, dans le discours de M. Jospin – comme d'ailleurs dans celui de Philippe Séguin – une part de volontarisme, de refus de la résignation ambiante qui le distingue de beaucoup d'autres hommes politiques.

Contre tous les orthodoxes qui, sous couvert de « désinflation compétitive », prônent en réalité une véritable déflation salariale, il recommande, lui, une relance par les salaires et un partage plus équitable de la valeur ajoutée. Aux mêmes orthodoxes qui font de la baisse des déficits la priorité absolue, il rétorque que rien ne justifie – et surtout pas la lutte contre le chômage – d'asphyxier l'économie par une politique de réduction des déficits à marche forcée et recommande un respect, mais seulement *« en tendance »*, des critères de Maastricht. Bref, M. Jospin n'est pas hétérodoxe – il n'est pas partisan de la « dévaluation compétitive » –, mais il recommande clairement une inversion des priorités de politique économique.

Or, ensuite, que se passe-t-il ? Il y a d'abord, si l'on peut dire, le test des marchés : dans l'urgence, arrivant tout juste à Matignon, M. Jospin avalise le pacte de stabilité, ce *« super-Maastricht »* qu'il dénonçait auparavant. Mais a-t-il le choix ? Face à la menace d'une triple crise – crise de cohabitation, crise monétaire, crise européenne –, on comprend qu'il y regarde à deux fois. Avec cette affaire des chômeurs, c'est un second test, plus révélateur encore, puisque M. Jospin y est confronté non pas à des forces réputées hostiles, mais à des forces qui sont représentatives de son propre camp, celui de la gauche plurielle.

Or quel discours leur tient-il ? Tout au long de la semaine passée, il manifeste un souci permanent, celui d'apaiser la grogne des chômeurs, mais sans que la politique économique en soit le moins du monde affectée. Sortant de son entretien avec le premier ministre, jeudi 8 janvier, la responsable de la CDFT, Nicole Notat, rend compte de sa rencontre : *« Le premier ministre a simplement beaucoup insisté* [sur le fait] *que les mesures qu'il allait annoncer restent compatibles et dans le cadre des orientations de la politique économique et monétaire qui est celle de ce gouvernement. »*

UN CRI DU CŒUR

Annonçant le lendemain son dispositif, M. Jospin confirme : « Casser la dynamique de confiance, bouleverser la politique économique et sociale engagée et que la représentation nationale vient d'approuver à travers le vote du budget aurait rapidement des effets inverses à ceux recherchés. » La formule a pour vocation de justifier que l'Etat ne peut débourser que 1 milliard de francs pour les chômeurs en détresse – 1 milliard qui, gagé par des économies sur d'autres postes budgétaires, ne viendra pas aggraver le déficit.

Et puis le premier ministre, répondant à une question, a une sorte de cri du cœur. Expliquant pourquoi il ne peut relever les minima sociaux, il avance l'argument massue : cela ferait *« exploser »* la politique économique et sociale qu'il conduit. Exploser... Ce terme-là n'a sans doute pas été réfléchi. Reste qu'il agit comme un aveu : d'un mot, le premier ministre signifie que la politique économique est sous totale contrainte, que les marges de manœuvre sont infimes, presque inexistantes. Un mot malheureux peut-être, mais qui en rappelle d'autres, que d'innombrables gouvernements ont utilisés pour clouer le bec à leurs opposants : il n'y a pas d'autre politique économique possible !

DÉRIVE PROGRESSIVE

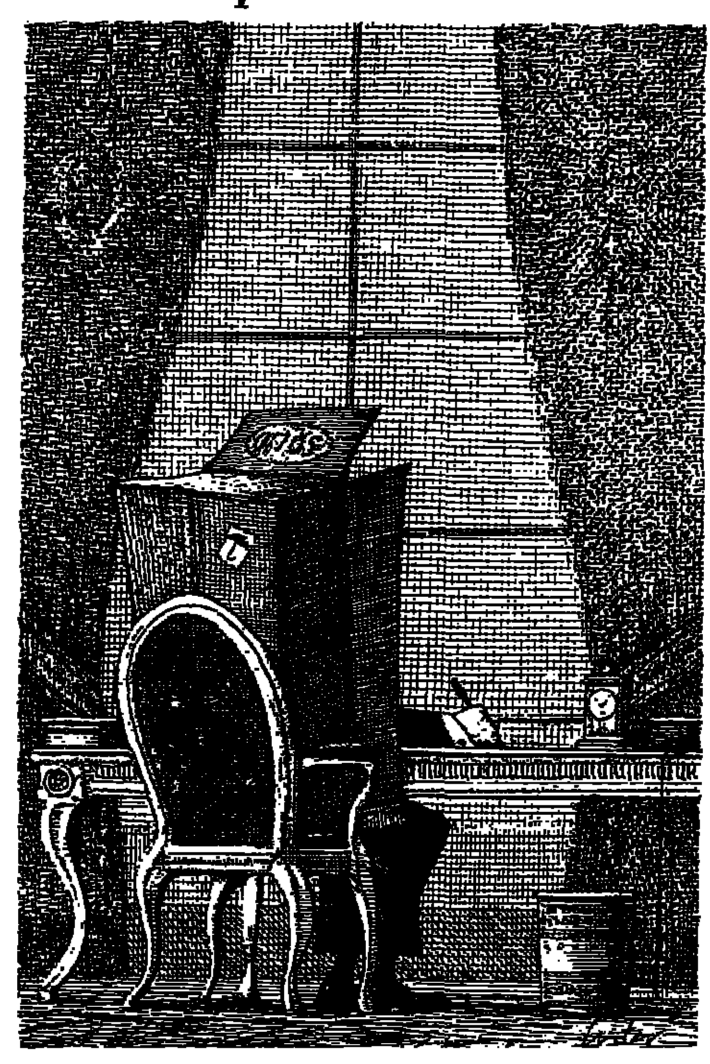
M. Jospin pourra, certes, faire observer qu'il n'a pas renié pour autant ses engagements en matière d'emploi. Le dispositif en faveur des 350 000 emplois pour les jeunes est mis en œuvre. Le projet de loi sur les 35 heures arrive en discussion devant l'Assemblée nationale. Il n'empêche que, pressé par une partie de son électorat, qui lui demandait de faire plus en faveur des chômeurs, invité par les Verts ou les communistes à entendre cette invitation et à *« dégager des marges »* de manœuvre nouvelles, il a apporté une réponse claire et nette : le respect des grands équilibres l'interdit. La réponse aurait-elle été profondément différente si la droite avait été aux affaires ?

Sans doute ne peut-on pas en déduire que M. Jospin a changé de cap économique. Il faut néanmoins admettre que *« l'autre »* politique promise par le premier ministre prend des accents de plus en plus classiques. Ce changement de climat ne concerne d'ailleurs pas que les dossiers du chômage et de l'exclusion. A-t-on relevé que certains ministres n'hésitent plus à parler de *« modération salariale »*, tandis que d'autres, pour faire avaler la pilule des 35 heures au patronat, font campagne pour la *« flexibilité »* du travail ? A-t-on remarqué que les privatisations, hier condamnées, ne font même plus débat aujourd'hui ?

Il ne s'agit sûrement pas d'une volte-face économique ou d'une forme de reniement. On serait plutôt tenté de dire qu'il s'agit d'une dérive, insensible et progressive. Vers quoi ? C'est l'une des leçons les plus manifestes qui transparaît de ce petit milliard de francs débloqué pour répondre à la grande détresse du chômage... vers l'orthodoxie économique !

Laurent Mauduit

Solidarité *par Leiter*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Contre les dérives du clonage

QUELQUES semaines après la Déclaration universelle sur le génome humain de l'Unesco, le protocole établi par le Conseil de l'Europe et destiné à interdire le clonage d'êtres humains constitue la première digue juridique internationale dressée face aux menaces, réelles ou fantasmatiques, que font courir l'invention et la diffusion de la technique du clonage chez les mammifères. Sera-t-elle suffisante ?

Rien, malheureusement, n'est moins sûr. Indispensable, le travail du conseil dans le champ de la bioéthique se heurte aux conceptions différentes, parfois divergentes, qui subsistent en Europe et qui renvoient, pour beaucoup, à l'hétérogénéité religieuse et culturelle. Vingt et un pays seulement, sur les quarante membres du conseil, ont signé la convention d'Oviedo. Parmi les non-signataires figurent deux nations essentielles et, sur ce point, fondamentalement opposées : l'Allemagne qui, hantée par les horreurs nazies, juge cet engagement beaucoup trop laxiste, et le Royaume-Uni qui, traditionnellement, répugne à trop encadrer le travail de ses chercheurs.

L'Europe est aussi confrontée aux ambiguïtés américaines. L'absence de loi fédérale fait que, dans ce pays, tout demeure possible. Un chercheur de Chicago vient ainsi de défier publiquement Bill Clinton en revendiquant sa liberté de cloner des êtres humains pour pallier certaines formes de stérilité. Evoquant ce cas, Jacques Chirac – l'un des rares chefs d'Etat, avec son homologue américain, à avoir le courage de s'exprimer sur ce thème – parle, avec raison, de *« dérives inquiétantes »* et souligne l'importance qu'il faut accorder aux initiatives internationales visant à interdire l'usage du clonage à des fins reproductrices dans l'espèce humaine.

Il reste l'essentiel : la tentation de plus en plus grande d'avoir accès à cette technique pour son usage chez l'animal, à des fins industrielles, et sur des cellules humaines, à des fins scientifiques. Les précautions prises par le Conseil de l'Europe pour ne pas ruiner les formidables perspectives qui s'ouvrent avec le clonage témoignent à cet égard des difficultés qu'il peut y avoir à garder l'essentiel tout en voulant éviter le pire. Il apparaît alors que cette « première digue », si elle n'était pas rapidement soutenue, ne résisterait que peu de temps à la tempête.

Contrairement à ce que laissent entendre ses partisans, le clonage dans l'espèce humaine ne constituerait nullement la dernière en date des techniques de procréation médicalement assistée. Il s'agirait tout au contraire de l'étape ultime de la dissociation de la sexualité et de la reproduction. Certains ne manqueront pas, de ce fait, d'y voir une nouvelle liberté fondamentale à conquérir. La sagesse commande bien au contraire de ne pas régresser en suivant aveuglément des biologistes ivres de puissance. L'urgence est claire : sur un sujet à ce point essentiel pour notre espèce, il faut réfléchir avant d'avoir le droit d'agir.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général :
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

L'Italie perd ses complexes

CRITIQUÉS pour leur gestion de « l'invasion kurde », les Italiens peuvent trouver un réconfort dans le jugement porté vendredi 9 janvier par la Commission de Bruxelles sur leur projet de budget 1998. Verdict : bon pour la monnaie unique. Il y a moins d'un an, l'appréciation avait été diamétralement opposée et le gouvernement de Rome avait été fort marri que ses efforts pour redresser les finances publiques et satisfaire aux critères de Maastricht n'aient pas été honorés par ses partenaires européens. Pour les taux d'intérêt, l'inflation, le déficit public, l'Italie fait aujourd'hui jeu égal avec la France ou l'Allemagne, quand elle n'affiche pas de meilleurs résultats, et ces performances font perdre peu à peu à nos voisins transalpins les complexes qu'ils cultivent parfois avec un mélange d'indignation et de délectation morbide.

Un vieil observateur de la société italienne, Indro Montanelli, un des journalistes les plus populaires de la péninsule, donne encore libre cours à cette autodérision dans le dernier tome de sa monumentale *Histoire de l'Italie* (*Le Monde* du 19 avril 1996). Il a participé à toutes les aventures de l'Italie contemporaine, écrit-il dans la postface de *L'Italia dell'Ulivo* (L'Italie de l'Olivier),... et à toutes ses illusions. *« Les formes changent, mais pas la substance. La rhétorique évolue, mais elle demeure une rhétorique. Les mensonges varient mais ils restent des mensonges. »* Ce scepticisme n'est pas seulement celui d'un nonagénaire revenu de tout. Il correspond à un sentiment largement répandu dans le pays, où domine une forte méfiance vis-à-vis des institutions en général, et de l'Etat en particulier.

Pourtant, Indro Montanelli lui-même reconnaît quelques mérites à la coalition de centre-gauche dirigée par Romano Prodi et portée au pouvoir par les élections du printemps 1996, avec le soutien décisif des anciens communistes, regroupés dans le PDS (Parti démocratique de la gauche). Ce gouvernement serait un des meilleurs que l'Italie ait jamais connus en un siècle. Opinion partagée par un autre vieux lutteur de la démocratie italienne, Giorgio Bocca, qui estime, dans *La Repubblica*, que ce pays *« anarchoïde »* a, pour la première fois depuis la fin de la guerre, des dirigeants *« courageux et honnêtes »*.

C'est en partie le résultat de l'offensive des juges dans l'opération *mani pulite* qui a ôté, en quelques années, toute légitimité à la vieille classe politique, au gouvernement tout autant que dans les institutions régionales ou municipales. Cette Italie a en tout cas un grand besoin de reconnaissance. C'est pourquoi elle avait si amèrement ressenti la menace d'une exclusion de l'Union monétaire.

Ou pourquoi elle est très sensible aux critiques de ses grands voisins, en particulier des Allemands, qui apprécient beaucoup la Toscane pour leurs vacances mais ont parfois du mal à cacher leur mépris pour les *« cueilleurs d'olives »* (l'expression est d'un ancien ministre allemand des finances, Otto Graf von Lambsdorf). Quand, à propos de l'exode des Kurdes, la *Süddeutsche Zeitung* ose une comparaison entre l'Italie et la Turquie (*« En quoi une Turquie fondée sur l'Etat de droit, démocratique et économiquement solide, se distinguerait-elle de l'Italie ? »*), on ne se demande pas à Rome si le parallèle est flatteur pour les Turcs, on le prend pour une insulte.

RECORDS DE LONGÉVITÉ

La pilule est d'autant plus amère que le gouvernement Prodi avait placé la participation au groupe Schengen parmi ses priorités, que l'intégrité et la compétence du ministre (PDS) de l'intérieur, Giorgio Napolitano, ne sont pas contestées et que, finalement, la disparition des contrôles aux frontières intérieures représentait pour l'Italie la consécration de son intégration européenne. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que les Italiens ont l'impression d'être injustement critiqués par leurs partenaires qui les laissent se débrouiller seuls face à des situations dont ils ne sont pas les principaux responsables.

Il y a, en fait, une sorte de nouveau *« miracle italien »* avec ce gouvernement Prodi. Il est d'abord en train de battre des records de longévité malgré une majorité précaire à la Chambre des députés. Il remet de l'ordre dans les finances de l'Etat, privatise les grands groupes – qui avaient contribué jadis à l'expansion économique mais s'étaient totalement sclérosés – et amorce une réforme de l'Etat-providence. Giorgio Bocca le crédite même de réussir à secourir les victimes des récents tremblements de terre en Ombrie, sans qu'une bonne partie des subsides finissent dans des poches mafieuses...

Ce gouvernement n'est pourtant pas au bout de ses peines. Pour durer toute la législature, il faudra à Romano Prodi beaucoup d'habileté face à Rifondazione comunista, un petit parti refuge des orthodoxes qui fait l'appoint à la Chambre. Il lui faudra aussi mener à bien la réforme constitutionnelle qui divise la majorité, pour asseoir les fondements de la IIe République italienne. Il lui faudra surtout vaincre l'indifférence fondamentale des Italiens pour la chose publique. Peut-être est-il sur la bonne voie ? Quand Rifondazione comunista a menacé, à l'automne, de provoquer une crise ministérielle, les Italiens se sont mobilisés pour défendre leur gouvernement. Parce qu'ils sentaient confusément qu'il bénéficiait de la reconnaissance européenne.

Daniel Vernet

RECTIFICATIF

LE FRONT NATIONAL ET LES PRUD'HOMALES

Dans l'analyse consacrée au Front national et aux syndicats après les élections prud'homales (*Le Monde* du 10 janvier), la dernière citation doit être attribuée à un dirigeant de la CFDT et non, comme nous l'avons fait à tort, à un dirigeant de la CFNT.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Un manuscrit inachevé de Claude Bernard

DANS son « Discours pour le centenaire de Claude Bernard », Bergson saluait en lui, à côté du physiologiste de génie, *« le philosophe qui aura été un des maîtres de la philosophie contemporaine »*. Ce que la philosophie doit avant tout à Claude Bernard, c'est la théorie de la méthode expérimentale.

Comme Descartes, il a fait de grandes découvertes avant d'examiner la façon dont il les avait faites. La logique pour lui ne consiste point à déduire a priori les règles de la pensée, mais à démonter en quelque sorte le mécanisme de l'esprit en exercice : sa logique est une méthodologie, c'est-à-dire une véritable psychologie de l'intelligence au travail. L'*Introduction à l'étude de la médecine expérimentale* est aux sciences de laboratoire ce que le *Discours de la méthode* est aux sciences abstraites.

C'est pourquoi les écrits posthumes de Claude Bernard – *Pensées, De Claude Bernard à d'Arsonval, Le Cahier rouge*, édités par le docteur Léon Delhoume – ont suscité un vif intérêt. Mais aujourd'hui, avec *Principes de médecine expérimentale* (PUF), c'est un document d'une importance exceptionnelle qui nous est offert. Le manuscrit eût été sans doute, dans sa forme achevée, l'ouvrage capital de Claude Bernard comme théoricien de la médecine expérimentale. Tel quel, et bien que sur vingt chapitres deux seulement soient composés et que nous ayons souvent de simples notes, il nous donne une vue d'ensemble de la médecine et un programme de recherches du savant en même temps qu'un remarquable approfondissement de la méthode.

Jean Lacroix
(13 janvier 1948.)

Le drame algérien et la Charte des Nations unies

par Georges Kiejman

Si l'on s'en tient à la seule horreur des chiffres, ce qui se passe actuellement en Algérie renvoie à bien des massacres que la conscience dite universelle semble avoir, tous comptes faits, facilement acceptés. D'où vient alors qu'au milieu de tant de drames que nous avons vaillamment supportés, l'assassinat d'hommes, de femmes, d'enfants algériens, nous devient – enfin – insupportable ? De ce qu'il y a moins de quarante ans, ces assassinés d'aujourd'hui étaient nos compatriotes et que certains prétendaient alors se battre pour une Algérie française ? Sans doute. Mais cela ne vaut que pour nous qui avons avec l'Algérie des liens tissés par une histoire commune qui dura cent trente ans.

Ce sentiment d'horreur et de déception vient-il de ce que nous avons espéré, en toute bonne foi, que le peuple algérien, réinvesti dans sa souveraineté, avait les moyens humains et matériels de parvenir rapidement au rang de nation développée, susceptible d'être un exemple politique et économique pour tant de pays qui ont accédé à l'indépendance avec infiniment moins de chances ? Certes. Bien peu de pays ont disposé de tant de ressources énergétiques, de telles infrastructures et de tant de richesses humaines.

Pourtant, le fait est là. Après trente-cinq ans d'indépendance, l'Algérie n'est toujours pas une démocratie dont les instances politiques pourraient prétendre représenter les diverses composantes d'un peuple unique mais divisé socialement, culturellement, religieusement.

Quel qu'ait été le soutien largement accordé par les grandes puissances, et d'abord par la France, aux gouvernements algériens successifs, le dernier, pour légitimement issu des urnes qu'il soit, se révèle incapable de mettre un terme à une agonie qui se perpétue en une nuit des longs couteaux sans cesse renouvelée. On ne suspectera pas ce gouvernement de tirer parti de l'horreur. Il suffit qu'il ne puisse l'interdire.

Face à tant de crimes, qu'est-ce qui empêche l'Organisation des Nations unies de venir au secours des égorgés comme elle sut le faire, fût-ce tardivement, fût-ce imparfaitement, en d'autres circonstances tragiques ? D'abord le gouvernement algérien, qui se refuse à voir mettre en cause sa souveraineté, laquelle se réduit au droit d'assister impuissant aux massacres des siens. Ensuite, un grand nombre d'Algériens qui, soutenant ce gouvernement, se révèlent plus attachés à leur indépendance qu'à leur vie.

Au demeurant, le gouvernement algérien a le droit international pour lui. La Charte des Nations unies est claire : « *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte* » (art. 2, §7).

Certes, le texte ajoute que le principe ainsi posé « *... ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au chapitre VII* ». Mais, d'une part, ces mesures de coercition, appliquées dans le passé à l'Irak, ne sont pas adaptées à la situation algérienne ; d'autre part, ces mesures sont essentiellement applicables aux Etats, même si le Conseil de sécurité peut, aux termes de l'article 40, s'adresser « *aux parties intéressées* », c'est-à-dire des groupes armés non étatiques. Il est d'ailleurs exclu que de tels groupes accordent la moindre importance aux « *recommandations* » du Conseil.

Il est clair que la communauté internationale s'est interdit, par ses propres règles, l'accès aux victimes à l'intérieur des frontières d'un Etat reconnu. Le principe est indiscuté. Indiscuté jusqu'à quand ? Il n'est que temps de poser la question.

Au cours d'un conseil des ministres (3 avril 1991), en ma qualité de membre d'un gouvernement dirigé par Michel Rocard, sous la présidence de François Mitterrand, j'avais vigoureusement appuyé une intervention de Bernard Kouchner en faveur des Kurdes menacés par Saddam Hussein. J'avais alors préconisé une modification de la Charte.

Le lendemain, dans une lettre adressée à Hubert Védrine, alors porte-parole du gouvernement, j'avais exposé que les difficultés d'une éventuelle modification de la Charte étaient plus politiques que juridiques, car la procédure d'amendement prévue par l'article 108 était claire. Il fallait – et il faut encore – pour parvenir à un changement du pacte qui lie les Nations unies que le projet d'amendement soit adopté par deux tiers des membres de l'Organisation, y compris tous les membres permanents du Conseil de sécurité, puis que l'amendement adopté soit ratifié par chacun des pays ayant voté en faveur de l'amendement, et chaque fois dans le respect de ses règles constitutionnelles.

C'est dire que n'aurait pas été adopté facilement, ni surtout rapidement, l'amendement que je proposais alors en ces termes : « *Les mesures de coercition prévues au chapitre VII peuvent également être utilisées à l'encontre d'un Etat qui porte atteinte ou laisse porter atteinte à l'existence d'un peuple vivant sur son territoire.* »

Ma proposition, disons-le clairement, n'eut aucune suite malgré le soutien que le chef de l'Etat lui manifesta tout d'abord. Le ministre des affaires étrangères de l'époque considéra qu'il n'était pas de l'intérêt de la France de mettre en œuvre une quelconque procédure de modification de la Charte au risque de renforcer le camp de ceux qui étaient prêts à remettre en cause notre siège de membre permanent au Conseil de sécurité. Aujourd'hui comme hier, l'argument me paraît faible. Le texte proposé était directement inspiré par le concept de « *devoir d'ingérence* » créé et défini par le professeur Mario Bettati. Il se situait, compte tenu du contexte de l'époque – guerre du Golfe, puis éclatement de la Yougoslavie – dans l'hypothèse d'une « minorité » qu'un gouvernement central ne pourrait ou ne voudrait pas protéger. Mon amendement ne remettait pas davantage en cause la nature des sanctions économiques et militaires prévues par les articles 41 et 42 de la Charte et qui ne sont, *de facto*, applicables qu'à des Etats.

> La communauté internationale s'est interdit l'accès aux victimes à l'intérieur des frontières d'un Etat reconnu. Le principe est indiscuté. Indiscuté jusqu'à quand ? Il n'est que temps de poser la question

En Algérie, aujourd'hui, la situation est sans aucun doute différente. N'importe quel Algérien, et non le membre de telle ou telle communauté, peut demain être victime d'une violence dont les auteurs, se proclamant islamistes, ne sont ni clairement désavoués par leurs guides spirituels prétendus, ni mis hors d'état de nuire par le gouvernement qu'ils défient. Une telle violence aveugle ne s'en prend pas à une communauté, mais à tous. Par ailleurs, on ne peut espérer y mettre un terme par des sanctions économiques ou militaires qui frapperaient injustement le peuple algérien et qui méconnaîtraient la nature légitime du gouvernement en place.

Cependant – et malgré ces différences fondamentales – un texte s'inspirant de celui vainement préconisé en 1991 aurait aujourd'hui encore son utilité. Il demanderait à être affiné, mieux adapté à la situation algérienne mais les juristes trouveront les mots qui conviennent.

La véritable difficulté reste de savoir si nous sommes prêts à rompre avec une doctrine politique, celle du respect des souverainetés nationales, qui a eu son utilité mais qui se révèle un obstacle à toute intervention tendant à protéger ces hommes qui sont, à la fin des fins, la justification même de l'Organisation des nations unies. Car les nations elles-mêmes sont au service de leurs citoyens. Ce ne sont pas les nations qu'il importe de protéger. Ce sont les hommes, les femmes, les enfants qui les constituent.

On m'opposera qu'une procédure de modification de la Charte, longue et difficile, n'apportera aucune réponse immédiate aux souffrances des Algériens. Certes, mais pendant la période de ratification, si longue soit-elle, le Conseil de sécurité y trouverait une raison supplémentaire d'agir, fût-ce contre la lettre actuelle de la Charte, fût-ce contre la mauvaise volonté du gouvernement algérien. Cette procédure n'exclut pas d'autres initiatives comme celles de la Communauté européenne.

Ne rien faire est pire que tout. Nous savons bien que nous ne pouvons lâcher un commando de parachutistes sur l'Algérie.

Où ? Quand ? Comment ? A l'initiative de qui ? Discuter d'une amélioration possible d'un système de droit impuissant, c'est au moins allumer une lueur, faire naître un espoir. C'est aussi contraindre chacune des nations qui se réclament de la Charte à redéfinir ses objectifs. Protéger les Etats ou les hommes ? Il faut choisir.

La France s'honorerait en proposant une modification de la Charte. Tout devrait l'y inciter. Ses liens historiques avec l'Algérie, les valeurs dont elle se réclame depuis deux siècles ou tout simplement un peu d'humanité.

Georges Kiejman, *avocat, est ancien ministre délégué aux affaires étrangères.*

AU COURRIER DU « MONDE »

La grande rafle de juillet 1942

J'apporte ici un témoignage, de première main, sur ce qui s'est passé rue de Sambre-et-Meuse, à Paris, lors de la grande rafle des juifs en juillet 1942. La police du commissariat voisin de l'avenue Claude-Vellefaux se répand dans les rues tôt le matin et procède à l'arrestation des juifs du quartier dont les noms figurent sur des listes. Les hommes, les femmes, les enfants se retrouvent dans la rue, déjà plus tout à fait des personnes, soumis aux ordres qui leur seront donnés (...). Nul Allemand. Aucun bouclage du quartier. Peu de monde dans la rue matinale. Des gens penchés aux fenêtres, pour sûr, il y en a. Ces témoins n'expriment rien, pas même de l'étonnement. Pas un mot ou un geste de sympathie, de considération, d'adieu dont je puisse me souvenir. On se rend à pied aux autobus qui se trouvent au bout de la rue, les autobus familiers à plate-forme arrière des transports parisiens au volant desquels attendent les chauffeurs habituels.

Cette symbiose parfaite entre transports parisiens et la police semble à tous aller de soi. C'est de cette manière tout administrative que ces victimes prennent lentement le départ pour les étapes d'abord françaises de leur calvaire, prélude cruel mais feutré à l'univers d'épouvante que la démence meurtrière des nazis leur a préparé (...).

Ce manquement à l'honneur, à toute humanité, cette plongée dans la barbarie d'autres âges, cette part prise au génocide d'autant plus efficace qu'elle était française, cette négation de tout ce qu'est la France, cela fut, de Paris à la plus reculée de nos préfectures. L'antisémitisme manifeste ou latent qui touchait toutes les parties du corps social aura fait le malheur des juifs, français ou non. Il aura fait aussi le malheur de la France et contribué à son aveuglement et à son abaissement.

Notre pays, Dieu merci, a eu ses esprits lucides, ses caractères bien trempés, ses femmes et ses hommes généreux, ses héros magnifiques, mais il ne faut pas qu'une France masque l'autre.

Marcel Lederman
Paris

Hommage à Taizé

Depuis plus de cinquante ans, la communauté de Taizé (Saône-et-Loire) et son fondateur, le Père Roger Schutz, œuvrent pour la paix et la réconciliation, non seulement entre les diverses confessions chrétiennes, mais plus globalement entre tous les peuples qui forment la communauté mondiale. Même si l'actualité est souvent douloureuse, osons reconnaître, au-delà de nos croyances ou convictions, que la communauté de Taizé a construit « des ponts entre l'Est et l'Ouest », mais aussi entre le Nord et le Sud.

Cette communauté et son fondateur, Roger Schutz, méritent amplement la reconnaissance d'un prix Nobel de la paix, en 1998, pour l'œuvre admirable accomplie dans le sens d'un plus grand respect des droits de l'homme et de la paix.

André Bel
Cergy-Pontoise

s Nations unies

Vivre mieux dans la ville

Suite de la première page

Mais, nous le savons, la prévention est essentielle : elle nécessite proximité et dialogue, mais aussi parfois un suivi médical. Une politique de la ville s'inscrit dans la durée et appelle une vision d'ensemble.

Dans les dernières décennies, sous les effets conjugués des grandes utopies urbaines et du développement de la société industrielle, de la pensée de Le Corbusier et du concept de « zonage », la ville *moderne a été imaginée* sur un modèle compartimenté et éclaté. Ont été conçus des espaces séparés pour le logement, le travail, la consommation et les loisirs. Mais, pour beaucoup, faute de travail et de commerce, le cadre de vie se limite au logement.

Aujourd'hui, les quartiers sont devenus le « concentré » de tous nos maux, l'expression de la perte de nos repères élémentaires qu'étaient le travail pour tous, un logement pour chacun, une école qui émancipe. Dans certains grands ensembles, il n'y a précisément plus aucun espace pour « être ensemble ». Plus de commerces, plus d'activité économique. De moins en moins de services publics, hormis les écoles, caisses de résonance du mal urbain. Pour « sortir », les jeunes doivent aller « au- dehors » : un « dehors », qui les rejette, comme ces discothèques dont l'entrée leur est interdite lorsqu'ils paraissent étrangers ou différents.

Il faut tenir compte des erreurs qui ont été commises par ceux qui ont cru pouvoir maîtriser la ville sans penser aux hommes qui y vivent, qui ont tracé des plans à partir de vues d'avion ou qui ont voulu projeter la ville « hors du temps » sans se rendre compte qu'ils condamnaient ainsi les hommes à vivre nulle part.

Pensons à ces entrées de ville toutes identiques avec les mêmes volumes, les mêmes couleurs et les mêmes enseignes commerciales.

Il faut que s'élaborent au niveau local de véritables projets de territoire. Définis sur la base d'une contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales, ils toucheront l'ensemble des dimensions de la politique urbaine

Regardons ces axes routiers qui enjambent littéralement les quartiers pour accéder à des centres-villes qui ne seront bientôt plus que des musées où l'on ne vit pas. Même les loisirs sont maintenant organisés à l'extérieur, à l'image de ces *« méga »* cinémas qui se multiplient dans les périphéries.

Les villes ont perdu leurs facultés d'intégration, de création, de mélange et de brassage social. Les villes sont devenues des machines à exclure. Et pourtant des liens de solidarité forts entre les habitants demeurent, et parfois s'amplifient, comme viennent de le montrer les manifestations des habitants du quartier de la Duchère, à Lyon, et le collectif « Touche pas à mon bus », à Chambéry. Ces initiatives redonnent confiance parce qu'elles montrent tout simplement l'énergie et la volonté des habitants et des jeunes de s'en sortir, la capacité de beaucoup à faire vivre la solidarité. C'est là l'une des plus grandes réussites des politiques de la ville conduites jusqu'à présent que d'avoir su maintenir ces capacités de solidarité importantes.

Depuis une vingtaine d'années, la politique de la ville s'emploie à recoller des morceaux de plus en plus dispersés. En vingt ans, beaucoup a été fait sous l'impulsion d'Hubert Dubedout, à Grenoble, et de Gilbert Bonnemaison, à Epinay, ainsi que de Michel Delebarre, le premier ministre de la ville. Les opérations de développement social des quartiers (DSQ), la politique de prévention de la délinquance, la mise en œuvre des grands projets urbains, plus récemment des contrats de ville, ont beaucoup apporté aux habitants. Mais trop souvent ces politiques ont paré à l'urgence en pansant les plaies sans reconstruire des villes de mixité sociale et fonctionnelle.

Dans nos quartiers, le lien social reste fragile, et les inégalités se multiplient, devant l'emploi, que les jeunes n'ont souvent pas connu, ni dans leur famille ni dans le lieu où ils vivent, devant le logement, devant l'accès aux services publics. Tout aussi grave, nos villes connaissent plus de ségrégations qu'hier et moins de mixité sociale.

Ces constats disqualifient-ils les politiques menées et les efforts accomplis ? *Je ne le crois pas.* Peut-on imaginer ce que seraient nos villes si ces politiques n'avaient pas été engagées ? Certains résultats sont même particulièrement *encourageants* : nos quartiers fourmillent de ressources considérables qui sont la preuve quotidienne, et pas toujours visible, que des actions de proximité sont possibles. Cette solidarité est le véritable atout d'une redéfinition des enjeux et des moyens d'une nouvelle politique pour les villes. C'est sur elle qu'il faut aujourd'hui s'appuyer, parce qu'une ville de citoyens solidaires, c'est l'affaire de tous.

Des quartiers sont chaque jour transformés par la réhabilitation, par la création d'aires de jeu pour les enfants, par des entrées d'immeubles plus accueillantes et plus sûres. Des partenaires nouveaux sont mobilisés sur le terrain, des entreprises s'engagent, une nouvelle génération de professionnels a multiplié les initiatives, des associations dont on ne dira jamais assez le rôle majeur, se sont impliqués aux côtés des habitants qui, très souvent, se prennent en main eux-mêmes et montent des projets.

Repenser la politique de la ville, c'est affirmer qu'il faut « plus » et « mieux » de ville. Il faut partir des villes telles qu'elles sont, et cette action collective nous conduit en tout premier lieu à reconstruire le paysage urbain. Les rapports complexes entre centre et périphérie, entre sphère collective et sphère privée, entre pouvoirs publics et initiatives de terrain doivent être revus. Il faut transformer, modeler et réhabiliter ces territoires. *Il s'agit d'être à la fois* modeste et volontariste, il s'agit d'avoir le souci des échelles et des rythmes humains, de préférer les « petits ensembles » aux « grands *ensembles* ». *On le voit, il s'agit* moins d'un programme annonçant la « cité radieuse » que d'un « travail de couture ». Cela demande une véritable prise de conscience des enjeux et une mobilisation de tous ceux qui « fabriquent la ville », et d'abord celle des habitants eux-mêmes.

Je crois nécessaire ensuite de faire de la mixité sociale une priorité, et l'une des dimensions fortes de la politique de la ville. Comment faire vivre une société quand les catégories sociales s'ignorent ou se craignent faute de se rencontrer ou de se connaître ? Une place déterminante dans cette reconquête doit être dévolue aux services publics. Ils doivent être présents partout, et aucune exception ne saurait être tolérée. Quand un nouvel équipement public se construit, une université ou un bureau de poste, les décideurs publics doivent se donner les moyens d'en faire le moteur de cette transformation de la ville. L'absence des services publics est d'ailleurs une des raisons essentielles du sentiment d'abandon que ressentent les habitants de ces quartiers.

Ces situations nous montrent qu'il faut davantage une politique pour les villes qu'une politique de la ville. Nombreux sont les citoyens qui réclament que se crée un véritable droit à la ville, comme en parlait le sociologue Henri Lefebvre. Un droit effectif qui implique une politique pour les villes plus efficace, plus adaptée aux réalités. Ville solidaire, la ville de demain doit être avant tout celle du « vivre ensemble ».

Nous abordons une année charnière. Année de transition parce que les contrats de villes arrivent à échéance à la fin de cette année et que le pacte de relance de la ville, décidé par le gouvernement précédent, fait actuellement l'objet d'un bilan.

En attendant, l'ensemble des dispositifs existants s'applique, parce que je suis très attachée à ce que la parole de l'Etat soit honorée et parce que tout changement non concerté et rapide créerait des traumatismes dans des quartiers déjà fragilisés. Mais, d'ores et déjà, nous avons pris des décisions qui préfigurent le contenu et la méthode de notre nouvelle politique de la ville.

Parmi les causes de la crise urbaine, il y a d'abord le chômage. C'est par là que le gouvernement de Lionel Jospin a choisi d'engager en priorité son action.

Faciliter l'accès à l'emploi pour tous les jeunes, avec le Plan emploi-jeunes, dont j'ai fait une priorité pour les jeunes des quartiers en difficulté, engager un proces*sus de réduction de la durée du* travail, pour permettre à chacun d'avoir plus de temps pour se réapproprier son cadre de vie, pour s'occuper de ses enfants, *pour participer à la vie associative* de son quartier, sont les réponses structurelles que nous devons apporter.

Mais, parallèlement à la lutte indéfectible contre le chômage, il faut également agir simultanément sur les autres facteurs. Agir pour plus de sécurité, pour construire des « villes plus sûres », mettre en œuvre des contrats locaux de sécurité, relancer les zones d'éducation prioritaires, améliorer la justice de proximité, favoriser la construction de loge*ments sociaux, améliorer* les transports collectifs, relancer les conseils de prévention de la délinquance, toutes ces actions du gouvernement constituent un socle pour une nouvelle politique de la ville. Politique de la ville qui s'est vu doter, dès 1998, de 15 milliards de francs en augmentation de 1 milliard par rapport à 1997.

Nourrie par une vision d'ensemble, s'attaquant aux causes plutôt qu'aux conséquences, une nouvelle politique pour les villes suppose de se doter des outils adéquats. Nous poursuivons depuis six mois un bilan des politiques passées qui, avec les habitants et les associations, donne lieu à des débats organisés dans un certain nombre de villes en France d'ici au mois de février.

J'ai confié, par ailleurs, à Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, une mission qui doit nous éclairer sur la ville du XXIe siècle et sur les outils qui vont nous permettre de la construire. Il a travaillé, entouré d'élus et d'acteurs de terrain, mais aussi d'urbanistes, de sociologues, d'historiens..., et à l'écoute des *multiples acteurs qui depuis des* années tentent d'éviter l'implosion de ces quartiers. Son rapport qui me sera remis dans quelques semaines sera à la base des propo*sitions du gouvernement pour* cette nouvelle politique de la ville.

Parallèlement à la lutte contre le chômage, il faut agir pour plus de sécurité, relancer les zones d'éducation prioritaires, améliorer la justice de proximité, favoriser la construction de logements sociaux, améliorer les transports collectifs

Nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion sur le lieu pertinent de notre action. Ni le quartier ni parfois la commune ne permettent suffisamment de solidarités. De fait, l'agglomération apparaît, de plus en plus, comme le niveau le plus efficace. C'est pourquoi, il faut que s'élaborent au niveau local de véritables projets de territoire. Définis sur la base d'une contractualisation pluriannuelle entre l'Etat et les collectivités territoriales, ils toucheront l'ensemble des dimensions de la politique urbaine : l'emploi, le développement économique, mais aussi l'habitat, l'urbanisme, l'action sociale, l'éducation, la prévention de la délinquance, la culture et le sport, le cadre de vie.

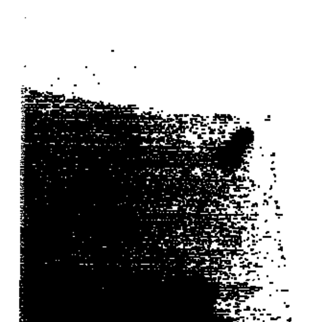
L'implication de chaque ministère nécessitera également d'affermir les institutions qui la pilotent et l'animent. La délégation interministérielle à la ville doit devenir une véritable administration pilote et animatrice, tandis que le Conseil national des villes, composé principalement d'élus, mais aussi d'acteurs de terrain, doit être l'instance politique de réflexion et de débat auprès du ministre. Je suis, pour ma part, convaincue qu'au-delà des divergences politiques la plupart des élus ressentent de la même manière *les problèmes de la ville* et sont prêts à élaborer ensemble des solutions. Pour ma part, je m'engage avec détermination dans cette direction.

Le travail est immense. Lorsqu'on se propose, comme je m'y suis engagée, de repenser la politique de la ville, de l'adapter aux besoins réels de la société et aux attentes de tous, il est en effet nécessaire de prendre le temps de l'analyse et de l'écoute.

Nous devons réussir à inverser les évolutions en cours, à renverser les logiques qui conduisent toujours à plus de ségrégations et de relégation. A défaut, nous nous orienterions définitivement vers une France à deux vitesses, où les fragmentations isoleraient les quartiers, les populations et les territoires. Et où, au bout du compte, le parti de l'exclusion l'emporterait sur le parti de la Ré*publique*.

Voilà l'enjeu majeur de la politique de la ville : faire que l'on vive mieux dans nos villes et que chacun y vive mieux.

Martine Aubry



ions du sourire.



William Zartman, professeur à l'université Johns Hopkins de Washington

« Les pays du Maghreb ont besoin les uns des autres comme des conflits qui les séparent »

L'Algérie est « un Etat effondré », la Tunisie devient « un Etat de plus en plus policier » et au Maroc, le roi restera « une force politique importante »

« Les échanges politiques, économiques et culturels entre les Etats du Maghreb sont actuellement peu importants. Le Maghreb correspond-il à une réalité autre que géographique ?

– Je suis convaincu que oui. Au Maghreb vit une société homogène mais divisée par des frontières politiques. Le Maghreb, ce n'est pas l'Afrique noire ni le Proche-Orient. Cet ensemble possède une unité culturelle qui le soude et le distingue des pays situés au-delà du Sahara ou du golfe de Syrte.

» Qu'il y ait unité ne veut pas dire que l'unification est en cours. Car chaque fois que celle-ci progresse, elle se heurte à la souveraineté des Etats qui la composent. Tous ces pays ont besoin les uns des autres comme ils ont besoin des conflits qui les séparent.

« Si le gouvernement algérien était un gouvernement normal, si on pouvait établir des responsabilités précises s'agissant des massacres, la mission des Quinze aurait un sens »

» S'il n'y avait pas un effort de l'Algérie pour se distinguer du Maroc *en faisant appel à son histoire*, à des mythes fabriqués de toutes pièces sur son identité, il serait difficile de les *distinguer. Il faut donc* créer des divisions qui les séparent. Les dirigeants jouent sur ce registre. *Aucun d'eux, aucun* parti au pouvoir n'a d'ailleurs basé sa légitimité sur une unification du Maghreb ou sur un slogan panmaghrébin.

– Les rapports des organisations financières internationales donnent souvent du Maghreb l'image d'une région à la traîne du point de vue économique. Partagez-vous cette analyse ?

– Non, pas du tout. Le Maghreb n'est pas l'Afrique noire, où l'on observe, dans certaines régions, un « dé-développement ». Rien de tel au Maghreb, même si ce n'est pas l'Asie. L'Algérie est riche de ses hydrocarbures et dispose d'une base industrielle réelle. La Tunisie se présente comme un futur tigre. C'est un pari intéressant à suivre. Et le Maroc continue à se développer à son rythme, qui est lent. Une classe moyenne s'y développe – comme en Tunisie. Au total, la région progresse.

– L'Algérie est secouée par des massacres à répétition. Une mission de l'Union européenne va prochainement s'y rendre. Que faut-il en attendre ?

– Sans doute pas grand-chose. L'intrusion de la communauté internationale répond à notre propre conscience, mais elle ne résoudra rien. Si le gouvernement algérien était un gouvernement normal, si on pouvait établir des responsabilités précises s'agissant des massacres, alors, oui, la mission des Quinze aurait un sens.

» Face à une situation de crise, la règle est de se demander à quoi elle ressemble, quel exemple historique elle évoque. Or, dans le cas de l'Algérie, on ne peut établir aucun parallèle. Le pays n'est pas dans une situation révolutionnaire ; ce n'est pas davantage une rébellion contre le gouvernement à laquelle nous assistons ; l'Algérie ne ressemble pas au Zaïre du président *Mobutu ; et ce n'est pas non* plus l'Iran de la fin du chah...

– Un Etat tel que l'Algérie peut-il *supporter durablement* un niveau de violence même plus réduit qu'actuellement ?

– *D'habitude, nous, les universi*taires, nous analysons les rapports entre l'Etat, la société civile et le peuple. Nous disposons de grilles d'analyse, de clés. Avec l'Algérie, ces clés n'ouvrent aucune porte. Pour moi, le gouvernement algérien ne gouverne pas. L'Algérie est un Etat effondré. Non pas que le pouvoir central n'existe plus, simplement, il ne gouverne plus. Il ne conserve que le contrôle de l'économie des hydrocarbures. Toutes les autres activités ont été privatisées, de l'économie nationale, l'économie quotidienne, à la sécurité dans les campagnes.

– Quel pourrait être le scénario d'une sortie de crise ?

– *Le bon scénario serait le retour* – ou plutôt l'arrivée – d'un gouvernement soucieux du bien public et *attaché à la construction d'un Etat* efficace. L'équipe dirigeante actuelle ne donne pas le sentiment *de vouloir aller dans cette direc*tion. Mais je ne vois pas davantage qui, parmi les personnalités de la mouvance islamiste, pourrait incarner cette recherche du bien public. Le FIS (Front islamique du salut) aujourd'hui, ce n'est pas le FLN (Front de libération nationale) de 1954 ou de 1962.

– Les dirigeants tunisiens ont été plus efficaces dans leur gestion de l'islamisme politique. Ils ont tout de suite donné la chasse aux militants sans s'embarrasser des moyens utilisés...

– Je ne pense pas que la Tunisie soit un modèle à suivre. Les dirigeants de ce pays ont été beaucoup plus durs que nécessaire. La *torture, les arrestations massives* ont été – restent – démesurées. Au lendemain du coup d'Etat constitu*tionnel de 1987, qui a porté le pré*sident Ben Ali au pouvoir, au lendemain aussi du pacte national de *1988, auquel participait un repré*sentant du MTI (Mouvement de la tendance islamique), il aurait été *plus intelligent d'intégrer la mou*vance islamiste. Au lieu de quoi ce pays devient un Etat de plus en *plus policier. Le* pouvoir joue habilement auprès de l'opinion publique intérieure de la bonne situation économique du pays et du contre-exemple algérien.

» Pour en revenir à l'Algérie, un gouvernement responsable devrait associer la politique de la carotte et du bâton : répondre par la force à ceux qui terrorisent les populations civiles et négocier avec les autres. Il ne faut pas chercher à emprisonner tous les islamistes. Il faut faire la part des choses et récupérer ceux qui peuvent l'être dans le jeu politique. Après tout, ils incarnent un courant réel de l'opinion publique.

– Récupérer les islamistes jugés fréquentables, c'est ce que tente de faire le régime actuel, qui a leur a confié plusieurs portefeuilles ministériels...

– Oui, mais sans obtenir de résultat très probant. C'est peut-être une question de temps.

– Croyez-vous que le Maroc, à son tour, pourrait être emporté par une vague islamiste ?

– Non. La société politique marocaine est fondamentalement différente, et les forces islamistes n'ont pas les mêmes capacités de mobilisation qu'en Algérie. Dans ce pays, la crise est née d'un décalage excessif entre les attentes de la population et les réalisations.

« Pour succéder à Hassan II, le Maroc aura besoin d'un homme politique de grande valeur, qui, comme lui, devra savoir associer de plus en plus les forces politiques organisées au pouvoir »

» Le Maroc, lui, a affiché des ambitions plus modestes. Le royaume n'a, par exemple, jamais prétendu être un phare du tiers-monde. Le fait que le roi soit le commandeur des croyants, le rôle des oulémas (les docteurs en jurisprudence islamique), la contestation historique du pouvoir central par des émirs, des soufis, des *chioukh* : tous ces éléments donnent une spécificité au Maroc par rapport à son voisin. J'ajoute que le Maroc, avec le parti de l'Istiqlal, a connu au lendemain de son indépendance un parti et une – brève – expérience de gouvernement inspiré de l'islam.

» *Et puis*, rien ne dit que l'islamisme politique soit actuellement sur une pente ascendante. A voir *ce qui se passe* en Jordanie, en Turquie, au Soudan, et même en Algérie, je serais tenté de croire le *contraire*.

– Le Maroc est confronté au problème de la succession du *souverain actuel*. Personne ne sait si elle va se passer sans problème, si le prince héritier Sidi Mohamed va réellement succéder à son père...

– Il est très difficile d'imaginer *un système politique sans* une monarchie. Comme il me paraît exclu que la succession aille à quelqu'un *d'autre qu'au prince héritier Sidi* Mohamed, même si la Constitution laisse bien des possibilités. La personnalité du prince *héritier est* très différente de celle de son père. C'était déjà le cas entre Mohamed V et celui qui est devenu Hassan II.

» Le Maroc aura besoin à sa tête d'un homme politique de grande valeur. Il devra savoir associer de plus en plus les forces politiques organisées au pouvoir. Le souverain actuel a su remarquablement manœuvrer dans ce sens. On a dit que si Hassan II n'était pas le roi du Maroc, il en serait devenu le président de la République. C'est vrai : il est le meilleur politicien du royaume. Il faudra que son successeur le soit également, avec des partis politiques qui seront amenés à jouer un rôle autre que celui d'aimables courtiers. Ce seront des partenaires à part entière.

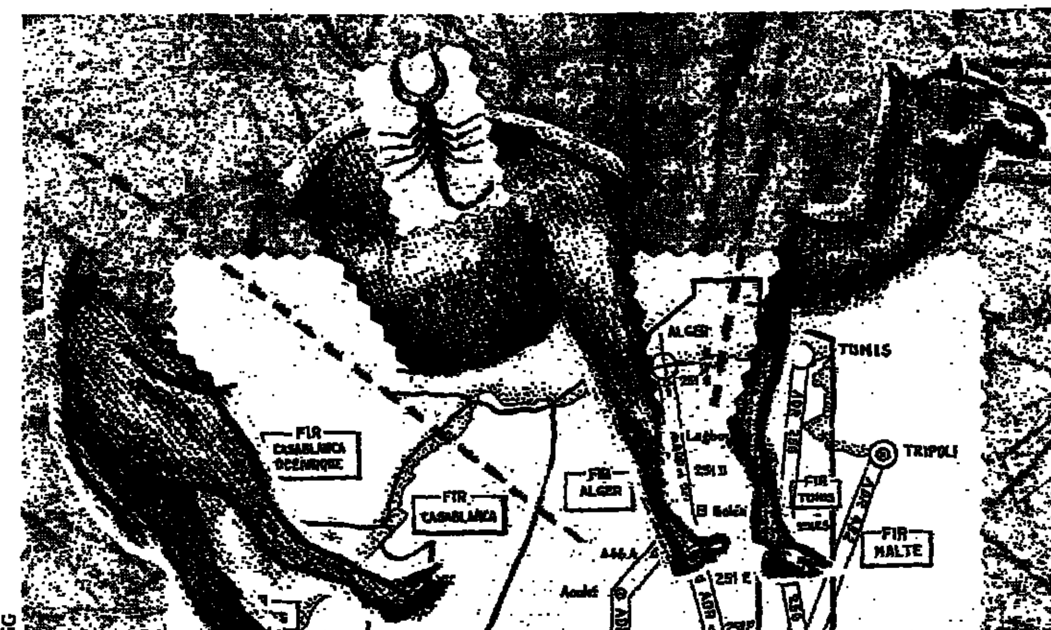
– On a parfois le sentiment que la vie politique marocaine ressemble à une pièce de théâtre dont les rôles sont écrits et distribués par le roi et lui seul. En cas de disparition du roi, tout ce bel édifice ne va-t-il pas *s'écrouler* ?

– Je serais surpris que ce soit le cas. Après tout, *« le roi est mort, vive le roi ! »*, Hassan II aura un successeur qui agira différemment. Mais il ne faut pas croire que les *partis politiques marocains sont* des marionnettes entre les mains du souverain, même si celui-ci est le personnage central et le régisseur de la pièce. Depuis 1956, les rôles ont évolué au Maroc.

– Ne jugez-vous pas souhaitable une évolution du Maroc sur le modèle de l'Espagne de Juan Carlos ?

– Ce qui est souhaitable au Maroc, c'est que les partis politiques voient s'élargir leur rôle. Une évolution de la monarchie chérifienne sur le modèle espagnol ou anglais ne me paraît pas possible, ni souhaitable à court terme. Le roi du Maroc restera une force politique importante. Mais, bien entendu, lorsque je parle du roi, j'inclus les conseillers qui l'entourent, le palais. C'est cette réalité-là qui est appelée à demeurer pendant des années. »

Propos recueillis par Jean-Pierre Tuquoi



DESSIN : IVAN SIGG

Le fondateur de l'Association américaine d'études maghrébines

CE N'EST PAS du Mahgreb que William Zartman est venu entretenir en 1997 ses étudiants en sciences politiques, à Paris. *« Il y a suffisamment de spécialistes en France »*, fait observer avec un sourire de connivence ce discret universitaire américain. Son cours cette année s'intitulait *« Théorie et pratique de la négociation dans la politique »*. Pourtant, c'est le Maghreb que William Zartman connaît le mieux. D'un premier périple au Maroc, en 1958, il rapportera deux ouvrages (non traduits en français) et l'envie de mieux connaître la région. Ce qu'il va faire au fil des années, alternant les séjours, d'une année ou plus, en Tunisie, en Algérie et au Maroc – où il a rencontré son épouse, une Française.



WILLIAM ZARTMAN

Aux Etats-Unis, il a fondé et présidé pendant treize ans l'Association américaine d'études maghrébines. Il en est fier. *« Jusqu'à notre création*, explique-t-il, *les institutions américaines de recherches sur l'outre-mer étaient spécialisées sur un pays donné. Nous avons ouvert la voie à des recherches plus larges, moins segmentées. »*

A soixante-sept ans, William Zartman continue à diriger le programme d'études africaines (lequel inclut le Maghreb) à la School of advanced national studies (l'Ecole des hautes études internationales), qui dépend de l'université Johns Hopkins de Washington. Auteur fécond outre-Atlantique (*Problems of New Power*, en 1963), il a aussi publié un ouvrage en France : *La Résolution des conflits en Afrique* (éditions de L'Harmattan, 1987). Qu'il s'agisse de la crise algérienne, de l'avenir du Maroc ou de la résolution de la crise au Sahara occidental, William Zartman a été auditionné à plusieurs reprises par le Congrès américain.

J.-P. T.

Josep Bricall, président de la Conférence des recteurs européens

« Le modèle actuel de l'Université est en train de voler en éclats »

Pour ce professeur, les mouvements de protestation actuels sont avant tout « centrés sur le statut de l'étudiant et la défense de droits acquis »

ANCIEN recteur de l'université de Barcelone, professeur d'économie *politique, Josep Bricall est* président de la Conférence des recteurs européens (CRE), une association *qui regroupe* 521 universités et établissements d'enseignement supérieur de 39 pays.

« *Les récents* mouvements de protestation des étudiants, en Allemagne, en Italie et en Grande-Bretagne traduisent-ils une situation de crise des universités en Europe ?

– *Ils sont tout au moins le reflet* des transformations qu'a subies l'Université ces dernières décennies. Ces mouvements affectent des pays dont la majorité de la population active est passée par l'enseignement supérieur alors qu'autrefois la plupart des élèves s'arrêtaient à l'enseignement obligatoire et seule une minorité poursuivait des études. Ce phénomène n'est pas transitoire. D'autres pays, notamment du sud de l'Europe, vont connaître semblable aspiration. Cette évolution a aussi des répercussions qualitatives *dans les attentes formulées* à l'égard de l'Université. La majorité des étudiants cherche essentiellement l'accès à une *profession*. En ce sens, le modèle actuel de l'université moderne, hérité du XIX[e] siècle, *est en train de voler en* éclats.

– Les revendications exprimées *par les étudiants* portent essentiellement sur *« la grande misère des universités »*. Vous paraissent-elles légitimes ?

– La gratuité était conçue pour un nombre restreint d'étudiants. Il *n'est pas étonnant que les institu*tions explosent et qu'il faille revoir les conditions du financement. Contrairement aux précédents dont les motivations étaient d'ordre politique, comme en 1968, les mouvements actuels sont centrés sur l'Université, le statut de l'étudiant et la défense de *« droits acquis »*. L'exemple de la Grande-Bretagne est édifiant : en vingt ans, le nombre d'étudiants a doublé. Dans le même *temps, les dépenses publiques af*fectées à l'enseignement supérieur ont augmenté de 45 % et la dépense *par étudiant* a *diminué* de 40 %. Il est normal que la remise en cause de la gratuité suscite des *protestations*.

– Alors que les Etats ne semblent pas prêts à suivre cette *évolution* financière, les universités sont-elles capables de réaliser un effort d'adaptation ?

– *Les universités ont, jusqu'à* présent, fonctionné selon des méthodes artisanales qui ne sont plus *adaptées face à une forte* demande quantitative. Puisque le système ne peut plus continuer avec les mêmes moyens qu'autrefois, peut-être faut-il envisager une réorganisation des structures selon un processus « de nature industrielle ». Certaines ont commencé de relever le défi du « marché de l'éducation » par le développement des réseaux, des nouvelles technologies de l'enseignement avec la diffusion de *cassettes ou de disquettes*. Cela ne signifie pas que les professeurs vont disparaître mais ils seront affectés *à d'autres missions* ; l'essentiel étant que l'équilibre entre la formation et la recherche soit préservé, *même si leurs parts respectives* peuvent être révisées.

» Le passage à un système *mieux organisé et moins cher* n'est pas pour demain. D'ici là, de nouvelles difficultés risquent de *surgir dans les pays dont* le nombre d'étudiants continue de croître, tandis qu'ailleurs on *commence à percevoir les pre*miers effets de la baisse démographique.

– La sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur est-elle définitivement enterrée ?

– Il y a six ou sept ans, la question de l'accès à l'enseignement supérieur et au contrôle des flux se posait encore. La réponse, aujourd'hui, se situe dans une diversification de l'offre de formations. Sur ce point, les universités *manquent de courage pour* engager cet effort et proposer de nouveaux produits éducatifs. Il reste *également beaucoup à inventer* en matière de formation continue et de recherche.

– *Alors que l'éducation relève* de la responsabilité des Etats, pensez-vous que puisse émerger *une politique européenne en fa*veur de l'enseignement supérieur ?

– *C'est dans la nature des* choses. Une trame commune unit les universités parce qu'elles ont un passé commun. Avec l'ouverture d'un espace économique et culturel, ont-elles un avenir commun ? Certes, le système universitaire reste très lié à chaque Etat, attaché au respect de sa tradition, des diplômes nationaux... Toutefois, on sent renaître l'esprit du Moyen Age, quand étudiants et enseignants circulaient librement.

– Claude Allègre, ministre français de l'éducation nationale, envisage d'ouvrir la discussion *sur* l'harmonisation des formations et des diplômes. Est-ce, selon vous, la bonne voie ?

– *L'exercice de comparaison et* de conversion d'un système à l'autre est nécessaire. Mais il prendra beaucoup de temps et il faut avancer à petits pas. La Conférence des recteurs a commencé *depuis peu* ce travail. Il *convient* également de réunir et diffuser les expériences et continuer à favoriser la *mobilité des étudiants* qui est un réel succès. Les universités ne doivent pas attendre de subir les changements politiques imposés par les Etats pour prendre des initiatives. Je considère également que l'opinion publique attend beaucoup plus en matière d'éducation que ne permettent actuellement les institutions européennes. »

Propos recueillis par Michel Delberghe

ÉLECTRONIQUE Après avoir donné des signes d'essoufflement en 1996 et début 1997, le groupe Sagem a achevé l'année écoulée sur un chiffre d'affaires en hausse de 9 % et un bénéfice net stable. ● LE DÉVELOPPEMENT international du groupe explique pour une bonne part ce retour à une croissance plus soutenue et devrait s'accompagner en 1998 d'un accroissement des implantations industrielles à l'étranger. ● CONTESTANT l'absence de taille critique dans ses différents métiers, Pierre Faurre, le PDG de Sagem, estime que son groupe dispose des moyens suffisants pour continuer à croître par lui-même. ● DANS LA DÉFENSE, M. Faure n'entend céder aucune de ses activités aux grands pôles industriels en cours de constitution. ● UN ACCORD de réduction du temps de travail a été signé en décembre.

La Sagem s'engage sur la voie de la réduction du temps de travail

Dans un entretien au « Monde », le PDG du groupe d'électronique, Pierre Faurre, annonce la signature d'un accord social qui concerne les 14 000 salariés. Il commente les résultats de 1997, marqués par le retour à une croissance forte et par une internationalisation accrue

PIERRE FAURRE, *cinquante-six* ans, est depuis dix ans PDG de la Sagem. Cette société d'électronique professionnelle et grand public est en partie contrôlée par son personnel et par ses dirigeants.

« Considérez-vous que vous avez la taille critique dans vos métiers, défense, télécommunications et électronique automobile ?

– Nous ne sommes pas du tout dispersés, et nos activités se développent. Certains grands groupes ont recours à la croissance externe pour compenser l'insuffisance de leur croissance interne. Ce n'est pas notre cas. Nous n'avons pas l'intention de nous regrouper avec des sociétés plus fragiles que la nôtre. Notre objectif est d'avoir constamment la possibilité de continuer à croître par nous-mêmes. Nous ne sommes pas hostiles aux acquisitions même si nous n'avons pas encore rencontré d'opportunité importante et saine. Nous disposons d'une trésorerie nette de dettes, en hausse par rapport à fin 1996, dépassant 2 milliards de francs.

– Le titre Sagem stagne depuis deux ans. Pourquoi ?

– Notre croissance s'était érodée, mais elle ne l'est plus. Nous sommes un groupe de hautes technologies et devrions être appréciés en conséquence par la Bourse. Mais, aujourd'hui, nous communiquons trop peu et nous avons un « défaut » : nous ne sommes pas opéables.

– Quels facteurs expliquent le retour à une croissance plus soutenue ?

– C'est d'abord le résultat d'un pari sur l'internationalisation du groupe : notre croissance a atteint l'an dernier 20 % sur les marchés étrangers. En 1997, environ 40 % de notre chiffre d'affaires consolidé ont été réalisés à l'exportation, contre 36 % l'année précédente. Dans la défense, plus de la moitié de nos activités sont effectuées hors de France. Les télécommunications et l'électronique automobile ont aussi beaucoup progressé. Dans ce dernier secteur, nous avons acheté une usine d'une centaine de personnes au Brésil, en décembre. Elle nous permettra de fournir localement les constructeurs allemands et italiens ainsi que Renault et Peugeot, qui s'implantent dans ce pays. En 1998, nous étendrons nos implantations internationales. Nous prenons des décisions pragmatiques, en fonction des besoins de chaque secteur. Ainsi, pour conquérir le marché américain des systèmes de reconnaissance d'empreintes digitales, nous avons des implantations aux Etats-Unis.

– Quels ont été vos autres leviers de croissance en 1997 ?

– Nous avons mis en place une nouvelle organisation, en répartissant nos activités en quatorze unités opérationnelles constituant nos cinq divisions, qui nous permet d'aller plus vite dans les prises de décision, l'innovation et la mise sur le marché des produits. Nous passons notre temps à nous recentrer sur des marchés porteurs. Des personnes qui travaillaient dans le militaire travaillent aujourd'hui sur la téléphonie mobile ou l'automobile. Notre catalogue de produits est différent de ce qu'il était voilà trois ans seulement. Par exemple, nous ne faisons quasiment plus de terminaux analogiques. En revanche, nous avons décidé de nous lancer dans la fabrication des cartes à puce dans lesquelles se situera une partie de l'intelligence des terminaux futurs. Nous venons d'acquérir une petite société d'encartage à Angoulême.

– Vous dites ne pas avoir trouvé d'affaires importantes à racheter, mais vous avez envisagé un rapprochement avec Thomson-CSF. Pourquoi ?

– Le ministre de la défense nous avait demandé de proposer un projet dans le cadre de la privatisation de Thomson-CSF, et nous l'avons fait. Le gouvernement a fait son choix, que je respecte. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire.



PIERRE FAURRE

– Allez-vous apporter des activités au pôle Thomson – Alcatel – Aerospatiale en cours de constitution ?

– Nous n'avons pas de problème existentiel dans la défense. Nous aurions envie de céder des activités si nous étions inquiets sur leur avenir, ou si nous avions une démarche purement financière. Ce n'est pas le cas. En revanche, nous sommes prêts à faire des acquisitions qui seraient positives pour nous.

– Vous sentez-vous assez forts pour rester à l'écart des grandes restructurations ?

– Nous réalisons 3,6 milliards de francs de chiffre d'affaires dans la défense, avec une croissance de 3 % en 1997. Nous sommes désormais le premier acteur européen pour la modernisation d'avions d'armes, les drones *[avions de reconnaissance sans pilote]*, ou les systèmes de préparation de missions et de cartographie. Nous occupons le premier rang mondial pour les nouveaux systèmes d'optronique navals, ou les systèmes de reconnaissance d'empreintes digitales. Beaucoup de ces produits bénéficient de synergies avec nos activités civiles.

– Mais l'effet de taille en Europe n'est-il pas important dorénavant ?

– Y a-t-il aujourd'hui un véritable marché européen de la défense ? Le jour où il existera, les alliances industrielles pourront être réalisées rapidement. Je ne crois pas que les industriels puissent l'imposer. Cela relève des gouvernements. Dans l'immédiat, ceux qui disposent de ressources internes suffisantes et qui savent s'adapter n'ont pas de problème lié à la taille. En ce qui nous concerne, elle ne nous a pas empêchés de percer sur les marchés de la défense d'Europe du Nord, et, pour les systèmes d'identification, en Amérique latine ou aux Etats-Unis.

– Quelles sont vos ambitions dans l'électronique automobile ?

– Nous y avons réalisé en 1997 un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs. En électronique d'habitacle, nous avons livré un million de tableaux de bord, et nous devrions approcher 1,5 million d'unités cette année. En électronique moteur, un des grands enjeux est l'injection directe. Nous avons des coopérations avec plusieurs constructeurs dans ce domaine, mais comme toujours, s'agissant d'innovation, il faut savoir partir ni trop tôt ni trop tard.

– Quelle est votre position dans les télécommunications ?

– Nous sommes le deuxième acteur français, avec un chiffre d'affaires en hausse de plus de 10 % en 1997, à 8,8 milliards de francs. En 1998, nous pèserons environ 10 milliards. Nous avons livré un million de téléphones mobiles à la norme GSM, dont 70 % hors de France, pour 1 milliard de francs de chiffre d'affaires, et, en 1998, nous en vendrons deux millions et demi, peut-être trois. Ce sont des quantités qui nous permettent d'atteindre la rentabilité. De plus, nos achats de composants sont négociés au niveau de l'ensemble des produits du groupe, ce qui nous donne une importante capacité de négociation.

– Vous produisez des télécopieurs, ne craignez-vous pas Internet ?

– Nous aurions pu pleurer en disant : Internet va affaiblir le fax. Au contraire, nous innovons. Fin janvier, nous lancerons un appareil fax-internet, qui permettra à partir d'un simple télécopieur d'avoir une adresse Internet, de faire du courrier électronique et d'envoyer des fax de façon plus économique.

– Le marché de la télévision par satellite tient-il ses promesses ?

– Dans les décodeurs pour la télévision numérique, nous avons largement dépassé nos prévisions. Nous en avons livré 500 000 en 1997, pour 1 milliard de francs de chiffre d'affaires. En 1998, nous devrions en vendre près d'un million, en développant fortement l'exportation.

– Comment réagissez-vous au projet sur les 35 heures ?

– Nous y sommes presque ! Nous avons signé, en décembre, un accord de réduction du temps de travail qui concerne Sagem (avec la CGC, FO et la CFTC) et SAT (avec la CGC, la CGT et la CFTC). Les baisses sont de deux heures par semaine à Sagem et de 1 h 30 à SAT, l'horaire hebdomadaire se situant désormais entre 35 et 37 heures selon les sites, et cela sans baisse ni hausse des salaires. La réduction du temps de travail s'est faite en échange d'une réorganisation du travail. Pour la production, cet accord nous permet de faire fonctionner nos installations six jours sur sept au lieu de cinq sur sept. Nous avons mis en place trois équipes travaillant chacune quatre jours par semaine. Dans ce cadre, nous avons pris l'engagement d'embaucher au moins cinq cents jeunes cette année, mais, du fait de la croissance retrouvée, notre perspective est de mille embauches.

– Quelles raisons vous ont poussé à élaborer un tel projet ?

– Nous sommes dans un contexte où l'on va vers la baisse du temps de travail, et nous faisons tout pour garder la production en France. Mais nous ne sommes pas mus par des théories ou par des dogmes. Nous investissons beaucoup dans des équipements très chers, et nous voulons les faire tourner au maximum. Parallèlement, il y a une aspiration des salariés à travailler moins. En agissant de la sorte, on s'approche effectivement des 35 heures, mais c'est une démarche entrepreneuriale, qui permet de rajeunir et de dynamiser le Groupe Sagem. »

Propos recueillis par Philippe Le Cœur et Anne-Marie Rocco

Retour à une activité plus soutenue

« Depuis six mois, nous avons retrouvé la croissance », assure Pierre Faurre, qui affirme qu'*« elle devrait se poursuivre en 1998 »*. Le chiffre d'affaires de Sagem, qui *« n'avait augmenté que de 4 % au premier semestre 1997, après une croissance limitée à 2 % en 1996, a progressé au second semestre de 13 %. Sur l'ensemble de l'année 1997, l'activité est en hausse de 9 %, à 16,7 milliards de francs »*. Pour 1997, le résultat net part du groupe *« sera du même ordre qu'en 1996 »* (638 millions de francs), annonce le président de Sagem, *« et non en baisse, comme à la fin du premier semestre et ce, malgré l'alourdissement des impôts »*. Il précise que les effectifs *« sont restés quasiment stables à 14 000 personnes »*.

Malgré la mobilisation en faveur de l'Indonésie, la chute des marchés asiatiques se poursuit

Les places européennes ont ouvert en forte baisse

La situation s'est encore aggravée lundi 12 janvier sur les marchés financiers asiatiques en dépit d'une mobilisation générale en faveur de l'Indonésie. La situation la plus préoccupante était observée sur les marchés boursiers de Singapour et de Hongkong, qui ont enregistré des plongeons de respectivement 8,82 % et 8,70 %. La banque d'affaires Peregrine de HongKong a annoncé lundi sa mise en liquidation.

LES PLACES boursières européennes ont ouvert en forte baisse, lundi 12 janvier, à la suite du nouveau plongeon des Bourses asiatiques et du vif recul de Wall Street enregistré à la veille du week-end (– 2,85 %). A 10 heures, Francfort perdait 3,94 %, Paris 3,19 % et Londres 2,23 %.

En Asie, la situation s'est encore aggravée, lundi, malgré la mobilisation internationale en faveur de l'Indonésie. Le secrétaire adjoint américain au Trésor, Lawrence Summers, était attendu dans le courant de la journée à Djakarta, où il devait rencontrer le président Suharto, qui s'était par ailleurs entretenu dans la matinée avec le numéro deux du Fonds monétaire international (FMI), Stanley Fischer. Les opérateurs estiment toutefois qu'il sera difficile à Djakarta d'éviter la faillite. La roupie indonésienne a plongé de 12 % face au dollar, les entreprises et les banques du pays cherchant à se procurer à tout prix des billets verts afin de pouvoir rembourser *leurs dettes libellées en devises* étrangères (35 milliards de dollars, 213 milliards de francs, avant le 30 juin).

Dans le sillage de la roupie, les autres devises de la région ont décroché lundi (– 3,1 % pour le ringgit malaisien et – 2 % pour le baht thaïlandais). La situation la plus préoccupante était toutefois observée sur les marchés boursiers de Singapour et de Hongkong, pourtant réputés plus solides que les autres places d'Asie du Sud-Est, compte tenu de la richesse économique de ces deux pays. Ces deux Bourses se sont retrouvées, lundi, en situation de krach. L'indice Straits Times de la Bourse de Singapour a terminé la séance en baisse de 8,82 %, à son plus bas niveau depuis huit ans. A Hongkong, l'indice Hangseng des principales valeurs a plongé de 8,70 %.

Les investisseurs ont mal réagi, dans l'ex-colonie britannique, à l'annonce de la défaillance de la prestigieuse banque d'affaires Peregrine et surtout au relèvement des taux d'intérêt décidé vendredi. Le taux de base des banques avait été augmenté de 0,75 %, à 10,25 %, afin de faire face aux tensions monétaires résultant de la faiblesse du dollar de Hongkong. A la suite de ce geste, le taux de l'argent au jour le jour a bondi, lundi, jusqu'à 14 %, *contre 8 %* vendredi. Les *marchés* financiers craignent qu'après toutes les autres devises de la région ce soit désormais au tour du dollar de Honkgong de rompre son lien avec le billet vert. Si les autorités monétaires de l'ex-colonie britannique avaient réussi à repousser les attaques lancées à l'automne, elles pourraient éprouver aujourd'hui plus de difficultés. La défense de la monnaie par l'arme des taux d'intérêt se révèle très coûteuse pour l'économie et met en péril la solidité des banques du pays.

INCERTITUDES CHINOISES

L'autre incertitude concerne le soutien qu'apportera Pékin à Hongkong. Malgré les démentis officiels, les opérateurs sont persuadés que des dissensions se font jour au sein du pouvoir chinois sur *la stratégie* monétaire à adopter. Certains dirigeants seraient favorables à une dévaluation du renminbi afin de ne pas perdre de compétitivité par rapport aux pays voisins et d'éviter à la Chine un ralentissement économique trop brutal (l'objectif de croissance est officiellement fixé à 8 % pour 1998, après 8,8 % en 1997 et 9,7 % en 1996). Or une chute du renminbi, estiment les experts, entraînerait immanquablement celle du dollar de Hongkong.

L'extension de la crise monétaire et boursière asiatique à Hongkong et à Singapour, deux des centres financiers les plus importants du monde, est un motif d'inquiétude sur les Bourses occidentales. Ces dernières avaient jusqu'à présent très bien résisté à la tempête financière asiatique : Wall Street n'a perdu que 4,31 % au cours des six derniers mois, Paris est restée stable, tandis que Londres a progressé de 7 % et Francfort de 4 %. Elles ont été notamment soutenues par la forte détente des taux d'intérêt résultant de l'achat massif, par les investisseurs internationaux, d'emprunts d'Etat, placements réputés sans risque. Mais la protection offerte par la baisse des rendements commence à perdre de son efficacité. Les opérateurs boursiers redoutent que la crise asiatique ne *provoque d'importantes tensions* déflationnistes dans le monde : afin de faire face à la concurrence des produits fabriqués en Asie du Sud-Est, les entreprises occidentales seraient obligées de réduire très fortement leurs marges, au risque d'entraîner l'économie mondiale dans un cercle vicieux, marqué par une baisse simultanée des prix, des salaires, de la consommation des ménages et de la production industrielle. Ce scénario noir pour les économies occidentales, évoqué il y a quelques jours par le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, en serait également un pour les Bourses des grands pays industrialisés.

Pierre-Antoine Delhommais

La Société générale va prendre le contrôle de Barr Devlin

La petite banque d'affaires new-yorkaise est spécialisée en conseil financier dans les secteurs des services collectifs

À PETITS PAS, mais déterminée, la Société générale poursuit son développement dans la banque d'investissement. Après avoir annoncé la reprise, fin décembre, des activités de banque d'affaires du groupe britannique Hambros, la banque française se prépare à acheter Barr Devlin, une petite banque d'investissement de New York. Créée en 1990 par deux anciens de la banque américaine Morgan Stanley, John Barr et Hugh Devlin, elle compte aujourd'hui une quinzaine de professionnels. Elle s'est spécialisée dans le conseil financier dans les secteurs des services collectifs (*électricité, gaz et production* d'énergie). Depuis 1995, elle a joué, selon la Société générale, un rôle actif dans six des dix plus importantes transactions dans son secteur pour 25 milliards de dollars.

L'équipe de Barr Devlin s'ajoutera aux mille deux cents salariés que compte la Société générale aux Etats-Unis et à ses deux cents professionnels en fusions et acquisitions à travers le monde. Les équipes d'Hambros représentent une centaine de personnes supplémentaires. A New York, la Société générale a déjà réussi à attirer des professionnels reconnus comme Curtis Welling, qui a dirigé le département actions chez Bear Stearns, ou Robert Pirie, ex-directeur général de Rothschild Inc., directeur de Bear Stearns. De tels recrutements, comme le rachat de Barr Devlin, n'auraient pas été envisageables au début des années 90. La Générale ne comptait alors qu'une quinzaine de spécialistes en fusions et acquisitions !

Ce développement aux Etats-Unis porte ses fruits. En 1997, la Société générale a conseillé Sodexho dans l'acquisition de l'activité restauration collective de Marriott International, et, en 1996, elle avait conseillé Warnaco dans l'achat de Lejaby, et Fromageries Bel dans celui de Kaukana Cheese.

En matière de croissance externe, la Société générale ne s'arrêtera pas à cette opération en 1998. Elle poursuit deux projets : la reprise de l'activité de gestion collective de la maison de titres japonaise Yamaichi et le rachat du CIC.

S. F.

La faillite de la banque Peregrine fait vaciller Hongkong

HONGKONG
correspondance

Les autorités de Hongkong soutiennent, depuis le début de la crise, que, soumises à une régulation exemplaire, les banques du territoire seront épargnées par la vague de faillites bancaires qui ravage aujourd'hui l'Asie, du nord *au sud. Le caractère régional de la place* financière de Hongkong indique pourtant que cette immunité est toute relative, comme en témoigne la chute spectaculaire de la maison Peregrine, cette banque d'affaires célèbre pour être devenue en moins de dix ans une des toutes premières de l'ex-territoire britannique. Peregrine a été déclarée en liquidation lundi 12 janvier en fin de journée.

Redoutant les répercussions d'une telle faillite sur l'ensemble du système bancaire, la Bourse de Hongkong a plongé de plus de 11 % en matinée. Pendant ce temps, le siège de la banque, au 23e étage de la tour New World Tower, dans le quartier d'affaires de Central, était assailli par plusieurs centaines d'investisseurs venus retirer leurs fonds, qui semblaient accorder peu de crédit à la déclaration de la banque, la veille, selon laquelle les fonds gérés seraient mis de côté et restitués à leurs propriétaires.

Créée en *1988* par un Britannique, *Philip* Tose, et son associé Francis Leung, avec l'aide des tycoons locaux tels que Li Ka-shing ou Larry Yung, Peregrine, très introduite dans les milieux chinois, a grandi très vite sur deux piliers : la banque d'affaires et le courtage d'actions. En 1994, la jeune banque se lance dans les métiers obligataires, encore balbutiants, avec l'idée d'en devenir le leader incontournable. Elle crée un nouveau marché, qui s'avère très fructueux pendant deux ans : l'émission d'obligations à haut rendement par des sociétés thaïlandaises et indonésiennes de second rang, titres qu'elle revend aux banques d'investissement coréennes et japonaises. Et, surtout, elle se porte garante des deux côtés : côté émetteur, ce qui la contraint à reprendre les titres invendus *libellés en monnaie locale ; côté investisseur*, pour lesquels elle garantit le taux de change.

ÉMISSION RISQUÉE

C'est sur la base de ces principes qu'elle se lance, à la mi-août, soit après le début de la crise le 2 juillet, dans une affaire qui précipitera sa perte. Peregrine propose ses services à une société indonésienne de taxis, Steady Safe, pour l'émission de 260 millions de dollars (1,58 milliard de francs) d'obligations. L'exploitation fructueuse de ses 4 000 taxis à Djakarta ne suffit pas à Yopie Widjara, son patron pressé et ambitieux : Steady Safe veut devenir un conglomérat présent dans les transports, en développant une liaison maritime dans l'archipel indonésien. Pas même inquiétée par les troubles de la région, Peregrine garantit, comme à l'accoutumée, l'émission. Mieux : elle avance, en prêts-relais, les 260 millions de dollars... *L'émission n'a, bien sûr, jamais pu avoir* lieu et, avec une roupie qui a perdu 75 % de sa valeur en six mois, la Steady Safe n'a jamais pu rembourser le premier dollar. Hongkong Bank aussi s'y est laissée prendre en lui prêtant 118 millions de dollars. A la Bourse de Djakarta, Steady Safe ne vaut plus que 4 millions de dollars.

Peregrine, qui détient à son actif de 500 à 600 millions de dollars de titres thaïlandais et indonésiens et que sa garantie des taux de change vis-à-vis des investisseurs contraint à trouver des liquidités pour honorer ses obligations, a un besoin urgent de se renflouer.

Elle a signé en novembre la cession d'une option sur 24 % de son capital, par le biais d'obligations convertibles, pour 200 millions *de dollars au géant suisse de l'assurance*, le groupe Zurich. Seulement, l'effondrement de la monnaie indonésienne, sur laquelle la banque de Hongkong est très exposée, change tous les jours la valeur de ses actifs. Désormais, aucun repreneur n'est prêt à s'engager. L'action Peregrine, qui valait 18,65 dollars de Hongkong le 7 août 1997, a été suspendue le 4 janvier à 4,30 dollars.

First Chicago, premier créancier de la banque, qui s'était engagé à reprendre 2,4 % de son capital, se dérobe. Le signal est donné : sauve-qui-peut général. Vendredi, le groupe Zurich retire son offre. La SFC interdit à Peregrine de faire la moindre transaction en Bourse. Tandis que l'on estime l'endettement total de la banque à 400 millions de dollars, des prêteurs retirent à la hâte leurs lignes de crédit. Philip Tose a annoncé ce week-end qu'il négociait avec un nouveau repreneur, non identifié. Mais, *dans la* nuit de dimanche à *lundi*, les mystérieux candidats ont quitté la table des négociations. Lundi matin, la direction, réunie dans l'attente d'un miracle, tentait de trouver, avec ses principaux créanciers, l'ultime recours. Parmi ces derniers, on compte la HSBC, First National Bank of Chicago, Deutsche Bank, Citibank et... la Société générale.

Valérie Brunschwig

L'achat de l'assureur allemand AMB est une victoire pour Generali

LE *« LION DE TRIESTE »*, à qui l'on reprochait à tort d'être endormi, s'est réveillé. Voilà, en substance, le message qu'Antoine Bernheim, le président de Generali, a voulu faire passer à ses actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, samedi 10 janvier, afin qu'ils autorisent la compagnie à émettre 4 000 milliards de lires (13,6 *milliards de* francs) d'actions nouvelles. Ces fonds serviront à financer en partie l'achat de 80 % d'AMB, le troisième assureur allemand, et de deux compagnies françaises, GPA et Proxima, conformément à l'accord signé le 22 décembre entre Generali et la compagnie allemande Allianz. Un accord qui a permis aux deux groupes d'éviter une bataille boursière coûteuse pour prendre le contrôle des AGF.

Antoine Bernheim s'est longuement expliqué sur *« la partie de billard à plusieurs bandes, compliquée et très stressante »* qu'il venait de jouer. A ses yeux, elle ne s'est pas soldée par une défaite des Generali en France, mais par une victoire inespérée en Allemagne. *« Il était dans la stratégie des Generali, depuis que j'ai été nommé président, de s'introduire en Allemagne, qui est le principal marché d'Europe »*, a-t-il rappelé. Dans ce but, les Generali avaient déjà approché les AGF et Allianz, actionnaires d'AMB, il y a un an. Sans succès. Ils avaient également brigué l'une des filiales du groupe Münchener Rück, aujourd'hui fusionnée dans Ergo. Ils avaient enfin approché la Suisse de Ré, actionnaire de la Würtembergische. Là aussi, sans suite.

Generali avait alors *« modestement »* étudié le rachat d'Athéna en France. Jusqu'à ce que l'OPA de François Pinault sur le groupe Worms, son actionnaire, contrée par l'offre de la famille Agnelli et des AGF, bouleverse ces plans. *« Les Generali ont reçu un camouflet : on a fait comme s'ils n'existaient pas. Nous devions réagir. Alors, courageusement, nous avons fait une OPA sur les AGF »*, a expliqué M. Bernheim à ses actionnaires, en appelant à leur orgueil plus qu'à leurs intérêts financiers et refusant d'envisager que Generali *et ses conseillers*, Lazard et Mediobanca, aient pu faire une erreur tactique en ne cherchant pas plus énergiquement un terrain d'entente « amical » avec les AGF.

Ces dernières ayant appelé Allianz à la rescousse, les Generali ont étudié une surenchère *« à prix raisonnable »*, en s'associant à Groupama, intéressé par Athéna. M. Bernheim pensait alors pouvoir obtenir l'appui de certains administrateurs des AGF pour transformer son offre en proposition amicale. *« Mais rien n'empêchait qu'il y ait une bataille boursière »*, a poursuivi M. Bernheim. Il a préféré négocier. Ce qui a permis à Gianfranco Gutty, le directeur général de Generali, d'arracher à Allianz ce qu'il n'avait pu obtenir un an plus tôt, le contrôle d'AMB.

Faute de mieux en France, M. Bernheim se console en relevant que Generali va augmenter ses primes de moitié à plus de 187 milliards de francs et se maintenir au quatrième rang des assureurs en Europe, en déboursant moins de 33 milliards de francs contre 55 milliards dans le cadre de l'OPA sur les AGF. Ce qui lui laisse une marge de manœuvre. Pas question pour autant de briguer le GAN : *« les Generali ont fait la bataille des AGF, ils ne feront pas celle du GAN »*.

Sophie Fay

Les enjeux de la crise indonésienne deviennent politiques

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Un grand marchandage s'est amorcé à Djakarta avec l'arrivée, dimanche 11 janvier, de négociateurs du Fonds monétaire international (FMI) mais également d'une délégation de hauts dirigeants des Etats-Unis. Une double préoccupation anime les dirigeants de Washington et du FMI : enrayer une spirale qui entraîne vers le bas les économies de la région et réorganiser, si nécessaire, le pouvoir en Indonésie, où le président Suharto règne sans grand partage depuis trente-deux ans. Principale figure de l'opposition au régime, Mega*wati Sukarnoputri a, en effet, mis* fin à un long silence pour prendre date : la fille aînée de feu Sukarno a annoncé qu'elle était prête à prendre la succession du président – dont le mandat doit être renouvelé en mars par une assemblée qui demeure sous son contrôle.

On n'en est pas encore là. Dans l'immédiat, les dirigeants du pays donnent des gages aux dirigeants du FMI. Le président Suharto s'est engagé à accélérer les réformes économiques en cours, d'après Stanley Fischer, directeur adjoint du FMI, qui s'exprimait lundi à Djakarta après avoir rencontré le chef de l'Etat indonésien. Le directeur du Fonds, Michel Camdessus, était lui-même attendu mardi dans la capitale indonésienne. Pour preuve de son engagement à respecter l'accord avec le FMI, Djakarta a de nouveau suspendu, samedi, quinze projets d'infrastructures controversés.

L'importance de la crise indonésienne pour l'équilibre de la région est considérable : en Corée du Sud, dont les banques sont très exposées en Indonésie, avec des milliards de dollars de prêts insolvables, *mais également au Japon*, très engagé en Indonésie. Ce pays est bénéficiaire de prêts bancaires japonais aussi importants que la Corée du Sud.

Ces imbrications régionales expliquent l'intense activité des diplomates et des financiers autour de l'Indonésie. Washington a envoyé à Djakarta une délégation conduite par Lawrence Summers, secrétaire adjoint américain au trésor, qui devait commencer ses entretiens avec les dirigeants indonésiens lundi. Le secrétaire américain à la défense, William Cohen, est également attendu mardi dans la capitale indonésienne.

Cette fois-ci, la négociation dépasse largement le cadre financier et économique qui avait abouti à l'accord du 31 octobre 1997 avec le FMI. L'enjeu est politique : il s'agit de corriger l'impression d'absence de décision à la tête de l'Etat depuis que le président a été contraint, mi-décembre, de prendre une dizaine de jours de repos complet.

APPELS AU CHANGEMENT

La sympathie exprimée à l'égard *de Megawati Sukarnoputri par les* dirigeants des deux plus importantes associations musulmanes peut cependant contribuer à calmer le jeu dans une société aux prises avec une islamisation évidente. Amien Rais, président de la Muhammadiyah (25 millions de membres), et Abdurrahman Wahid, président du Nahdlatul Ulama (35 millions d'adhérents) ont en effet constaté que Megawati demeurait en-dehors du système, ce qui la laisse sans prise directe sur les marchandages en cours.

Conformément à son habitude, le chef de l'Etat n'a toujours pas de successeur désigné et n'a pas déclaré sa candidature à un septième renouvellement, le 1er mars, de son mandat par une Assemblée populaire consultative dont le vote est habituellement une formalité. La direction des forces armées, dominée par d'anciens aides de camp et alliés de Suharto, lui est également acquise et personne ne sait si les militaires ont commencé à exercer des pressions sur le président, âgé de 76 ans, en faveur de l'organisation d'une transition.

Les appels au changement, toutefois, *sont plus nombreux* et *plus* ouverts que par le passé. Pour un régime dont l'opacité est souvent la marque, pressions extérieures et intérieures se conjuguent donc, dès cette semaine, pour trouver les moyens de redresser la barre, ce qui implique pour le moins que chaque partie concernée, y compris la présidence, accepte des concessions.

Jean-Claude Pomonti

DÉPÊCHES

■ **MICROSOFT : le fabricant de logiciels a signé**, samedi 10 janvier, un accord avec le câblo-opérateur américain TCI pour l'utilisation de son logiciel Windows CE dans au moins 5 millions de décodeurs, qui, à partir de fin 1998 ou début 1999, devraient permettre aux abonnés de chaînes de télévision par câble d'utiliser leur poste pour accéder au réseau Internet, à des services de télé-achat, de banque à *distance ou de vidéo à la demande*.

■ **VALENTINO : un nouveau pôle italien de l'industrie de luxe a été** créé avec le rachat par la Holding de participations industrielles (HPI, ex-Gemina) de la maison de couture milanaise Valentino pour 300 millions de dollars (plus de 1,8 milliard de francs), ont annoncé, samedi 10 janvier, HPI et Valentino.

■ **OWENS-CORNING : le leader mondial de la fibre de verre** a annoncé, vendredi 9 janvier, la suppression de 2 200 postes, soit 9 % de son effectif. Le groupe prévoit la fermeture d'une usine au Québec et la réduction d'activité de deux sites européens (en Belgique et en Norvège).

■ **BOURSE DE PARIS : la Société des Bourses françaises**, qui gère la Bourse de Paris et le marché des produits dérivés Matif, pourrait elle-même devenir, selon le *Financial Times* du 12 janvier, une entreprise cotée dès 1999.

■ **PARIBAS : le groupe financier a porté sa participation** dans la Banca comerciale italiana (Comit) à 4 %, contre un peu plus de 3 % précédemment. Par cet investissement de 51 millions de dollars (plus de 310 millions de francs) réalisé le 17 décembre 1997, Paribas devient le deuxième actionnaire, derrière l'assureur Generali (plus de 5 %).

Société générale va prendre le contrôle de Barr Devlin

La petite banque d'affaires new-yorkaise est spécialisée en conseil financier dans les secteurs des services collectifs

L'achat de l'assureur allemand AM est une victoire pour Generali

COMMUNICATION

LE MONDE / MARDI 13 JANVIER 1998

Une fusion entre CanalSatellite et TPS est à nouveau évoquée

Les dirigeants et les principaux actionnaires du bouquet numérique de Canal Plus ne cachent pas leur volonté de négocier avec leur concurrent. Du côté de TPS, seule la CLT-UFA est ouvertement favorable à un rapprochement, que refusent pour l'instant TF 1 et les autres actionnaires

Y AURA-T-IL une fusion entre les deux principaux bouquets de télévision numérique par satellite, TPS et CanalSatellite ? Cette question, qui paraissait incongrue, est soudainement devenue d'actualité depuis quelques semaines. La Générale des eaux, Havas et Canal Plus, actionnaires directs ou indirects de CanalSatellite, sont clairement favorables à un rapprochement des deux bouquets. Mais la direction de TPS refuse en bloc une telle hypothèse, arguant du fait qu'en un an le marché du numérique en France a dépassé ses prévisions. TPS a doublé ses objectifs et conquis 350 000 abonnés l'an dernier tandis que CanalSatellite a fidélisé plus de 550 000 abonnés numériques en douze mois, ce qui lui a conféré fin décembre 1997 un total de 757 000 abonnés. Ces scores montrent une réelle dynamique du marché ; ce qui ne semblait pas acquis lors du lancement de TPS, en décembre 1996.

Ce million de téléspectateurs « numérisés » a toutefois coûté plus cher que prévu. D'une part, une petite guerre des prix entre les bouquets a accru les investissements des opérateurs. Mais, surtout, la concurrence a fait le jeu des studios américains, qui ont vendu à prix d'or l'exclusivité de diffusion des longs métrages. Autres grands gagnants de cette nouvelle aventure du numérique, les détenteurs des droits de retransmission des compétitions sportives ont aussi sérieusement profité de la situation pour faire monter les enchères.

Récemment, dans le journal belge *Le Soir*, Eric Licoys, directeur général d'Havas, a tendu la main aux dirigeants de TPS : « *Il faut que chacun fasse œuvre de bonne volonté pour arriver un jour ou l'autre à une concertation pour aboutir à une offre globale.* » De son côté, Bruno Delecour, président de CanalSatellite, a enfoncé le clou dans *Le Figaro* : « *S'il doit y avoir un objectif commun avec TPS, il ne peut s'agir que d'une fusion totale, seule perspective qui permettrait pour tous de gagner plus d'argent.* »

Jérôme Seydoux, PDG de Pathé (actionnaire à 20 % de CanalSatellite), a également déclaré, devant des anciens élèves d'HEC, que la fusion des deux bouquets serait « *quelque chose d'intelligent* ». CanalSatellite souhaite arriver à un accord avec TPS, essentiellement pour réaliser des économies. Bruno Delecour affirme que « *l'équilibre est toujours prévu fin 1999, comme prévu* », mais « *les investissements seront plus importants car nous aurons eu plus d'abonnés* ». L'an dernier, CanalSatellite aurait dépensé près de 600 millions de francs, tandis que TPS aurait investi près de 1 milliard.

Déjà, deux tentatives de rapprochement ont avorté. En janvier 1997, Pierre Lescure, président de Canal Plus, avait proposé à Patrick Le Lay, président de TF 1 et de TPS, d'acquérir une participation significative de CanalSatellite, en prenant pour base financière l'expertise de Warburg, qui évaluait CanalSatellite entre 3,4 et 3,8 milliards de francs. Une offre pourtant assortie, selon le vendeur, d'un rabais de 30 %. Cette somme – réévaluée aujourd'hui entre 4,6 et 5,5 milliards par les analystes – avait été alors jugée trop élevée par le patron de TF 1. Quelques semaines plus tard, des négociations du même ordre avaient également achoppé avec la CLT-UFA.

Du côté de TPS, la fusion n'a guère les faveurs de tous les actionnaires. TF 1 s'y refuse absolument. Tout comme M 6, qui juge que « *TPS est très bien portant* » et garde toute confiance dans le devenir de la plate-forme. Une fusion, selon M 6, aurait aussi peu d'intérêt que « *de regrouper Itineris et SFR* » dans la téléphonie mobile. Jean Drucker, président de M 6, a récemment rappelé : « *On m'a déjà fait le coup d'une chaîne de trop. Qu'on m'épargne le coup du bouquet de trop !* » Chez TPS, on souligne qu'il « *semble absolument impossible que Bouygues (actionnaire de TF 1) et Suez-Lyonnaise deviennent actionnaires minoritaires d'une sous-filiale de la Générale des eaux* ». On qualifie volontiers la fusion de « *vœu de financier qui rêve de reconstituer des monopoles* ». S'ajoutent aussi des obstacles contractuels : « *Dans TPS, une société en nom collectif, l'accord signé entre les actionnaires* [TF 1, M 6, France Télévision Entreprises, CLT-UFA et Suez-Lyonnaise des eaux] *prévoit de fortes indemnités en cas de retrait de l'un d'entre eux* », prévient un observateur.

Plutôt qu'un rapprochement, M 6 – qui n'occupe pas de fonction à la direction de TPS bien que la chaîne et ses principaux actionnaires représentent 50 % du capital – plaide pour « *une meilleure organisation du marché de la télévision payante afin qu'il ne soit pas aussi sauvage que celui de la téléphonie mobile* ». Si « *les deux plates-formes ont réussi à s'entendre pour relever leurs tarifs* », en revanche elles ne sont pas parvenues à s'allier pour réaliser en commun des achats de programmes.

CADEAUX À HOLLYWOOD

Au sein de TPS, seule la CLT-UFA (20 % de TPS) milite ouvertement pour une fusion et pour que, selon Albert Frère, cessent « *tant de cadeaux offerts aux* major companies *de Hollywood et aux consommateurs* ». « *Albert Frère pourrait souhaiter un placement de père de famille avec une fusion des bouquets* », résume un observateur. Le financier belge devrait attendre la prochaine loi sur l'audiovisuel en France avant de modifier sa stratégie, quitte à s'impliquer davantage dans le pôle Canal Plus-Havas. Déjà, la CLT-UFA doit fortement investir dans Channel 5 en Grande-Bretagne et dans le bouquet numérique Premiere en Allemagne, aux côtés du groupe Kirch.

Aujourd'hui, au bénéfice du consommateur, la France et l'Espagne font figure d'exception en Europe en proposant plusieurs bouquets. En Grande-Bretagne, BsB et Sky ont dû se résoudre à une fusion au début des années 90, chacun des opérateurs analogiques perdant 10 millions de livres par semaine (près de 100 millions de francs). En Allemagne, le rapprochement des bouquets numériques de Kirch et Premiere est à l'ordre du jour, et, en Italie, un seul opérateur régnera en maître sur le marché.

Guy Dutheil et Nicole Vulser

Plus d'un million d'abonnés

● **AB Sat.** Filiale du Groupe AB, le bouquet a été lancé en 1996 et a réuni 50 000 souscripteurs à la fin de 1997.

● **CanalSatellite.** Le bouquet, diffusé en 1992 en mode analogique, puis en avril 1996 en numérique, rassemblait 757 000 abonnés à la fin décembre 1997. Canal Plus contrôle 70 % du capital de CanalSatellite aux côtés de Pathé (20 %).

● **TPS (Télévision par satellite).** Cette plate-forme numérique, lancée le 17 décembre 1996, comptait 350 000 abonnés à la fin de 1997. TPS est contrôlée par TF 1 (25 %), France Télévision Entreprises (France Télécom et France Télévision 25 %), la CLT-Ufa (20 %), M 6 (20 %) et Suez-Lyonnaise des eaux (10 %).

Nouveau report pour la chaîne info de Canal Plus et du groupe Amaury

QUEL AVENIR pour la chaîne d'information en continu préparée par *Le Parisien* et Canal Plus ? Annoncé d'abord pour le printemps, puis pour la rentrée, le lancement est désormais fixé, au plus tôt, à la fin de 1998. Selon Noël Couedel, directeur des rédactions du *Parisien* et chargé du projet dans le groupe Amaury, cette échéance « *respecte le calendrier de base, qui prévoyait un démarrage de la chaîne entre septembre et décembre 1998* ». Cette assurance semble moins partagée par Canal Plus : « *La chaîne d'information est toujours dans les tuyaux* », dit un responsable de la chaîne cryptée, confirmant qu'« *il y a eu un changement de date de lancement* ».

Selon lui, des arguments financiers et stratégiques ont imposé le « *le gel* » temporaire de la chaîne. Pour Canal Plus, un lancement fin décembre présenterait l'avantage d'affecter les investissements consacrés à la nouvelle chaîne info à l'exercice 1999. A l'origine, le budget de la chaîne info a été fixé à 150 millions de francs par an. Outre ces impératifs financiers, Canal Plus pourrait être tenté d'utiliser ce projet de chaîne lors d'éventuelles négociations avec Télévision par satellite (TPS). Dans ce cadre, la chaîne serait « *une arme de dissuasion* », selon le mot d'un responsable de Canal Plus. En clair, la chaîne cryptée, qui prône une politique d'exclusivité pour composer l'offre de programmes de CanalSatellite, pourrait prendre prétexte du lancement de sa chaîne d'information pour évincer *LCI*, diffusée actuellement sur les deux bouquets.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

L'éviction de LCI aurait d'importantes répercussions financières pour TF 1, actionnaire à 100 % de la chaîne. Avec un CanalSatellite fort de 700 000 souscripteurs, la reprise de LCI, rémunérée 6 francs par mois et par abonné, rapporte 50 millions de francs par an à TF 1. Un « appoint » non négligeable pour une chaîne au budget de 280 millions de francs. Toutefois, aucune décision n'a été prise. Avant de rendre son arbitrage, Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, étudiera soigneusement la viabilité financière et rédactionnelle du concept de chaîne élaboré par Christian Dutoit. A moins que le projet ne se trouve tué dans l'œuf par une éventuelle paix des braves décidée entre TPS et CanalSatellite. Au *Parisien*, Noël Couedel se dit « *en attente, mais serein* ».

G. D.

Jérôme Jaffré crée un centre d'analyse de l'opinion publique

DIRECTEUR des études politiques de la Sofres entre 1976 et 1995, puis vice-président de cet institut de sondages, chargé de la supervision des départements médias, communication et entreprises, *Jérôme Jaffré a quitté* la Sofres le 31 décembre 1997. Il s'apprête à créer le Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop), qui n'entend pas être un institut de sondages supplémentaire, mais un centre d'expertise sur l'opinion publique, au service des acteurs économiques ou politiques. Le Cecop se veut également un lieu de publication. A partir du mois de février, *le Monde* publiera régulièrement une page d'analyse réalisée par le Cecop avec le concours de chercheurs en science politique et de spécialistes de l'opinion.

DÉPÊCHES

■ **INTERNET : John Malone, président de Tele-Communications Inc. (TCI)**, second câblo-opérateur américain avec 12 millions d'abonnés, a annoncé, samedi 10 janvier, la conclusion d'un accord commercial avec la société Microsoft, présidée par Bill Gates. Le numéro un des logiciels devrait fournir les futurs décodeurs numériques pour connecter les téléviseurs au réseau Internet. Microsoft devrait aussi livrer le logiciel Windows CE installé sur 6 millions à 12 millions de boîtiers numériques commandés par TCI.

■ **TÉLÉVISION : Martin Even a été nommé**, vendredi 9 janvier, responsable de l'unité Musique et Théâtre de France 3. Martin Even, cinquante et un ans, était conseiller d'Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Auparavant, il a été journaliste au *Monde*, au *Matin de Paris* et au magazine *Elle*, puis délégué à la création et au développement de TF 1.

« Capital » est entraîné dans un marathon judiciaire par Intermarché

CAPITAL a remporté les deux premières batailles de la guerre juridique sans précédent qu'Intermarché a déclenchée contre le mensuel économique du groupe Prisma Press. A la suite d'un article, publié en avril 1997, intitulé : « Les mousquetaires sont fatigués », le groupe de distribution a lancé une contre-attaque inédite. Quatre-vingt-quatre tribunaux ont été saisis de plaintes pour diffamation, provenant de 286 sociétés du groupe.

Dans un premier temps, les exemplaires de *Capital* vendus dans les kiosques des hypermarchés du groupe ont été dissimulés ou rachetés massivement afin qu'ils ne soient pas mis à la disposition du public. *Capital* a publié dans son édition de mai deux droits de réponse, un de la Société civile des mousquetaires et un de la holding du groupe, ITM entreprises.

Le 15 avril, les deux sociétés assignaient Prisma Press auprès du tribunal de grande instance de Paris, pour dénigrement et diffamation. Représentés par Me Jean-Marc Varaut, Intermarché demande, au titre d'un « *acte de dénigrement délibéré et fautif* », 5 millions de francs de dommages-intérêts pour ITM entreprises, « *à titre de provision sur la campagne de publicité permettant de rétablir l'image atteinte* », et 3 millions de francs pour la Société civile des mousquetaires, et 3 millions supplémentaires pour « *imputations diffamatoires* ». L'article incriminé évoquait les témoignages d'adhérents déçus qui ont attaqué en justice Intermarché et mettaient en cause certaines méthodes des Mousquetaires.

Après cette première plainte, de nouvelles procédures ont été engagées dans plusieurs villes, émanant de différents adhérents d'Intermarché. Prisma Press fait valoir que l'affaire doit être examinée par un seul tribunal. Les deux tribunaux – au Mans, le 6 janvier, et à Foix, le 23 décembre – qui ont d'ores et déjà rendu leurs jugements ont donné raison au groupe de presse d'Axel Ganz, en demandant le renvoi de l'affaire à Paris, « *au motif qu'il s'agit d'une seule et même procédure* », selon Prisma. Le tribunal de Foix estime, pour sa part, que sa saisine « *procède d'une tactique délibérée de harcèlement judiciaire* » et a condamné les demandeurs à payer 15 000 francs à Prisma Press.

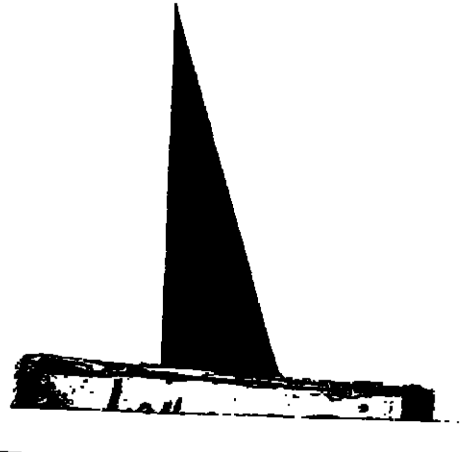
« DÉLUGE DE PAPIER BLEU »

Dans un éditorial de novembre 1997, le rédacteur en chef de *Capital*, Jean-Joël Gurviez, estimait que « *ce déluge de papier bleu* » était « *une menace évidente pour la liberté de la presse* ». « *Cela nous oblige à des frais considérables, à engager des centaines d'avocats, avant même que l'on soit jugé sur le fond*, explique-t-il. *Prisma Press a les moyens, mais comment ferait un journal moins prospère pour se défendre s'il était confronté à la même situation ?* »

Intermarché reconnaît que « *l'achat massif des numéros d'avril 1997 du journal* Capital *a été une initiative malencontreuse prise par quelques chefs d'entreprise adhérents au groupement des Mousquetaires* ». « *Cette réaction spontanée d'adhérents indépendants a traduit un sentiment de colère à l'égard d'allégations calomnieuses et partiales*, explique-t-on chez les Mousquetaires. *Les plaintes individuelles des adhérents traduisent cet état de choc. C'est à ce titre qu'elles ont été déposées au tribunal compétent le plus proche. Elles doivent être distinguées de celle émanant du groupement auprès du tribunal d'instance de Paris.* »

Les deux tribunaux saisis ont donné raison à Prisma Press sur ce point. Le groupement des Mousquetaires constate que les jugements « *portent exclusivement sur les procédures et non sur le fond* ». « *Nous pensons*, ajoute Intermarché, *que les adhérents décideront de faire appel de ces deux jugements.* » Les prochains procès auront lieu à Tarbes, Périgueux, Perpignan et Millau. « *Pendant ce temps, l'enquête continue* », remarque Jean-Joël Gurviez.

Alain Salles



RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 12 JANVIER

Liquidation : 23 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 33

CAC 40 ↘ PARIS

−3,58 %
CAC 40 : 2815,28

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	960	962	+ 0,20	− 0,82
Cr.Lyonnais(T.P.)	915	915	—	− 0,54
Renault (T.P.)	1852	1852	—	+ 3,46
Rhone Poulenc(T.P)	2340	2350	+ 0,42	+ 3,07
Saint Gobain(T.P.)	1270	—	—	− 0,78
Thomson S.A (T.P)	915	930	+ 1,63	+ 2,10
Accor	1092	1056	− 3,29	− 5,63
AGF-Ass.Gen.France	318	317,80	− 0,06	− 0,34
Air Liquide	874	852	− 2,51	− 9,56
Alcatel Alsthom	784	755	− 3,69	− 1,30
Atos CA	758	751	− 0,92	− 3,22
Axa	455,40	446	− 2,06	− 4,23
Bail Investis	*800*	*795*	*− 0,62*	*− 8,50*
Bancaire (Cie)	911	889	− 2,41	− 8,82
Bazar Hot. Ville	632	622	− 1,58	+ 3,36
Bertrand Faure	428,40	428,40	—	+ 0,11
BIC	441,70	423,50	− 4,12	− 3,99
BIS	500	491	− 1,80	+ 0,70
B.N.P.	290	276	− 4,82	− 13,72
Bollore Techno.	775	779	+ 0,51	+ 3,81
Bongrain	2565	2550	− 0,58	+ 0,39
Bouygues	708	694	− 1,97	+ 1,75
Bouygues Offs.	238,40	225,80	− 5,28	− 10,43
Bull#	66,85	64,05	− 4,18	+ 1,82
Canal +	1164	1120	− 3,78	+ 0,08
Cap Gemini	510	484,10	− 5,07	− 1,90
Carbone Lorraine	1945	1900	− 2,31	+ 1,06
Carrefour	2950	2850	− 3,38	− 9,28
Casino Guichard	336,50	331,30	− 1,54	− 3,10
Casino Guich.ADP	263	261,50	− 0,57	− 0,75
Castorama Dub.(Li)	770	764	− 0,77	+ 4,65
C.C.F.	381,90	370	− 3,11	− 10,30
Cegid (Ly)	656	653	− 0,45	+ 6,52
Cerus Europ.Reun	34,20	33,80	− 1,16	− 2,02
Cetelem	790	745	− 5,69	− 9,14
CGIP	2075	1990	− 4,09	− 7,89
Chargeurs	334,20	330	− 1,25	− 0,33
Christian Dalloz	750	694	− 7,46	[illegible]
Christian Dior	590	571	− 3,22	− 7,45
Ciments Francais	245,10	240	− 2,08	+ 3,89
Cipe France Ly #	207,30	205,70	− 0,77	+ 1,15
Clarins	500	484	− 3,20	+ 4,76
Club Mediterranee	467	458,90	− 1,73	− 7,95
Coflexip	574	530	− 7,66	− 20,30
Colas	949	920	− 3,05	+ 6,35
Comptoir Entrep.	12,20	11,90	− 2,45	− 4,03
Comptoirs Mod.	3021	2960	− 2,01	− 3,89
CPR	473	472	− 0,21	− 3,67
Cred.Fon.France	92,50	90,20	− 2,48	− 4,04
Credit Lyonnais CI	258	250	− 3,10	+ 20,12
CS Signaux(CSEE)	193	181,30	− 6,06	− 3,84
Damart	4055	3975	− 1,97	− 4,21
Danone	1063	1040	− 2,16	− 3,25
Dassault-Aviation	1300	1285	− 1,15	− 5,51
Dassault Electro	593	585	− 1,34	− 1,68
Dassault Systemes	169,70	164	− 3,35	− 10,62
De Dietrich	290	287,50	− 0,86	+ 3,04
Deveaux(Ly)#	735	730	− 0,68	+ 4,28
Dev.R.N-P.Cal Li #	45,35	44,40	− 2,09	− 2,20
Dexia France	750	729	− 2,80	+ 4,59
DMC (Dollfus Mi)	121,30	117	− 3,54	+ 9,34
Dynaction	148	143	− 3,37	− 6,59
Eaux (Gle des)	799	779	− 2,50	− 7,26
Eiffage	299	292,50	− 2,17	+ 2,46
Elf Aquitaine	635	610	− 3,93	− 12,39
Eramet	237	225,10	− 5,02	− 1,27
Eridania Beghin	985	958	− 2,74	+ 1,80
Essilor Intl	1755	1690	− 3,70	− 6,71
Essilor Intl.ADP	1655	1650	− 0,30	− 2,53
Esso	518	500	− 3,47	+ 1,21
Eurafrance	2430	2381	− 2,01	− 2,81
Euro Disney	7,15	7,20	+ 0,69	+ 2,85
Europe 1	1390	1378	− 0,86	+ 4,47
Eurotunnel	6,05	5,90	− 2,47	+ 1,72
Fimalac SA	495	475	− 4,04	− 0,62
Finextel	112	108	− 3,57	[illegible]
Fives-Lille	357	353	− 1,12	− 3,55
France Telecom	240,40	229,60	− 4,49	+ 5,12
Fromageries Bel	4369	4308	− 1,39	+ 0,13
Galeries Lafayette	3560	3485	− 2,10	+ 4,96
GAN ex.dt sous	151	147	− 2,64	− 0,20
Gascogne (B)	482,90	470,20	− 2,62	− 3,84
Gaumont #	452	427,50	− 5,42	− 7,20
Gaz et Eaux	2520	2435	− 3,37	− 6,16
Geophysique	676	651	− 3,69	− 15,45
G.F.C	522	520	− 0,38	− 0,95
GrandVision	245,80	240	− 2,35	− 3,06
Groupe Andre S.A.	648	615	− 5,09	+ 1,82
Groupe GTM	431,90	419	− 2,98	+ 3,45
Gr.Zannier (Ly) #	136,40	135	− 1,02	+ 0,58
Guilbert	910	885	− 2,74	+ 3,14
Guyenne Gascogne	1930	1880	− 2,59	+ 1,07
Hachette Fil.Med.	1260	1231	− 2,30	+ 1,52
Havas	428,90	412	− 3,94	− 4,84
Havas Advertising	820	792	− 3,41	+ 1,53
Imetal	715	700	− 2,09	− 6,01
Immeubl.France	370	370	—	+ 2,49
Infogrames Enter.	205	198,10	− 3,36	+ 2,90
Ingenico	118	121	+ 2,54	+ 2,80
Interbail	160	159	− 0,62	− 0,64
Intertechnique	1323	1261	− 4,68	− 4,86
ISIS	609	606	− 0,49	− 6,18
Jean Lefebvre	362,10	366	+ 1,07	+ 7,33
Klepierre	797	797	—	+ 3,42
Labinal	1663	1630	− 1,98	+ 5,09
Lafarge	381	364	− 4,46	[illegible]
Lagardere	199	192,20	− 3,41	− 3,44
Lapeyre	362	357	− 1,38	+ 7,60
Lebon	286	283	− 1,04	− 1,39
Legrand	1121	1094	− 2,40	− 4,79
Legrand ADP	755	738	− 2,25	− 2,76
Legris indust.	227	220	− 3,08	+ 5,26
Locindus	760	760	—	+ 2,56
L'Oreal	2206	2127	− 3,58	− 9,68
LVMH Moet Hen.	946	911	− 3,69	− 8,80
Marine Wendel	726	705	− 2,89	+ 3,07
Metaleurop	60	58,90	− 1,83	− 4,53
Metrologie Inter.	15,50	14,60	− 5,80	− 8,75
Michelin	283,80	279,30	− 3,69	− 9,86
Moulinex #	148,50	144	− 3,03	− 3,16
Natexis	341,50	334	− 2,19	− 4,84
Nord-Est	120	119,10	− 0,75	− 0,75
Nordon (Ny)	415	420	+ 1,20	+ 5
NRJ #	897	900	+ 0,33	+ 7,38
Olipar	67	—	—	[illegible]
Paribas	503	488	− 2,98	− 6,89
Pathe	1130	1100	− 2,65	− 5,82
Pechiney	226	220	− 2,65	− 2,40
Pernod-Ricard	373	365,10	− 2,11	+ 3,13
Peugeot	804	770	− 4,22	+ 1,04
Pinault-Print.Red	3400	3276	− 3,64	− 3,02
Plastic Omn.(Ly)	734	709	− 3,40	− 10,70
Primagaz	489,50	480,20	− 1,89	− 4,53
Promodes	2420	2321	− 4,09	− 3,04
Publicis #	540	540	—	+ 3,97
Remy Cointreau	98,80	97	− 1,82	− 13,62
Renault	175,90	169,30	− 3,80	− 0,05
Rexel	1805	1770	− 1,93	− 5,60
Rhone Poulenc A	278,70	266,40	− 4,41	− 3,18
Rochette (La)	25	24,30	− 2,80	− 2,80
Rue Imperiale(Ly)	5160	5150	− 0,19	+ 0,38
Sade (Ny)	199,90	200	+ 0,05	+ 2,56
Sagem SA	2704	2598	− 3,92	− 3,85
Saint-Gobain	821	792	− 3,53	− 7,36
Salomon (Ly)	518	—	—	[illegible]
Salvepar (Ny)	465	464	− 0,21	− 0,10
Sanofi	620	599	− 3,38	− 10,59
Sat	1700	1682	− 1,05	+ 1,32
Saupiquet (Ns)	576	555	− 3,64	− 2,63
Schneider SA	326,50	312,80	− 4,19	− 4,28
SCOR	289	275	− 4,84	− 4,84
S.E.B.	860	818	− 4,88	− 3,30
Sefimeg CA	351	346	− 1,42	+ 15,38
SEITA	215	214	− 0,46	− 3,92
Selectibanque	68,50	75	+ 9,48	+ 12,08
SFIM	1120	1100	− 1,78	+ 10
SGE	172	167	− 2,90	[illegible]
Sidel	410	391,20	− 4,58	[illegible]
Silic CA	809	819	+ 1,23	[illegible]
Simco	435	430,50	− 1,03	+ 6,29
S.I.T.A	1170	1132	− 3,24	− 1,56
Skis Rossignol	116,50	112,50	− 3,43	+ 4,24
Societe Generale	724	683	− 5,66	[illegible]
Sodexho Alliance	3283	3185	− 2,98	[illegible]
Sommer-Allibert	211,30	210	− 0,61	[illegible]
Sophia	239,70	239,90	+ 0,08	[illegible]
Spir Communic. #	416	409	− 1,68	+ 8,28
Strafor Facom	412,90	404	− 2,15	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	688	653	− 5,08	− 3,89
Synthelabo	775	749	− 3,35	[illegible]
Technip	605	578	− 4,46	[illegible]
Thomson-CSF	153,10	[illegible]	− 5,18	[illegible]
Total	593	569	− 4,04	[illegible]
UIF	414	408	− 1,44	[illegible]
UIS	210	207	− 1,42	[illegible]
Uniball	610	608	− 0,32	+ 5,16
Union Assur.Fdal	832	805	− 3,24	+ 1,89
Usinor	78,45	75,40	− 3,88	− 13,23
Valeo	399,90	386,30	− 3,40	+ 5,36
Vallourec	363	352	− 3,03	− 1,94
Via Banque	172,20	170	− 1,27	− 1,62
Worms & Cie	418,80	407,10	− 2,79	− 8,51
Zodiac ex.dt divid	1420	1380	− 2,81	− 7,49
Elf Gabon	977	971	− 0,61	− 1,12

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	115,60	114	− 1,38	− 3,38
Adecco S.A.	1757	1700	− 3,24	[illegible]
Adidas AG #	801	770	− 3,87	− 2,53
American Express	513	498,90	− 2,74	− 5,45
Anglo American #	217,90	202,60	− 7,02	− 17,30
Amgold #	221,10	215	− 2,75	− 6,52
Arjo Wiggins App.	16,75	16,30	− 2,68	+ 2,51
A.T.T. #	378	369	− 2,38	+ 0,56
Banco Santander #	206,80	203,40	− 1,64	+ 2
Barrick Gold #	96,80	95,45	− 1,39	[illegible]
B.A.S.F. #	212	204,30	− 3,63	+ 3,57
Bayer #	225	214,20	− 4,80	− 6,20
Crown Cork ord.#	290,80	—	—	− 2,35
Crown Cork PF CV#	269,10	—	—	+ 7,64
Daimler Benz #	420,10	406	− 3,35	− 8,53
De Beers #	120	114,10	− 4,91	− 7,86
Deutsche Bank #	376	367,50	− 2,26	− 13,35
Diageo Plc #	56,30	56,25	− 0,08	− 0,44
Dresdner Bank	273,30	258	− 5,59	− 6,38
Driefontein #	37	35,20	− 4,86	+ 11,22
Du Pont Nemours #	339	327	− 3,53	− 8,98
Eastman Kodak #	383	375,10	− 2,06	+ 3,90
East Rand #	1,22	1,20	− 1,63	− 2,43
Echo Bay Mines #	13,75	13,55	− 1,45	− 2,19
Electrolux #	436,50	394,70	− 9,57	− 4,81
Ericsson #	223	211	− 5,38	− 7,41
Ford Motor #	287,10	263,20	− 8,32	− 10,62
Freegold #	24	24	—	− 9,83
Gencor act.regr.	9,70	9	− 7,21	− 5,26
General Elect. #	443	438,90	− 0,92	− 2,28
General Motors #	345	344,90	− 0,02	− 2,18
Gle Belgique #	573	542	− 5,41	− 3,95
Hanson PLC reg.	27	27	—	+ 1,50
Harmony Gold #	11,40	11,25	− 1,31	− 19,36
Hitachi #	42,75	41,50	− 2,92	− 4,26
Hoechst #	223	212,50	− 4,70	[illegible]
I.B.M #	624	605	− 3,04	− 3,20
I.C.I #	96	92,50	− 3,64	− 0,55
Ito Yokado #	297	288,80	− 2,76	− 4,21
Kingfisher plc #	85	85	—	− 2,29
Matsushita #	90,05	86,60	− 3,83	− 1,25
Mc Donald's #	283	272,30	− 3,78	− 4,38
Merck and Co #	641	623	− 2,80	− 2,80
Mitsubishi Corp.#	41,05	39,50	− 3,77	− 12,22
Mobil Corporat.#	405	399	− 1,48	− 9,31
Morgan J.P. #	656	636	− 3,04	− 4,21
Nestle SA Nom. #	8920	8710	− 2,35	− 2,57
Nipp. MeatPacker #	77,50	—	—	− 5,42
Nokia A	443	412,20	− 6,95	− 4,13
Norsk Hydro #	268,60	258	− 3,94	− 11,64
Petrofina #	2168	2050	− 5,44	− 6,39
Philip Morris #	285,20	270,10	− 5,29	+ 0,29
Philips N.V #	358,50	342,40	− 4,49	− 7,18
Placer Dome Inc #	68,40	67,50	− 1,31	− 8,16
Procter Gamble #	485	480	− 1,03	− 0,20
Quilvest	303	302	− 0,33	+ 0,29
Randfontein #	8	7,85	− 1,87	− 8,72
Rio Tinto PLC #	70,15	69	− 1,63	− 7,38
Royal Dutch #	313,10	303,50	− 3,06	− 6,67
Sega Enterprises	99	96	− 3,03	− 12,72
Saint-Helena #	16,20	15,75	− 2,77	− 11,26
Schlumberger #	439	422,60	− 3,73	− 13,56
SGS Thomson Micro.	321,10	316,30	− 1,49	− 15,08
Shell Transport #	40,30	39,50	− 1,98	− 9,71
Siemens #	365,10	352	− 3,58	− 1,94
Sony Corp. #	553	533	− 3,61	− 0,92
Sumitomo Bank #	64,50	58,70	− 8,99	− 12,98
T.D.K #	436,50	416,60	− 4,55	− 5,70
Telefonica #	182,50	178,40	− 2,24	− 0,08
Toshiba #	23,70	23,85	+ 0,63	− 2,05
Unilever act.Div.#	367	355	− 3,26	− 4,44
United Technol. #	434,60	416	− 4,27	− 5,45
Vaal Reefs #	217	205	− 5,52	− 15,95
Volkswagen A.G #	3364	3234	− 3,86	− 2,91
Volvo (act.B) #	*160,10*	155,50	− 2,87	− 4,60
Western Deep #	105	97,60	− 7,04	− 7,48
Yamanouchi #	136,70	130,70	− 4,38	+ 3,73
Zambia Copper	11,75	11,50	− 2,12	− 10,50

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 33

LUNDI 12 JANVIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	1,785 ↓
CEPME 9% 89-99 CA#	107,60	3,674
CEPME 9% 92-06 TSR	—	5,079
CFD 9,7% 90-03 CB	122,35	9,142 d
CFD 8,6% 92-05 CB	121,50	7,987
CFF 10% 88-98 CA#	104,40	2,328
CFF 10,25%90-01CB#	115,80	8,593
CLF 8,9% 88-00 CA#	109,88	5,657
CLF 9%88-93/98 CA#	100,20	8,581
CNA 9% 4/92-07	126,83	6,302 d
CRH 8,6% 92/94-03	117,70	4,722 d
CRH 8,5% 10/87-88#	104,93	7,359
EDF 8,6% 88-89 CA#	—	7,876
EDF 8,6% 92-04 #	—	6,621
Finansder 9%91-06#	126,43	1,233 o
Finansd.8,6%92-02#	114,65	8,317
Floral9,75% 90-99#	—	4,675 ↓
OAT 88-98 TME CA#	—	4,743 o
OAT 9/85-98 TRA	—	1,357
OAT 9,50%88-98 CA#	102,51	5,310
OAT TMB 87/99 CA#	99,92	3,272 d
OAT 8,125% 89-99 #	105,83	5,231 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	109,20	6,823 o
OAT 85/00 TRA CA#	—	1,878
OAT 10%5/85-00 CA#	112,93	6,984
OAT 89-01 TME CA#	100,80	4,743
OAT 10% 90-01 ecu	115,75	8,849
OAT 7,5%7/86-01 CA#	110,12	3,575 ↓
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,74	7,126 ↑
OAT 8,5% 87-02 CA#	117,11	1,168
OAT 8,50% 89-19 #	137,98	4,910
OAT 8,50%92-23 CA#	140,15	6,171
SNCF 8,8% 87-94CA	106,10	8,366 ↑
Suez Lyon.Eaux 90	935	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	52	54
Baccarat (Ny) ◆	530	530
Bains C.Monaco	550	550
Bque Transatlantl. ◆	186,30	186,30
B.N.P.Intercont.	825	810
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	389,10	390
Champex (Ny) ◆	21,50	21,50
CIC Un.Euro.CIP	476	480,20
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	*2449*	2449
Generali Fce Assur	1279	1250
Continental Ass.Ly	481	480
Darblay ◆	545	545
Didot Bottin	652	652
Eaux Bassin Vichy ◆	2920	2920
Ecia	1239	1202
Ent.Mag. Paris ◆	1153	1153
Fichet Bauche	50	50
Fidei	31,40	31,40
Finalens	301	294,30
F.I.P.P.	222,30	250
Fonciere (Cie)	581	582
Fonc. Lyonnaise #	720	710
Foncina #	515	501
Francarep	275,10	271
France S.A. ●	1201	1205
From. Paul-Renard ◆	950	[illegible]
Gevelot	1219	1219
G.T.I (Transport)	199	199
Immobail	155,10	155,10
Immobanque	630	640
Locamion (Ly) ◆	413,30	413,30
Lucia ◆	57	57
Monoprix ◆	330	330
Metal Deploye ◆	341	341
Mors	5	[illegible]
Navigation (Nle) ●	133	140
Optorg	358,90	355
Palauel-Marmont ◆	520	520
Exa.Clairefont(Ny) ◆	862	862
Parfinance ◆	251	251
Paris Orleans	275	270
Promodes (CI) ◆	1801	1801
PSB Industries Ly	532	[illegible]
Rougier #	300	300
Saga ◆	160	160
S.I.P.H. ◆	308	308
Sofragi ◆	4525	4525
Taittinger	3390	3390
Tour Eiffel ◆	298	298
Vicat	510	509
Caves Roquefort	1850	1850
Elyo	311,90	311,80
Finaxa	362	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1501	1501
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	172	172
Gd Moul.Strasbourg ◆	1805	1805
Hotel Lutetia ◆	351	351
Hotels Deauville ◆	590	590
Immeubl.Lyon (Ly)	527	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	289	289
Lloyd Continental ◆	8920	8920
Matussiere Forest.	57	[illegible]
Moncey Financiere	2600	2605
M.R.M. (Ly)	*415,40*	410
Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆	106,50	106,50
Poliet	500	500
Sabeton (Ly)	664	[illegible]
Sanse (Ly)	912	[illegible]
Sechilienne (Ly) ◆	1180	1180
Sucr.Pithiviers	3250	[illegible]
Tanneries Fce (Ny) ◆	277	277
Teleflex L. Dupont	106	[illegible]
Union Gle Nord(Li)	355	355

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	384	384
Commerzbank AG	234,90	234,90
Fiat Ord	17,30	17,30
Gold Fields South	88	88
Kubota Corp	14	14
Montedison act.ep.	9,60	9,60
Olympus Optical	33,20	33,20
Robeco	564	548
Rodamco N.V.	166,60	165
Rolinco	526	512
Sema Group Plc #	159	155,10
Solvay SA ■	343,40	355

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation – sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 33

LUNDI 12 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	42,05	40,05
AFE #	549	540
Algie #	360	358
Albert S.A (Ns) ◆	143	143
Altran Techno. #	1950	1900
Arkopharma#	302	308
Montaignes P.Gest. ◆	1965	1965
Assystem #	227,50	219
Bque Picardie (Li) ◆	814	814
Bque Tarneaud(B)#	355,10	355,10
Bque Vernes ◆	165,80	165,80
Beneteau CB#	1200	1185
B I M P ◆	98	98
Boiron#(Ly)	355	350
Boisset (Ly) #	*350*	349,90
But S.A.	291	292,40
Cardif SA	1023	[illegible]
C.E.E #	78	78
CFPI # ◆	395	395
Change Bourse (M)	231	235
CNIM CA#	200	197
Codetour #	357	357
Comp.Euro.Tele-CET	299	290
Confiandey #	290	290
C.A. Hte Normandie	334	334,80
C.A. Paris IDF	790	781
C.A.Ile & Vilaine	308	300
C.A.Loire Atl.Ns #	287	287
C.A.Pas de Calais	543	543
C.A.du Nord#(Li)	505	[illegible]
C.A. Oise CCI	318,80	318
C.A. Somme CCI	314	313
C.A.Toulouse(B)	415	420
Devanlay ◆	625	625
Devernois (Ly)	555	555
Ducros Serv.Rapide	34,40	34
Emin-Leydier (Ly)#	373	367
Europ.Extinc.(Ly)	414,50	410
Expand s.a.	749	[illegible]
Factorem	612	612
Faiveley #	203,80	209
Finacor	54,50	55,50
Fininfo	*710*	705
Assur.Bq.Populaire	654	[illegible]
Gautier France #	278	271
Gel 2000	42	44
GEODIS #	350	345
GFI Industries #	1207	1182
Girodet (Ly) # ◆	21	[illegible]
GLM S.A.	230	229,90
Gpe Guillin # Ly	222,50	216
Kindy #	156	153
Guerbet	220	223
Hermes Internat.1#	423	408
Hurel Dubois	652	648
ICBT Groupe #	*201*	200
I.C.C.#	139	140,60
ICOM Informatique	491	489
Idianova ◆	70	70
Int. Computer #	52,30	54
IPBM	65	[illegible]
M6-Metropole TV	695	680
Manitou #	740	730
Manutan	445	438,90
Marie Brizard #	634	614
Maxi-Livres/Profr.#	36,80	37
Mecelec (Ly)	57	59
MGI Coutier #	258	250
Monneret Jouet Ly#	145,10	145,10
Naf-Naf #	87,90	86
Norbert Dentres.#	*736*	710
NSC Groupe Ny	800	790
Onet #	920	[illegible]
Paul Predault	150	147
P.C.W. 19	—	[illegible]
Petit Boy #	86,60	[illegible]
Phyto-Lierac #	213	[illegible]
Pochet	772	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	224,80	224,80
Radiall #	739	710
Robertet #	1145	[illegible]
Rouleau-Guichard ◆	265	265
Securidev #	110	[illegible]
Smoby (Ly)#	583	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	11,50	11,50
Sofibus ◆	370	370
Sogeparc (Fin)	390	385
Sopra #	700	685
Steph.Kelian # ◆	67	67
Sylea	579	[illegible]
Teisseire-France	163	164,70
TF1	645	[illegible]
Thermador Hol. #	313	300
Trouvay Cauvin #	118,80	118
Unilog	859	844
Union Fin.France	660	[illegible]
Viel et Cie #	149	148,60
Vilmorin et Cie #	535	512
Virbac	492	488

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 33

LUNDI 12 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	40,95	[illegible]
Belvedere	650	[illegible]
BVRP	238	[illegible]
Coil	165,10	[illegible]
Electronique D2	535	[illegible]
FDM Pharma n.	180	[illegible]
Genset ◆	368	[illegible]
Guyanor action B ◆	6,75	[illegible]
High Co. ◆	149	[illegible]
Infonie	84,45	[illegible]
Joliez-Regol ◆	83	[illegible]
Mille Amis	40,95	[illegible]
Naturex	68	[illegible]
Olitec	830	[illegible]
Picogiga ◆	181	[illegible]
Proxidis	19,60	[illegible]
R21 Santé	395	[illegible]
Stelax	6,95	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 33

LUNDI 12 JANVIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	835	835
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	133,60	133,60
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	25,30

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 9 janvier

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	143,98	137,12
Agipi Actions (Axa)	123,55	117,67
BANQUES POPULAIRES		
Valorg ◇	2411,31	2375,67
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14415	14415
Natio Epargne	2257,26	2234,91
Natio Oblig. M.T. C/D	878,53	869,83
Natio Ep. Croissance	3391,09	3324,60
Natio Ep. Patrimoine	144,02	141,20
Natio Epargne Retraite	168,24	164,94
Natio Epargne Trésor	11477,65	11454,74
Natio Euro Valeurs	1100,21	1078,64
Natio Euro Oblig.	1050,40	1040
Natio Euro Opport.	1104,87	1083,21
Natio Inter	1137,35	1115,05
Natio Opportunités	204	200
Natio Revenus	1128,85	1117,67
Natio Sécurité	11322,29	11322,29
Natio Valeurs	1417,55	1389,75
BRED BANQUE POPULAIRE		
Monédén	93856,56	93856,56
Oblig. ttes caté.	283,71	279,52
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◆	911,79	885,23
Nord Sud Dévelop. C ◆	2652,54	2647,25
Nord Sud Dévelop. D ◆	2506,36	2501,36
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	318,73	312,48
Patrimoine Retraite D ◇	309,08	303,02
Sicav Associations C ◆	2451,31	2451,31
CDC TRESOR		
Fonsicav C ◇	19965,44	19965,44
Mutual. dépôts Sicav C	19585,35	19565,78
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA ◆	304,39	298,42
Écur. Capitalisation C ◇	260,99	260,99
Écur. Expansion C ◇	84326,16	84326,16
Écur. Géovaleurs C ◇	3725,67	3652,62
Écur. Investis. D PEA ◆	242,48	237,73
Écur. Monépremière ◇	11506,26	11506,26
Écur. Monétaire C ◇	13202,90	13202,90
Écur. Monétaire D ◇	12237,68	12237,68
Écur. Trésorerie C ◇	324,04	324,04
Écur. Trésorerie D ◇	311,46	311,46
Écur. Trimestriel D ◇	2059,21	2059,21
Éparcourt-Sicav D ◇	196,43	196,43
Géoptim C ◇	13402,21	13204,15
Géoptim D ◇	12310,48	12128,55
Horizon C ◆	2413,76	2366,43
Prévoyance Écur. D ◇	107,69	107,69
Sensipremière C ◇	13957,72	13922,97
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12270,39	12245,90
Écur. Sécuripremière C ◇	12193,04	12180,86
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM		
Amplia ◇	121478,43	121478,43
Atout Amérique	196,71	191,91
Atout Asie	84,55	82,49
Atout France Europe	894,20	872,39
Atout France Monde	226,27	220,75
Atout Futur C	854,46	833,62
Atout Futur D	795,95	776,54
Coexis	2006	1972,47
Dièze	2257,30	2219,57
Elicash ◇	964898,21	964898,21
Eurodyn	2780,50	2712,68
Indicia ◆	1805,90	1765,97
Moné.J C ◇	12111,32	12111,32
Moné.J D ◇	11473,32	11473,32
Oblifutur C	570,48	560,94
Oblifutur D	546,64	537,50
Oraction	1412,64	1378,19
Revenu-Vert	1209,34	1189,12
Sévéa ◆	115,25	112,44
Synthésis	19118,27	18780,23
Uni Associations ◇	119,63	119,63
Uni-Foncier	1477,35	1441,32
Uni-Garantie C	1960,58	1927,81
Uni-Garantie D	1499,53	1474,46
Uni-Régions	1715,77	1673,82
Univar C ◇	313,88	313,88
Univar D ◇	300,81	300,81
Univers Actions	255,99	249,75
Univers-Obligations	259,38	255,04
CIC BANQUES		
Francic	153,62	[illegible]
Francic Pierre	144,66	[illegible]
Europe Régions	248,57	244,80
CIC PARIS		
Associc ◇	1090,36	1090,36
Cicamonde	1601,20	[illegible]
Converticic	415,87	409,22
Ecocic	1762,52	1711,78
Mensuelcic	10129,91	10029,67
Oblicic Mondial	4038,54	[illegible]
Oblicic Régions	1222,14	1204,08
Rentacic	165,78	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1387,66	1373,92
Lion 20000 C	17380,18	17380,18
Lion 20000 D	16260,70	16260,70
Lion-Associations C	11240,60	11240,60
Lion-Associations D	11240,60	11240,60
Lion Court Terme C	26814,52	26814,52
Lion Court Terme D	23623,88	23623,88
LionPlus C	1625,33	1593,46
LionPlus D	1550,41	1520,01
Lion Trésor	2550,37	[illegible]
Oblilion	2296,01	[illegible]
Sicav 5000	754,77	[illegible]
Slivafrance	1280,29	[illegible]
Slivam	605,79	[illegible]
Slivarente	255,64	[illegible]
Slivinter	833,37	[illegible]
Trilion	5151,12	[illegible]
Crédit Mutuel FINANCE		
Avenir Alizes	2447,08	[illegible]
CM Option Dynamique	140,38	[illegible]
CM Option Equilibre	275,28	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	167,77	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T	938,24	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. C	149,47	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23254,29	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1755,31	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1932,41	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1092,32	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	105,45	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	468,72	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20677,99	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	701,21	[illegible]
St-Honoré Pacifique	649,29	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1854,75	[illegible]
Stratégie Actions	1158,51	[illegible]
Stratégie Rendement	2069,30	[illegible]
Amplitude Amérique C ◇	120,11	[illegible]
Amplitude Europe C ◇	176,58	[illegible]
Amplitude Europe D ◇	173,62	[illegible]
Amplitude Monde C ◇	1053,71	[illegible]
Amplitude Monde D ◇	1005,25	[illegible]
Amplitude Pacifique C ◇	87,06	[illegible]
Élanciel D PEA ◆	198,06	[illegible]
Émergence Poste D PEA ◇	157,90	[illegible]
Géobilys C ◇	695,68	[illegible]
Géobilys D ◇	658,21	[illegible]
Kaleis Dynamisme C ◇	1133,85	[illegible]
Kaleis Equilibre C ◇	1098,22	[illegible]
Kaleis Sérénité C ◇	*1059,27*	[illegible]
Latitude C ◇	150,51	[illegible]
Latitude D ◇	137,12	[illegible]
Obligys D ◇	643,56	[illegible]
Plénitude D PEA ◆	218,56	[illegible]
Poste Gestion C ◇	15095,12	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5279,09	[illegible]
Solstice D ◇	2366,22	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38522,40	[illegible]
Actimonétaire D	30519,79	[illegible]
Cadence 1 D	1062,87	[illegible]
Cadence 2 D	1064,69	[illegible]
Cadence 3 D	1053,65	[illegible]
Capimonétaire C	416,20	[illegible]
Capimonétaire D	375,54	[illegible]
Sogeoblig C/D	9533,08	[illegible]
Interoblig C	7789,30	[illegible]
Intersélection France D	763,33	[illegible]
S.G. France opport. C	2212,81	[illegible]
S.G. France opport. D	2112,40	[illegible]
Sogenfrance C	2030,34	[illegible]
Sogenfrance D	1855,83	[illegible]
Sogépargne D	302,74	[illegible]
Soginter C	2456	
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1527,81	[illegible]
Sogeliance D ◆	1735,24	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	250,36	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

AUJOURD'HUI

SPORTS

SPORTS Le derby madrilène du championnat d'Espagne de football, Atletico-Real, disputé samedi 10 janvier, s'est achevé par un match nul (1-1). ● LE DÉFENSEUR brésilien Roberto Carlos, vingt-quatre ans, un des meilleurs joueurs du monde à son poste, n'a pas pu faire parler son talent de canonnier alors que ses tirs lointains et ses coups francs puissants font souvent trembler les gardiens de but adverses. ● LE FRANÇAIS Christian Karembeu, vingt-sept ans, privé de compétition depuis juin 1997, n'a pas été aligné dans sa nouvelle équipe, qui attend néanmoins beaucoup de lui. ● LE MATCH NUL du Real permet au FC Barcelone, tenu en échec (2-2) par la Real Sociedad, de conserver la tête du classement avec un point d'avance sur les Madrilènes. ● EN FRANCE, Metz, qui a battu Rennes (1-0), reste maître du championnat devant Paris-Saint-Germain.

Roberto Carlos perpétue la tradition des grands frappeurs brésiliens

Le défenseur du club espagnol du Real Madrid, spécialiste des tirs lointains et autres coups francs supersoniques, est le digne héritier de Branco, Eder, Rivelino ou Garrincha. Il devrait être une des attractions de la Coupe du monde de football

MADRID
de notre envoyé spécial

La voix est douce, le sourire lumineux, la taille modeste et les cuisses énormes. Sous un pâle soleil hivernal qui éclaire le centre d'entraînement vieillot du Real Madrid, Roberto Carlos, petit bonhomme chauve de 1,68 mètre, savoure son bonheur. Les éloges pleuvent sur les épaules du Brésilien, désormais considéré comme le meilleur arrière gauche de la planète. Titulaire indiscutable de la Seleçao (*« C'est un joueur extraordinaire, il sait tout faire »*, dit Mario Zagallo, le sélectionneur brésilien), Roberto Carlos Da Silva, né le 10 avril 1973 à Garça, près de Sao Paulo, a rapidement trouvé ses marques au sein d'une formation madrilène constellée de vedettes, après avoir évolué un an sous le maillot de l'Inter de Milan.

Samedi 10 janvier, à l'occasion du derby madrilène entre l'Atletico et le Real, le petit Brésilien a une nouvelle fois crevé l'écran. Sa rapidité, son placement, son agressivité ont fait merveille. Sans oublier sa vision du jeu, qui lui a permis d'offrir un but à son compatriote Savio, consécutif à un centre parfait. Il ne manquait qu'un geste, devenu emblématique lorsqu'il s'agit de ce joueur, pour que cette soirée prenne une dimension supplémentaire.

Ce geste, c'est un tir canon victorieux délivré de 30 ou 35 mètres par celui qui est devenu le spécialiste mondial en matière de coups francs lointains. La force de frappe phénoménale de Roberto Carlos est désormais une véritable marque de fabrique, ce qui a d'ailleurs le don d'agaçer l'intéressé. *« Je ne suis pas juste bon à tirer les coups francs ! Que ceux qui ne voient en moi qu'un gros frappeur viennent me voir jouer »*, lance le petit prodige, qui court le 100 mètres en frôlant l'excès de vitesse, effectue des remises en touche de plus de 30 mètres et réalise des sauts périlleux à 65 centimètres du sol. Mais, qu'il le veuille ou non, Roberto Carlos reste d'abord aux yeux de milliers d'amateurs le plus redoutable tireur de coups francs lointains de la planète.


CHRISTIAN LIEWIG/TEMPSPORT

Roberto Carlos est un élément indispensable dans l'équipe nationale brésilienne.

À BONNE ÉCOLE

Dans la mémoire collective, le but inscrit face à la France, le 3 juin 1997 à Lyon, garde une place à part. A un peu plus de 30 mètres des bois gardés par Fabien Barthez, le défenseur brésilien prend son élan. En fin de course, ses deux pieds quittent le sol, le gauche frappant le ballon de l'extérieur avec une puissance inouïe. La trajectoire incroyable contourne le mur français et termine sa course dans les filets. *« Jusqu'au tout dernier moment, j'ai cru que ce ballon allait sortir ! »*, avoua le gardien des Bleus, pourtant bien placé. Son bourreau d'un jour, conscient de la beauté du geste, indique pourtant que si ce coup franc reste son plus joli but, esthétiquement parlant, il n'est pas le plus spectaculaire. *« Lorsque je jouais à Palmeiras*, raconte-t-il, *j'ai inscrit un but en finale du championnat pauliste face au Sao Paulo FC. J'ai dribblé deux joueurs avant de tirer, de 40 mètres et en pleine course. Tous les spectateurs m'ont applaudi, debout... »* Certains tirs lointains de Roberto Carlos ont été chronométrés à 145 km/h. Si sa taille n'a rien d'impressionnante, ce n'est pas le cas de son tour de cuisse : 58 centimètres de muscles. *« Je n'ai jamais eu recours à la musculation. C'est de famille ! »*, affirme celui qui avoue avoir beaucoup appris d'un certain Eder, frappeur d'exception sous le maillot du Brésil au début des années 80 : *« J'ai eu la chance de jouer avec lui quand il était en fin de carrière. Nous étions dans la même équipe, à l'Union San Joao. Je débutais, et c'est lui qui m'a appris à frapper. »*

Les frappeurs d'exception ont toujours été nombreux dans le football brésilien. Avant Roberto Carlos, il y eut Branco, Eder, Rivelino, Jaïr, Garrincha. Un tir de Roberto Rivelino frôla un jour les 200 km/h. Une frappe signée Eder fut chronométrée à 174 km/h. Cette facilité à inscrire des buts à la suite de tirs lointains constitue un avantage majeur dans le football de haut niveau. Il y a quelques années, l'équipe de France possédait semblable canonnier en la personne de Franck Sauzée. Aujourd'hui, seul Bruno N'Gotty semble pouvoir prendre le relais. *« Nous n'avons plus de joueurs capables de tels gestes. C'est un handicap, car cela nous oblige parfois à ressortir la balle et à la faire tourner »*, regrette le Milanais Marcel Desailly.

Un jugement confirmé par Didier Deschamps : *« En dehors de l'effet de surprise qu'un tir de 30 mètres peut représenter, le tir lointain est également un atout majeur lorsque tout est bloqué devant. En Allemagne, en Angleterre, en Espagne, les frappes lourdes et lointaines font partie du jeu. C'est une question d'habitude et de style. Nous, on préfère s'approcher du but et rentrer dans les 18 mètres. »* Une mauvaise habitude que Zinedine Zidane, son coéquipier de la Juventus de Turin, explique : *« Si les prises de risques sur des tirs lointains se font rares en France, c'est parce que les spectateurs sifflent au premier loupé. A l'étranger, la prise de risques est toujours encouragée. »*

La réussite actuelle de Roberto Carlos, tant avec le Real qu'avec la sélection brésilienne, a redonné au tir lointain ses lettres de noblesse. Mais les statistiques effectuées lors des récentes compétitions internationales prouvent que les buts inscrits ainsi se font rares : 14 % des buts incrits à l'Euro 96 en Angleterre et 23 % durant la World Cup américaine de 1994 l'ont été de plus de 30 mètres. En attendant, Roberto Carlos continue de travailler sa frappe monstrueuse en rêvant au Mondial qui aura lieu en France – du 10 juin au 12 juillet –, là même où le Brésilien aurait pu venir jouer les artificiers.

Il y a trois ans, Luis Fernandez, alors entraîneur du Paris-Saint-Germain, avait visionné des cassettes de Palmeiras, club de Roberto Carlos à l'époque. Des agents lui avaient parlé du meneur de jeu Zinho, mais le technicien français avait été littéralement séduit par le talent du petit défenseur. Pour 15 millions de francs, le club parisien pouvait s'attacher les services du phénomène. Mais Luis Fernandez n'avait pu obtenir le feu vert de ses dirigeants. Dans la foulée, Roberto Carlos avait réalisé un festival lors de la Copa America avant d'être transféré en Italie, à l'Inter, pour 45 millions de francs. Désormais, le PSG n'a plus les moyens de s'offrir le phénomène. Le public francilien pourra toujours se consoler, le 10 juin, au Stade de France, lors du match d'ouverture Brésil-Ecosse. Avec Roberto Carlos dans le rôle du tireur le plus puissant de la planète Football.

Alain Constant

Le Real court toujours après le Barça

Le match nul du Real Madrid face à l'Atletico Madrid (1-1), samedi 10 janvier, lors du derby madrilène de la 20e journée, n'a pas permis aux coéquipiers de Christian Karembeu de s'emparer de la tête du championnat d'Espagne de première division. Les « royaux madrilènes », qui ont mené jusqu'à cinq minutes de la fin de la rencontre, restent en effet à un point du FC Barcelone, qui a fait match nul (2-2) avec la Real Sociedad. Les Catalans ont marqué les premiers, mais ils ont été rejoints dans les dix dernières minutes précédant le coup de sifflet final. La rencontre Valence-Majorque devait se jouer lundi 12 janvier. Le match Betis de Séville-Valladolid a été reporté en raison du décès, vendredi 9 janvier, du président de Valladolid.

Christian Karembeu et Madrid, du rêve de gosse à l'histoire d'amour

MADRID
de notre envoyé spécial

Pour connaître le grand amour, il faut parfois être patient. Christian Karembeu aura donc attendu un an et demi avant de rejoindre le club de son cœur. L'international français, réduit au chômage technique depuis six mois à Gênes, va enfin rejouer au plus haut niveau. Et retrouver presque naturellement sa place en équipe de France, au grand soulagement d'Aimé Jacquet, qui a toujours beaucoup compté sur les qualités athlétiques de l'ancien nantais, âgé de vingt-sept ans, totalisant vingt-huit sélections.

La tragi-comédie de son transfert étant terminée, Christian Karembeu réalise depuis la semaine dernière un rêve d'enfant : *« Je pensais naïvement que la passion pour le football en Italie était unique. Depuis mon arrivée à Madrid, je réalise qu'elle est encore plus forte autour du Real. Ce club est mythique, il m'a toujours fait rêver et lorsque les dirigeants madrilènes m'ont contacté pendant l'Euro 96, je leur ai clairement fait savoir que lorsque je quitterai la Sampdoria, ce serait pour jouer au Real et nulle part ailleurs... »*

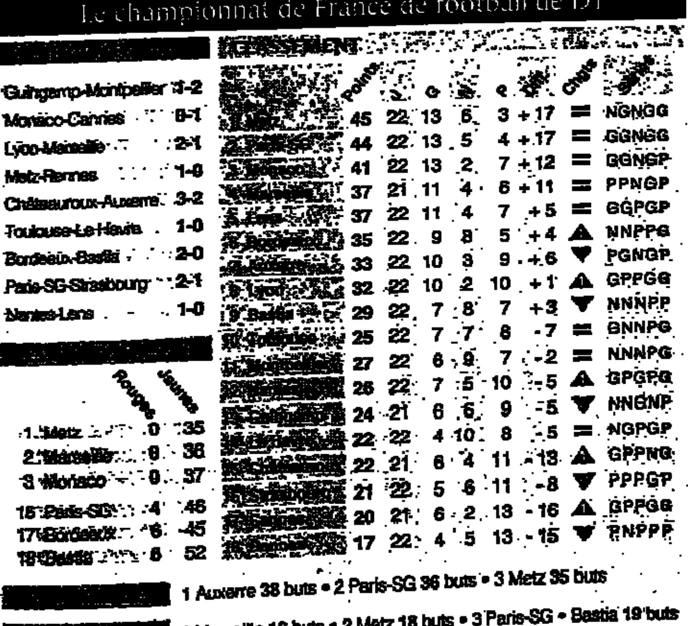
Les dirigeants du FC Barcelone, qui ont longtemps cru pouvoir s'attacher les services de Christian Karembeu, doivent se rendre à l'évidence : c'est bien sous le maillot blanc du Real que le néo-calédonien va relancer sa carrière. Présenté la semaine dernière à la presse et aux *afficionados* du club madrilène, le Français a été accueilli comme un héros. Pour un joueur privé de compétition depuis six mois, cela constitue une belle performance. S'exprimant dans un étonnant mélange d'italien et d'espagnol, Christian Karembeu a conquis les cœurs avant même d'avoir disputé le moindre match sous ses nouvelles couleurs.

DÉBUTS REPORTÉS

L'entraîneur allemand Jupp Heynckes, ravi de sa nouvelle recrue, n'a pas voulu tenter le diable et lançer le nouveau venu dans la fournaise du derby Atletico-Real disputé samedi 10 janvier. *« Karembeu n'a pas joué depuis six mois. Il aurait été stupide de ma part de le titulariser. Il faut lui laisser le temps de s'habituer à ses nouveaux coéquipiers, à ce club, à cette ville. »* Une décision acceptée sans mal par l'intéressé. Son dernier match en club remonte au 1er juin 1997, sa dernière apparition chez les Bleus au 11 juin (France-Italie (2-2), au Parc des Princes).

Christian Karembeu retrouve l'ambition. Dans son nouveau club, le Français compte un ami proche en la personne du Néerlandais Clarence Seedorf, son ancien partenaire de la Sampdoria. Il ne lui reste plus maintenant qu'à replonger dans le grand bain. Avec le Real Madrid comme avec l'équipe de France, qu'il devrait retrouver à l'occasion du match contre la Norvège, le 25 février, à Marseille.

A. Ct



Le championnat de France de football de D1

Guingamp-Montpellier	3-2
Monaco-Cannes	0-1
Lyon-Marseille	2-1
Metz-Rennes	1-0
Châteauroux-Auxerre	3-2
Toulouse-Le Havre	1-0
Bordeaux-Bastia	2-0
Paris-SG-Strasbourg	2-1
Nantes-Lens	1-0

CLASSEMENT

[illegible]	Points	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	45	22	13	6	3	+17	=	NGNGG
[illegible]	44	22	13	5	4	+17	=	GGNGG
[illegible]	41	22	13	2	7	+12	=	GGNGP
[illegible]	37	21	11	4	6	+11	=	PPNGP
[illegible]	37	22	11	4	7	+5	=	GGPGP
[illegible]	35	22	9	8	5	+4	▲	NNPPG
[illegible]	33	22	10	3	9	+6	▼	PGNGP
[illegible]	32	22	10	2	10	+1	▲	GPPGG
[illegible]	29	22	7	8	7	+3	▼	NNNPP
[illegible]	25	22	7	7	8	-7	=	GNNPG
[illegible]	27	22	6	9	7	-2	=	NNNPG
[illegible]	26	22	7	5	10	-5	▲	GPGPG
[illegible]	24	21	6	6	9	-5	▼	NNGNP
[illegible]	22	22	4	10	8	-5	=	NGPGP
[illegible]	22	21	6	4	11	-13	▲	GPPNG
[illegible]	21	22	5	6	11	-8	▼	PPPGP
[illegible]	20	21	6	2	13	-16	▲	GPPGG
[illegible]	17	22	4	5	13	-15	▼	PNPPP

	Rouges	Jaunes
1 Metz	0	35
2 Marseille	0	36
3 Monaco	0	37
16 Paris-SG	4	46
17 Bordeaux	6	45
18 Bastia	8	52

1 Auxerre 38 buts • 2 Paris-SG 36 buts • 3 Metz 35 buts

1 Marseille 16 buts • 2 Metz 18 buts • 3 Paris-SG • Bastia 19 buts

1 Guivarc'h (Auxerre) 16 buts • 2 Ikpeba (Monaco) 12 buts
3 Laslandes (Bordeaux) 11 buts

23e JOURNÉE : mercredi 21 janvier • Marseille-Monaco (le 20) • Cannes-Metz (le 20) • Bastia-Paris SG • Lens-Guingamp • Le Havre-Bordeaux • Auxerre-Toulouse • Montpellier-Nantes • Strasbourg-Lyon • Rennes-Châteauroux.

Le FC Metz conserve la tête du championnat de France

LE PARIS SAINT-GERMAIN, vainqueur difficile de Strasbourg, dimanche 11 janvier, au Parc des Princes (2-1), a maintenu l'écart d'un point qui le sépare de Metz, le leader, qui s'était imposé lui aussi péniblement contre Rennes (1-0), samedi, pour le compte de la 22e journée du championnat de France de football de première division. En revanche, Monaco, champion en titre, a cédé du terrain en s'inclinant à domicile (0-1) face à Cannes. Eliminée, lundi 5 janvier, de la Coupe de la Ligue par Niort (D2), l'équipe de Jean Tigana s'est montrée incapable de prendre le meilleur sur son voisin cannois, qui abandonne la lanterne rouge aux Rennais.

Malgré un nouveau but de son libéro international Laurent Blanc, l'Olympique de Marseille s'est incliné à Lyon (1-2), où Alain Caveglia a réalisé son premier doublé de la saison. L'OM disputera mercredi son match en retard contre Guingamp. En s'imposant (2-0), au Parc Lescure, face à Bastia, les Girondins ont renoué avec la victoire qui les fuyait en championnat depuis le 17 octobre 1997. Ils en ont profité pour dépasser Auxerre, battu à Châteauroux (2-3) par un promu très combatif. Le championnat marquera une nouvelle pause samedi 17 et dimanche 18 janvier pour laisser la place aux trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France, marqués par l'entrée des clubs de D1.

En deuxième division, Lorient demeure en tête à l'issue de la 26e journée. Les Bretons, vainqueurs, vendredi 9 janvier, à Martigues (1-0), comptent six points d'avance sur leur suivant immédiat, Nancy, tenu en échec samedi à Toulon (0-0). Les autres résultats : Laval-Wasquehal (2-2) ; Niort-Troyes (2-0), Nice-Mulhouse (0-0), Louhans-Cuiseaux-Valence (2-0) ; Beauvais-Gueugnon (3-2) ; Nîmes-Le Mans (1-1) ; Saint-Etienne-Amiens (2-1) ; Lille-Red Star (4-1) ; Sochaux-Caen (2-0). Le classement : 1. Lorient, 54 pts ; 2. Nancy, 48 ; 3. Lille, 45 ; 4. Sochaux, 43 ; 5. Troyes, 39 ; 6. Laval, 38 ; 7. Valence, 38 ; 8. Beauvais, 37 ; 9. Nice, 36 ; 10. Gueugnon, 36 ; 11. Amiens, 35 ; 12. Niort, 34 ; 13. Mulhouse, 32 ; 14. Le Mans, 32 ; 15. Martigues, 32 ; 16. Saint-Etienne, 30 ; 17. Nîmes, 29 ; 18. Wasquehal, 29 ; 19. Red Star, 29 ; 20. Caen, 27 ; 21. Toulon, 23 ; 22. Louhans-Cuiseaux, 21.

Un seul match entre clubs de D1 en Coupe de la Ligue

● **Le tirage au sort des huitièmes de finale de la Coupe de la Ligue**, qui a eu lieu dimanche 11 janvier, a donné les matches suivants : Sochaux (D2)-Cannes (D1) ; Poitiers (N)-Le Havre (D1) ; Martigues (D2)-Metz (D1) ; Marseille (D1)-Nancy (D2) ; Paris SG (D1)-Montpellier (D1) ; Bordeaux (D1)-Le Mans (D2) ; Lens (D1)-Niort (D2) ; Auxerre (D1)-Epinal (N) ou Toulouse (D1).

● **La rencontre Epinal-Toulouse,** arrêtée lundi 5 janvier pour cause d'intempéries, sera rejouée mardi 13 janvier à 18 h 30.

● **Les rencontres de ces huitièmes** de finale se joueront le 31 janvier et le 1er février.

● **Les clubs éliminés** à ce stade de la compétition toucheront néanmoins 2 millions de francs.

■ **Marie-George Buffet, ministre (PCF) de la jeunesse et des sports, ne serait pas favorable à l'entrée des clubs en Bourse,** selon *Libération* du lundi 12 janvier. Actuellement en préparation, dans la perspective d'être présentée à l'automne au Parlement, la future loi sur le sport, qui doit réviser le statut juridique des clubs, ne le permettrait pas. Selon un sondage réalisé par le ministère, 61 % des Français seraient hostiles à la cotation en Bourse et seul un quart y serait favorable.

Le parcours atypique de Cyriaque Duval, petit artisan du cyclo-cross

L'Ardennais est un des derniers spécialistes exclusifs de la course à travers champs

Le championnat de France de cyclo-cross, disputé, dimanche 11 janvier, à Nommay (Doubs), a consacré, pour la deuxième année d'affilée, Christophe Mengin, coureur de La Française des jeux. L'équipe dirigée par Marc Madiot est une des dernières formations professionnelles à pratiquer cette discipline à laquelle une poignée d'amateurs, parmis lesquels Cyriaque Duval, sacrifient avec passion.

NOMMAY (Doubs)
de notre envoyé spécial

C'est une heure de vélo pas comme les autres. Une heure sans répit durant laquelle il faut descendre de selle un nombre incalculable de fois. Une heure au milieu d'une prairie rendue gluante par l'effet cumulé d'une gelée de janvier, d'un soleil de printemps et de la répétition des passages. Vous partez fleur au fusil, propre comme un sou neuf ; vous arrivez le souffle court, figé dans un manteau de boue.

« Vraiment, il faut aimer ça. » Dans la bouche des cyclo-crossmen, la phrase revient comme un refrain. Comme les autres, Cyriaque Duval l'entonne. A vingt-neuf ans, cet amateur originaire des Ardennes est un peu l'archétype du coureur de « cyclo ». S'il lui arrive de participer à des courses sur route tout au long d'une saison, c'est dans les sous-bois, et les deux roues dans la gadoue, que Cyriaque Duval se sent *« dans* [son] *élément ».*

En ce dimanche 11 janvier, jour des championnats de France disputés à Nommay (Doubs), des spectateurs crient son nom, en différents endroits du parcours. Dans le microcosme du cyclo-cross, Cyriaque Duval n'est pas un total inconnu. Un palmarès plus que respectable – il fut champion de France juniors en 1987, puis champion de France espoirs en 1990 – plaide pour sa réputation, tout autant que ce curieux prénom dont le dictionnaire nous apprend qu'il fut porté, au VIIe siècle, par un saint, patriarche de Constantinople.

Sa religion du cyclo-cross, le jeune Duval se l'est faite au milieu des champs. Précisément à Villers-sur-Bar, un village des Ardennes, *« un de ces hameaux où, comme on dit, il y a plus de poules que d'habitants ».* Son père tient là une petite affaire de maçonnerie. Et lui fait du vélo. *« J'ai participé à mon premier cyclo-cross en cadets et tout de suite j'ai compris que ce sport était fait pour moi,* raconte-t-il. *Mon gabarit est celui d'un grimpeur sur route* (NDLR, 1,72 m, 60 kg). *C'est idéal pour le cyclo-cross, vu qu'il faut sans cesse relancer, tout en étant adroit du guidon. »*

« RETROUVER LA NATURE »

Le coureur gagne alors ses premières courses, change de club à deux ou trois reprises au gré des sollicitations, et ne rechigne jamais aux sorties quotidiennes, même par les rudes matins d'hiver. Cyriaque Duval va en fait trouver dans le cyclo-cross un prolongement naturel à sa condition de campagnard, de « rural-et-fier-de-l'être ». *« Celui qui vit en ville avec ses mocassins ne fera jamais un bon coureur de cyclo »,* appuie-t-il.

Ses parcours d'entraînement, au lieu-dit de la Croix-Piot ou sur les anciens chemins de halage qui bordent la Meuse, sont aussi ses territoires de toujours. Là où le jeune homme va pêcher la truite, chasser le canard, cueillir des champignons, couper du bois... Le vélo ? Une occasion supplémentaire de *« retrouver la nature »*, confie-t-il. Cet idéal pastoral va connaître une parenthèse. Au début des années 90, Cyriaque Duval, maçon le matin, cycliste l'après-midi, se retrouve immobilisé par un vilain lumbago. Il arrête tout – bétonnière et vélo – pendant un an et demi.

Quand il revient, le cœur et les jambes sont là, comme avant, mais sa discipline, elle, a pris un coup de vieux. Le cyclo-cross se meurt. Les clubs traditionnels vont de mal en pis. Le plus réputé d'entre eux, le CSM Persan (Val-d'Oise), auprès duquel Cyriaque Duval est licencié, a failli disparaître en octobre dernier après la décision de son principal sponsor (Bic) de mettre un terme à un contrat de partenariat vieux de vingt-quatre ans. Pendant ce temps, le vélo tout-terrain (VTT), soutenu par une industrie florissante, est parvenu à récupérer ce que le cyclo-cross avait fini par perdre : public, sponsors, médias, jeunes coureurs...

« Au rythme où vont les choses, qui voudra encore faire du cyclo dans dix ans ? », se demande Cyriaque Duval. Quant aux équipes professionnelles sur route, l'époque où elles avaient pour habitude de préparer la saison sur les sentiers du cyclo-cross semble bien lointaine. Elles préfèrent passer l'hiver à la montagne ou au soleil. Seule La Française des jeux de Marc Madiot s'adonne aux joies de la boue lors d'un stage hivernal organisé, en Mayenne, chez le « boss ». Depuis deux ans, elle collectionne les titres de champion de France grâce au talent de Christophe Mengin, couronné dimanche, après l'avoir été en 1997.

A Nommay, l'allure menée par la poignée de vrais professionnels présents au départ a laissé sur le bas-côté un régiment d'amateurs essoufflés. Cyriaque Duval reste tout songeur. Lui le coureur-type d'un sport en perte de vitesse a préféré mettre pied à terre à quelques tours de la fin, n'ayant pu suivre la cadence. L'Ardennais dit ses regrets. Mais sans dégoût. Il restera, quoi qu'il arrive, fidèle au cyclo-cross. Parce qu'il n'aime rien tant que pédaler sur les chemins de ses Ardennes natales. Et notamment tout autour de son nouveau « chez lui » : une ancienne écurie, entre Meuse et canal, qu'il transforme en grande maison mansardée, en petit artisan. Seul et à son rythme. Comme en cyclo.

Frédéric Potet

Mengin embraye, Magnien déraille

Christophe Mengin a respecté le rendez-vous qu'il s'était fixé en *gagnant pour la deuxième fois le championnat de France de cyclo-cross,* dimanche 11 janvier, à Nommay (Doubs). Parti à égalité de chances avec son nouveau coéquipier Emmanuel Magnien, le champion de France a apporté un nouveau titre à l'équipe de La Française des jeux, dirigée par Marc Madiot. Car Emmanuel Magnien, longtemps à l'avant de la course, s'est retrouvé bloqué net par un bris de dérailleur qui l'a contraint à rallier à pied, le vélo sur l'épaule, le poste de dépannage, à deux tours et demi de l'arrivée. Pointé en troisième position au moment de l'incident, Christophe Mengin s'est surpassé pour revenir sur Dominique Arnould (CSM Persan) dans l'avant-dernier tour. Le duel a tourné à l'avantage du « routier ». *« J'étais plus fort dans le secteur le plus physique »,* a raconté Christophe Mengin, qui s'est finalement imposé devant Dominique Arnould et Emmanuel Magnien.

Des joueurs de base-ball cubains à la recherche de pays d'accueil

ATLANTA
correspondance

En octobre 1997, Livan Hernandez avait le monde à ses pieds et la fortune à sa porte. Les Florida Marlins, son équipe de base-ball, venaient de remporter les World Series et de s'octroyer au passage le titre officieux de champions du monde de base-ball. Un succès dont les experts s'accordaient à lui attribuer la plus grosse part, au point de le coiffer du titre de meilleur joueur de la finale. Une réussite inespérée pour ce jeune Cubain au visage d'enfant, débarqué seulement deux ans plus tôt sur le sol américain après avoir fait défection au régime de Fidel Castro.

Aujourd'hui, Livan Hernandez vit des nuits agitées. Et il lui semble parfois au réveil que les images de son bel automne n'étaient que pures illusions. Le cause de ses insomnies ? Sept de ses anciens partenaires de l'équipe nationale de Cuba, qui ont fui le pays sur un vieux rafiot, en pleine nuit, avant de toucher terre aux Bahamas, le 28 décembre 1997. Et immédiatement demandé l'asile politique aux Etats-Unis.

Banal ? En apparence, assurément. Mais la réalité s'est rapidement révélée assez complexe pour intéresser la presse et mériter plusieurs communiqués des autorités américaines. Deux des joueurs cubains, en effet, ont obtenu sans peine la promesse d'être accueillis à bras ouverts aux Etats-Unis. Orlando Hernandez, le demi-frère de Livan Hernandez, et Alberto Hernandez, un simple homonyme des deux premiers, avaient aidé deux ans plus tôt une partie de l'équipe nationale de base-ball à fuir et à trouver refuge en Floride.

Un geste jugé suffisant, vu des Etats-Unis, pour leur accorder un visa américain et le statut de réfugié. Les cinq autres, eux, n'ont pu présenter de tels états de service. La porte de l'exil leur est donc restée fermée. Et ils ont patienté plusieurs jours derrière les grilles d'un centre de détention, aux Bahamas, à un jet de pierre de la luxueuse villa, propriété d'un industriel américain d'origine cubaine, où séjournaient leurs deux camarades de traversée.

LE TALENT D'UN FUTUR CRACK

Seul ennui, mais de taille : Orlando et Alberto Hernandez ont fait savoir à Washington et accessoirement aux dirigeants du base-ball américain que leur venue au pays était solidement liée au sort de leurs équipiers. Ils accepteraient un aller simple pour les Etats-Unis et une place dans une équipe de la Major League Base-Ball à la seule condition que le même accueil soit réservé au reste du groupe. Une exigence qui semblait aussi ferme que le bois dont sont faites leurs battes. Dans le cas contraire, les deux Hernandez avaient promis de patienter tranquillement dans leur retraite des Bahamas. En attendant une offre du gouvernement local ou d'un quelconque pays d'Amérique latine. Partout, en fait, où le mot base-ball suffit à remplir les stades.

Aux Etats-Unis, cette perspective ne réjouissait personne. A en croire les experts, Orlando Hernandez serait de la trempe de Livan, son demi-frère des Florida Marlins. Et il se murmure que le jeune Yoel Pedroso, vingt et un ans, l'un des « détenus » de Nassau, aurait le talent d'un futur crack dans la Major League Base-Ball.

Pas question pour les Américains donc de le laisser se faner dans une cellule des Bahamas. Ou, pis, s'échapper pour toujours vers un pays voisin. Mercredi 7 janvier, les sept jeunes Cubains ont pourtant pris, ensemble, un vol pour le Costa Rica. A l'arrivée, les autorités politiques et sportives leur ont réservé le meilleur accueil, avant de leur montrer le chemin du stade. Ils ne seront bientôt plus citoyens cubains. Et n'auront jamais été joueurs américains.

Alain Mercier

DÉPÊCHES

■ **NATATION : l'Américaine Tobie Smith est devenue championne du monde** du 25 km en eau libre, dimanche 11 janvier, à Perth (Australie). Chez les hommes, c'est Alexi Akatiev qui a remporté le titre. Déjà couronné sur 5 km, mercredi 7 janvier, le Russe a devancé l'Espagnol David Meca, deuxième à plus de deux minutes, et l'Argentin Gabriel Chaillou. Le Français Stéphane Lecat a pris la sixième place.

■ **Le Chinois Yu Zhuocheng**, champion du monde en titre et vice-champion olympique de tremplin à 3 mètres), a gagné, samedi 10 janvier, le titre de champion du monde de tremplin à 1 mètre, avec 417,54 points. Il s'est imposé devant l'américain Troy Dumais (415,74) et l'allemand Holger Schlepps (398,31).

■ **PATINAGE DE VITESSE : le patineur néerlandais Rintje Ritsma** a dominé, dimanche 11 janvier à Helksinki (Finlande), le championnat d'Europe de vitesse toutes distances après s'être imposé au cours du week-end dans deux épreuves sur quatre, le 5 000 m et le 1 500 m, puis en ayant terminé deuxième dans les deux autres : le 500 et le 10 000 m. Chez les dames, l'Allemande Claudia Pechstein a été sacrée championne d'Europe après avoir gagné la quatrième et dernière épreuve, le 5 000 m, devant l'Italienne Elena Belci et la Néerlandaise Tonny de Jong.

■ **RUGBY : après leur victoire**, dimanche 11 janvier, face à Narbonne (25-11), les Toulousains comptent toujours deux longueurs d'avance sur Colomiers, qui a remporté à Nice (43-24) son troisième succès à l'extérieur de la saison. La huitième journée de championnat de France a également été marquée par la nouvelle défaite de Brive (25-18 à Biarritz). Les champions d'Europe occupent aujourd'hui la septième place du classement avec 15 points. Dans la poule 2, Bègles-Bordeaux, battu à Castres (26-16) rétrograde à la cinquième place tandis que les Castrais partagent, avec 20 points, le fauteuil de leader avec le Stade Français, victorieux d'Agen (26-11) et Perpignan, vainqueur à Grenoble (13-10), grâce à un essai transformé de dernière minute.

■ **SKI NORDIQUE : les Norvégiens Frode Andresen et Ole Einar Bjöerndalen**, chez les hommes (10 km), et les Allemandes Petra Behle et Martina Zellner, chez les dames (7,5 km), ont permis à leur pays de réaliser le doublé, samedi 10 janvier, à Ruhpolding (Allemagne), lors des épreuves de sprint de la Coupe du monde de biathlon. Le Français Raphaël Poirée, troisième, samedi, après sa victoire du jeudi 8 janvier, se retrouve en tête du classement général mondial après cette huitième épreuve, avec 128 points, a égalité avec le deuxième, l'Allemand Sven Fischer.

■ **SNOWBOARD : la Française Karine Ruby** a gagné, samedi 10 janvier, le slalom parallèle de Grachen, en Suisse, comptant pour la Coupe du monde féminine après avoir remporté la veille le slalom géant. Elle occupe la première place (2 300 points) au classement général de la Coupe du monde, devant l'Autrichienne Manuela Riegler qui en compte 2 120. Chez les hommes, le Français Mathieu Chiquet a pris la deuxième place.

■ **BASKET-BALL : Thierry Gadou**, pivot de Pau-Orthez, a été blessé au menton et a eu trois dents cassées, samedi 10 janvier, lors du match qui opposait son équipe à celle de Toulouse (65-85) lors de la 17e journée du championnat de France. L'international français, qui a perdu connaissance, a dû se faire poser six points de suture. Ses chances de participer, mercredi 14 janvier, au match d'Euroligue (contre le PSG Racing) sont *« plus qu'incertaines »* a estimé son directeur sportif, Gérard Bouscarel.

■ **JUDO : deux médaillés d'or français aux Jeux olympiques d'Atlanta (1996)**, Marie-Claire Restoux et Djamel Bouras se sont empoignés par médias interposés. Concurrente du Paris-Dakar, Marie-Claire Restoux avait déclaré, depuis le Mali, dans les colonnes du quotidien *L'Equipe* : *« Aucune excuse ne justifie la prise de produits anabolisants. Bouras a quatre mois pour prouver son innocence, mais il a été positif deux fois et je ne vois pas bien comment il peut s'en sortir. »* Au micro de RTL, Djamel Bouras a répliqué : *« Elle dit n'importe quoi. Il faudra qu'elle s'arrête parce que sinon, j'ai mon avocat et on ne va pas tarder à l'attaquer en diffamation. »*

■ **TENNIS : l'Australien Lleyton Hewitt**, âgé de seize ans et onze mois est entré dans l'histoire du tennis mondial en emportant, dimanche 11 janvier, le tournoi d'Adelaïde (victoire en finale face à son compatriote Jason Stoltenberg 3-6, 6-3, 7-6) malgré un pitoyable classement ATP (550e au classement mondial). Il est le premier jouer aussi mal classé a gagné un tournoi ATP.

■ **LOTO : les tirages no 3 du Loto effectués samedi 10 janvier ont** donné les résultats suivants.

Premier tirage : 4, 9, 11, 36, 39, 40, numéro complémentaire : le 26. Pas de gagnants pour six bons numéros. Rapports pour cinq bons numéros plus le complémentaire : 626 725 F ; pour cinq bons numéros : 5 580F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 278 F ; pour quatre bons numéros : 139 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 28 F ; pour trois bons numéros : 14 F.

Second tirage : 7, 13, 17, 36, 38, 49, *numéro complémentaire* : le 3. Rapports pour six numéros : 9 209 670 F ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 44 895 F ; pour cinq bons numéros : 3 865 F ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 186 F ; pour quatre bons numéros : 93 F ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 22 F ; pour trois bons numéros : 11 F.

Nouveaux succès pour le skieur Hermann Maier

IL SEMBLE presque un extraterrestre, voire un monstre, à ses adversaires. Pour eux, au fil de ses victoires, Hermann Maier perd peu à peu de son humanité. Le skieur autrichien a gagné, samedi 10 et dimanche 11, les deux super-G de Schladming, laissant à chaque fois ses dauphins, les Autrichiens Stefan Eberharter et Andreas Schifferer, à plus d'une seconde. Maier porte à six le nombre de ses victoires cette saison : une en descente, deux en slalom géant et trois en super-G. Il aurait pu compter un septième succès s'il n'avait pas été disqualifié après sa victoire dans le géant de Val-d'Isère, en décembre.

Hermann Maier, vingt-cinq ans, est arrivé en Coupe du monde il y a deux ans. Ce gaillard originaire de Flachau s'était distingué par une victoire et une deuxième place dans les deux super-G organisés à Garmisch-Partenkirchen en janvier 1997. Spécialiste de vitesse et grand amateur de slalom géant, il avait alors commencé à engranger de bons résultats dans les trois disciplines tout en délaissant le slalom afin de pouvoir récupérer de ses effort.

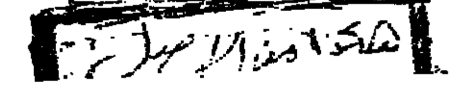
Hermann Maier explique ses résultats étonnants par une excellente préparation et une belle santé. Il n'a pas encore été embêté par des blessures. Parmi ses secrets, l'utilisation de la technique du géant dans le super-G ou la descente, les courbes taillées au plus haut devant les portes donnant au skieur une trajectoire très acérée. Une performance rendue possible par la puissance de ses jambes. Il doit aussi ses succès à la force de son équipe, où la forte émulation entre les Schifferer, Eberharter, Strobl, Knauss ou Trinkl commande les exploits.

LARGEMENT EN TÊTE

Avec 1 019 points, Hermann Maier est largement en tête de la Coupe du monde devant ses compatriotes Eberharter (648) et Schifferer (566). Il semble en bonne voie pour rejoindre Karl Schranz, le seul Autrichien à avoir gagné la Coupe du monde en 1969 et 1970. Hermann Maier, qui n'a jamais participé à des Jeux olympiques, est l'un des grands favoris de ceux de Nagano, qui se disputent du 7 au 22 février.

Chez les dames, le week-end de Bormio a vu la fin de deux séries. Samedi, l'Allemande Martina Ertl a clos celle de Deborah Compagnoni (neuf victoires consécutives en géant). Celle-ci finit troisième. Dimanche, une autre allemande, Hilde Gerg, a gagné le slalom, achevant l'invincibilité dans cette discipline de la Suédoise Ylva Nowen, qui avait remporté les quatre premières épreuves de la saison. Cette dernière finit neuvième. La Français Laure Péquegnot a réalisé la meilleure performance de sa carrière en se classant quatrième.

B. M.



Les tarifs aériens les plus bas vers dix destinations jusqu'au 15 mars

La morte saison des voyages au long cours débute avec une baisse générale des prix malgré la forte hausse des taxes sur certains pays. Deux tendances opposées se conjuguent : les meilleurs prix vont aux réservations précoces, comme aux soldes de dernière heure

Le développement du trafic aérien international peut se révéler favorable aux amateurs de voyages au long cours qui sont prêts à adapter leurs dates. Cette année encore, les compagnies proposent des prix d'appel et des promotions pour tenter *d'occuper au maximum leurs avions.* L'hiver est en effet une période où les voyageurs sont moins nombreux. Comme en 1996 et 1997, *Le Monde* propose au globe-trotter de profiter des avantages financiers de la *concurrence entre les transporteurs.* En reprenant les dix destinations que nous avons sélectionnées depuis deux ans, notre tableau donne les tarifs offerts en ce début du mois de janvier par Air *France et cinq voyagistes* (Reductour et Degriftour appartiennent au même groupe, mais diffusent des produits avec des délais d'utilisation différents). Constat : la hausse du dollar n'a pas provoqué *une augmentation des tarifs de ces* prix planchers. Ils sont quasiment stables depuis le 1er février 1997. Mais les taxes ne connaissent pas, elles, la même sagesse.

CHAQUE ANNÉE, l'Epiphanie donne le coup d'envoi des soldes. En matière de tarifs aériens, *« c'est la foire d'empoigne, les promotions succèdent aux promotions,* déclare Patrick Billebault, directeur des transports chez Nouvelles Frontières. *Les premiers prix affichés aujourd'hui sur l'Amérique du Nord étaient impensables voilà cinq ans.* » En effet, si on exclut les taxes qui, vers les Etats-Unis, dépassent depuis peu 300 F, le billet aller-retour pour New York se vend à peine 1 800 F et pour la Californie moins de 2 500 F.

« Au départ des Etats-Unis, c'est encore moins cher », confirme le responsable de Nouvelles Frontières. Ce phénomène s'explique par une *« grosse capacité de sièges en service dont la régulation s'avère très difficile d'une saison* à *l'autre, de l'été à l'hiver. On enregistre ainsi, en période creuse, nombre de promotions sur l'Atlantique nord, l'Asie et l'Afrique. Vers l'Amérique du Sud, au contraire, les quotas d'offres à bas prix se révèlent d'une grande instabilité. Les vols sont moins nombreux et la desserte demeure régie par des accords bilatéraux. »*

A la guerre des prix s'ajoute celle des fréquences, la deuxième alimentant la première. *« Avec nous, partez à n'importe quelle heure »*, plaisante Frédéric Battut, de Dégriftour, en imaginant le slogan d'une compagnie aérienne. *« Lufthansa a rajouté des vols vers Miami et Bangkok »*, précise le directeur de la production de la société de vente sans agence. En augmentant les fréquences, le transporteur allemand a renforcé ses hubs (plates-formes de transit), de Francfort et Munich. Les temps de correspondance ainsi réduits tempèrent l'inconvénient du changement d'avion pour les Français qui viennent en Allemagne attraper les vols long-courriers de la compagnie nationale. Idem pour British sur son territoire ou KLM, pour n'évoquer que les compagnies les plus présentes sur le sol français.

Globalement, malgré la hausse du dollar, le tableau ci-dessous montre une quasi-stabilité des plus bas prix du marché depuis un an (*Le Monde* du 1er février 1997). Lorsque les taxes ont trop augmenté, le transporteur fait un effort supplémentaire à la baisse afin que son tarif demeure compétitif.

Les plus long-courriers, vers l'Asie-Pacifique et vers l'Amérique du Sud, se maintiennent autour de 3 500 à 5 000 F, sauf exception. Exemple : Lauda-Air qui, pour mieux se faire connaître, casse les prix en commercialisant un Paris-Bangkok à 2 900 F, via Réductour. La compagnie autrichienne appartient à l'ancien *triple champion du monde de formule 1* Niki Lauda. Elle est présente en France depuis deux ans, et défend son leitmotiv « Service is our success ». *« Pour chaque contrainte imposée,* explique Benoit Beaussir, du service commercial parisien, *un changement d'avion à Vienne, une fréquence de vols limitée (3 par semaine de Paris), etc., on diminue le prix de 100 ou 200 F. »*

Paris ou province

Aujourd'hui peu importe, pour l'amateur de destinations lointaines, d'embarquer dans sa ville, qu'elle s'appelle Lyon, Nice ou Toulouse, peu importe encore de transiter par Paris ou par Francfort. L'ouverture du ciel européen permet aux concurrents directs d'Air France de desservir toutes les régions de l'Hexagone. Les compagnies étrangères ont à présent la possibilité d'aller chercher à domicile les provinciaux pour les convoyer jusqu'aux plates-formes de transit, les fameux *hubs*, afin qu'ils empruntent leurs lignes transatlantiques ou asiatiques respectives. Mieux encore, nombre de ces compagnies appliquent un prix unique pour les départs de Paris ou de villes de province. Un principe systématique chez KLM, Lauda et Swissair, qui à l'inverse de la majorité des transporteurs, dont Air France, annoncent au coup par coup cet alignement.

CLASSE « ÉCO » CONFORTABLE

Chez Lauda Air, dont les hôtesses, en jeans et blazer, conservent le sourire aux lèvres, on affirme que le passager devient de plus en plus exigeant. *« Il veut voyager pour pas cher, avec une qualité de service appréciable, disposer d'un siège confortable, de plus d'espace, de repas chauds élaborés etc. »*

Le tranporteur s'est équipé, en octobre 1997, d'un premier Boeing 777 dont la classe économique s'avère la plus confortable du marché : sièges ergonomiques avec repose-pieds, vidéo, fax et téléphone individuels. Le nouvel avion est en service sur la ligne Paris-Vienne-Kuala Lumpur-Sydney (3 fois par semaine, autour de 6 000 F jusqu'en Australie). Deux autres devraient suivre. D'ici l'an 2000, *tous les vols long-courriers,* y compris les Boeing 767, seront équipés (toutes classes confondues) de ce *« dream factory »*, usine à rêve.

Rares sont les compagnies qui possèdent des Boeing 777 dans leur flotte. United Airlines fut parmi les premières. Ils desservent sans escale Paris-San Francisco durant l'été, et Washington comme Chicago toute l'année. Singapore Airlines utilise le 777 entre Paris et Singapour en vol direct. Tandis que British Airways *le programme sur la côte est* de l'Atlantique Nord (New York, Washington, Montréal) et sur le Moyen-Orient.

Coup de chapeau au passage à *la compagnie britannique* tout comme Singapore Airlines, qui font un réel effort en classe économique en distribuant aux passagers un nécessaire de voyage, bien utile (masque, chaussettes et brosse à dent) sur les longues distances. Un exemple *à suivre pour les autres transporteurs.*

Les systèmes informatiques de gestion des réservations, ou *yield management*, visant à optimiser la *recette de chaque siège d'avion,* vol par vol, s'affinent. Les compagnies ajustent au mieux les prix à la demande, en fonction de l'évolution des réservations. Elles modifient simplement le nombre de sièges attribués à chaque classe tarifaire (une dizaine en classe économique), avec pour seul objectif le remplissage total de la cabine.

Depuis peu, on observe une double offensive en matière de politique tarifaire. Air France, qui joue sur tous les tableaux et fait cavalier seul en se privant totalement du réseau des soldeurs, l'illustre à merveille. Dès l'automne 1997, la mise en place de la grille Tempo des bas tarifs encourage les voyageurs à se déterminer à l'avance pour bénéficier de places aux meilleurs prix (7 ou 14 jours minimum de réservation, selon les destinations, pour avoir accès *aux Tempo 3 et 4). On constate* qu'un réel effort à la baisse, notamment vers l'Amérique latine, a été réalisé depuis l'an passé par la compagnie française pour se rapprocher des tarifs des transporteurs concurrents qui sont commercialisés via les spécialistes (dont ceux du tableau).

GUERRE DES « PROMOS »

Baisse apparemment insuffisante sur certains axes, puisque Air France a lancé dès janvier des « promos » sur les vols desservant le continent américain, valables jusqu'à la fin mars, avec un délai de réservation de 3 semaines minimum. *Promotions* immédiatement reprises par les principaux concurrents américains, dont United sous le label *« Amours de prix », et depuis* quelques jours par British Airways sous forme de « Billets doux » (laquelle élargit l'offre à une poignée d'autres destinations, dont Rio et Pékin).

Plus confidentiels, « Les Coups de pouce du mercredi » sont les vrais soldes d'Air France, annoncés chaque semaine, à J – 7, sur minitel (3615 AF). Ainsi, mercredi 7 janvier, on trouvait 370 vols à prix cassé, en France et à l'étranger, dont Hongkong à 3 900 F, Venise à 1 666 F ou encore Istanbul à 1 415 F.

British Airways, massivement présent à Paris et en province, déclare double jeu. *« Les « Billets doux », accessibles par toutes les agences de voyages sur le réseau informatisé de réservation GDS* (Global distribution system, via Sabre, Amadeus, etc), *s'alignent, au coup par coup et en fonction du remplissage, sur Air France »*, indique François Le Boulc'h, directeur des ventes tourisme à Paris. Tandis que *« les tarifs les plus compétitifs sont remis à nos partenaires, dont Nouvelles Frontières, Réductour, Havas, Directour et la Compagnie des voyages ».*

Il ne faut pas se leurrer, les bas tarifs, soumis à de sérieuses contraintes d'utilisation, concernent *une offre limitée de* sièges, quotas qui varient d'un vol à l'autre. En période de pointe, les avions se remplissent aisément et les compagnies réduisent le potentiel de places à prix planchers.

« Le passager, de plus en plus informé, est vite déçu lorsqu'il n'a pas accès à une promotion », reconnait Stéphane van Son, patron de la Compagnie des voyages. D'où le réel succès de son entreprise : + 30 % de clients en un an, dû en grande partie à Internet, vitrine informatique qui *lui permet d'afficher immédiatement* les offres à l'écran et d'effectuer les réservations en ligne.

Florence Evin

Le maquis des taxes

Si l'on décompte, à titre d'exemple, les taxes qui s'ajoutent *au prix d'un billet aller-retour* Paris-New York, *via* Londres, sur British Airways, d'une valeur de 1 990 F, tarif plancher soumis à de sérieuses contraintes, dont un *délai de réservation minimum de* vingt et un jours, on s'aperçoit qu'elles ne sont pas négligeables. A la date du 7 janvier, ces taxes s'élevaient à 309 F (contre 302 F *la veille, différence due à* l'incidence du taux de change du dollar). Ces 309 F, représentant 15 % du prix du billet et se décomposent en sept taxes *différentes.*

● **Aux Etats Unis** : 246 F de taxes imposées. Soit : 146 F (US International Transportation Taxe), 13 F (US Animal and Plant Health Inspection Service), 19 F (Passenger Facility Charge), 37 F (*Emigration Inspection Fee*), et 31 F (Custom User Fee).

● **En France** : 63 F de taxes françaises. Soit : 21 F (taxe de sécurité) et 42 F (International *Passenger Service Charge*).

● **Transit** : pas de taxe à Londres, ce qui n'est pas forcément le cas ailleurs. Ainsi, par exemple, en achetant son billet chez Nouvelles *Frontières, on paie 60 F de transit* à Francfort en voyageant sur Lufthansa, 28 F à Amsterdam quand on prend KLM, et 80 F à Vienne avec Lauda Air.

● ***Variations** : ces taxes,* obligatoires, peuvent varier à tout moment, du seul fait des pays concernés, au transit, à l'arrivée, comme au départ de France.

Les prix les plus avantageux de sept voyagistes (vols aller/retour et taxes comprises)

Départ Paris Tarifs TTC Validité : jusqu'au 15 mars	NEW YORK	LOS ANGELES SAN FRANCISCO	MIAMI	MEXICO	RIO DE JANEIRO	BUENOS AIRES	BANGKOK	DJAKARTA	DELHI BOMBAY	PÉKIN
Air France Tél. 0802 802 802 3615 ou 3616 AF	2 302 F Promo	3 362 F Promo	3 030 F Promo	3 786 F Tempo 4	4 090 F Promo	5 436 F Promo	4 630 F Tempo 3	6 065 F Tempo 2	4 648 F Tempo 3	5 030 F Tempo 3
Air Havas Tél. 01-41-06-41-06	2 175 F Lufthansa *	3 208 F KLM *	2 727 F KLM *	3 511 F Lufthansa *	4 095 F Lufthansa *	5 136 F Swissair *	3 704 F British Airways *	4 260 F Kuwait Airways *	4 250 F KLM *	3 485 F Lufthansa *
Reductour 3615 Reductour Tél. 01-34-46-70-00 www.reductour.fr	2 232 F Tower Air	2 749 F British Airways *	2 656 F British Airways *	3 528 F Lufthansa *	4 064 F TAP *	4 954 F Alitalia *	2 916 F Lauda *	4 804 F British Airways *	3 419 F British Airways *	3 504 F Lufthansa *
Compagnie des Voyages Tél. 01-45-08-44-88 www.lcdv.com	2 083 F Virgin Atlantic * Enfants 50 %	2 740 F Northwest * ou KLM *	2 463 F *Virgin Atlantic* * Enfants 50 %	3 531 F *Lufthansa* *	4 090 F Air France	4 849 F *Alitalia* *	3 400 F Lauda *	4 310 F *Garuda*	3 481 F British Airways *	3 311 F KLM *
Dégriftour 10-15 jours avant 3615 Degriftour Tél. 01-34-46-70-00	1 902 F Vol régulier	2 530 F Vol régulier *	2 300 F Vol régulier *	2 538 F Vol régulier *	3 159 F Vol régulier *	3 240 F Vol régulier *	2 929 F Vol régulier *	3 329 F Vol régulier *	2 869 F Vol régulier *	3 064 F Vol régulier *
Directour Tél. 01-45-62-62-62 3615 Directour www.directours.fr	2 170 F KLM *	2 830 F KLM *	2 700 F KLM *	3 550 F Lufthansa *	4 380 F KLM *	4 850 F Swissair *	3 430 F Lauda *	4 060 F Kuwait Airways *	3 490 F British Airways *	3 290 F KLM *
Nouvelles Frontières Tél. 08-03-33-33-33 3615 NF www.nouvelles-frontieres.fr	2 215 F Lufthansa *	2 604 F Corsair	2 778 F KLM *	3 471 F Lufthansa *	4 068 F KLM *	4 773 F KLM *	3 670 F Lauda *	4 390 F Kuwait Airways *	3 515 F British Airways *	3 318 F KLM *

** Cet astérisque signifie une correspondance avec changement d'avion. British Airways via Londres, Glasgow, Manchester ou Birmingham. Lufthansa via Francfort ou Munich. KLM via Amsterdam. Swissair via Zurich. Alitalia via Rome. Lauda Air via Vienne. TAP Air Portugal via Lisbonne. Virgin Atlantic via Londres. Kuwait Airways via Koweït. Avec Dégriftour, on ne connaît le nom de la compagnie qui solde ses vols qu'après avoir payé le billet d'avion. Tous les vols sans astérisque sont directs, avec ou sans escale. Pour certaines compagnies, notamment KLM, Lufthansa, Swissair et Lauda, tarifs enfants (moins de 12 ans) avec 25 à 33 % de réduction. Départs province au même prix que Paris sur KLM, Lauda, Swissair, et, selon les vols et les destinations, avec Air France, British Airways et Lufthansa. tous ces tarifs s'appliquent à un nombre limité de places.*

Pluie faible par l'ouest

UNE DÉPRESSION se creuse près de la Bretagne, engendrant des vents de sud forts. Une faible perturbation située sur l'ouest mardi matin se décalera lentement vers l'est l'après-midi. Le vent d'est à sud-est en Méditerranée, apportera de la pluie près des côtes.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Sur la Basse-Normandie, les pluies faibles du matin laisseront place à des éclaircies l'après-midi. Ailleurs, de belles éclaircies reviendront le matin, mais l'après-midi le ciel sera couvert avec de la pluie. Le vent de sud-est à sud soufflera jusqu'à 120 km/h près des côtes. Il fera de 11 à 13 degrés.

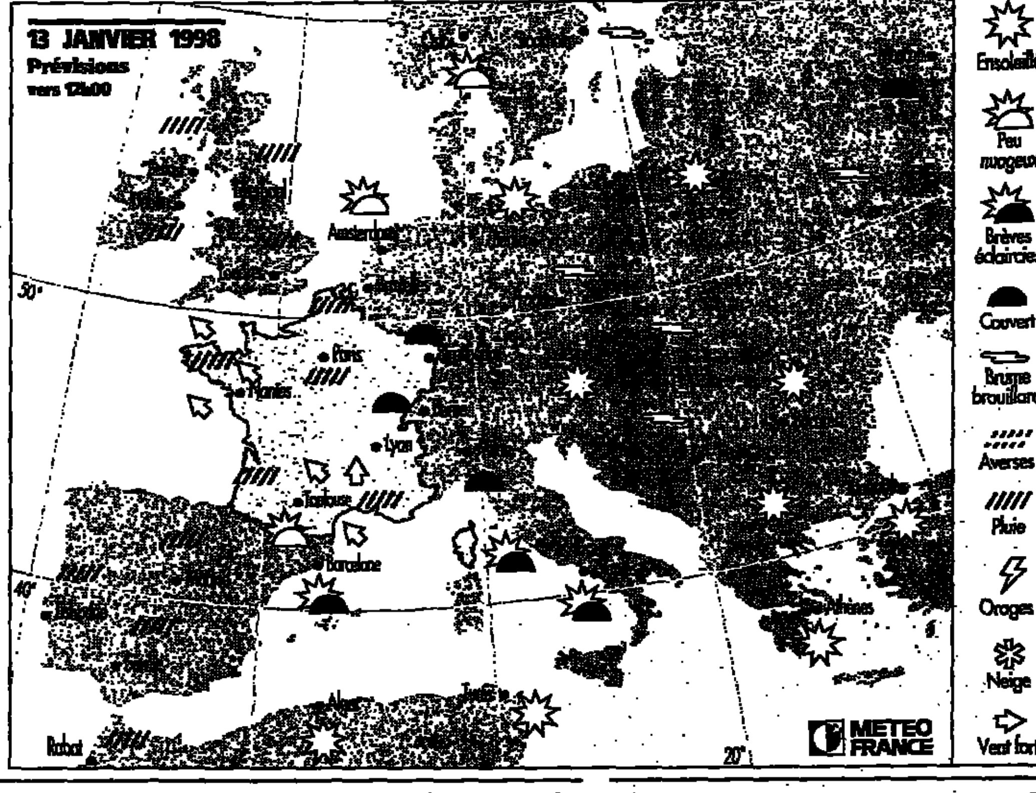
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur la Haute-Normandie, la pluie du matin laissera place à des éclaircies l'après-midi. Ailleurs, dès le matin, les nuages seront nombreux, puis l'après-midi il pleuvra faiblement. Il fera 10 à 12 degrés l'après midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages et les éclaircies alterneront le matin, puis l'après-midi le ciel deviendra très nuageux par l'ouest. Il fera 10 à 13 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, la pluie faible du matin laissera place à de belles éclaircies. Ailleurs, les nuages seront nombreux avec quelques ondées sur l'Aquitaine. Le thermomètre marquera 13 à 16 degrés.

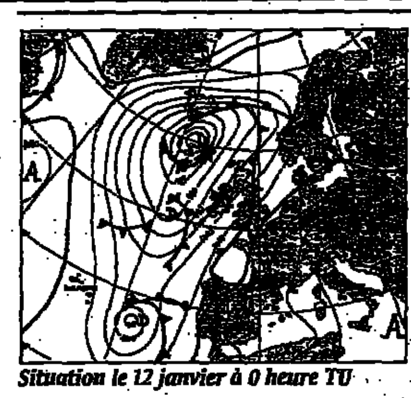
Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur le Limousin et l'Auvergne, il pleuvra faiblement dès la fin de matinée. Sur Rhône-Alpes, les éclaircies du matin laisseront place à un ciel très nuageux. Il fera doux, avec 12 à 15 degrés.

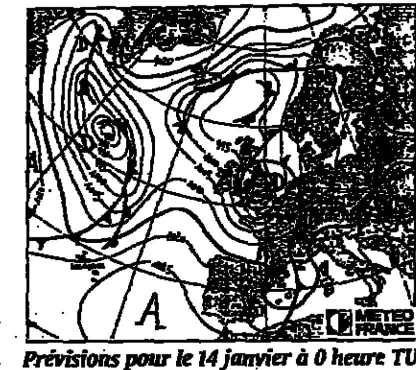
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Sur le Languedoc-Roussillon, le temps restera couvert avec de la pluie. Ailleurs, les nuages seront nombreux, avec de la pluie gagnant par l'ouest. Il fera 13 à 16 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 13 JANVIER 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	5/13	N	PAPEETE	27/31	C	KIEV	1/4	C	VENISE	3/7	C	LE CAIRE	9/18	S
AJACCIO	7/15	N	NANTES	9/12	N	POINTE-A-PIT.	23/29	S	LISBONNE	9/12	P	VIENNE	-4/5	S	MARRAKECH	7/16	P
BIARRITZ	12/16	P	NICE	7/15	N	ST-DENIS-RÉ.	24/30	S	LIVERPOOL	5/10	P	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	17/21	P
BORDEAUX	10/15	P	PARIS	6/13	P	**EUROPE**			LONDRES	8/12	P	BRASILIA	20/27	N	PRETORIA	17/29	C
BOURGES	7/13	P	PAU	6/15	P	AMSTERDAM	6/10	N	LUXEMBOURG	2/11	N	BUENOS AIR.	16/28	N	RABAT	9/16	P
BREST	8/11	P	PERPIGNAN	11/14	P	ATHENES	9/15	S	MADRID	6/11	P	CARACAS	23/30	S	TUNIS	8/17	S
CAEN	8/11	P	RENNES	9/12	P	BARCELONE	11/16	N	MILAN	4/6	C	CHICAGO	-13/-6	S	**ASIE-OCÉANIE**		
CHERBOURG	8/12	P	ST-ETIENNE	9/15	C	BELFAST	2/5	P	MOSCOU	-6/-4	C	LIMA	24/28	N	BANGKOK	25/32	S
CLERMONT-F.	7/15	P	STRASBOURG	1/10	N	BELGRADE	6/10	C	MUNICH	-5/8	C	LOS ANGELES	11/16	N	BOMBAY	21/33	S
DIJON	4/12	N	TOULOUSE	11/17	N	BERLIN	4/9	S	NAPLES	7/14	S	MEXICO	9/21	S	DJAKARTA	27/31	C
GRENOBLE	3/10	N	TOURS	7/13	P	BERNE	-3/8	S	OSLO	2/4	N	MONTREAL	-11/-3	*	DUBAI	16/20	P
LILLE	5/11	P	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	7/13	C	PALMA DE M.	10/18	S	NEW YORK	2/12	P	HANOI	22/28	P
LIMOGES	8/13	P	CAYENNE	25/28	P	BUCAREST	-3/11	S	PRAGUE	1/5	C	SAN FRANCIS.	10/12	N	HONGKONG	18/25	N
LYON	8/14	N	FORT-DE-FR.	24/28	S	BUDAPEST	-3/6	C	ROME	8/14	N	SANTIAGO/CHI	16/29	C	JERUSALEM	10/17	C
MARSEILLE	7/14	P	NOUMEA	23/27	S	COPENHAGUE	4/7	N	SEVILLE	6/14	P	TORONTO	-9/1	P	NEW DEHLI	10/17	S
						DUBLIN	3/6	P	SOFIA	2/9	S	WASHINGTON	3/16	N	PEKIN	-3/0	*
						FRANCFORT	-1/11	N	ST-PETERSB.	-1/1	*	**AFRIQUE**			SEOUL	1/6	S
						GENEVE	1/7	N	STOCKHOLM	5/6	C	ALGER	8/20	S	SINGAPOUR	26/31	C
						HELSINKI	0/4	C	TENERIFE	12/15	N	DAKAR	20/26	C	SYDNEY	21/27	S
						ISTANBUL	7/11	S	VARSOVIE	2/5	S	KINSHASA	23/28	P	TOKYO	3/7	S


Situation le 12 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 14 janvier à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **TURQUIE.** Un avion de ligne de la compagnie Turkish Airlines, avec 68 personnes à bord, est sorti de la piste, dimanche 11 janvier, lors de l'atterrissage à l'aéroport de Samsun, ville du nord du pays située sur les rives de la mer Noire. Lors de cet accident, les trois pilotes ont été blessés. L'avion, un RJ-100 assurant la liaison Istanbul-Samsun en milieu de journée, a quitté la piste en raison de son état glissant, dû à des chutes de neige, et d'un brouillard épais qui régnait au moment de l'accident. Des responsables aéroportuaires n'excluaient cependant pas une erreur de pilotage.

■ **FÉRIÉS.** En raison de fêtes religieuses ou nationales, les services publics et les banques sont fermés dans les pays suivants : mardi 13 janvier : à Porto Rico, au Togo ; mercredi 14 janvier : au Sri Lanka ; jeudi 15 janvier : au Japon, au Malawi.

INFORMATIQUE

Apple continue à miser sur ses ordinateurs Macintosh

SAN FRANCISCO
correspondance

Moins de fanfare et plus de sérieux. Lors de son intervention à l'exposition MacWorld qui s'est tenue à San Francisco (Californie) du mardi 6 au vendredi 9 janvier, Steve Jobs, cofondateur et président intérimaire d'Apple, a évité longs discours et considérations stratégiques. Il a présenté quelques produits nouveaux mais peu révolutionnaires. Tout au plus s'est-il offert le plaisir de garder pour la fin l'information la plus importante, plus significative pour la Bourse de Wall Street que pour les passionnés d'informatique.

Au dernier moment, comme s'il avait failli l'oublier, Steve Jobs a révélé qu'Apple a réalisé 45 millions de dollars de bénéfices pour le premier trimestre de son exercice (qui clôt le 31 décembre) sur un chiffre d'affaires d'environ 1,5 milliard de dollars. Une annonce qui a provoqué une hausse momentanée des actions d'Apple.

Sur le plan technique, le PDG intérimaire a annoncé une nouvelle version du MacOS 8 avec la résolution de quelques bogues, une plus grande vitesse et une technologie de lecture des vidéodisques numériques (DVD) qui sera la première à être totalement intégrée au système d'exploitation.

Steve Jobs a beaucoup insisté sur les vertus de la prochaine version de QuickTime, un logiciel qui permettra la retransmission de vidéo en direct. De bons points qui ont néanmoins déçu ceux qui attendaient des révélations sur Rhapsody, le futur système d'exploitation annoncé pour le mileu de l'année et pour lequel les premiers logiciels commencent à apparaître. Silence également sur l'ordinateur de réseau (NC) que de nombreux analystes guettaient avec impatience. Et pas un mot sur la nomination du PDG en titre qu'Apple semble avoir bien du mal à recruter.

PARTENARIATS

Les annonces les plus intéressantes viennent des partenariats d'hier et d'aujourd'hui. IBM, membre du consortium PowerPC avec Motorola et Apple, a annoncé un nouveau PowerPC 750 qui fonctionne à la fréquence de 275 MHz, soit 4 % seulement de différence par rapport au précédent (266 MHz). Mais IBM affirme que ce nouveau microprocesseur est plus rapide que les puces Pentium II à 300 MHz produites par Intel.

Hitachi a retenu l'attention avec la présentation de son DVD-RAM, un appareil qui permet de réaliser des enregistrements de DVD qui pourront être ensuite « lus » aussi bien par des Mac que par des PC. Les DVD de Hitachi peuvent contenir jusqu'à 5,2 gigaoctets d'informations.

Dans le domaine des logiciels, la palme revient à Microsoft, qui a participé pleinement au spectacle tout en se mettant au diapason de la foule des fans d'Apple. La suite logicielle Office 98 sera disponible au mois de mars. Beaucoup mieux adaptée à l'environnement du Mac, elle permet, par exemple, le travail de plusieurs usagers sur une même feuille de calcul tout en gardant la trace, grâce à un code de couleur, de l'auteur de chaque modification.

Le public a fort apprécié une volonté de simplification qui correspond bien à la culture Mac. Ainsi, l'installation du programme s'effectue suivant la technique du « *drag and drop* ». Office 98 offre plusieurs fonctions que l'on trouve « *seulement sur Mac* » ou « *d'abord sur Mac* ». D'ailleurs, la suite logicielle sera disponible pour les ordinateurs d'Apple avant de l'être pour les PC.

Un cadeau de Microsoft qui indique aux développeurs de tous bords que l'entreprise de Bill Gates s'est sérieusement impliquée dans le sauvetage d'Apple et qu'ils peuvent continuer à travailler pour le Mac. Mais, pour le moment, Microsoft n'a montré aucune application pour Rhapsody, qui, pourtant, s'annonce comme un système d'exploitation multiplateforme.

Rand Miller, l'un des deux frères créateurs de Riven et de Myst, s'est taillé un joli succès en annonçant la prochaine sortie de son jeu sur DVD pour Mac.

Tout cela suffisait pour enthousiasmer un public d'environ trois mille personnes acquises d'avance. La salle de conférence était bondée et l'exposition a reçu des dizaines de milliers de visiteurs. Il faut dire que San Francisco est le lieu de prédilection pour les « macintoshiens » en raison de la proximité du siège d'Apple, à Cuppertino, et de la Silicon Valley, et du fait de la présence d'un très grand nombre de compagnies spécialisées dans la production de contenu multimédia. Pour ces dernières, le Mac de haut de gamme reste une plate-forme de choix. Mais leur soutien ne suffira pas pour générer des ventes suffisantes.

Les ordinateurs personnels vendus moins de 1 000 dollars (moins de 6 000 F) représentent maintenant plus de 40 % des ventes (*Le Monde* du 6 janvier). Selon Tim Bajarin, président du cabinet d'études Creative Strategies, « *si Apple veut rester compétitif, la société doit se rendre compte que c'est dans ce secteur qu'on trouve les nouveaux clients* ». Pendant que Steve Jobs réalisait un rétablissement fragile grâce aux modèles de haut de gamme, le marché opérait un glissement substantiel vers les appareils bon marché. C'est une réalité que, selon Tim Bajarin, Apple ne peut pas ignorer.

Francis Pisani
pisani@lemonde.fr

Bons résultats des ventes sur Internet

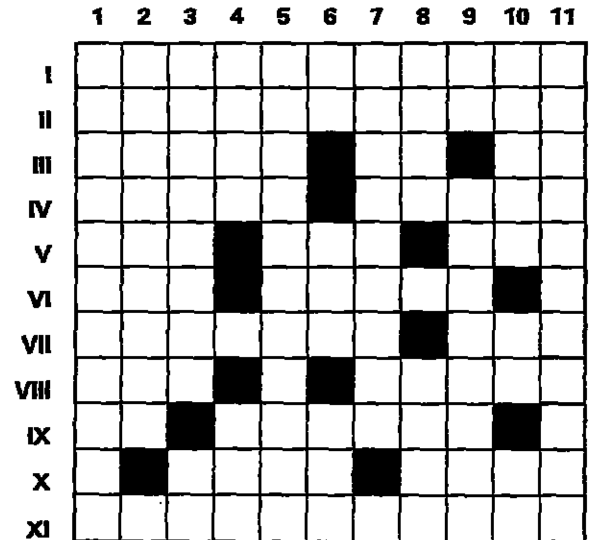
Le résultat positif de 45 millions de dollars (270 millions de francs) enregistré par la société Apple au premier trimestre de son exercice 1998 (octobre à décembre 1997) est essentiellement engendré par les licenciements réalisés l'an dernier, une gestion plus rigoureuse et une politique de vente plus agressive. L'entreprise s'est appuyée sur CompUSA, la plus grosse chaîne de magasins spécialisés en informatique aux Etats-Unis. Ses ventes y sont passées de 3 % du chiffre d'affaires total en octobre à 14 % en décembre 1997.

La commercialisation en direct grâce au réseau Internet a également donné de bons résultats. Près de trois millions de copies du nouveau système d'exploitation MacOS 8 ont été vendues par les transactions sur le réseau. Par ailleurs, cent trente mille machines équipées du nouveau microprocesseur PowerPC G3 ont trouvé acquéreur au cours des cinquante et un jours qui ont suivi leur lancement, début novembre 1997. Mais le trimestre qui vient de commencer est traditionnellement le plus mauvais de l'année pour Apple qui aura du mal à éviter de retomber dans le rouge.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98011

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Facilite les échanges de mots. – II. Dont les neurones sont au travail. – III. Pièce à plusieurs voix. Fait face à La Rochelle. En tête. – IV. Bernard et Bertrand, des deux côtés de la caméra. Procure une certaine aisance. – V. Période chaude. Surveille les pavillons. Lignes franciliennes. – VI. Bouleversé. Dépassée par les problèmes. – VII. Anciens maîtres devenus maîtres de l'étalage. Pour placer ses petites économies. – VIII. Point de départ à Londres. La bonne carte. – IX. Patron raccourci. Te prends pour un aigle. – X. Le mari de Gala. Mit en musique Le Roi d'Ys. – XI. Quand trop c'est trop.

VERTICALEMENT

1. A prendre avec des pincettes, si on souhaite le garder. – 2. Actif dans l'héritage. – 3. Le pouvoir d'agir à sa guise. Particule d'insistance. – 4. La mer qui le vit disparaître a pris son nom. Effet pour rire. – 5. Autre nom pour la mélisse. – 6. N'importe qui. Fuite de gaz. Sa pureté devient rare. – 7. Empêchât d'agir. – 8. Dans le test. Fin de partie. – 9. Voyelles. Confiai le poste. – 10. En rapport avec le raisin. D'un auxiliaire. Saint manchois. – 11. Pour être sûr d'avoir une place.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98010

HORIZONTALEMENT

I. Contrechamp. – II. Opéra. Haler. – III. Néréide. Ure. – IV. Trop. Avenir. – V. Râlas. Russe. – VI. Ebiseler. Et. – VII. Cl. Saison. – VIII. Hèlent. Pela. – IX. Estimerai. – X. No. Ego. Ait. – XI. Thé. Sélecte.

VERTICALEMENT

1. Contre-chant. – 2. Opérable. Oh ! – 3. Néroli. Lèse. – 4. Trépassés. – 5. Raï. Séantes. – 6. Da. Litige. – 7. Chèvres. Mol. – 8. Ha ! Europe. – 9. Aluns. Nérac. – 10. Merise. Lait. – 11. Préretraité.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 52

Bonne année !

A = 999...999 est le nombre qui s'écrit en accolant 1 998 fois le chiffre 9. Quelle est la somme des chiffres du nombre obtenu en multipliant A par 1998 ? *Solution dans* Le Monde *daté 20 janvier.*

Elisabeth Busser et Gilles Cohen © POLE 1998

Les jeux dans « Le Monde »

Dans cinq de ses numéros de la semaine, *Le Monde* publie, en plus des mots croisés, un jeu.

Le lundi, dans le journal daté mardi, un problème mathématique.

Le mardi, dans le journal daté mercredi, une grille de Scrabble.

Le mercredi, dans le journal daté jeudi, une chronique de bridge.

Le jeudi, dans le journal daté vendredi, une question sur l'art.

Le samedi, dans le journal daté dimanche-lundi, les échecs.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 51
paru dans *Le Monde* du 7 janvier

Appelons A et B les deux zones mémoires, a et b les nombres qu'elles contiennent.

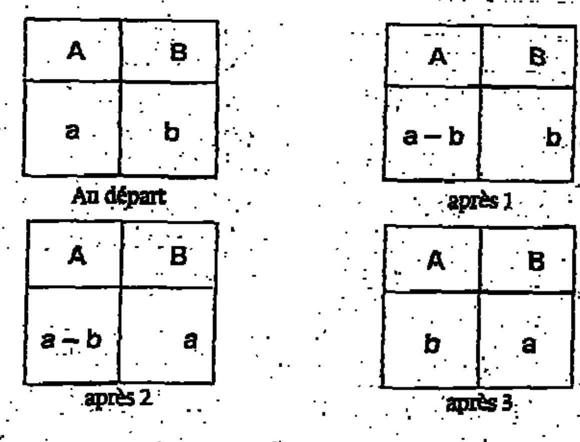
Voici une suite d'opérations qui échange leur contenu :

1. – A ◆ A – B (on affecte dans A la différence entre le contenu de A et le contenu de B : A contient maintenant a – b, B contient toujours b).

2. – B ◆ B + A (on affecte dans B la somme du contenu de A, a – b, et du contenu de B, b : A contient toujours a – b, B contient a, car (a – b) + b = a).

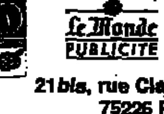
3. – A ◆ b – A (on affecte dans A la différence entre le contenu de B, a, et le contenu de A, a – b : A contient maintenant b, car a – (a – b) = b, B contient toujours a).

Contenu des mémoires :

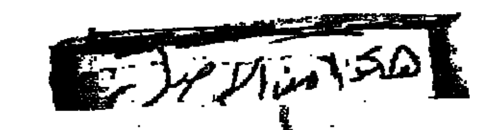


Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex


Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE



MUSIQUE Mort le 14 août 1996, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, le chef d'orchestre roumain Sergiu Celibidache était célèbre pour son talent, son refus de publier des disques, son enseignement et ses relations difficiles avec les tutelles qui employaient les orchestres qu'il dirigeait. ● SA FEMME ET SON FILS ont décidé, devant l'avalanche de disques pirates, d'autoriser la publication d'un coffret de onze disques réunissant des bandes de concerts publics enregistrés à Munich au cours des années 80 et 90. Ce legs est un condensé de l'art d'un musicien, dont il est possible de rejeter l'univers mais pas de nier la fascination qu'il communique à ses auditeurs. ● EN 1989, le chef d'orchestre Carlos Kleiber avait envoyé à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* un texte ironique qui remettait à sa place le chef roumain, qui venait de se livrer à une partie de chamboule-tout avec ses collègues.

Sergiu Celibidache, le pouvoir solitaire et écrasant d'un chef

La commercialisation par EMI d'un coffret de onze disques enregistrés en public avec l'Orchestre philharmonique de Munich permet enfin d'accéder aux interprétations de ce maître controversé, disparu en 1996, qui refusait de publier des disques

EN 1989, Sergiu Celibidache accordait un entretien à l'hebdomadaire allemand *Der Spiegel*. Les propos qu'il tint alors sur quelques-uns de ses collègues morts et vivants firent, une fois de plus, le bonheur des échotiers. Herbert von Karajan n'était qu'« *affreux. Ou c'est un bon homme d'affaires. Ou il est sourd* », Arturo Toscanini, « *une usine à notes* », Riccardo Muti, un chef « *doué, mais un grand ignare* », Claudio Abbado, « *une plaie ; totalement dénué du moindre talent. Je pourrais survivre à trois semaines sans manger, mais trois heures de concert avec lui, ce serait l'infarctus assuré* », Karl Böhm, « *un sac de patates qui n'a jamais dirigé une note de musique de sa vie* ». Ces gentillesses venaient après de nombreuses autres proférées dans la presse.

Ces propos lui valurent une réponse de Carlos Kleiber *(lire ci-contre)*, un chef connu pour sa dévotion à la musique, sa discrétion exemplaire, admiré par tous les musiciens et vénéré par les mélomanes qui espèrent un jour ou l'autre avoir la chance d'assister à l'un des rarissimes concerts qu'il dirige. Les déclarations de Celibidache lui valaient l'inimitié de ses confrères... qui ne pouvaient cependant qu'admirer sa capacité à créer un univers qui transcendait la collectivité de musiciens de l'orchestre symphonique. Certains, humoristes à leurs heures, affirment toutefois que le Roumain était un chef génial... pour formations de série B. Ils n'ont pas tort, mais ne devraient pas oublier cette saillie si célèbre qu'on ne sait plus trop qui l'a prononcée : « *Il n'y a pas de mauvais orchestres, seulement de mauvais chefs.* » Celibidache aura effectivement dirigé majoritairement des « mauvais orchestres » au cours de sa carrière, mais il les aura toujours transfigurés.



MORTEN LANGKILDE/COLLECTION FONDATION CELIBIDACHE

Sergiu Celibidache en répétition avec la Chapelle royale de Copenhague, qu'il a dirigée au début des années 60 alors qu'il n'était encore qu'un outsider dans la vie musicale.

PHALANGES OBSCURES

Sergiu Celibidache, mort en 1996 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, était célèbre pour son refus de publier des disques. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, qu'il avait passée à Berlin comme élève de l'Académie de musique, il en avait pourtant enregistré avec la Philharmonie de Berlin et à Londres. Réédités de loin en loin par EMI et Decca, ces disques sont d'une qualité qui ne les distingue pas de ceux d'autres chefs d'orchestre talentueux. Le Roumain était déjà un meneur d'orchestre, mais il n'était pas encore Celibidache. Il le deviendra peu à peu, quand, après avoir été évincé de l'orchestre berlinois au profit d'Herbert von Karajan au milieu des années 50, il s'exilera en Amérique du Sud, d'où il repartira à la conquête du pouvoir à la tête de phalanges obscures.

Cet outsider dirigera ensuite en Italie, dans les pays nordiques, en Allemagne, avant de faire une entrée triomphale dans la carrière quand il dirigera l'Orchestre national de France au cours de trois saisons qui marquèrent la vie de cette formation – 1973, 1974, 1975. Sa présence à la tête des institutions symphoniques était ponctuée par des crises provoquées par des exigences qui faisaient peu de cas des réalités économiques et humaines qui conditionnent la vie d'une collectivité et par des séances de répétitions publiques qui avaient deux avantages : être des leçons de musique offertes à tous et désamorcer les éventuelles rebuffades des musiciens.

Celibidache refusait de publier des disques, mais il est paradoxalement le chef d'orchestre qui a le plus enregistré : il aura presque toujours dirigé des formations liées à une radio publique depuis son départ définitif de Berlin et n'aura pas non plus refusé d'être filmé. Celibidache refusait le disque parce qu'il affirmait que « *le son ne peut se vivre ou s'expérimenter qu'à l'intérieur de son espace d'origine* ». Il avait néanmoins laissé publier quelques vidéos (chez Sony et Warner) qu'il était toujours possible d'écouter... en coupant l'image du téléviseur et n'avait pas engagé de poursuites contre les éditeurs italiens qui avaient multiplié les publications non autorisées de bandes provenant des archives radio – le plus souvent mal enregistrées.

Après sa mort, son fils et sa femme ont décidé de publier avec EMI un coffret de onze disques regroupant des enregistrements choisis par Marcus Herzog dans les archives de l'Orchestre philharmonique de Munich – les royautés iront à deux fondations. Ces interprétations sont de vrais enregistrements publics, ni corrigés des fausses notes ni remontés en choisissant les meilleures prises de chacun des mouvements des ouvrages dirigés par le chef d'orchestre roumain.

URNE FUNÉRAIRE

A regarder le petit cube publié par EMI, on comprend un peu Celibidache. Voilà son souvenir musical réduit à une urne funéraire conservant les cendres d'un art qui, en effet, ne pouvait se vivre que dans la réalité d'une acoustique et dans l'anonymat d'une foule envoûtée par ce que le commun des mortels appelle une interprétation. Celibidache refusait ce terme. Il lui substituait celui de vérité – une vérité qu'il pensait atteindre en créant des conditions qui faisaient oublier leur égo aux musiciens jusqu'à ce qu'ils deviennent les parties d'un même corps agissant collectivement.

Effrayant ! Le vrai pouvoir de Celibidache tenait en ceci : la négation d'une conscience artistique individuelle, de l'engagement, de l'empirisme et de la prise en compte du nécessaire compromis collectif pour parvenir à recréer une œuvre. D'autant plus effrayant que le pouvoir incantatoire de Celibidache s'étendait au public. Les mélomanes devenaient trop souvent les sectateurs d'un homme dont la plus grande erreur aura été de penser et de convaincre les autres que sa parole ne pouvait être discutée, qu'aucun autre système de pensée que sa fameuse phénoménologie musicale ne tenait. Quelques-uns de ses élèves auront ainsi été broyés par l'excès de pouvoir d'un artiste trop intransigeant pour écouter l'autre. Dans la vie, il semble avoir été bien différent. Sa générosité ne lui a jamais fait demander un centime à ses élèves, et plus d'un musicien d'orchestre lui doit de jouer sur un bel instrument.

Alain Lompech

Quand Carlos Kleiber moquait son irascible confrère

DANS SON NUMÉRO de janvier, la revue *Répertoire des disques compacts* publie un texte adressé à *Der Spiegel* par le chef d'orchestre Carlos Kleiber, en avril 1989, quelques jours après la publication des déclarations de Sergiu Celibidache, qui s'en était pris à quelques-uns des grands chefs du passé et du présent. Signé... Toscanini (!), ce texte remet le chef d'orchestre roumain à sa place. En voici quelques extraits :

Telex de Toscanini (Ciel) à Celibidache (Munich),

Cher Sergiu ! Nous t'avons lu dans le Spiegel. *Tu t'énerves, mais nous te pardonnons. Nous n'avons d'ailleurs pas le choix. Le pardon est de bon ton ici. (...) Papa Josef, Wolfgang Amadeus, Ludwig, Johannes et Anton disent préférer les seconds violons à droite et déclarent que tous tes tempos sont faux. D'ailleurs, au fond, ils n'en n'ont rien à battre de telles conneries... de toute façon, ici, En Haut, on n'a pas le droit de s'occuper de conneries. Le Boss ne veut pas. (...) Je suis désolé de devoir te l'avouer, mais ici, En Haut, nous sommes tous toqués d'Herbert. Les chefs sont même un peu jaloux de lui. (...)*

L'intégralité du texte de Carlos Kleiber, tenu pour l'un des musiciens majeurs de ce siècle et connu pour sa timidité, sa discrétion et sa désespérante absence des salles de concerts, est publiée dans le cadre d'un dossier consacré à Sergiu Celibidache qui comprend une table ronde passionnante sur l'art et la personnalité du chef roumain, à laquelle ont participé Gérard Wilgowicz et Patrick Lang, anciens élèves de Celibidache, Jean-Marie Brohm et Pascal Brissaud, critiques musicaux.

★ Répertoire des disques compacts, nº 109, janvier 1998. 28 F.

Interprète, malgré tout

RENDRE COMPTE du travail de Sergiu Celibidache revient à utiliser une terminologie récusée par ce chef, aller contre un discours qu'il a lui-même verrouillé. C'est, enfin, s'exposer aux récriminations de ses élèves et adorateurs : le Roumain serait un génie indiscutable. Une partie des concerts qu'il a donnés à Munich avec l'orchestre de la ville, de 1979 à sa mort en 1996, étant maintenant disponible sur disques, il est possible de les écouter, de les réécouter en se dégageant du cérémonial du concert.

Ecouter dans un laps de temps assez court – comment faire autrement ? – les onze disques du coffret Celibidache est une expérience singulière. Elle tient de l'immersion dans un univers sonore qui contredit un musicien pour qui l'interprétation n'était qu'un leurre. Pour Celibidache, chaque œuvre avait une vérité irréfragable.

Or les principes qu'il applique à la restitution des œuvres sont toujours les mêmes. Mozart, Haydn, Beethoven, Tchaïkovski, Debussy, Ravel, Bartok, Wagner, Schumann et Schubert sonnent de la même façon. Ses lectures sont marquées par une subjectivité tellement forte qu'elle ne s'accorde pas nécessairement avec l'œuvre elle-même. A moins de considérer que tous les chefs aient tort. Or, bien souvent, avant même de reconnaître l'œuvre, on reconnaît la patte de Celibidache.

Appelons donc une interprétation une interprétation, et notons que celles de Celibidache ont des défauts et des qualités. Ces dernières sont objectivement nombreuses. La sonorité ronde, moelleuse, voluptueuse des Munichois, la capacité du chef à produire une gradation infinie de couleurs dans une dynamique exceptionnellement étendue – d'un *pianissimo* à la limite du silence et paradoxalement toujours sonore à un *fortissimo* plein et jamais dur, toujours contrôlé. Sa capacité à faire sonner toutes les parties, à donner sa chance d'être entendu au moindre détail de la partition, à faire chanter tous les pupitres, à ne jamais perdre un instant la trajectoire d'un mouvement, et du mouvement dans l'œuvre, est assez soufflante. Même quand la vitesse d'exécution est si lente qu'elle gêne les instrumentistes. La ponctuation de Celibidache est aussi sophistiquée que l'art de Proust à construire des phrases démesurément longues mais idéalement rythmées. Les défauts ? Des attaques parfois peu synchrones et un embonpoint des cordes et des vents graves d'autant plus gênant que les dessus sont lumineux et la pâte orchestrale toujours idéalement mise en espace.

Celibidache contrôle en permanence le passé, le présent, le devenir de la musique qu'il fait revivre. Il en a une représentation mentale instantanée identique à celles de Bach et de Mozart, qui avaient l'œuvre en tête – temps et espace virtuellement confondus – et qui se « contentaient » de la coucher par écrit. Racine pourrait aussi être invoqué. Lui demandait-on : « *Comment va votre Phèdre ?* », il répondait : « *Elle est faite, il ne reste plus qu'à l'écrire.* » Dans le même temps, Celibidache s'immisce dans le texte imprimé pour en faire surgir ce qu'il appelle la vérité de l'œuvre, qui n'est qu'une des nombreuses vérités recevables un jour donné, dans un lieu donné par une personne donnée. Il exige alors de son auditeur qu'il oublie tout ce qu'il pense savoir d'une pièce de musique. C'est impossible. Sans cesse viennent donc se superposer des images antagonistes. La vérité de l'un contre celle de plusieurs un.

Un hypnotiseur dont le pouvoir sur les consciences n'a aucun équivalent

Là, les limites de Celibidache se font jour. Le chef adopte des tempos trop lents et fait sonner les accords avec une insistance qui frise parfois la délectation sonore. Son idée selon laquelle le tempo est directement lié à l'acoustique de la salle est juste mais banale. Elle est mise en pratique par tous les bons musiciens. Dans une certaine limite cependant, car le caractère d'une œuvre peut être tellement modifié par un changement trop important de la vitesse d'exécution qu'il vaudrait alors mieux ne pas la donner dans une salle vraiment inadaptée ; celle où se produit la Philharmonie de Munich doit donc être étrangère à la totalité des œuvres réunies dans ce coffret... à l'exception du *Boléro* dont l'implacable détermination est précisément ce que Maurice Ravel exigeait pour cette « *œuvre sans musique* », selon ses propres termes.

La lenteur de Celibidache n'est jamais ennuyeuse. Elle est hypnotique. La quantité d'informations qu'il fait entendre est en relation directe avec ce que l'on peut percevoir distinctement dans l'exécution d'un orchestre dont la virtuosité n'est pas la qualité première. Question : tout doit-il être entendu consciemment dans une œuvre ? Ne peut-on légitimement affirmer que certains détails doivent être perçus inconsciemment, presque de façon subliminale ? Claudio Arrau, l'un des musiciens les plus clairvoyants sur lui-même et sur la musique, croyait à cela.

Plutôt que de qualités et de défauts, il vaudrait mieux insister sur une caractéristique commune à toutes les interprétations de Celibidache : elles contraignent à l'écoute. Une conviction, une détermination supérieures s'imposent à l'auditeur. Celibidache est un hypnotiseur, un sorcier peut-être, dont le pouvoir sur les consciences n'a aucun équivalent. Un pouvoir qui reste intact à l'audition des disques, preuve supplémentaire s'il en fallait que la musique, c'est quand même du son : une idée totalement rejetée par un chef qui réussit presque toujours, pour peu qu'on écoute analytiquement plus que globalement, à faire tomber les barrières de résistance durant le temps de l'œuvre : un événement capte toujours l'attention qui est toujours de l'ordre de la pure jouissance hédoniste – beauté des lignes mélodiques, moments suspendus, transitions époustouflantes. Revenant à soi, on rejette ce prisme que l'on juge déformant, mais on ne cesse pourtant jamais de penser à ce que l'on a écouté. Celibidache est ailleurs, incomparable à ses confrères, il réinvente la musique sans tenir compte de la signification que la majorité des musiciens lui donnent. A chacun d'en juger.

Al. Lo

★ *Sergiu Celibidache*. Un coffret de onze CD EMI Classics, comprenant le *Concerto pour orchestre*, de Bartok, les *Quatrième* et *Cinquième symphonies*, de Beethoven ; *La Mer* et *Iberia*, de Debussy ; les *Symphonies nºs 92, 103 et 104*, de Haydn ; la *Quarantième symphonie*, de Mozart ; les *Tableaux d'une exposition*, de Moussorgski-Ravel ; le *Boléro*, de Ravel ; la *Neuvième symphonie*, de Schubert ; les *Troisième* et *Quatrième symphonies*, de Schumann ; les *Cinquième* et *Sixième symphonies*, de Tchaïkovski et des extraits symphoniques tirés d'opéras de Wagner. Disques disponibles séparément, à l'exception du disque Bartok. A paraître le 12 janvier.

La reconnaissance arrive à temps pour Yves Beaunesne

Sa mise en scène de « L'Eveil du printemps », de Wedekind, est présentée au Théâtre de la Ville

YVES BEAUNESNE a ses étrangetés. Cet homme jeune se déplace toujours avec une valise qui a vécu. Les comédiens qu'il rencontre lui demandent souvent ce qu'elle contient. Ça le rend timide. *« Des objets sans importance. Dans un monde où tout est mobilité, ils représentent une immobilité dont j'ai besoin. »* Yves Beaunesne a trente-quatre ans. Il parle avec des phrases qui se referment sur elles-mêmes, comme des ellipses. Il vient du Nord. Son père, belge, aurait voulu être musicien. Empêché par sa famille, il est devenu avocat, mais il n'a pas renoncé au violoncelle. *« Très tôt, j'ai fonctionné par images, dans une famille dominée par le son. Un de mes premiers souvenirs : j'ai cinq ans, c'est la nuit, je descends dans le salon. Je vois mon père avec le violoncelle entre les jambes, j'ai l'impression qu'il trompe ma mère. Je rougis, je pars. Mon père ne m'a pas vu. »*

Les Beaunesne ont des assises. Côté paternel, l'arbre généalogique remonte jusqu'à un archevêque du XVIe siècle. Côté maternel, jusqu'à un jésuite, Frédéric von Spee von Langenfeld, *« qui s'est battu pour la laïcisation de la poésie. Il disait que la poésie ne peut se passer du vide. »* Tout cela laisse des traces. Avec ses trois frères et sœur, Yves Beaunesne est élevé entre la Wallonie et la Touraine, dans une ambiance de non-violence, et des principes. On l'envoie dans un collège religieux de gauche. *« Ça fera la part des choses »*, lui expliquent ses parents, conservateurs. Au cours de ses années d'étude, il vit la même expérience que celle relatée dans le film *Le Cercle des poètes disparus*. Avec un ami qui se suicide à l'issue d'un week-end poétique.

Le théâtre vient insidieusement, à travers le grand-père. *« Ce qui m'a le plus frappé, la première fois que j'y suis allé, c'est de sentir les parfums, les haleines et les muscs de centaines de gens. Venant d'une famille associée à l'odeur des fleurs, j'ai été bouleversé. Depuis, pour moi, le théâtre c'est l'humeur, l'humain qui sent, sue et pue, parfois. Aujourd'hui encore, j'aime quand un comédien mouille sa chemise. »* Yves Beaunesne commence à faire du théâtre avant le bac. Il crée une troupe, monte la pièce d'Ibsen, *Maison de poupée*, dans laquelle il joue. Affreusement mal, se souvient-il. *« Ça a été une souffrance terrible. Etre mauvais dans un rôle m'a fait comprendre à quel point le théâtre était une chose essentielle. »* Trois mois plus tard, le jeune homme entre à l'Ecole nationale supérieure des arts du spectacle, à Bruxelles. Il y apprend l'énergie – ce qu'il trouve bien, mais insuffisant. Il se sent incomplet.

« HISTOIRE SIMPLE ET FRAGILE »

Alors il part pour Paris. Au Conservatoire national supérieur d'art dramatique. *« La beauté, la profondeur des racines du théâtre m'ont sauté aux yeux. J'y ai tout appris. »* A la sortie, il joue au théâtre (avec Tilly, Jacques Kramer, Isabelle Pousseur...) et au cinéma (avec Bertrand Blier, Eric Rochant), tout en sentant que sa voie n'est peut-être pas là. Le 14 juillet 1988, Yves Beaunesne a rencontré Patrice Chéreau à Avignon, où il créait *Hamlet*, de Shakespeare. Il est devenu son assistant, pour *Wozzeck*, l'opéra d'Alban Berg, *Dans la solitude des champs de coton*, de Bernard-Marie Koltès, et, au cinéma, *La Reine Margot*, dans lequel il joue un tout petit rôle de protestant. A l'invitation de Joël Jouanneau, il crée son premier spectacle à Paris, en 1993 : une adaptation du roman merveilleusement théâtral de Philippe S. Hadengue, *Petite chronique des gens de la nuit dans un port de l'Atlantique nord*. Des hommes et des femmes qui se retrouvent et parlent, sans fin, dans un bar. C'est ce qu'aime Yves Beaunesne. *« Le théâtre ne raconte pas l'histoire d'un homme de quarante ans, beau, parfumé, qui roule en BMW. Il raconte l'histoire simple et fragile des gens. »*



GÉRARD AMSELLEM

Yves Beaunesne : « Le théâtre c'est l'humeur, l'humain qui sent, sue et pue, parfois. »

Quatre ans plus tard, Yves Beaunesne a parcouru un long chemin. Il en est à gérer la reconnaissance, qui ne s'est pas fait attendre. Dès sa première « grande » mise en scène officielle, *Un mois à la campagne*, de Tourgueniev, en 1995, il a obtenu un succès critique et public confirmé par son deuxième spectacle, *Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset, en 1996. *« Je ne veux monter qu'un projet par an. J'ai besoin de me replonger dans la vie, entre chaque mise en scène, sinon j'ai l'impression que le seul jour où je vis est celui où le théâtre fait relâche. »* Pour 1997, Yves Beaunesne a choisi *L'Eveil du printemps*, de Frank Wedekind, qu'il a créé au TNP de Villeurbanne (*Le Monde* du 3 décembre 1997). Une pièce centenaire sur une saison intemporelle : l'adolescence en prise avec la sexualité, en butte avec la société. Une violence intense s'en dégage. Une jeune fille meurt après un avortement, un jeune homme se suicide. Mais, pour Yves Beaunesne, *L'Eveil du printemps* ne se résume pas à la tragédie. *« Frank Wedekind décrit un monde tissé d'angoisses, de déprimes, de dépression, mais il le fait pour réclamer plus de lumière. Sa pièce est un appel à la vie. »*

Brigitte Salino

★ *Deux mises en scène d'Yves Beaunesne sont à l'affiche.* **L'Eveil du printemps, de Frank Wedekind, au Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e, Mo Châtelet. Du mardi au samedi à 20 h 30 ; dimanche à 15 heures. Tél. : 01-42-74-77-22. 95 F et 140 F. Durée : deux heures. Jusqu'au 31 janvier.** ***Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset. Théâtre des Gémeaux, 49, avenue Georges-Clemenceau, Sceaux. Du 23 janvier au 1er février. Du mardi au samedi, à 20 h 45 ; dimanche à 17 heures. Tél. : 01-46-61-36-67. 110 F et 140 F. Durée : 1 h 45.**

DÉPÊCHES

■ **ART : la reine d'Angleterre a posé pour un jeune peintre.** Justin Mortimer, un artiste britannique âgé de vingt-sept ans, vient de réaliser un des portraits les plus contemporains d'Elizabeth II, où la tête de la reine semble flotter dans les airs, détachée de son corps. La toile, peinte sur commande de la très prestigieuse Société royale des arts, montre une souveraine avec une broche pour seul bijou, illustration, selon les journaux britanniques, de la volonté de la reine de se rapprocher de ses sujets depuis la mort de la princesse Diana. Le tableau, de 1,2 mètre carré, pour lequel la souveraine a posé pendant l'été 1997, sera accroché officiellement en mars. Mortimer, portraitiste des stars, a déjà peint David Bowie et son épouse Iman, ainsi que le dramaturge Harold Pinter.

■ **CINÉMA : le distributeur Michel Saint-Jean est « l'homme de l'année » pour les lecteurs du *Film français*.** Distributeur de *Western* et de *Marius et Jeannette*, Michel Saint-Jean a été désigné comme *« l'homme de l'année »* par les lecteurs de l'hebdomadaire spécialisé *Le Film français*, devant Luc Besson, réalisateur du *Cinquième Elément*, et la comédienne Juliette Binoche. Michel Saint-Jean, « petit » indépendant qui va avoir trente-cinq ans, a créé en 1989 la société Diaphana. Il distribue en France les films de Ken Loach et il a réussi en 1997 à faire du cinéma d'auteur un cinéma populaire avec les films de Manuel Poirier, Robert Guédiguian, ainsi qu'avec *Les Virtuoses*, du Britannique Mark Herman.

Pierre Joxe et Michel Rocard se penchent sur l'édit de Nantes

DEPUIS le début de l'hiver, la prochaine commémoration de l'édit de Nantes mobilise le monde de l'édition. Que ce règlement de compromis entre les catholiques et les huguenots français, conclu sous l'autorité d'Henri IV le 13 avril 1598, inspire des commandes aux historiens spécialistes de la question n'a rien de surprenant. Mais qu'on retrouve, aux côtés de Bernard Cottret (Perrin) ou Janine Garrisson (Fayard), les noms de quelques hommes politiques est plus inattendu.

Plus que celle de François Bayrou, qui après le succès de sa biographie du Vert Galant (Flammarion, 1994) poursuit ses coups de chapeau à son compatriote béarnais, la présence de Pierre Joxe et de Michel Rocard mérite qu'on s'y attarde. Les deux anciens ministres de François Mitterrand sont issus de milieu protestant. Ils en ont la culture et le code de valeurs qui rendent leur regard sur l'édit singulièrement intéressant.

Pour Michel Rocard, il s'agit simplement d'une préface à l'édition du texte de 1598, mis en français moderne par Janine Garrisson (à paraître chez Atlantica) l'historienne livre également chez le même éditeur la version originale. Près de quatre-vingts pages écrites à Jérusalem, avec un post-scriptum rédigé de Kigali, lieu du génocide rwandais, se clôt sur une adresse au roi Henri : *« Sur le front de la paix, il y a toujours urgence. Mais surtout dans l'urgence la paix se pense avant de se faire. Tout de même, Henri IV, dans ce travail-là, quel service tu nous auras rendu ! »*

On aura compris que ce qui fascine Michel Rocard, c'est l'art de la négociation patiente et rigoureuse, seule capable à ses yeux d'accoucher d'un texte qui puisse régler tous les problèmes et apaiser des tensions toujours susceptibles de rouvrir les plaies. Aussi évoque-t-il autant le contexte historique de l'édit fameux que les négociations qu'il a dû lui-même arbitrer – celles notamment sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, conduites avec Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou – et celles qui tentent depuis d'éteindre les haines en Bosnie, en Palestine ou en Irlande.

Pierre Joxe, dans *L'Edit de Nantes* (à paraître chez Hachette), joue plus encore la lecture au présent d'un événement capable de provoquer, pense-t-il, la nécessaire prise de conscience d'une paix religieuse nouvelle à établir aujourd'hui. Comment célébrer l'édit de Nantes ? Mais, plus encore, pourquoi ? Fort du parallèle qu'il établit entre les deux contextes à quatre siècles d'intervalle, Pierre Joxe s'interroge sur cet Orient des Balkans où le christianisme latin est confronté à son double orthodoxe comme à l'islam. Plaidant pour un *« nouvel édit »*, il semble mû par cette attention aux minorités confessionnelles qu'il a connues enfant, dans la banlieue d'Alger. Mais, sans doute, la culture de ce descendant d'une des plus grandes familles réformées françaises explique-t-elle plus encore cette profonde solidarité pour les minorités, dont la reconnaissance légale est, pour lui, le seul vrai gage d'intégration dans la République.

La singularité des lectures des deux hommes de gauche dit combien l'édit de Nantes porte un message d'avenir qui n'est pas réservé aux chercheurs, mais offert à tous les citoyens.

Philippe-Jean Catinchi

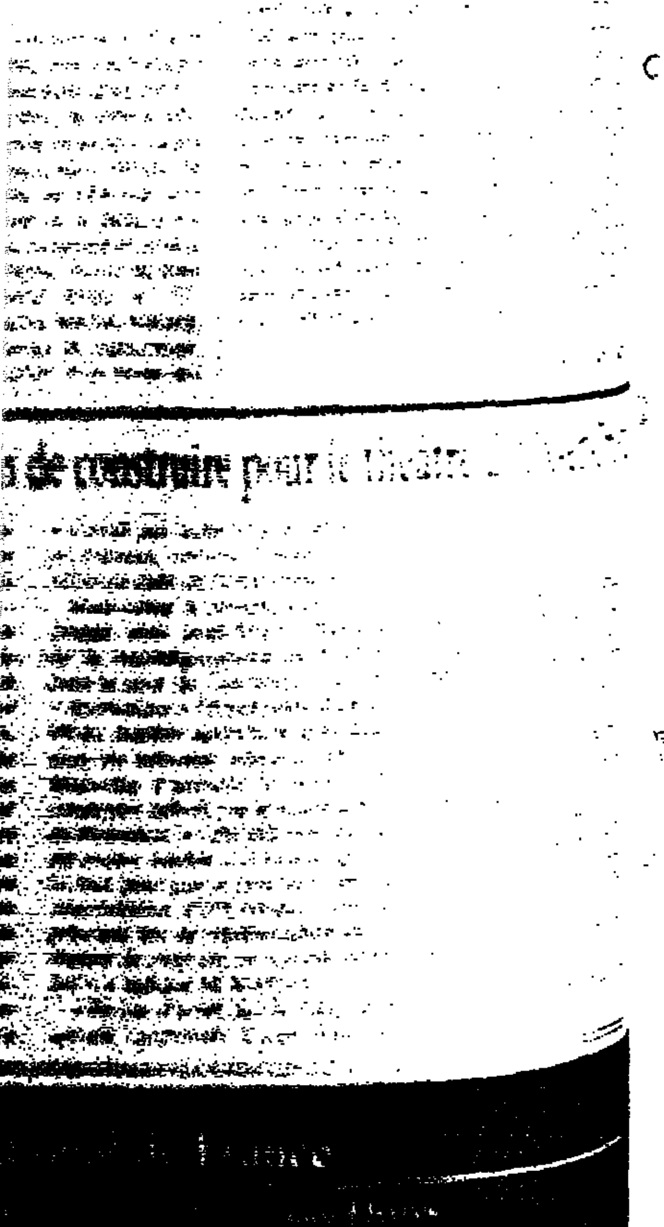
Annulation du permis de construire pour le théâtre d'Aix-en-Provence

LE TRIBUNAL *administratif de* Marseille a annulé jeudi 8 janvier le permis de construire délivré en juin 1997 par la mairie d'Aix-en-Provence pour la construction d'un théâtre fixe dans la cour de l'ancien archevêché. Ce projet, qui devait prendre le relais des installations provisoires du Festival lyrique d'Aix, prévoyait une cage de scène de 17 mètres de haut, mais aussi la mise en valeur des bâtiments de la cour fortement dégradés par de multiples interventions depuis 1948, date de la création du festival. Le bâtiment est inscrit à l'Inventaire suplémentaire des monuments historiques depuis 1926. Le tribunal, saisi par des riverains, emmenés par le couple Giraud-Héraud, a estimé que l'architecte des Bâtiments de France *« n'avait pas autorisé préalablement les travaux, comme l'exige l'article 421-6 du code de l'urbanisme »*.

Jean-Loup Roubert, l'achitecte chargé, avec Jean-Michel Battesti, de la reconfiguration du théâtre dans la cour de l'archevêché a jugé *« dramatique »* l'éventualité d'un arrêt du chantier après la récente décision du tribunal administratif de Marseille d'annuler le permis de construire délivré par le maire d'Aix-en-Provence. *« Cette décision n'a pas été encore notifiée à la mairie, qui fera tout pour que le prochain Festival international d'art lyrique, dont le principal lieu de représentation est ce théâtre de plein air, ne soit pas pénalisé »*, a indiqué M. Roubert.

« En cas d'arrêt du chantier, nous serions confrontés à une situation dramatique qui coûterait de l'argent à la collectivité locale et risquerait alors de mettre en péril le prochain festival », a ajouté l'architecte, chargé notamment de l'Opéra-Garnier et du Grand-Palais, à Paris. Le chantier d'Aix-en-Provence, dont le coût s'élève à 39 millions de francs, devrait être terminé au plus tard le 15 avril, afin de permettre la mise en place des préparatifs de la manifestation aixoise qui doit s'ouvrir officiellement le 3 juillet.

En dehors de la qualité des travaux entrepris, cet incident met en évidence, pour les opposants au projet, la fuite en avant des metteurs en scène d'art lyrique, qui exigent des structures de plus en plus lourdes pour leurs spectacles. – *(AFP.)*



Un très séduisant et délicat « Tour d'écrou » de Benjamin Britten, à Bobigny

Six représentations de l'opéra qui a été inspiré par une nouvelle de Henry James

Le Royal Opera House de Covent Garden n'était pas venu à Paris depuis quarante-six ans. Qu'il ait été invité aux portes de Paris, à Bobigny, est tout à l'honneur de la maison de la culture qui avait accueilli naguère les premières mises en scène de Peter Sellars. Le Royal Opera propose avec *« Le Tour d'écrou »* une production légère – six chanteurs et onze musiciens – donnée en octobre 1997 au Barbican Theater de Londres.

« THE TURN OF THE SCREW » *(Le Tour d'écrou)* de Benjamin Britten, avec Ian Bostridge (Quint), Joan Rodgers (la gouvernante), Edward Burrowes *(Miles)*, Pippa Woodrow (Flora), Jane Henschel (Mrs. Grose), Vivian Tierney *(Miss Jessel)*, Solistes du Royal Opera House Orchestra, David Syrus (direction), Deborah Warner (mise en scène), Jean Calman et Tom Pye (décor), John Bright (costumes). Maison de la culture de Bobigny, 1, boulevard Lénine. Prochaines représentations, les 14, 15 et 19 *janvier à 20 h 30, le 18* à 15 h 30. Tél. : 01-41-60-72-72.

Le Royal Opera House de Covent Garden n'était pas venu à Paris depuis quarante-six ans. Il avait présenté *Billy Bud* au théâtre des Champs-Elysées en 1952. Qu'il revienne avec un autre opéra de Britten est logique. Qu'il ait été invité aux portes de Paris, à Bobigny, est tout à l'honneur de la maison de la culture qui avait accueilli naguère les premières mises en scène de Peter Sellars et *Nixon in China* de John Adams. Il s'agit cette fois d'une production légère – six chanteurs et onze musiciens – donnée en octobre 1997 au Barbican Theater de Londres, mais, avec six représentations, l'événement pourra attirer le public qu'il mérite. Car on imagine difficilement une présentation plus séduisante de cet ouvrage délicat, tant par son sujet trouble que par la présence de deux rôles d'enfants particulièrement substantiels.

Créé en 1954 à la Fenice, lors de la Biennale de Venise, *Le Tour d'écrou* s'inspire d'une nouvelle de Henry James parue en 1898. L'évocation des relations obscures de possession qui peuvent exister entre des enfants et des adultes – ici, deux orphelins et leurs anciens serviteurs – était téméraire, à l'époque, pour le compositeur et sa librettiste, Myfanwy Piper, qui avaient choisi de montrer ce que l'écrivain se contentait de suggérer. Depuis quarante ans, le succès de l'opéra ne s'est pas démenti. Malgré les réserves que suscite l'attitude ambiguë des auteurs vis-à-vis d'une intrigue où coupables et victimes se confondent dans l'esprit du spectateur, il faut admettre qu'il y a bien là matière à opéra. D'ailleurs, les fantômes de l'ancien valet de chambre, Peter Quint, et de l'ancienne gouvernante, Miss Jessel, qui reviennent tourmenter leurs petits maîtres, Miles et Flora, sont des figures assez irréelles pour qu'on admette qu'ils s'expriment par le chant : un chant tantôt lancinant et plaintif, tantôt impérieux.

Il est permis, sur le Continent, de ne pas croire aux revenants. Mais si l'œuvre se tient, sa réussite vient d'une mise en forme particulièrement serrée : des scènes fortes et brèves, une tension dramatique entretenue par des allusions suggestives. L'architecture musicale, en deux actes de huit tableaux parallèles qui sont autant de variations autour d'un seul thème de douze sons, la netteté des motifs de rappel et l'utilisation virtuose d'un petit ensemble instrumental tour à tour diaphane et puissant comme un orchestre complet laissent la part belle aux voix tout en cernant leur intervention dans des limites qui font valoir leurs échappées brillantes.

Les musiciens, dans la fosse, sont autant d'acteurs invisibles dont David Syrus canalise la complicité avec le plateau. Au centre d'une distribution idéale, Joan Rodgers se montre à l'aise dans son jeu comme dans tous les registres d'un rôle particulièrement exposé. Ses partenaires sont de la même trempe : Ian Bostridge, ténor inquiétant au charme incisif, Jane Henschel, à la présence chaleureuse, et Vivian Tierney, aux accents poignants, ont pourtant à affronter les enfants. Edward Burrowes (douze ans, chef de pupitre à la cathédrale Saint-Paul) et Pippa Woodrow (dix ans, issue du Finchley Children's Music Group), dont les intonations sont aussi justes et la voix aussi solide que leur jeu scénique qui se révèle confondant d'aisance et de naturel.

Le mérite en revient, pour une bonne part à la direction d'acteurs si subtile de Deborah Warner. Ses personnages habitent l'espace d'un plateau presque nu en focalisant toujours l'attention. Le petit nombre d'éléments de décor – un piano, deux chaises, un tableau noir, un lit –, que les acteurs déplacent eux-mêmes, accentue l'atmosphère de huis clos et l'implacable resserrement dramatique suggéré par le titre.

Gérard Condé

★ **A lire, dans le n° 173 de *L'Avant-scène opéra*, le commentaire littéraire et musical très éclairant de Jean-François Boukibza sur cette partition.**

Vive Armando Llamas !

MEURTRES DE LA PRINCESSE JUIVE d'Armando Llamas, mise en scène et décors de Jean-Marc Brisset. Avec Philippe Bussière, Béatrice Arias, Nathalie Andres, Richard Duval, Jacques Vincey... THÉÂTRE DE LA CITÉ INTERNATIONALE, 21, boulevard Jourdan, Paris-14ᵉ. Mᵒ Cité-Universitaire. Tél. : 01-45-89-38-69. Lundi, mardi, vendredi, samedi, à 20 heures. Jeudi à 19 heures. Dimanche à 17 heures.

La liberté d'action. C'est ce qui galvanise la salle, dès les premiers flashes de la pièce d'Armando Llamas, c'est ce qui va chauffer, de plus belle en plus belle.

Liberté d'action de la pièce, d'abord : elle file comme un satellite, de Toulouse à Karachi, d'aéroports en plantations, d'estacade en plumard, passant en revue tous les micmacs, poisons, farces et attrapes, orgasmes, chômages, télés, sidas, massacres, déprimes, aux jours d'aujourd'hui, bonne année !

Liberté d'action des acteurs ensuite, enfants de la balle comme il n'est pas permis, sur scène comme chez eux, paradisiaques, paniqués, furieux, ronds comme des billes, s'agrippant comme des bêtes surtout entre pèlerins et pèlerines du même sexe *(en terrain connu on voit mieux ce qu'on fait)*, coupant sec une tirade zen sur la pérennité des âmes pour déménager à la va-vite un décor géant de villa coloniale, stoppant une bagarre sanglante de chiffonniers pour mettre à l'abri, loin d'un courant d'air, le panier du chat, oui voilà des acteurs hors ligne, nature, pourquoi pas des clonés d'une catégorie à part, enfantés en ligne directe par le théâtre même, les planches, le rideau, les chandelles.

SARABANDE

Un grave défaut : ça ne dure que trois heures ! Pour une fois qu'on biche intégral, au théâtre ! Trois heures qui passent comme vingt secondes ! Mais faut-il appeler ça « théâtre » ? Plutôt une sarabande de cinéma muet, poésie présocratique, pantomime pour tout-petits, java chaloupée sous arbres des tropiques, appels au secours, amours fous, tout pour le tout, mains tendues, hurlements, carmagnole finale !

Vive Armando Llamas, poète des ans 2000 ! Vive Jean-Marie Brisset et ses comédiens anars de Toulouse ! Tous à la Cité internationale, pour trois heures d'extase, d'oubli du temps qui court avant de s'y replonger, du cœur au ventre !

Michel Cournot

La nature revisitée de Franck Morzuch

FRANCK MORZUCH, galerie Bruno Delarue, 12, rue de Thorigny, Paris-3ᵉ. Tél. : 01-42-78-38-21. Jusqu'au 24 janvier.

Vue d'ici, la vie au Canada consiste en de longues promenades en canoë sur les lacs et les rivières, entre deux séances d'abattage de grands arbres droits, sans oublier la pose de pièges en tout genre. Franck Morzuch, un Français de souche, est installé depuis assez longtemps au Québec pour ne pas ignorer la réalité urbaine de la Belle Province. Pourtant, tournant le dos aux villes, ce fils de berger s'enfonce dans les forêts, armé d'une tronçonneuse, et en revient avec des sculptures à nulle autre pareilles.

D'abord, parce qu'il joue en virtuose de son instrument : la chaîne de l'engin découpe des blocs de bois, les évide, les chantourne avec la sensibilité d'une gouge. Résultat : les œuvres sont élégantes, mais sans mièvrerie aucune. Ensuite, parce que ces objets sont à la limite de l'utilitaire, tels ces totems creux, scandés de rayonnages où sont posées des pommes, protégées des rongeurs par une grille de bois ; une sculpture garde-manger en quelque sorte.

Le bois est omniprésent dans le travail de Morzuch. Dans tous les sens du terme. Il y a d'abord celui qu'il arpente, la forêt, où il fait de curieuses trouvailles. Elles sont à la galerie, représentées par des photographies. Où l'on découvre par exemple que la perspective n'existe pas dans le Canada visité par Morzuch. Il suffit de regarder cette allée d'arbres, ponctuée de boules de neige alignées sur le sol.

PAYSAGE BLANC

Elle semblent toutes de la même taille, et contredisent donc les lignes de fuite données par les arbres. Un esprit rationnel comprendra bien vite qu'il a suffi d'augmenter le diamètre de chaque boule par rapport à la précédente pour contrarier le rapetissement produit par l'éloignement. Mais il aura tort : c'est bien beau, un paysage blanc plan. Même remarque pour ces bizarres rivières au lit fait au carré. Un visiteur distrait pensera que Morzuch s'est contenté de ponctuer une photographie de petites taches blanches, disposées de manière à former une figure géométrique. Trop simple : nous sommes dans un pays de trappeurs. Celui-là s'est ingénié à planter au fil de l'eau une série de piquets, qui affleurent à la surface.

Les voilà, les petits points. On l'imagine sans peine, pataugeant dans l'eau glacée, en calculant l'oblique exacte du trapèze qui, vu sous l'angle de la photographie, apparaitra carré. Tout ça pour le simple plaisir de construire une nasse dont se moquent bien les poissons et les castors mais qui est un véritable piège pour le regard du spectateur.

Harry Bellet

SORTIR

(*) Prenez une place, venez à deux.

La Puissance des ténèbres
Dans le cadre de sa saison slave au Théâtre des Artistics Athévains, Anne-Marie Lazarini a adapté et mis en scène *La Puissance des ténèbres*, de Léon Tolstoï (1828-1910), dans un décor et des costumes de François Cabanat et Dominique Bourde. En 1886, Tolstoï écrit cette pièce en deux semaines. Le thème lui est fourni par un fait réel : le procès d'un paysan qui avait tué l'enfant nouveau-né qu'il avait eu de sa belle-fille de seize ans. Chez l'auteur, le héros est devenu un jeune moujik sensuel et faible, livré aux désirs et à l'appétit des femmes. Il est interprété par Philippe Lebas, entouré notamment d'Irène Chauve, Hélène Phillipe et Sylvie Herbert.
Artistic-Athévains, 45 bis, rue Richard-Lenoir, Paris-11ᵉ. Mᵒ Voltaire. Mardi, vendredi et samedi, 20 h 30 ; mercredi, jeudi, 19 heures ; samedi, dimanche, 16 heures. Tél. : 01-43-56-38-32. 80 F et 150 F. Jusqu'au 30 mars.

Colenso Abafana Benkokhelo
Groupe vocal d'Afrique du Sud, Colenso Abafana Benkokhelo – CD chez Buda Musique – est formé d'anciens travailleurs des mines de diamant dans la région du Natal. Ils perpétuent une tradition de vibrantes polyphonies, d'une perfection rythmique et harmonique absolue. Un genre vocal approchant celui qui nous avait été révélé à la fin des années 80 par le groupe Ladysmith Black Mambaso, invité sur l'album *Graceland*, de Paul Simon.
Café de la Danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris-11ᵉ. Mᵒ Bastille. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. De 80 F à 100 F.

Sexteto Major
Le groupe argentin Sexteto Major donnera un unique concert sur la scène du Théâtre des Champs-Elysées, sans les danseurs du spectacle de *Tango Pasion*. Il fête ses vingt-cinq ans. Les deux bandonéonistes, fondateurs du groupe, José Libertella, Luis Stazo, et les cinq autres musiciens, sont tous parfaits.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8ᵉ. Mᵒ Alma-Marceau. Le 12, à 20 h 30. De 40 F à 290 F.

Cinémathèque française
L'Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC) présentera chaque mois une séance à la Cinémathèque française consacrée à des films rares. A l'occasion de la publication d'un numéro spécial de leur revue *1895*, consacré au collectionneur anglais Will Day, la première soirée propose une projection des films du fonds Will Day restaurés par les Archives du film du Centre national de la cinématographie, dans le cadre du plan de restauration des films anciens. Vues documentaires, comédies, drames... des premières bandes de William Friese-Greene (1890) à des films rares du début des années 10 en passant par des films de Georges Demeny et de Robert William Paul (1896), ce programme constitue une plongée inouïe dans les débuts du cinéma.
Cinémathèque française, salle Grands-Boulevards, 42, boulevard de Bonne-Nouvelle, Paris-10ᵉ. Mᵒ Bonne-Nouvelle. 20 h 30, le 12. Tél. : 01-47-04-24-24. 17 F et 28 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

L'Amitié
de Serge Bozon (France, 1 h 24).
Cinquième saison
de Rafi Pitts (France-Iran, 1 h 20).
Love in Paris
d'Anne Goursaud (France - Grande-Bretagne, 1 h 10).
My Son The Fanatic
d'Udayan Prasad (Grande-Bretagne, 1 h 28).
Paris
de Raymond Depardon (France, 1 h 35).
La Prisonnière espagnole
de David Mamet (Etats-Unis, (1 h 50).
Titanic
Film américain de James Cameron *(Etats-Unis, 3 h 14).*
Un grand cri d'amour
de Josiane Balasko (France, 1 h 30).

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tel. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn).

ENTRÉES IMMÉDIATES

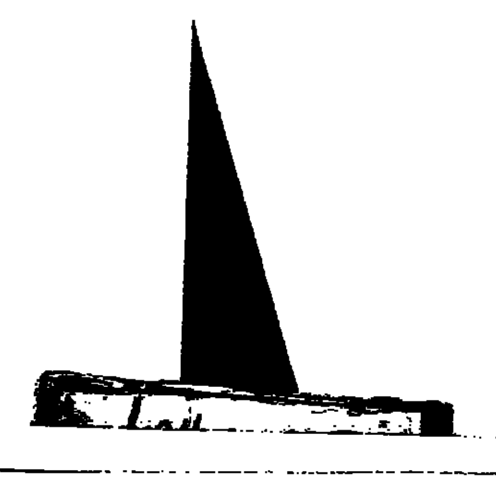
Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). *Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.*
Ensemble baroque de Limoges (*)
Vivaldi : *Concerto pour deux violoncelles, cordes et basse continue RV 531.* Marcello : *Concerto pour hautbois et cordes.* Locatelli : *L'Art du violon, Concerto pour violon et cordes n° 5.* Gilles Colliard (violon), Christian Moreaux (hautbois), Bruno Cocset (violoncelle), Christophe Coin (violoncelle, direction).
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16ᵉ. Mᵒ Passy. Le 12, à 20 heures. Tél. : 01-42-30-15-16. 120 F.
Stephan Genz (baryton)
Roger Vignoles (piano) (*)
Œuvres de Wolf, Brahms et Schumann.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, Paris 8ᵉ. Mᵒ Miromesnil. Le 12, à 20 h 30. Tel. : 01-49-53-05-07. De 115 F à 300 F.
Michel Portal Quintet (*)
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10ᵉ. Mᵒ Château-d'Eau. Le 12, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.
Henri Texier Quartet (*)
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1ᵉʳ. Mᵒ Châtelet. Le 12, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Jean-Marie Ecay Trio (*)
Baiser salé, 58, rue des Lombards, Paris 1ᵉʳ. Mᵒ Châtelet. Le 12, à 22 heures. Tel. : 01-42-33-37-71. 80 F.
Philip Harper Quartet (*)
La Villa, 29, rue Jacob, Paris 6ᵉ. Mᵒ Saint-Germain-des-Prés. Le 12, à 22 h 30. Tél. : 01-43-26-60-00. De 120 F à 150 F.
Christian Vander Trio (*)
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris 1ᵉʳ. Mᵒ Châtelet. Le 12, à 22 h 30. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Cuarteto Cedron
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2ᵉ. Mᵒ Sentier. Le 12, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.
Pablo Cueco et Patricio Villaroel (*)
Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris 13ᵉ. Mᵒ Chevaleret. Le 12, à 20 h 30. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.

RÉSERVATIONS

La Fania All Stars
Avec Celia Cruz, Johnny Pacheco, Willie Colon, Paulito, Feliciano, Roberto, Roena, Larry Harlow, Bobby Valentin, Andy Montanez.
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris 19ᵉ. Mᵒ Porte-de-Pantin. Le 16 janvier, à 21 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 220 F.
Natacha Atlas
Elysée Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris 18ᵉ. Mᵒ Anvers. Le 27 janvier, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 132 F.

DERNIERS JOURS

15 janvier :
Anna Blume : la sensation pure
Goethe-Institut, galerie Condé, 31, rue de Condé, Paris 6ᵉ. Mᵒ Odéon. Tél. : 01-40-46-69-60. De 12 heures à 20 heures ; samedi de 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche.
17 janvier :
Gérard Traquandi
Bibliothèque nationale de France, galerie Colbert, 2, rue Vivienne, 6, rue des Petits-Champs, Paris 2ᵉ. Mᵒ Bourse. Tél. : 01-47-83-81-10. De 12 heures à 18 heures. Fermé dimanche et fêtes. Entrée libre.
18 janvier :
La Collection Havemeyer
Musée d'Orsay, niveau médian, 1, rue de Bellechasse, Paris 7ᵉ. Mᵒ Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé lundi. 39 F.



EN VUE

■ Plusieurs milliers d'Indiens se sont esclaffés pendant un quart d'heure, dimanche 11 janvier, dans un parc de Bombay. Les adeptes du rire, jugeant que les grimaces et les plaisanteries, dont le répertoire s'épuise, finissaient par ne plus être drôles, ont obtenu d'éclatants résultats en se dévisageant sérieusement les uns les autres, sans desserrer les dents.

■ Après des années de lutte pour l'égalité des sexes, les Turques du mouvement Ucan Supurge (balai volant) pensaient avoir remporté une grande victoire avec la création d'un ministère des affaires féminines. Depuis, le ministre, une femme, pourchasse les organisations féministes et milite en faveur des contrôles de virginité, rude méthode ottomane qui a déjà poussé plusieurs jeunes filles au suicide. *« Ils sont justes et normaux. Quant aux trois filles qui ont mis fin à leurs jours pour échapper à un examen médical, elles l'auraient fait de toute façon »*, vient d'asséner **Isilay Sayging**, cinquante-deux ans, célibataire, membre du Parti de la Mère patrie, rajoutant que, *« d'ailleurs, trois femmes ne font même pas un homme »*. Ucan Supurge s'insurge.

■ Samedi 10 janvier, en pleine Convention internationale du tatouage artistique, un huissier de Saint-Etienne a constaté et photographié sur un des mollets de **Philippe Duguy**, et à un endroit de son dos parmi divers ornements, des tatouages représentant toute nue **Delphine Murgue**, une jeune Stéphanoise qui le poursuit pour *« atteinte à la vie privée »*. *« A l'époque, je l'avais dans la peau »*, s'est excusé M. Duguy en se rhabillant.

■ La Bible interdisant de travailler pendant le shabbat, des textes ultérieurs précisant qu'il est défendu, ce jour-là, d'arracher des poils à des animaux, et par conséquent à des hommes, l'ancien grand rabbin d'Israël, **Ovadia Yossef**, en conclut qu'on ne doit pas courir le risque de se curer le nez du vendredi soir au samedi soir.

■ L'actuel grand rabbin d'Israël, **Israël Lau**, approuve la vente, *« conforme au judaïsme »*, d'organes humains pour des greffes, mais le ministre de la santé ne tiendra aucun compte de son avis et continuera de s'opposer à ce commerce réprouvé partout dans le monde. *« Il n'y aura pas une médecine pour les pauvres et une autre pour les riches »*, a déclaré **Yéhoshua Matza**, laïc.

■ La Belgique, qui, en 1996, comptait soixante-deux **Dutroux**, n'en recense plus que quarante, les autres ayant changé de nom. En Grande-Bretagne, chaque mois depuis la mort de la princesse de Galles, trente nouveau-nés sont prénommés **Diana**.

Christian Colombani

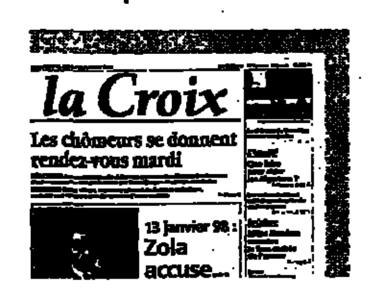
La repentance de « La Croix » et l'affaire Dreyfus

Dans un dossier consacré au centenaire du « J'accuse » d'Emile Zola, le quotidien catholique rappelle que ses rédacteurs eurent « en ce temps-là une attitude que rien ne saurait excuser »

LA CROIX fait sa repentance. Le quotidien catholique français regarde douloureusement en arrière sur une zone noire de son passé : celle de *« L'affaire Dreyfus »* et de ses prises de position antisémites. Il le fait, pour la première fois, par la plume de Michel Kubler, rédacteur en chef religieux, membre de la congrégation des assomptionnistes, propriétaire du groupe Bayard Presse, dans un éditorial de *La Croix* daté 11-12 janvier, qui consacre un dossier au centenaire du *J'accuse* d'Emile Zola.

« Oui, nous avons écrit cela. De Dreyfus : " C'était l'ennemi juif trahissant la France ". De Zola défendant l'innocent : " Etripez-le ! ". Des juifs : " Contre le Christ qui les a maudits, et dont ils demeurent les ennemis farouches, ils voudraient pouvoir soulever toutes choses : leur haine va jusqu'au délire ". Ainsi écrivait-on, il y a cent ans dans La Croix. *Il faut s'en souvenir. Il nous faut nous en repentir. »*

Michel Kubler poursuit : *« Les hommes qui signèrent ces lignes mortifères sont nos grands frères. Assomptionnistes ou laïcs, les rédacteurs de* La Croix *eurent en ce temps-là une attitude que rien – ni l'antisémitisme général, parfois plus excessif encore des milieux catholiques, ni l'anticléricalisme odieux d'en face – ne saurait excuser. Ils voulaient sauver Rome et la France ? Ils n'ont fait que salir le Christ qu'ils pensaient servir. En criant : " A bas les juifs ! ", en se proclamant " le journal le plus antijuif de France ", notre quotidien ne voyait pas qu'il trahissait le crucifix arboré alors si fièrement en première page. »*



la Croix

Les chômeurs se donnent rendez-vous mardi

13 janvier 98 : Zola accuse...

La Croix et *Le Pèlerin*, les deux titres-phares de la Maison de la bonne presse – comme la quasi-totalité de la presse catholique – se sont déchaînés contre Zola, *« le nouveau Judas »* : *« Si d'un bond, Cyrano, revenant à la vie/ Voyait régner les juifs et la France asservie/ De sa voix mâle et fière, il crierait : " Halte-là ! "/Puis, tirant du fourreau la lame inoccupée/Son bras ferait gaiement, d'un simple coup d'épée/Deux tronçons avec un Zola »* (*La Croix* du 27 janvier 1898). Les positions antisémites du quotidien continuent – avec moins de virulence – après l'affaire Dreyfus. Il prend au sérieux les *Protocoles des sages de Sion*, il est proche de l'antisémitisme de Maurras.

A partir de 1927, il s'assagit quelque peu sous l'impulsion du Père Merklen, qui conclut, en 1938, un éditorial, par : *« Les juifs sont nos frères. »* Pendant l'Occupation, écrit Charles Monsch, *« La Croix, repliée à Limoges, estima nécessaire de paraître pour relayer la voix du Pape en France – mais au prix de quelles compromissions, sans autre choix que de céder à la censure de Vichy. Elle rendit compte ainsi, sans commentaire, des deux statuts successifs des juifs »*. A la Libération, le journal est jugé, mais obtient un non-lieu, et reparaît en février 1945.

« L'Eglise et La Croix *ont largement, depuis des décennies, exprimé ce respect »* à l'égard du peuple juif, constate Michel Kubler, *« mais il reste le devoir de la mémoire, qui réside dans notre rapport à une double histoire : celle de nos origines chrétiennes, vitalement enracinées dans le judaïsme, et celle, indissociable, des blessures infligées par le christianisme au peuple dont le Christ est issu. Nulle personne, nulle communauté n'a d'avenir tant qu'elle rejette le peuple dont elle est née »*.

Alain Salles

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Jospin peut-il sortir désormais sans dégâts du piège politique que constitue la révolte des chômeurs ? Dans cette affaire mal engagée, la réponse de Lionel Jospin sur le fond n'a pas été maladroite. L'effort financier consenti et la reconnaissance des associations de chômeurs (qui est une avancée très importante) ont d'ailleurs un moment fait retomber la tension. Mais il est très vite apparu que l'affrontement de deux logiques continuait et continuerait à nourrir les braises. La logique frappée du sceau de l'immédiat, de l'urgence des chômeurs et de leurs associations pour lesquels le milliard dégagé n'atténue en rien la détresse des situations personnelles. Et pour lesquels, au contraire, la révolte constitue une révélation de soi-même, le moyen de retrouver une utilité, une dignité. Cela sans risque puisque tout a été déjà perdu ou presque avec l'emploi. Et de l'autre côté, la logique du gouvernement qui, malgré sa sensibilité sociale, ne veut ni ne peut sacrifier le cadrage budgétaire de la politique globale en faveur de l'emploi et reste comptable de l'ordre public.

MARIANNE
Jean-François Kahn

■ Jospin paie aujourd'hui la lourde erreur d'un choix originel. Lequel ? Celui de la pure orthodoxie monétaire. Le débat, lorsque la gauche est arrivée inopinément au pouvoir, n'opposait pas, contrairement à ce qu'on a voulu faire croire, les pro- et anti-Maastricht, les partisans et les adversaires de la monnaie unique. Le problème était de définir une priorité. Ou bien cette priorité était l'observance sans délai des critères de Maastricht – la réduction du déficit budgétaire à 3 % – ou bien c'était l'emploi. Le gouvernement a choisi les critères de Maastricht. Or, la priorité absolue aurait dû être l'emploi. Pourquoi ? Mais pour une raison très simple : c'est qu'une création massive d'emplois, par une incitation forte et multiforme à la croissance productrice (et non purement financière) aurait, à terme, débouché sur une réduction de notre déficit budgétaire, grâce à la baisse des dépenses sociales et à l'augmentation des recettes d'activité. C'est, en l'occurrence, puisque l'on brandit toujours cet exemple, ce qui s'est passé aux Etats-Unis. Mais l'inverse n'est pas vrai : le choix de l'orthodoxie budgétaire favorisait effectivement la Bourse, protégeait notre franc fort, mais ne débouchait pas, à terme, sur une création massive d'emplois productifs (...). Reste une question : le pouvoir socialiste était-il en mesure de faire ce qui, en juin dernier déjà, nous apparaissait être le bon choix ? Il faut être juste : sans doute pas. Certes son électorat y aurait été favorable. Et de nombreux électeurs de droite également. Mais la volonté populaire a cessé d'être un critère « objectif ». Or les experts, les décideurs, les maîtres de la technostructure et la presque totalité des grands médias étaient résolument hostiles à toutes formes « d'autres politiques ». Jospin les a écoutés... et entendus.

www.truth.org.za

La commission sud-africaine Vérité et Réconciliation affiche ses travaux sur le Web, presque chaque jour

« JE RECONNAIS ma complicité en tant que Sud-Africain blanc, et c'est avec un sentiment d'incommensurable culpabilité que j'assume la responsabilité de mon rôle dans notre honteux passé. Je ne peux pas dire que je ne savais pas, car j'avais choisi de ne pas savoir. Je le regrette profondément. » Merle Friedman n'est pas un ancien tortionnaire, seulement un de ces citoyens sud-africains qui estiment aujourd'hui que leur silence et leur inaction ont permis au régime d'apartheid de se maintenir aussi longtemps.

Depuis la mi-décembre, ils sont une soixantaine à avoir exprimé leurs remords, publiquement et par écrit, sur le « Registre de la réconciliation », un forum électronique installé sur le site Web de la fameuse commission Vérité et Réconciliation, qui doit faire la lumière sur les crimes du passé, et si possible rapprocher les ennemis d'hier. Le registre affiche également des messages de repentance beaucoup plus précis, rédigés par d'anciens membres des forces armées, comme cet aumônier qui dit son regret d'avoir utilisé les Evangiles pour convaincre des jeunes Blancs d'aller se battre contre les militants du Congrès national africain (ANC).



Par ailleurs, le site de la commission propose une masse considérable de documents relatifs à ses travaux : calendriers et comptes rendus des audiences de diverses personnalités (depuis l'ex-ministre de la défense, Magnus Malan, jusqu'à Winnie Mandela), témoignages de centaines de victimes anonymes, interrogatoires d'individus suspectés de *« graves violations des droits de l'homme »*, statistiques sur les amnisties accordées, ou refusées, à ceux qui ont demandé le pardon en échange de leur témoignage... On trouve aussi des photos, des communiqués, des articles, des textes de référence, des extraits d'interviews radiophoniques de Mgr Desmond Tutu (qui préside la commission), et même quelques caricatures trouvées dans la presse. A noter un dossier très complet retraçant la polémique entre Mgr Tutu et l'ancien chef de l'Etat Pieter Willem Botha, qui a refusé de témoigner.

La commission, qui devrait siéger jusqu'en avril, va continuer à enrichir son site afin de permettre aux internautes du monde entier de suivre ses travaux en détail, presque au jour le jour. Elle a aussi mis en place une liste de diffusion, sur laquelle il suffit de s'inscrire pour recevoir gratuitement des mises à jour régulières par courrier électronique.

Michel Arseneault

SUR LA TOILE

LE FOOTBALLEUR RONALDO ET LA FAIM DANS LE MONDE

■ Le footballeur brésilien Ronaldo s'entretiendra, vendredi 16 janvier, avec ses admirateurs sur un site Internet (www.ronaldinho.com) pour évoquer la question des *« enfants et la faim dans le monde »*, a annoncé, vendredi 9 janvier, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). L'international brésilien, qui joue à l'Inter de Milan, participera à cette initiative de la FAO dans le cadre du programme Telefood. – *(AFP.)*

UN « LABEL » POUR LES SITES DES ENTREPRISES

■ Le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Jacques Dondoux, a annoncé vendredi 9 janvier la mise en place d'un label qui sera délivré par une commission paritaire aux sites Internet des entreprises, *« sous la condition qu'ils soient adaptés aux besoins de l'usage de cet outil pour l'exportation »*. Cette initiative sera accompagnée d'une aide au financement de sites orientés vers l'exportation, qui sera de 20 millions de francs sur deux ans, par redéploiement de crédits du commerce extérieur. – *(AFP.)*

Zola de Bamako *par Alain Rollat*

IL S'APPELLE Moussa Konaté. Il est écrivain. Mais il fait acte d'écriture dans un pays où la tradition de l'oralité a force de loi. Il croit à la liberté individuelle. Mais il se veut libre dans une société où le comportement se doit d'être communautaire. Il revendique le droit de penser le monde à sa manière. Mais sa vision du monde bouscule les tabous de la tribalité. Donc, dans son pays, on le tient pour un asocial. Il fait partie des marginaux que, là-bas, on nomme *« les méchants »*.

Et en découvrant cette plume mécréante, vendredi soir, sur France 2, au cours d'un « Bouillon de culture » enregistré le 1er décembre au Mali, mais diffusé, par hasard, à la veille des multiples émissions consacrées au centième anniversaire du « J'Accuse » de Zola, en entendant cette *« méchante »* voix tranquille surgie de la nuit pour porter à la face de tous, peut-être pour la première fois en public, la contradiction au maître local de la parole, sa seigneurie Bakary Soumano, chef des griots de Bamako, apparu en majesté muni de tous ses attributs, trônant à l'écran paré de tous ses titres, éminent *« sang du corps social, dépositaire de la mémoire collective, gardien des traditions, ciment, médiateur, éducateur de la société... »*, on ne pouvait s'empêcher de faire le rapprochement avec ce que Zola, de retour d'exil, disait modestement de lui-même, en employant le même mot : *« Je veux bien qu'on dise de moi, comme unique hommage, que je n'ai été ni une bête ni un méchant... »* Venait aussi à l'esprit ce que Maurice Barrès disait alors, au nom des antidreyfusards, sur la *« canaille écrivante »*, sur *« ces prétendus intellectuels* (...), *ces pauvres esprits empoisonnés* (...), *ces aristocrates de la pensée* (qui) *tiennent à affirmer qu'ils ne pensent pas comme la vile foule. »*

Mais qui, en France, connaît Moussa Konaté ? Qui savait son nom avant ce « Bouillon de culture » qui restera parmi les meilleures intuitions de Bernard Pivot ? Qui a lu ses pamphlets contre l'ancien dictateur du Mali ou ses brûlots contre les archaïsmes culturels qui figent la société de son pays dans une harmonie factice ? Qui sait qu'il écrit encore en français, mais le plus souvent en bambara pour être mieux compris des siens ? Qui peut encore, au pays de Dreyfus, si habile à mettre l'Affaire en images, imaginer le poids de cette écriture hors norme ? Que savons-nous de la solitude du mot frappé d'ostracisme, interdit de jour, écrit de nuit, à la lueur d'une lampe tempête ? Pour un Moussa Konaté en liberté, combien de Zola Konaté bâillonnés, emprisonnés, assassinés en silence ? Pourquoi nos propres mots sont-ils devenus gentils ?



LUNDI 12 JANVIER

FILMS DE LA SOIRÉE

20.30 Il était une fois ■ De Léonce Perret (France, 1933, N., 100 min). Ciné Cinéfil
20.30 L'Amour à mort ■ ■ D'Alain Resnais (France, 1984, 90 min). Ciné Cinémas
20.35 Mary Reilly ■ ■ De Stephen Frears (Etats-Unis, 1995, 105 min). Canal +
20.35 Buona Sera, Mrs Campbell ■ De Melvin Frank (Grande-Bretagne, 1968, 120 min). TMC
20.45 Etat des lieux ■ De Jean-François Richet (France, 1994, N., 75 min). Arte
20.45 Un jour à New York ■ ■ De S. Donen et G. Kelly (EU, 1955, 100 min). France Supervision
20.50 Nimitz, retour vers l'enfer ■ De Don Taylor (Etats-Unis, 1980, 115 min). M 6
20.55 Le Grand Pardon ■ D'Alexandre Arcady (France, 1981, 140 min). France 3
21.00 Truly, Madly, Deeply ■ D'Anthony Minghella (GB, 1991, v.o., 110 min). Paris Première
22.00 Sueurs froides ■ ■ ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1958, v.o., 130 min). Ciné Cinémas
22.10 Traqué dans Chicago ■ De John H. Auer (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
22.10 La Fièvre au corps ■ De Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1981, 115 min). RTL 9
22.20 Singles ■ De Cameron Crowe (Etats-Unis, 1992, 100 min). Canal Jimmy
22.25 Trop tard ■ ■ De Lucian Pintilie (Fr. - Roum., 1996, v.o., 104 min). Canal +
22.35 F.I.S.T. ■ De Norman Jewison (Etats-Unis, 1978, 130 min). TMC
22.45 Elles ne pensent qu'à ça ■ De Charlotte Dubreuil (France, 1993, 95 min). M 6
23.00 La Vie d'Emile Zola ■ De William Dieterle (Etats-Unis, 1937, N., 115 min). Histoire
23.40 Mam'zelle Bonaparte ■ De Maurice Tourneur (France, 1941, N., 100 min). Ciné Cinéfil
0.10 Fools of Fortune ■ De Pat O'Connor (Grande-Bretagne, 1990, 110 min). Ciné Cinémas
1.20 L'Œil du Malin ■ De Claude Chabrol (France, 1961, N., 75 min). Ciné Cinéfil
1.45 Heat ■ ■ De Michael Mann (Etats-Unis, 1995, v.o., 165 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.00 Stars en stock. Henry Fonda. Cary Grant. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Canal+
19.00 Envoyé spécial, les années 90. Jour J. Copsa-mica. Les paysans. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.00 Cap'tain Café. Marc Lavoine. France Supervision
20.00 Thalassa. Furie de temps. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Jacques Gamblin. Paris Première
22.35 Célébrités. Avec J.-C. Van Damme, Inès Riveiro, Dida Diaffat. TF 1
22.50 D'un monde à l'autre. Spécial Algérie. France 2
22.50 Hommage à Jean-Edern Hallier. Paris Première
23.30 ▶ C'est de l'art. France Supervision
0.05 Rocamadour, les Montgolfiades. Planète
1.25 La Case de l'Oncle Doc. Les rois du ring. France 3.

DOCUMENTAIRES

18.10 La Conquête de Clichy. Planète
20.00 Reportage. Une Trabbi pour la vie. Arte
20.05 Monsieur de Voltaire. Planète
20.05 Václav Talich. Muzzik
20.35 Raoni. Planète
20.55 Le prêtre est une lady. Téva
21.00 Dreyfus, l'intolérable vérité. Histoire
22.40 ▶ Palestine : histoire d'une terre. [1/2]. 1880-1950. Planète

MUSIQUE

17.20 Blues Sessions : The Byrds. France Supervision
18.00 Claude Bolling : Cross Over the USA. Muzzik
21.00 Boris Godounov. Mise en scène d'Andreï Tarkovski. Muzzik
0.00 David Bowie : Serious Moonlight. Canal Jimmy
0.35 Herbie Hancock, All Stars. Montréal 1997. Muzzik
0.50 Jazz 6. Dexter Gordon & After hours : soirée Nostalgia. M 6
1.00 La Khovantchina. Mise en scène de Leonid Baratov. France Supervision

TÉLÉFILMS

20.35 Un vendredi de folie. De Melanie Mayron. Disney Channel
22.15 La Grande Béké. D'Alain Maline [2/2]. Festival
22.35 Les Merisiers. De Pierre Lary. TV 5
23.45 Alice au pays des merveilles. De Harry Harris. Arte

SÉRIES

18.20 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Autriche, mars 1917. Série Club
19.00 The Sentinel. La faute du père. M 6
19.00 Au nom de la loi. Coup de poker. Arte
19.10 Daktari. reportage à Wameru. Série Club
20.00 Thérèse Humbert. [1/4]. Histoire
20.50 Les Marmottes. [2/4]. TF 1
20.55 Entre terre et mer. [4/6]. France 2
21.00 Le Caméléon. La clé. Série Club
21.30 New York Police Blues. Feux rouges. Canal Jimmy
21.45 Bugs. La manne céleste. Série Club
22.25 Dark Skies : L'Impossible Vérité. Les tours de Watts. TSR
22.35 Madigan. Enquête à Londres. Série Club
23.00 Nos meilleures années. Monsieur a toujours raison. Téva
23.10 Murder One : L'Affaire Jessica. TSR
23.50 Jason King. Tout ce qui brille. Série Club
23.55 Sylvie et compagnie. Nuit de Chine. Disney Channel
23.55 NYPD Blue. Manœuvres souterraines. TSR
0.05 Chapeau melon et bottes de cuir. Le monstre des égouts. TF 1

NOTRE CHOIX

● 20.00 Arte
Une « Trabbi » pour la vie

La nostalgie se cultive beaucoup de nos jours, à quatre roues aussi. Volkswagen vient de lancer son *remake* de la légendaire Coccinelle et voici un document doux-amer célébrant une autre « voiture du peuple ». Pas celle qu'avait voulue Hitler et qui survécut longtemps au Fürher, aux quatre coins du monde, mais sa pâle copie communiste de l'Allemagne de l'Est d'après-guerre : la Trabant, « *Trabbi* » pour les « *camarades* ». La « *voiture en carton* » du temps du rideau de fer a récemment fêté, à titre posthume, son quarantième anniversaire ; et l'on se souvient qu'elle fut, bien malgré elle, sacrée « *Voiture de l'année* », en 1989, pour avoir annoncé, brinquebalant et fumant sur les chemins de la liberté, la chute du mur de Berlin. Cette récompense, dont l'attribution relevait d'un choix très politique, soulignant symboliquement le caractère suranné d'une industrie et d'un système, n'empêcha pas l'arrêt de sa production, un an plus tard, au trois millionième exemplaire quand même... – *E. C.*

● 22.25 Canal +
Trop tard

En 1996, à Berlin, dans le métro, un homme sort d'un sac des bâtons de dynamite. Retour en arrière : en Roumanie, un procureur stagiaire doit enquêter sur la mort suspecte d'un mineur de la vallée du Jiu. Une intrigue très complexe mais passionnante – signée par Lucian Pintilié en 1996 –, sur des événements récents en Roumanie, et la recherche d'une vérité dont personne ne veut entendre parler. Critique sociale et politique virulente. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.50 Les Marmottes. Feuilleton de Jean-Denis Robert [2/4].
22.35 Célébrités.
0.05 Chapeau melon et bottes de cuir.
1.00 TF1 nuit, Météo.
1.15 Public. La violence urbaine.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.30 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.55 Entre terre et mer. Feuilleton d'Hervé Baslé [4/6].
22.50 D'un monde à l'autre. Spécial Algérie.
0.25 Journal, Météo.
0.40 Paris-Dakar : Le Bivouac.
1.55 Ardoukoba.

FRANCE 3

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 et 23.15 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Le Grand Pardon ■ Film d'Alexandre Arcady.
23.20 Soir 3.
23.40 Le Vice et la Vertu. Film O de Roger Vadim.
1.25 La Case de l'Oncle Doc. Les Rois du ring.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs
19.30 ▶ Allô l'Algérie.
20.30 Pas si vite.
20.35 Mary Reilly ■ ■ Film de Stephen Frears.
22.20 Flash infos.
22.25 Trop tard ■ ■ Film de Lucian Pintilié (v.o.).
0.10 Asphalt tango. Film de Nae Caranfil (v.o.).
1.45 Heat ■ ■ Film de Michael Mann (v.o.).

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. 48 heures dans une Assedic occupée.
20.00 Reportage. Une Trabbi pour la vie.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Etat des lieux ■ Film de Jean-François Richet.
22.00 Kinorama.
22.10 A cran. Film de Solange Martin.
23.25 Court circuit.
23.45 Alice au pays des merveilles. Téléfilm de Harry Harris.
1.10 Quand le chat sourit. Téléfilm de Sabine Azéma.

M 6

19.00 The Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Tout le monde aime Raymond.
20.35 Décrochages info, 6 sur 6.
20.50 Nimitz, retour vers l'enfer ■ Film de Don Taylor.
22.45 Elles ne pensent qu'à ça ■ Film de Charlotte Dubreuil.
0.20 Culture pub. Leçon de son. Tubes de pub.
0.50 Jazz 6. Dexter Gordon & After hours.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Yves Vargas.
21.00 L'Histoire en direct. 1952, la chute du roi Farouk [2/2].
22.10 Fiction. *Je vais te raconter une histoire*, de Mathieu Benezet.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Concerts baroques de la saison Euroradio. Œuvres de Corelli, Vivaldi, Tartini, Telemann.
22.30 Musique pluriel. *Bright Sorrow à la mémoire des enfants victimes de guerre*, de Kantchell.
23.07 Le Bel aujourd'hui.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 et 22.30 Les Soirées. Pierre Boulez.

MARDI 13 JANVIER

FILMS DU JOUR

13.35 Trop tard ■ ■ De Lucian Pintilié (Fr. - Roum., 1996, 100 min). Canal +
14.25 Mam'zelle Bonaparte ■ De Maurice Tourneur (France, 1941, N., 95 min). Ciné Cinéfil
15.55 Secrets et mensonges ■ ■ De Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 140 min). Canal +
16.00 Traqué dans Chicago ■ De John H. Auer (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
16.15 Casablanca, nid d'espions ■ D'Henri Decoin (Fr. - It. - Esp., 1963, 100 min). Festival
17.35 Le Manuscrit trouvé à Saragosse ■ ■ ■ De Wojciech Has (Pologne, 1964, N., v.o., 175 min). Ciné Cinéfil
19.00 La Vie d'Emile Zola ■ De William Dieterle (Etats-Unis, 1937, N., 120 min). Histoire
19.15 Elsa, Elsa ■ ■ De Didier Haudepin (France, 1985, 75 min). Ciné Cinémas
20.30 L'Œil du Malin ■ De Claude Chabrol (France, 1961, N., 80 min). Ciné Cinéfil
20.30 Mémoires d'un jeune con ■ De Patrick Aurignac (France, 1995, 85 min). Ciné Cinémas
20.35 Princess Bride ■ ■ De Rob Reiner (Etats-Unis, 1987, 105 min). TMC
20.50 L'Ile mystérieuse ■ De Cyril Raker Endfield (Etats-Unis, 1961, 110 min). M 6
20.55 Est-ce bien raisonnable ? ■ De Georges Lautner (France, 1981, 105 min). France 2
21.35 Tous en scène ■ ■ De Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1953, 110 min). France Supervision
21.50 Rachel and the Stranger ■ De Norman Foster (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
21.55 Missing ■ ■ De Constantin Costa-Gavras (EU, 1982, v.o., 125 min). Ciné Cinémas
22.15 La moutarde me monte au nez ■ De C. Zidi (Fr, 1974, 100 min). RTL 9
22.25 Blue Velvet ■ De David Lynch (Etats-Unis, 1986, v.o., 120 min). Paris Première
22.45 Les Granges brûlées ■ ■ De Jean Chapot (France, 1973, 95 min). France 2
23.25 The Net ■ D'Anthony Asquith (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
0.00 Quand l'esprit vient aux femmes ■ De Luis Mandoki (Etats-Unis, 1993, 100 min). Ciné Cinémas
0.30 La fièvre monte à El Pao ■ De Luis Buñuel (France - Mexique, 1959, N., 100 min). RTL 9
0.50 Hellzapoppin ■ ■ De Henry C. Potter (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
1.40 Pulsions ■ ■ De Brian De Palma (Etats-Unis, 1980, 105 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.30 Les Grands Entretiens du Cercle. Gilbert et Georges. TV 5
13.40 Parole d'Expert. Invitée : Florence Arthaud. France 3
14.30 Business humanum est. Asile de foot. La Cinquième
17.00 Envoyé spécial, les années 90. Jour J. Copsa-mica. Les paysans. Histoire
17.10 A bout portant. Claude Piéplu. Paris Première
18.00 Stars en stock. Lee Remick. Shirley MacLaine. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invité : Christian Lacroix. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
20.00 20 h Paris Première. Invitée : Diane Dufresne. Paris Première
21.00 Le Gai Savoir. Que sont nos colonies devenues ? Paris Première
21.20 Pulsations. La dépression. Invité : Edouard Zarifian. RTBF 1
22.20 Sud. Invités : Laurent Bourgnon, Marilyn Vigouroux, Jacques Renoir. TMC
22.35 *Bouillon de culture.* Spécial Mali : L'oral contre l'écrit. TV 5
23.00 Nimbus. Sciences de la guerre : attention danger ! Guerre du Golfe : mensonge au Pentagone. Invités : Pierre-Ivan de Saint-Germain, Abraham Behar, Venance Journé. France 3
23.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
23.45 Viva. Suisse romantique : *les Japonais adorent.* TV 5
0.25 Zone interdite. Gendarmes de choc. M 6

DOCUMENTAIRES

17.15 Les Vacances du cinéaste. Planète
17.40 World Music : Jimmy Cliff. Moving On. France Supervision
18.20 Paparazzi. Planète
19.05 Les Mémorables. La leçon de musique de Lily Laskine. Muzzik
19.15 L'Age d'or ? Planète
20.35 La Conquête de Clichy. Planète
20.45 ▶ L'Orchestre noir. [1/2]. Piazza Fontana, l'histoire d'une machination. Arte
20.45 World Music : Le Taraf de Haïdouks. Les bandits justiciers. France Supervision
21.25 20 ans de courses automobiles. [8/20]. Carnets secrets d'un passionné. Canal Jimmy
22.30 Monsieur de Voltaire. Planète
23.00 Raoni. Planète
23.30 Les Seigneurs des animaux. Les cueilleurs de ciel. Disney Channel
0.00 ▶ Louis Jouvet. Arte
0.00 La Vie très privée des Ceaucescu. [2/2]. Histoire
0.10 Une fille de la terre. Téva

SPORTS EN DIRECT

13.00 Ski. Coupe du monde. Slalom géant messieurs. Eurosport
13.45 Patinage artistique. Championnats d'Europe. Imposés danse sur glace, à Milan (Italie). Eurosport
19.30 Patinage artistique. Championnats d'Europe. Programme court couples, à Milan (Italie). Eurosport
2.05 Basket-ball NBA. Chicago Bulls - Seattle Supersonics. Canal +

MUSIQUE

18.00 Marianne Faithfull et Paul Trueblood. Muzzik
18.50 Catherine Lara. France Supervision
21.00 Wurzburg Mozart Festival. Muzzik
23.25 Cosi fan tutte. Mise en scène d'Ezio Toffolutti. France Supervision
0.40 Jazz 625 : *Art Farmer Quartet.* Muzzik

THÉÂTRE

21.45 Comedia : Roméo et Juliette. Pièce de William Shakespeare. Mise en scène de Hans Peter Cloos. Arte

TÉLÉFILMS

20.00 Imogène et la veuve blanche. De Thierry Chabert. TV 5
20.30 Le Bunker. De George Schaeffer. Festival
20.35 Les Nouveaux Robinson. De Troy Miller. Disney Channel
20.55 La Proie des ombres. De Larry Elikann. Téva
22.40 Union diabolique. O D'Yves Simoneau. M 6
23.00 Intime conviction. De John Lvoff. Festival
1.00 L'Affaire Dreyfus. D'Yves Boisset [1/2]. Arte

SÉRIES

17.35 Le Caméléon. La clé. TSR
17.55 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Bugs. L'enlèvement. M 6
18.20 Les Aventures du jeune Indiana Jones. Somme, août 1916. Série Club
19.00 The Sentinel. Un trop long sommeil. M 6
19.10 Daktari. Le diplomate apprivoisé. Série Club
20.45 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club
21.00 Mon dernier rêve sera pour vous. [1 et 2/6]. Histoire
21.30 Twin Peaks. Episode nº 14. Série Club
22.35 Columbo. Faux témoin. TF 1
22.40 Angela, 15 ans. Halloween (v.o.). Canal Jimmy
23.30 Star Trek : la nouvelle génération. Le fugitif (v.o.). Canal Jimmy
23.50 Jason King. Des dessins insolites. Série Club
0.05 Le docteur mène l'enquête. O Le corbeau. TF 1
0.40 Sam et Sally. Monsieur Heredia. Série Club
0.50 New York District. Délit de fuite. France 3
1.55 Bottom. Carnival (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ *Chef-d'œuvre ou classiques*

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément *daté dimanche-lundi*, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.45 Arte
Comedia : Roméo et Juliette

L'amour à mort

ILS N'ÉTAIENT PAS FAITS pour se rencontrer. Ils se sont vus, ont été éblouis, se sont rejoints dans la mort avant que leur amour n'ait eu le temps de s'abîmer : Roméo et Juliette, couple symbole universel de la jeunesse, de l'amour romantique. Le monde entier connaît leur histoire, avec laquelle Shakespeare atteint le mythe. Elle est de tous les temps, de toutes les cultures.

Dans les palais vénitiens de la Renaissance comme chez la jeunesse branchée des années 90, où Hans-Peter Cloos a trouvé ses héros, l'amour à mort se ressemble. De ce metteur en scène qui a déboulé en France avec un *Opéra de quat'sous* version cabaret punk, qui a mis en scène des auteurs du genre grinçant comme Thomas Brasch, Achternbusch, Karl Valentin, et qui a enveloppé *Le Malade imaginaire* de notre Molière dans une fantaisie noire calmement cruelle, on ne pouvait s'attendre à ce qu'il joue le jeu de l'élégie.

Son Roméo est Denis Lavant, le tourmenté par excellence, brûlé de l'intérieur, habité par une fureur animale, imprévisible. Et Romane Bohringer est Juliette. Elle n'est certainement pas l'adolescente naïve, encore enfantine de la tradition. Elle est une amante lumineuse, qui va à la mort comme à l'amour, comme dans des bras protecteurs. Sa pureté est celle de la passion. Entourés de pantins malfaisants qui ont perdu l'habitude de la sincérité et ne savent plus aimer, Roméo et Juliette sont les seuls à vibrer dans une ville rescapée d'une apocalypse, envahie de ruines. La musique cerne les silences. Alors, se retrouvent les regards, les paroles inoubliables.

Roméo et Juliette appartiennent « *à une jeunesse perdue qui ne peut plus s'identifier à ses pères. Ceux-là qui, sous une apparence de bons vivants, sont déjà à l'agonie. Jeunesse si moderne dans sa violence autodestructrice* », écrit Hans-Peter Cloos, marqué comme beaucoup d'Allemands de sa génération, celle de l'immédiat après-guerre, par l'horreur d'un passé dans lequel ils ne reconnaissent rien. Mais, au-delà, il y a la condition humaine, la nature humaine : amour et mort.

Colette Godard

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.45 Les Feux de l'amour.
14.35 Arabesque.
15.25 Côte Ouest.
16.15 L'homme qui tombe à pic.
17.10 Sunset Beach.
18.00 Les Années fac.
18.30 Touché, gagné !
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.50 Bébé part en vadrouille. Film de Patrick Read Johnson.
22.35 Columbo. Faux témoin.
0.05 Le docteur mène l'enquête.
0.55 TF1 nuit, Météo.
1.10 Reportages. Les peines de la honte.
1.35 TF1 nuit.

FRANCE 2

13.50 Le Renard.
14.55 L'Enquêteur.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 et 22.40 Un livre, des livres.
17.25 Chair de poule.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.50 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.55 Est-ce bien raisonnable ? ■ Film de Georges Lautner.
22.45 Les Granges brûlées ■ ■ Film de Jean Chapot.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Paris-Dakar : Le Bivouac.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.30 Vivre avec... Sida : suivre les nouveaux traitements.
14.48 Le Magazine de Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Le Jardin des bêtes.
16.40 Minikeums.
17.45 La Piste du Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Festival international du cirque de Monte-Carlo.
22.40 Soir 3.
23.00 Nimbus. Sciences de la guerre : attention danger !
23.55 Magazine olympique.
0.25 Rencontres à XV.
0.50 New York District.
1.35 Musique graffiti.

CANAL +

13.35 Trop tard ■ ■ Film de Lucian Pintilié.
15.15 A la rencontre de divers aspects du monde contemporain...
15.40 et 23.50 Surprises.
15.55 Secrets et mensonges ■ ■ Film de Mike Leigh.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.15 Cyberflash.
18.25 Robin.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Dunston, panique au palace. Film de Ken Kwapis.
22.00 Flash infos.
22.10 Diabolique. Film de Jeremiah Chechik.
0.25 L'Oiseau bleu. Film de George Cukor (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Attention santé.
13.30 D'ici et d'ailleurs.
14.30 Business humanum est.
15.30 Demain le monde.
16.00 Fête des bébés.
16.30 Demain le travail.
17.00 Cellulo.
17.30 La France aux mille villages.
18.00 Kalome.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Les 100 ans du *J'accuse* de Zola.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ L'Orchestre noir. [1/2] Piazza Fontana, l'histoire d'une machination.
21.45 Comedia. *Roméo et Juliette*, de Shakespeare.
0.00 ▶ Louis Jouvet.
1.00 L'Affaire Dreyfus. Téléfilm d'Yves Boisset [1/2].

M 6

13.30 Les Vertiges de la gloire. Téléfilm O de Gilbert Cates.
15.20 Le Joker.
16.20 Boulevard des clips.
17.30 Extra Zydga.
18.00 Bugs.
19.00 The Sentinel.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Tout le monde aime Raymond.
20.35 E = M 6 junior.
20.50 L'Ile mystérieuse ■ Film de Cyril Raker Endfield.
22.40 Union diabolique. Téléfilm O d'Yves Simoneau.
0.25 Zone interdite. Gendarmes de choc.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.00 Les Chemins de la musique.
20.30 Agora. Idelette Muzart-Fonseca Dos Santos.
21.00 Poésie studio. Récital Alphonse Allais.
22.10 Mauvais genres.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert. XXe siècle : Traditions et modernité. Œuvres de W. Schumann, Walton, Reger.
22.30 Musique pluriel. Dos compositores *de la Casa Velasquez.*
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 et 22.35 Les Soirées. Sartre et la musique. Œuvres de Bach, Mendelssohn, Schubert, Beethoven, R. Schumann, Wagner, Mozart, Pergolèse, Chopin, Gounod.



Le Monde
MARDI 13 JANVIER 1998

Corvée d'échec

par Pierre Georges

C'EST un slogan qu'on a vu apparaître, ici et là : *« Rien à perdre, tout à gagner ! »*. Un slogan qui résume tout : la détermination des chômeurs et des exclus, la crainte des politiques et le caractère très spécifique d'un mouvement dont personne ne saurait très exactement prévoir l'issue.

L'ordinaire, l'habitude, c'est de trouver entre partenaires sociaux et politiques ce qu'il est convenu d'appeler une issue honorable à un conflit du travail. Mais devant un conflit du « non-travail », que fait-on ? Quelle solution peut-on espérer apporter en quelques semaines à une tragédie sociale quand, pendant des années, des décennies même, aucun gouvernement, de quelque couleur politique qu'il soit, n'a pu avancer d'autre remède qu'un calmant social ?

Rien à perdre, tout à gagner. Ce sont peut-être des mots, mais des mots qui font mouche. Force de l'habitude, de la résignation aussi, le chômage est devenu, dans notre société, une sorte de malheur statistique avec correction des variations saisonnières. Un indice en somme, presque un bulletin météo mensuel, avec, au-delà des fluctuations ponctuelles, une incessante montée depuis vingt-cinq ans. Courbe sans cesse à la hausse, en parallèle avec sa courbe jumelle, celle des prélèvements sociaux, tout le débat politique consistant à savoir laquelle nourrit l'autre.

Le mouvement actuel, si limité soit-il pour l'instant, a au moins un mérite : celui de montrer que le malheur statistique a aussi, surtout, un visage terriblement humain. *Que les chiffres s'additionnent plus facilement aux chiffres que les exclus aux exclus.* La pauvreté, la fin de droits, la survie économique ne sont pas que des données, mais des réalités quotidiennes qui jugent notre société et en condamnent le fonctionnement. Ou plutôt le dysfonctionnement.

La France est désormais un pays très riche, rempli de très pauvres. Ce n'est pas là un slogan, mais un fait. Le constat, en tout cas, d'un échec commun, global, l'échec de toute une société. Bien loin des aléas et alternances de la vie politique. Car si la France change de majorité si souvent depuis 1986, ce n'est pas pour le plaisir de changer, mais faute de trouver une solution. Contrairement à ce qu'elles croient ou feignent de croire, les majorités ne prennent pas le pouvoir. Elles sont, tour à tour, de corvée d'échec social. Ou, à tout le moins, mises à l'essai sur *le seul sujet qui vaille et préoccupe* vraiment : l'emploi.

La gauche est aux affaires. C'est un bien vilain mot pour dire plutôt aux responsabilités gouvernementales. Et la voici confrontée à ce mouvement de refus des non-situations acquises. La voici, en somme, sous la menace d'une inversion du slogan : elle a tout à perdre dans l'affaire, à commencer par son image, et rien à gagner. Elle est au pied des faits, comme au pied du mur, avec le vrai risque d'un éclatement de sa majorité qui, en l'occurrence, est plus divisée que plurielle.

En face, l'opposition de droite peut se réjouir de la voir ainsi en difficulté. Elle est dans son rôle et sa partition, surtout à proximité des élections régionales. Est-elle pour autant dans son temps ? Ce *« tout à gagner, rien à perdre »* qui sous-tend le mouvement des chômeurs n'annonce pourtant pas des lendemains politiques qui chantent vraiment.

Les prix à la consommation n'ont augmenté que de 1,1 % en 1997

L'inflation a enregistré l'une de ses plus faibles progressions depuis quarante ans

LES PRIX à la consommation ont enregistré, en 1997, une hausse parmi les plus faibles depuis près de quarante ans. C'est ce que mettent en évidence les dernières statistiques de l'Insee, publiées lundi 12 janvier. Selon la première évaluation de l'institut, les prix sont, en effet, restés stables (0 %) en décembre. En glissement sur l'ensemble de l'année, la hausse est donc limitée à 1,1 %. En cours d'année, le glissement annuel des prix était même tombé encore plus bas, ne s'établissant qu'à 0,9 % en avril et mai. Ces niveaux sont historiquement très faibles. Dans la période récente, la performance n'a été approchée qu'une seule *fois, en 1994, année au cours de laquelle* la hausse des prix n'avait pas dépassé 1,6 %.

Pour trouver un niveau d'inflation comparable à celui de 1997, il faut remonter beaucoup plus loin : le précédent record date de juin 1966, avec un glissement annuel des prix de seulement 1,2 %. Pour relever un niveau plus faible, il faut même aller jusqu'à mai 1957 (– 0,3 %).

L'inflation « sous-jacente » (par ce vocable, les experts désignent la hausse des prix hors tarifs publics, hors produits à prix volatils et hors effets des mesures fiscales) est même plus basse encore : toujours en rythme annuel, elle a été inférieure à 1 % tout au long de l'année 1997 et a même atteint un point bas à 0,5 % en juillet.

Cette très faible progression des prix enregistrée en 1997 recouvre, poste par poste, des évolutions disparates : les prix de l'alimentation ont ainsi progressé de 2,5 % sur l'année, ceux des produits manufacturés de 0 % et ceux des services de 1,4 %.

PRIX À LA CONSOMMATION
variations mensuelles en %

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
0,3	0,2	0,1	0	0,2	0	– 0,2	0,3	0,2	0	0,2	0

1997

Plusieurs facteurs expliquent cette modération. D'abord, le résultat de 1997 confirme que la France est entrée, depuis le milieu des années 80, dans une période longue d'inflation basse. C'est le produit de la politique de « désindexation » des salaires sur les prix qui a été instaurée en 1982-1983, lors du virage de la rigueur, et qu'aucun gouvernement, depuis, n'a remise en cause.

Des causes conjoncturelles sont, en outre, venues accentuer ce mouvement structurel de désinflation. Tout au long de l'année, la croissance française a, en effet, été tirée par la demande étrangère, tandis que la demande intérieure, elle, est restée très peu dynamique. Cette tendance a donc contribué à une forte modération des prix. Cette modération, qui est d'ailleurs commune à la plupart des pays industrialisés, a été renforcée par les effets retardés de la forte baisse du prix des produits importés en francs, intervenue au second semestre de 1996.

Pour le début de 1998, la tendance ne devrait guère changer. Dans ses dernières prévisions (*Le Monde* du 20 décembre 1997), l'Insee estimait que, *« dans un contexte de consolidation de la consommation des ménages »*, le *glissement annuel des prix devrait* seulement remonter à 1,4 % à la fin du premier semestre, l'inflation « sous-jacente », quant à elle, ne dépassant pas 1,2 %. La France resterait donc durablement à des niveaux d'inflation exceptionnellement bas.

Laurent Mauduit

Le philosophe antisioniste Roger Garaudy reçoit le soutien de journaux arabes

DES MANIFESTATIONS de solidarité au philosophe français Roger Garaudy, poursuivi devant la dix-septième chambre correctionnelle de Paris pour *« complicité de contestation de crimes contre l'humanité »*, se sont multipliées ce week-end au Proche-Orient. Samedi 10 janvier, le syndicat des *journalistes égyptiens* a estimé dans un communiqué que M. Garaudy était *« jugé conformément à une loi antidémocratique* [la loi Gayssot] *qui interdit la liberté de recherche sur certains aspects de l'histoire de la deuxième guerre mondiale »*.

Le lendemain, dans un encart publié à la une, *Al Khaleej*, un quotidien des Emirats arabes unis, a appelé ses lecteurs à adresser des dons et des messages de soutien à M. Garaudy, *« poursuivi par les organisations du lobby sioniste en France »*. Le journal invite ses fidèles à verser au philosophe *« des contributions pour* [lui] *permettre de continuer à s'opposer à l'influence des sionistes en France et à répandre ses idées qui réfutent les allégations sionistes et dévoilent la politique agressive d'Israël »*. Poursuivi pour certains passages de son livre, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, publié en décembre 1995, le philosophe risque jusqu'à un an d'emprisonnement et 300 000 francs d'amende.

Au Qatar, un « comité de soutien à Roger Garaudy » a annoncé son intention de mener une campagne de presse et de recueillir des donations. Ce comité doit organiser un meeting de soutien au cours duquel des personnalités et des dignitaires religieux prendront la parole. A cette occasion, Roger Garaudy devrait prononcer une allocution retransmise en direct par satellite. L'association des écrivains palestiniens a également publié, dimanche 11 janvier, à Jérusalem-Est, un communiqué dans lequel elle lui apporte son soutien. *« Nous, écrivains et poètes, exprimons notre solidarité avec le penseur et l'homme de lettres Roger Garaudy pour son combat courageux en faveur de la liberté de création »*, peut-on y lire. Converti à l'islam, Roger Garaudy a toujours été un défenseur de la cause palestinienne.

Après la sortie de son livre, le philosophe avait déjà bénéficié du soutien d'intellectuels arabes et avait fait une tournée dans plusieurs pays pour présenter son ouvrage (*Le Monde* du 21 août 1996). Il avait été invité à Beyrouth par le Forum nationaliste arabe, en Syrie par le ministère de l'information et en Jordanie par l'Association des écrivains. A l'époque, des intellectuels libanais avaient pourtant publié des textes critiques. *« L'idée d'exterminer les juifs ne porte-t-elle pas en elle le germe de l'extermination de toute autre race ou peuple ? »*, interrogeait par exemple Elias Khoury, rédacteur en chef du supplément hebdomadaire du quotidien *El Nahar*. Au Maroc, Roger Garaudy s'était vu interdire l'entrée d'une université. *« Cela ne m'a pas empêché de signer plus de deux mille dédicaces »*, a-t-il précisé, vendredi 9 janvier, devant le tribunal.

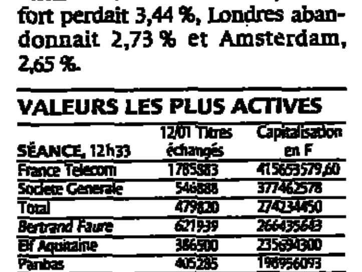
A. Pe

Recul généralisé des places boursières

LA CRISE ASIATIQUE continuait de semer le trouble sur les grandes places internationales. La Bourse de *Paris, qui perdait 3,19 %* à l'ouverture, abandonnait 3,41 % à 2 820,36 points à 12 h 15, et les autres places européennes n'étaient pas mieux orientées. A la même heure, Francfort perdait 3,44 %, Londres abandonnait 2,73 % et Amsterdam, 2,65 %.

Quelques heures plus tôt, la Bourse de Tokyo avait terminé la séance à son plus bas niveau depuis *juillet 1995. Le Nikkei abandonnait* 2,21 % à 14 664,44 points. Les propos du premier ministre, Ryutaro Hashimoto, qui s'est déclaré *« résolu à ne pas laisser le Japon déclencher une dépression économique et financière »* n'ayant pu redonner du tonus à un marché déprimé par la chute de 2,85 % de Wall Street vendredi, Hongkong a chuté de 8,70 %, Shanghaï de 9,07 % et Taïwan a reculé de 4,68 %. En revanche, la Bourse de Séoul a regagné 3,5 % avec un volume de transactions record.

Le marché obligataire, qui joue à plein son rôle de valeur refuge, gagnait 46 centièmes à 103,30, ce qui correspond à un rendement de 5,02 % à dix ans, nouveau plus bas historique.



VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h33	12/01 Titres échangés	Capitalisation en F
France Telecom	1785983	415653579,60
Societe Generale	546888	377462578
Total	479820	274234450
Bertrand Faure	621939	266435643
Elf Aquitaine	386500	235694300
Paribas	405285	198956093
Axa	436714	194918659,70
Alcatel Alsthom	235920	178188425
Carrefour	61864	177416070
L'Oreal	69616	148366416

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 09/01	% 08/01	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	334,7500	– 0,01	322	346
Écu	6,6135	– 0,13	—	—
États-Unis (1 usd)	6,0908	– 0,33	5,7600	6,3600
Belgique (100 F)	16,2290	—	15,6300	16,7300
Pays-Bas (100 fl)	297,0600	—	—	—
Italie (1000 lir.)	3,4060	– 0,04	3,1400	3,6400
Danemark (100 krd)	87,9100	– 0,01	82	92
Irlande (1 iep)	8,3190	– 0,08	7,9000	8,7400
Gde-Bretagne (1 L)	9,8415	– 0,75	9,4200	10,2700
Grèce (100 drach.)	2,1185	—	1,8000	2,3000
Suède (100 krs)	76,1100	+ 0,20	70	80
Suisse (100 F)	412,9400	– 0,27	399	423
Norvège (100 k)	81,5600	– 0,23	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,5840	– 0,01	46,0500	49,1500
Espagne (100 pes.)	3,9490	– 0,04	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.)	3,2750	—	2,9000	3,6000
Canada 1 dollar ca	4,2722	+ 0,17	3,9500	4,5500
Japon (100 yens)	4,6353	+ 1,31	4,4400	4,7900

PARITÉS DU DOLLAR	12/01
FRANCFORT : USD/DM	1,8227
TOKYO : USD/Yens	132,3980

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 09/01	Taux jour le jour	Taux 10 ans
France	3,38	5,17
Allemagne	3,36	5,10
Grande-Bretagne	6,94	6,06
Italie	6,31	5,45
Japon	0,31	1,86
États-Unis	5,47	5,47

MATIF

Echéances 09/01	volume	dernier prix
NOTIONNEL 10 %		
Mars 98	196855	102,84
Juin 98	79	101,96
Sept. 98	2	101,54

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le lundi 12 janvier, à 12 h 33 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	14664,44	– 2,21	– 3,89
Honk Kong index	8121,06	– 8,70	– 24,26

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

14664,44

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 12/01	Var. en % 09/01	Var. en % fin 97
Paris CAC 40	2815,28	– 3,58	– 6,12
Amsterdam CBS	889,63	– 2,64	– 2,63
Bruxelles	17339	– 1,93	+ 3,17
Francfort Dax 30	4081,32	– 3,67	– 3,96
Irlande ISEQ	4133,79	– 1,95	+ 1,97
Londres FT 100	4997,80	– 2,73	– 2,68
Madrid Ibex 35	7382,90	– 2,31	+ 0,38
Milan MIB 30	25663	– 2,17	+ 2,89
Zurich SMI	6039	– 3,40	– 3,62

Tirage du *Monde* daté dimanche 11-lundi 12 janvier : 574 335 exemplaires 1 - 3



...mmation n'ont augm...
...e 1,1 % en 1997

...plus faibles progressions depuis quarante a...

...Garaudy reçoit le soutien de journau...



Le Monde

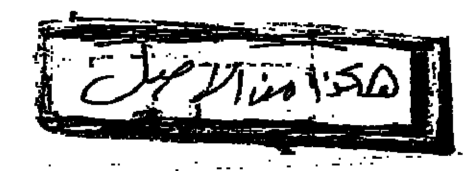
S U P P L E M E N T

Le texte publié il y a cent ans dans « L'Aurore » a fait de l'affaire Dreyfus un enjeu national.
Ce jour-là, la presse écrit l'Histoire. Les intellectuels entrent en scène, et le paysage politique en sera marqué pour longtemps

J'Accuse... ! de Zola

13 janvier 1898 - 13 janvier 1998

Alain Le Quernec



J'ACCUSE

J'Accuse... !

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par EMILE ZOLA

LETTRE à M. FELIX FAURE, Président de la république

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom – j'allais dire sur votre règne – que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, Monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus.

Un homme néfaste a tout mené, a tout fait, c'est le lieutenant-colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière ; on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent, de nuit, des preuves accablantes. [illegible]



J'ACCUSE



Le capitaine Dreyfus se rendant au conseil de guerre.

L'affaire Dreyfus et la presse fit l'histoire

QUAND, en publiant dans *Le Figaro* du 25 novembre 1897 le premier de ses articles contre l'injustice qui tient Dreyfus au bagne, Emile Zola s'engage dans l'Affaire, celle-ci a trois ans déjà.

C'est le 15 octobre 1894 que le capitaine Alfred Dreyfus, convoqué au ministère de la guerre *« en tenue bourgeoise »* pour une banale inspection, est arrêté par le commandant du Paty de Clam et accusé du crime de haute trahison. Une lettre – le fameux bordereau –, adressée à l'attaché militaire d'Allemagne et retrouvée sans doute dans la corbeille à papier de ce négligent diplomate, avait révélé qu'un officier français livrait des informations à la puissance étrangère. Une hâtive enquête en avait fait attribuer l'écriture à ce jeune officier, juif, alsacien, et qui parlait allemand. Voici plusieurs années que la presse nationaliste menait campagne contre la présence des juifs dans l'armée, dénoncés comme des « traîtres en puissance ». Le 21 décembre, le conseil de guerre condamne le capitaine Dreyfus à la déportation à vie. Le 5 janvier 1895 le traître est publiquement dégradé dans la cour de l'Ecole militaire. *« Judas ! », « sale juif ! », « à mort ! »*, crie la foule. Le 12 mars, le condamné arrive à l'île du Diable, non loin de la Guyane, où il s'acharne à survivre, écrasé par la chaleur, secoué par les fièvres, subissant mille supplices. Qui s'intéresse désormais à cette affaire ? Un officier juif a trahi. Il est au bagne. Seuls sa famille et quelques-uns, dont Bernard Lazare, se battent pour lui...

En mars 1896 le nouveau chef du service de renseignement, le lieutenant-colonel Picquart, découvre, par hasard, que le bordereau attribué à Dreyfus est en réalité l'œuvre d'un autre officier, le commandant Esterhazy, étrange personnage, passionné d'activités clandestines et dévoré par un insatiable besoin d'argent. *« Je fus épouvanté,* dira Picquart, *quand je découvris qu'un innocent était au bagne. »* Quand il en rend compte à ses supérieurs hiérarchiques, ceux-ci lui conseillent de se désintéresser de cette affaire. *« Qu'est-ce que cela peut vous faire que ce juif reste à l'île du Diable ? »*, lui dit le général Gonse. *« Je n'emporterai pas ce secret dans ma tombe »*, se promet Picquart. Aussi en parle-t-il à son ami Mᵉ Leblois, qui, à son tour, en parle à Auguste Scheurer-Kestner, sénateur inamovible de l'Alsace perdue et vice-président du Sénat. L'homme, épris de justice, cherche à comprendre cette étrange affaire. Ainsi sont-ils trois au moins à connaître la vérité, mais tenus par le secret, militaire, professionnel ou engagement de la parole donnée. Cette affreuse vérité qu'il ne peut supporter de taire, Picquart va la payer de sa carrière et bientôt de sa liberté... C'est que Dreyfus doit rester coupable.

Soudain, dans les derniers mois de 1896, les événements se précipitent. Pour accabler Dreyfus et ceux qui commencent à s'agiter pour défendre le traître, *L'Eclair* publie le 14 septembre un article révélant l'existence de pièces « secrètes », communiquées au conseil de guerre qui jugeait Dreyfus, au cours de son délibéré, et qui désignaient Dreyfus comme un traître. Le 10 novembre, *Le Matin* publie un fac-similé du bordereau imputé à Dreyfus. Ce document – le seul versé aux débats du procès – était enfin connu de tous : Mathieu Dreyfus, le frère du déporté, qui a abandonné ses affaires et consacre son temps et son énergie à obtenir réparation de l'injustice, peut enfin répandre des placards reproduisant le fac-similé et des lettres de Dreyfus. Ainsi peut-on comparer les écritures. Mathieu Dreyfus, aidé de Bernard Lazare, commet les plus grands experts en vue d'établir que le bordereau ne peut être de la main du condamné. Mais il faudra encore plus d'un an pour que la vérité éclate. C'est dans les premiers jours de novembre 1897 qu'un banquier reconnaît sur le fac-similé vendu sur les boulevards l'écriture d'un de ses clients, le commandant Esterhazy. Il court chez Mathieu Dreyfus. Celui-ci se précipite chez le sénateur Scheurer-Kestner, qui proclamait avoir la preuve de l'innocence de Dreyfus. *« Le traître, c'est Esterhazy... »*, lance Mathieu. *« Oui »*, confirme Scheurer. Désormais la vérité est en marche...

> « Je fus épouvanté, dira Picquart, quand je découvris qu'un innocent était au bagne. » Quand il en rend compte à ses supérieurs hiérarchiques, ceux-ci lui conseillent de se désintéresser de cette affaire. « Je n'emporterai pas ce secret dans ma tombe », se promet Picquart

Le 15, Mathieu Dreyfus rend publique la lettre par laquelle il dénonce au ministre de la guerre le véritable coupable : *« Monsieur le Comte Waslin Esterhazy, commandant d'infanterie »*. A contrecœur, le général Billot fait ordonner une enquête. Les « Dreyfusards », qui ne cessent de devenir plus nombreux, reprennent espoir. L'Etat-Major manœuvre alors habilement. Puisque Esterhazy est dénoncé, il sera jugé. Et acquitté. L'enquête conduite par le général de Pellieux et le commandant Ravary conclut donc à l'innocence d'Esterhazy. Celui-ci, qui se sait protégé, demande instamment à être jugé : *« Officier, accusé publiquement de trahison, j'ai droit au conseil de guerre. »* Le 11 janvier 1898, à l'unanimité des juges, Esterhazy est acquitté par le conseil de guerre, après cinq minutes de délibération, et aussitôt porté en triomphe, aux cris de *« Vive la France »* et *« Mort aux juifs »*. Ainsi l'affaire, deux fois jugée, semble définitivement close.

Dreyfus condamné à mourir au bagne ? C'était compter sans Zola. Le 13 janvier, Paris reçoit, *« comme la foudre »*, le numéro de *L'Aurore* où flamboient, en grands caractères, les mots « J'Accuse ». En quelques heures un article de journal va changer le destin.

Emile Zola vient d'avoir cinquante-sept ans. Riche et célèbre, c'est un romancier comblé dont les traductions sont diffusées dans le monde entier. De 1891 à 1896 il a présidé la Société des gens de lettres, ce qui a renforcé encore sa position de personnage officiel. Il rêve toujours d'entrer à l'Académie française, malgré dix-sept échecs. Littérateur comblé, aimé de ses très nombreux lecteurs, Zola n'a pas grand-chose à attendre de la vie, sinon la tranquillité, la présence de ses proches et une gloire à laquelle il atteint déjà. Mais l'injustice et la méchanceté lui ont toujours été intolérables. *« Je n'ai jamais pu écrire un livre, une page,* dira-t-il, *sans être abreuvé de mensonges et d'injures. »* En 1885, le drame *Germinal*, adapté de son roman, a été interdit par la censure. En 1889, Zola a été l'un des initiateurs de la pétition publiée par *Le Figaro* pour défendre, aux côtés de Daudet, Goncourt, Bourget, Barrès, Courteline, l'écrivain Lucien Descaves, poursuivi par le ministre de la guerre à cause de son livre *Sous-offs*, violemment antimilitariste. Plusieurs de ses romans ont dénoncé les injustices de la société française, les méfaits de l'esprit militaire, les défaillances de l'Eglise. En homme, mais en écrivain aussi, Zola aime les drames qui opposent les bons et les méchants, le bien et le mal. *« Quel drame poignant, et quels personnages superbes ! »*, écrira-t-il dans le premier article qu'il publie sur l'Affaire. Sans doute le cœur et la conscience de Zola, comme son imagination romancière, sont-ils prêts à se passionner pour l'Affaire. Encore fallait-il qu'il la rencontre...

L'affaire Dreyfus, Zola ne l'a pas connue au moment du procès de 1894. Il était à Rome, d'où il ne revint que vers le 15 décembre. Pourtant, le soir de la dégradation du capitaine, Zola dîne chez son grand ami Daudet et entend le récit que leur fait Léon, le fils d'Alphonse, de l'affreuse cérémonie. Léon décrira le lendemain dans *Le Figaro* le délire de la foule tandis que l'on arrache ses galons au traître : *« Sa face terreuse, aplatie et basse, sans apparence de remords, étrangère à coup sûr, épave de ghetto. »*

Jean-Denis Bredin

●●● *Lire la suite page V*

CHRONOLOGIE

■ **1894 : L'AFFAIRE AU SECRET**

20 juillet. Le commandant Esterhazy se met à la disposition de l'attaché militaire allemand, le lieutenant-colonel von Schwartzkoppen, pour la fourniture de renseignements militaires.
25 septembre. Arrivée du bordereau à la section des statistiques.
6 octobre. Le bordereau est attribué au capitaine Dreyfus, stagiaire à l'état-major général.
15 octobre. Dreyfus est arrêté pour fait d'espionnage sur ordre du ministre de la guerre, le général Mercier.
19 décembre. Ouverture du procès.
22 décembre. Le conseil de guerre condamne Dreyfus à la déportation perpétuelle en enceinte fortifiée.

■ **1895**

5 janvier. Dégradation du capitaine Dreyfus.
17 janvier. Départ de Dreyfus pour La Rochelle, l'île de Ré, puis la Guyane.

■ **1896**

Fin mars. Picquart, chef du service de renseignement, identifie un espion au service de l'Allemagne, Esterhazy.
Juillet. Picquart rouvre le dossier Dreyfus et se convainc de l'innocence du capitaine déporté.
27 octobre. Picquart est éloigné et remplacé provisoirement par le général Gonse, assisté du commandant Henry ; ils récupèrent ses dossiers.
2 novembre. Henry remet le faux qu'il a conçu pour perdre Dreyfus ; le ministère est aussitôt alerté par Gonse et Boisdeffre.

■ **1897**

2 avril. Dans un codicille à son testament, Picquart, désormais colonel mais affecté comme en disgrâce en Afrique du Nord, révèle le fruit de son enquête innocentant Dreyfus et impliquant l'état-major.
29 juin. En congé à Paris, il confie à son ami d'enfance, Mᵉ Louis Leblois, le détail du piège qui a perdu Dreyfus.
13 juillet. Mᵉ Leblois informe le vice-président du Sénat, Auguste Scheurer-Kestner, des révélations de Picquart ; désormais, l'idée de la révision du procès de 1894 a un champion politique.
13 novembre. Scheurer-Kestner révèle que le vrai coupable est connu – sans le nommer – et affirme que ce n'est pas Dreyfus.
15 novembre. Mathieu Dreyfus, frère du capitaine condamné, dénonce publiquement Esterhazy dans une lettre au ministre de la guerre.
17 novembre. L'enquête – inévitable – est confiée au général de Pellieux ; elle va conclure à l'innocence d'Esterhazy.

■ **1898 L'IMPOSSIBLE RÉVISION**

10 janvier. Ouverture du procès Esterhazy.
11 janvier. Esterhazy est acquitté à l'unanimité par le conseil de guerre.
13 janvier. *L'Aurore* publie la lettre de Zola au président de la République, « J'accuse ».
7 février. Ouverture du procès de Zola aux assises de la Seine.
23 février. Zola est condamné au maximum : un an de prison et 3 000 francs d'amende.
2 avril. La Cour de cassation casse l'arrêt condamnant Zola pour vice de forme (assigné devant la cour d'assises de Versailles, Zola quitte l'audience, le 18 juillet, et part pour Londres ; il est condamné par défaut aux mêmes peines que précédemment).
7 juillet. Le nouveau ministre de la guerre, Godefroi Cavaignac, présente à la Chambre des documents secrets, dont le faux Henry ; Picquart se fait fort d'en démontrer l'imposture le 8 juillet.
13 août. Le capitaine Cuignet met au jour le truquage du faux Henry.
30 août. Henry reconnaît, dans le bureau de Cavaignac, être l'auteur de la falsification ; il est arrêté et incarcéré au Mont-Valérien.
31 août. Il est retrouvé mort dans sa cellule, la gorge tranchée.
3 septembre. Cavaignac démissionne ; son successeur, Zurlinden, refuse la révision.
26 septembre. Le conseil des ministres accepte de transmettre la requête en révision de Lucie Dreyfus, épouse du capitaine, à la Cour de cassation.
29 octobre. La Cour de cassation déclare recevable la demande de révision.

■ **1899**

16 février. Le président Félix Faure, adversaire de la révision, meurt.
18 février. L'élection d'Emile Loubet fédère contre lui les droites nationaliste et antisémite.
1ᵉʳ juin. Le commandant du Paty de Clam, qui avait fait arrêter Dreyfus en 1894, est lui-même arrêté pour les faux qu'il a commis.
3 juin. L'arrêt de révision est rendu : le conseil de guerre doit se tenir à Rennes.
7 août. Ouverture du second procès au lycée de Rennes
9 septembre. Nouvelle condamnation de Dreyfus « avec circonstances atténuantes ».
19 septembre. Le président Loubet signe la grâce du capitaine.

■ **1900 LA VÉRITÉ EN MARCHE**

Décembre. Rupture au sein des dreyfusards ; la loi d'amnistie porte sur tous les faits concernant l'affaire. Le succès politique de Waldeck-Rousseau, qui a dépassionné le débat, mécontente Picquart, Zola comme Dreyfus.

■ **1902**

29 septembre. Mort d'Emile Zola ; Dreyfus assiste à ses funérailles le 5 octobre.

■ **1903**

6 avril. Jaurès relance l'affaire par un discours à la Chambre ; le général André, ministre de la guerre, accepte l'ouverture d'une enquête.
19 octobre. Le général André remet les conclusions de l'enquête au président du conseil Emile Combes.

■ **1904**

5 mars. La Cour de cassation déclare recevable la demande déposée par Dreyfus lui-même, quant à la révision du procès de Rennes.

■ **1906**

12 juillet. La Cour de cassation casse sans renvoi le verdict de 1899. L'officier est réhabilité.
13 juillet. Comme Picquart, démissionnaire en protestation contre l'amnistie, Dreyfus est réintégré dans l'armée ; il est chef d'escadron et chevalier de la Légion d'honneur.

■ **1908**

4 juin. Au cours de la cérémonie du transfert des cendres de Zola au Panthéon, Dreyfus est victime d'un attentat qui le blesse au bras ; l'homme qui a tiré sur lui, le journaliste Gregori, est acquitté le 11 septembre. Le commandant Dreyfus reprit du service durant la Grande Guerre. Il meurt en juillet 1935.

J'ACCUSE

Pamphlétaires et enquêteurs

En publiant « J'accuse », Zola s'inscrit dans une forte et glorieuse tradition de la presse française, celle de la lutte contre les pouvoirs. Toutefois l'affaire Dreyfus ne fut pas seulement une bataille d'opinions, mais aussi une bataille d'informations

LA « Lettre à M. Félix Faure, *président de la République* », publiée par *L'Aurore* sous le titre « J'accuse », appartient à un genre journalistique bien défini : l'éditorial militant. Un tel article relève de la longue tradition du journalisme d'opinion et même de polémique, dont la Révolution française a marqué la véritable naissance avant que le XIXe siècle ne l'illustre à son tour.

Avant même que la loi de 1881 n'ait consacré la liberté de la presse, celle-ci a surtout servi de tribune politique à tous ceux, de quelque bord qu'ils fussent, qui voulaient défendre leurs idées ou attaquer celles des autres. Publié sur six colonnes à la une, le texte de Zola a bénéficié, il est vrai, d'un traitement exceptionnel, à la mesure de la bataille engagée par *L'Aurore*. Car c'est bien au service d'une bataille politique que l'auteur des *Rougon-Macquart* a mis sa plume.

« J'accuse » est un écrit de combat, voire un pamphlet. « *Le pamphlétaire est rare*, écrivait Balzac dans sa *Monographie de la presse parisienne*, plus d'un demi-siècle avant l'affaire Dreyfus ; *il doit d'ailleurs être porté par les circonstances : mais il est alors plus puissant que le journal.* » Si le pamphlétaire est rare – entendons le pamphlétaire de talent, celui dont le texte fait mouche parce qu'il est « sans faute » –, le tribun, lui, bon ou mauvais, ne manque pas dans l'histoire de la presse. Avant que n'existe le métier de journaliste, qui s'organise dans le dernier quart du XIXe siècle, les hommes politiques, souvent, et les écrivains, parfois, ont pratiqué cet exercice, qui donne aux journaux leur ton.

Balzac cite, parmi les meilleurs représentants du genre, Benjamin Constant, Chateaubriand, Paul-Louis Courier sous la Restauration, puis, sous la monarchie de Juillet, Lamennais, même si, selon lui, « *ce grand écrivain a oublié que le pamphlet est le sarcasme à l'état de boulet de canon* ». Après eux, d'autres grands noms de la littérature, de Victor Hugo à Maurice Barrès, ont conféré au journalisme d'idées, considéré comme le grand journalisme, ses lettres de noblesse.

UN DINER EN FAMILLE

En publiant « J'accuse », Zola s'inscrit donc dans une forte et glorieuse tradition de la presse française, celle de la lutte contre les pouvoirs. L'arme de cette lutte n'était pas seulement le journal, c'était aussi la brochure : précisément, sur l'affaire Dreyfus, entre ses derniers articles du *Figaro*, en décembre 1897, et son premier article de *L'Aurore*, en janvier 1898, Zola a diffusé en brochures sa « Lettre à la jeunesse » et sa « Lettre à la France ». Toutefois l'affaire Dreyfus ne fut pas seulement une bataille d'opinions, elle fut aussi une bataille d'informations. « J'accuse » vient au terme d'une série d'articles de toutes tendances qui, depuis la fin de l'année 1894, ont été l'occasion, pour les journalistes, de rivaliser dans la recherche du « scoop » et de multiplier enquêtes, interviews, reportages.

C'est une étape décisive dans la naissance d'un journalisme d'information qui se définit peu à peu face au journalisme d'opinion

C'est *La Libre Parole*, de Drumont, qui, le 29 octobre 1894, révèle l'arrestation du capitaine Dreyfus, sur le mode interrogatif, et sans dévoiler l'identité de l'accusé. L'agence Havas, *L'Eclair*, *La Patrie* confirment l'information, et *Le Soir*, le premier, rend public le nom de Dreyfus. Au cours des mois et des années qui suivent, les journaux tentent d'exploiter les « fuites », les confidences, les révélations, vraies ou fausses, venues de l'un ou l'autre bord. Ainsi *L'Eclair*, en septembre 1896, lève-t-il le voile sur la pièce secrète, accablante pour Dreyfus, dont on devait apprendre ensuite qu'elle avait été forgée par le colonel Henry.

En novembre 1896, *Le Matin* publie le fac-similé du fameux bordereau, ce qui permet aux amis de Dreyfus d'en comparer l'écriture avec celle du capitaine. En novembre 1897, *Le Figaro* désigne, sans le nommer, mais d'une façon que les initiés peuvent comprendre, Esterhazy comme l'auteur du document. Deux semaines plus tard, il publie une lettre compromettante du même Esterhazy à son amie, Mme de Boulancy. En avril 1989, *Le Siècle* divulguera des propos privés du colonel von Schwarzkoppen, attaché militaire allemand, innocentant Dreyfus.

Tout au long de l'affaire, dreyfusards et antidreyfusards s'affrontent donc, par journaux interposés, à coup de témoignages inédits, de renseignements exclusifs, de documents ignorés. De ce point de vue, l'affaire Dreyfus marque une étape décisive dans la naissance d'un journalisme d'information qui se définit peu à peu face au journalisme d'opinion. Ainsi est-ce le patient travail d'investigation mené par Bernard Lazare et par d'autres journalistes qui sert de base au pamphlet de Zola.

De ce nouveau journalisme, qui recourt aux techniques anglo-saxonnes du reportage ou de l'interview et qui préfère les faits aux idées, l'auteur de « J'accuse » est loin d'être un fervent partisan. « *Le flot de l'information à outrance*, écrit-il en 1888, *a transformé le journalisme, tué les grands articles de discussion, tué la critique littéraire, donné chaque jour plus de place aux dépêches, aux nouvelles grandes et petites, aux procès-verbaux des reporters et des interviewers* ». Il n'est pas le seul, à l'époque, à s'inquiéter des dérives du « nouveau journalisme », qui flatte son public au lieu de l'éduquer.

Dans un article du *Figaro*, un mois avant « J'accuse », il distingue trois sortes de journaux, qu'il condamne avec la même sévérité : « *La basse presse en rut, battant monnaie avec les curiosités malsaines* » ; les « *journaux à un sou* », coupables « *d'obscurcir la conscience publique et d'égarer tout un peuple* » ; et « *la grande presse, la presse dite sérieuse et honnête* », qui se contente « *de tout enregistrer avec un soin scrupuleux, la vérité comme l'erreur* ». La raison de cette faillite générale est, pense-t-il, que « *la presse immonde a dévoyé la nation* ».

Une partie de la presse, pourtant, à commencer par celle qui a ouvert ses colonnes à Zola, a sauvé l'honneur. Le goût du reportage, le recours à l'enquête, l'attention portée à l'événement, la mise en scène de l'actualité peuvent donc avoir des effets positifs. En dépit de sa nostalgie de la presse d'antan, l'auteur des *Rougon-Macquart* est de ceux qui comprennent le mieux les nouvelles tendances et qui contribuent même à leur développement. Ainsi accorde-t-il de nombreuses interviews, au moment où le genre devient à la mode. Il a lui-même longuement collaboré à plusieurs publications. Il va même jusqu'à conseiller aux jeunes romanciers de s'essayer à cet exercice afin de forger leur style sur « *l'enclume toujours chaude, toujours retentissante du journalisme* ». C'est lui qui, en 1893, conduit à Londres la délégation française au premier Congrès international des journalistes.

Journaliste « à l'ancienne », par son attachement à une presse pour tribuns et écrivains, l'auteur de « J'accuse » sut aussi, à ce moment-charnière de l'histoire de la profession, ouvrir la voie au journalisme moderne, dont il eut la lucidité de dénoncer les excès et de percevoir les vertus.

Thomas Ferenczi

L'entrée en scène des intellectuels

L'OBSERVATION a souvent été faite, à tel point qu'elle semble être devenue un pont-aux-ânes de l'analyse historique : l'affaire Dreyfus a été le moment d'éclosion d'un phénomène durable, celui de l'engagement des intellectuels. Cette éclosion est indéniable : des hommes de pensée et de culture sont alors intervenus dans le débat civique, et la nouveauté résidait à la fois dans la nature collective d'une telle intervention et dans le fait que les intervenants se réclamaient implicitement, dans leur action, de leur statut de clercs laïques. Dès lors, le geste était pris et la geste des intellectuels commençait. Désormais, en effet, nombre d'entre eux s'estimeront habilités à éclairer leurs concitoyens sur des questions divisant la conscience civique. Et ce sentiment allait structurer et entretenir une mémoire quasi génétique, née de l'affaire Dreyfus et régulièrement réactivée par auto-allumage.

L'étude de cette mémoire est née (Lire *La Postérité de l'affaire Dreyfus*, sous la direction de Michel Leymarie, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998). Elle éclaire sur les faits bruts dans lesquels le milieu intellectuel fut impliqué, mais renseigne aussi sur leur altération par amplification au fil des générations suivantes. Que transmet, en effet, cette mémoire ? Les intellectuels auraient été des acteurs doublement déterminants dans le déroulement de l'affaire Dreyfus. D'une part, bien sûr, par « J'accuse », le 13 janvier 1898 : la force des mots d'un homme aurait eu, alors, la capacité d'irriguer et de recadrer le débat en cours. D'autre part, et tout autant, au lendemain même du coup de tonnerre de « J'accuse », les lourdes cohortes des clercs se seraient ébranlées pour une bataille décisive. Le 14 janvier, en effet, *L'Aurore* publia ce bref texte, sous le titre « Une protestation » : « *Les soussignés, protestant contre la violation des formes juridiques au procès de 1894 et contre les mystères qui ont entouré l'affaire Esterhazy, persistent à demander la révision.* » Emile Zola et Anatole France figuraient en tête de la première liste de signataires, liste qui s'étoffa au fil des numéros suivants.

C'est l'évaluation de l'impact de cette initiative qui a probablement été déformée par la mémoire du milieu intellectuel. Une telle déformation s'est opérée par amplification. Amplification, à coup sûr, que l'évaluation du rôle de cette « *protestation* » constituée de trois lignes nichées dans un coin de la première page de *L'Aurore*. D'autant que cette intervention ne survenait que dans la troisième phase de l'Affaire, bien après le procès truqué, puis l'action de quelques isolés. Plus complexe, en revanche, est la question de l'influence d'Emile Zola lui-même. Assurément, son geste courageux et spectaculaire a joué un rôle indéniable dans le combat contre le silence du secret d'Etat. Pour autant, sur une échelle de Richter de l'influence historique, quelle action a eu le plus d'amplitude, celle de Zola ou celle de Picquart ? La tentation est, bien sûr, de répondre que les deux ont été essentielles. Cela étant, la question, pour iconoclaste qu'elle puisse paraître, doit être posée. Car, sans qu'il y ait eu préméditation de leur part, les intellectuels, qui par essence sont les gardiens de la mémoire des mots, ont tranché sans appel en faveur de Zola et, dès lors, indiqué la norme. Or, des recherches en cours (dont celles de Jean-Yves Mollier) montrent par exemple que de bien plus de poids sur le moment, en termes d'influence sur l'opinion, furent, sur un tout autre registre, les chansons de rue, souvent antidreyfusardes. Ni iconoclaste, ni sacrilège, la question de l'amplitude de l'écho du cri de Zola est une réelle question posée à l'intelligence historique.

Le rôle naissant des intellectuels s'inscrit donc à la croisée d'une mue politique et d'une mutation socioculturelle dont l'école et la presse écrite sont alors les facteurs décisifs

Pour autant, cette influence exista et le rôle de catalyseur fut réel et profond. L'une et l'autre, du reste, peuvent être mesurés à l'aune de la haine que Zola suscita. Plus largement, l'une des preuves de l'influence des intellectuels dans le siècle qui suivit et du fait que celle-ci n'a jamais laissé indifférents les contemporains, réside dans l'apparition rapide d'un anti-intellectualisme, certes variable avec les lieux, les milieux et les moments, mais vite devenu récurrent.

A tout prendre, l'histoire de ce « *siècle des intellectuels* » (Michel Winock) qui commence alors est scientifiquement importante, car elle recoupe des problèmes essentiels pour l'étude des sociétés démocratiques : la place des hommes de création ou de science au sein de ces sociétés, le poids des idéologies ou des systèmes de pensée construits dans la formulation ou dans l'expression des débats de la cité, plus largement les processus de circulation des idées dans un groupe humain donné. Ce qui renvoie à l'affaire Dreyfus. Pourquoi, dans ces domaines, 1898 marque-t-elle une réelle date-clé ? Il apparaît bien, au bout du compte, que le printemps des clercs, qui commence alors, a été précédé d'une lente montée de sève. De la « *naissance de l'écrivain* » (Alain Viala) à l'époque classique, jusqu'à son « *sacre* » (Paul Bénichou), le XVIIIe siècle apparaît central : s'y constituent alors une « *culture critique* » mais aussi une « *conscience publique* » imprégnée par elle. En même temps, il est vrai, les phénomènes de capillarité entre l'une et l'autre restent alors endogènes, cette « *conscience publique* » étant, dans un premier temps, largement constituée d'écrivains et de lettrés. Tout comme au fil du siècle suivant, où le bouillonnement des philosophies politiques – sous-tendu par cette question qui hante le XIXe siècle : que substituer à un ordre politique ancien, abattu par l'ébranlement historique de 1789 ? – ne touche guère encore une opinion en gestation.

C'est ainsi, remise en perspective, que l'émergence des intellectuels à la fin du XIXe siècle prend tout son sens. La France entre alors, en effet, dans « *l'ère des masses* ». Celles-ci, progressivement, prennent une importance comme opinion publique, structurée par la diffusion massive de la presse écrite et par l'influence des partis politiques alors en voie de constitution. Le rôle naissant des intellectuels s'inscrit donc à la croisée d'une mue politique – l'enracinement d'une démocratie libérale et la gestion, à travers le débat public, de *dissensus* inhérents à toutes les sociétés humaines – et d'une mutation socioculturelle dont l'école et la presse écrite sont alors les facteurs décisifs. Dans un tel contexte historique, les intellectuels avaient une réelle influence potentielle : placés, par essence, au cœur de la production et de la circulation des idées, et celle-ci étant désormais à la fois plus rapide et plus massive, ils avaient la capacité de contribuer à mettre en forme, en en déclinant les attendus, les débats civiques, et pouvaient donc éprouver le sentiment d'avoir prise sur le cours des choses. C'est précisément l'affaire Dreyfus qui joua le rôle de catalyseur dans un tel processus. Presse, intellectuels, opinion publique : plusieurs des acteurs de nos passions françaises étaient alors réunis à la confluence de deux *trends* de notre histoire nationale qui commencent alors : le cycle culturel de l'imprimé et l'avènement politique des « masses ».

Jean-François Sirinelli

Crédits

● **Gerschel/Collection Sirot/Angel** : page 3 ; page 5, en haut à droite et en bas à gauche ; page 7, les trois photos du haut.
● **Collection Sirot/Angel** : page 7, photo du bas.
● **Photos extraites** de l'album appartenant aux descendants de Célestin Hennion : page 5, en haut à gauche et en bas à droite.
● **Dessin de Caran d'Ache paru** dans « Le Figaro » du 14 février 1898. Document du musée d'Histoire contemporaine : page 4.
● **La Bibliothèque nationale de France (BNF) présente** jusqu'au 16 janvier dans son Salon d'honneur, 61, rue de Richelieu, le manuscrit de « J'accuse... ! » ainsi que l'album de Célestin Hennion.
● **Collection Sirot/Angel** : portraits de la page VI, sauf en haut à droite : Roger Viollet.





Le capitaine Dreyfus rentre dans sa cellule après sa promenade.



Arrivée de MM. Mathieu Dreyfus et Labori à Rennes.



Mme Dreyfus quittant la prison avec son père.



Première séance du conseil de guerre de Rennes, le 7 août 1899.

●●● Suite de la page III

Et la presse fit l'histoire

LE récit épouvante Zola, comme lui sont insupportables les campagnes antisémites qui entourent l'Affaire. Le 26 mai 1896, il publie dans *Le Figaro* un article au titre provocant – « Pour les juifs » –, dénonçant violemment *« le retour au fanatisme... à la barbarie des forêts... »*.

Mais l'Affaire lui reste encore étrangère. Bernard Lazare, qui rend visite à Zola en novembre 1896, après la publication de sa première brochure, lui a certes trouvé de la sympathie, *« mais il n'avait aucune idée sur l'Affaire, et je sentais qu'à cette heure elle ne l'intéressait pas ; elle ne l'intéressa que quand le mélodrame fut complet et quand il en vit les personnages »*. C'est Marcel Prévost qui met en relation Zola et Me Leblois en octobre 1897. Le 6 novembre, le romancier revoit Bernard Lazare, qui travaille à sa brochure *Comment on condamne un innocent* et peut le nourrir en arguments et documents. Les 8 et 10 novembre, Leblois rend visite à Zola et lui communique, sous le sceau du secret, des pièces essentielles. Surtout, Scheurer-Kestner, dont les démarches auprès du gouvernement ont jusqu'à ce jour échoué, souhaite que des engagements nouveaux viennent appuyer le sien. L'Affaire, désormais, passionne l'écrivain. *« J'étais hanté, je n'en dormais plus, il a fallu que je me soulage. Je trouvais lâche de me taire. »* Il rencontre Fernand de Rodays, directeur du *Figaro*, qui croit à l'innocence de Dreyfus. Ils s'entretiennent de l'Affaire. Brusquement, Zola lui propose des articles. Rodays promet son appui.

Le premier article paraît le 25 novembre. Zola prévient que son intention n'est pas de parler de l'Affaire mais de défendre Scheurer-Kestner *« grand et sage »* qui se bat pour la vérité, pour la justice, et qui est devenu pour une large partie de la presse un *« prussien »*, un *« boche »*, un *« agent du syndicat juif »*. Zola exalte celui qui poursuit, l'âme déchirée, sa sublime tâche. *« Dressez donc cette figure-là, romanciers ! Vous aurez un héros. »* Le 1er décembre, Zola publie « Le syndicat », dénonçant la thèse – *« d'une bassesse et d'une niaiserie simpliste, dignes de ceux qui l'ont imaginée »* – d'un syndicat juif constitué et payé par les enfants de Judas *« pour sauver un juif de l'infamie et l'y remplacer par un chrétien »*. Il n'y a qu'un seul syndicat, proclame Zola, un syndicat qui se bat pour que la vérité soit faite, pour que la justice soit rendue. *« De ce syndicat, ah ! oui, j'en suis, et j'espère bien que tous les braves gens de France vont en être. »* Encore dans *Le Figaro*, Zola publie, le 5 décembre, « Procès-verbal », qui dresse le constat des jours passés, dénonce l'action *« de la basse presse en rut »* et s'en prend avec violence à cette campagne de l'antisémitisme *« qui nous ramène de mille ans en arrière »*. Un poison caché, écrit-il, fait délirer la France, *« ce poison c'est la haine enragée des juifs... qu'on verse au peuple, chaque matin, depuis des années »*.

Mais le directeur du *Figaro* ne peut poursuivre la publication d'articles qui provoquent, chez ses lecteurs, trop de protestations et surtout de désabonnements. Zola décide alors de recourir à des brochures. Le 14 décembre, est mise en vente, éditée par Fasquelle, sa *Lettre à la jeunesse*, leçon donnée aux jeunes nationalistes qui huaient Scheurer-Kestner. *« Jeunesse, jeunesse ! Sois humaine, sois généreuse. »*

Un événement douloureux vient assombrir pour Zola cette fin d'année. Son grand ami Alphonse Daudet meurt. Zola est dévoré par la peine. A l'enterrement, le 20 décembre, il tient les cordons du poêle avec Jules Lemaître, Edouard Drumont et Paul Hervieu. Au cimetière du Père-Lachaise, c'est Zola qui prend la parole pour honorer *« l'ami tendrement aimé... »* C'est à Léon Daudet, l'antidreyfusard de la première heure, que Zola adresse son affectueuse péroraison : *« C'est vous que j'embrasse, mon cher Léon, pour moi et pour ceux qui ne sont plus. »* La mort, la souffrance, semblent abolir un moment les clivages. Surtout, la ligne n'est pas encore irrémédiablement tracée qui va séparer les « intellectuels ». Elle le sera bientôt.

Le 7 janvier 1898, Zola publie sa *Lettre à la France*. Comme Scheurer-Kestner, il est inquiet du procès Esterhazy qui doit s'ouvrir le 10. L'instruction a été secrète. Le procès se déroulera sans doute à huis clos. Déjà, Zola redoute un acquittement destiné à refermer l'affaire. *« Quelle folie de croire qu'on peut empêcher l'histoire d'être écrite ! Elle sera écrite, cette histoire... »*

Dès le 10 janvier, quand commence le procès d'Esterhazy, Zola s'est mis au travail. Ce même jour, Lazare a rendu public son mémoire *Comment on condamne un innocent*, où figurent, deux fois, les mots *« j'accuse »* pour dénoncer Esterhazy et Paty de Clam. Zola dispose des informations et documents que lui ont donnés Scheurer-Kestner, Leblois, Mathieu Dreyfus. Sans doute, comme nous l'explique Alain Pagès, son projet d'article date-t-il de quelques jours déjà. Dès le 7 janvier, il a parlé à Fasquelle d'un projet de lettre ouverte au président de la République et lui a lu un texte qui peut en avoir été une première ébauche. La veille, il a vu Clemenceau, et sans doute a-t-il obtenu alors du rédacteur en chef de *L'Aurore* l'engagement de publier l'article auquel il pensait. L'acquittement d'Esterhazy le 11 janvier ne le surprend pas. Il continue son labeur dans la nuit et encore dans la matinée du 12. Dans l'après-midi, il porte le manuscrit du « J'accuse » à *L'Aurore*, rue Montmartre, et le lit devant Vaughan, Clemenceau et quelques autres. Des applaudissements éclatent quand viennent les derniers mots. Clemenceau mesure les risques et prévient : *« Vous allez trop loin. »* Mais la décision est déjà prise et Clemenceau propose le titre que semble imposer la péroraison de Zola. Le numéro de *L'Aurore*, imprimé à 300 000 exemplaires – alors que le tirage ordinaire ne dépassait pas 30 000 – est diffusé dans Paris au matin, par plusieurs centaines de crieurs. Plus des deux tiers des journaux sont vendus en quelques heures. Ce fut, selon Léon Blum, *« la plus grande journée de l'Affaire »*, celle qui rendit l'espoir aux dreyfusards, et demeure la plus forte dans notre mémoire collective.

« J'accuse » comporte sans doute des erreurs. Zola exagère le rôle de Paty de Clam, minimise le rôle du général Gonse et ne nomme pas le colonel Henry. Il se trompe sur la hiérarchie des rôles. Mais « J'accuse » est une *« transcription de l'Affaire »*, nous rappelle Henri Mitterand, et *« cette transcription simplifie l'histoire et idéalise ses personnages »*. « J'accuse » est *« une œuvre, et la parole est travaillée pour elle-même »*. Le plus étonnant est sans doute la force lumineuse de l'intuition de Zola que l'on peut observer avec le recul du temps. Zola comprend et éclaire la substance même de l'Affaire, la passion antisémite, les crimes commis pour servir l'armée, cette Arche sainte confondue à la France. Il a vu et dénoncé tous les ressorts de l'erreur judiciaire commise, puis couverte, puis entretenue.

> « L'affaire Dreyfus est devenue le champ de combat des deux factions rivales de la classe bourgeoise, des deux clans bourgeois : les opportunistes et les cléricaux. Haut les cœurs, citoyens, au-dessus de cette ignominieuse mêlée ! »

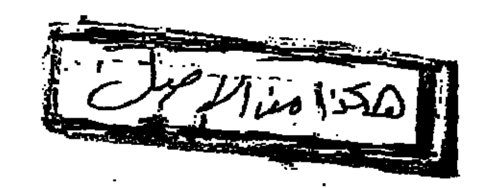
Mais « J'accuse » n'est pas que la protestation indignée d'un écrivain. C'est aussi, surtout, une provocation au service d'une stratégie. Zola veut être poursuivi. *« Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! J'attends. »* A-t-on bien senti, a écrit Léon Blum, *« que l'acte de Zola fut vraiment celui d'un héros ? »* Voici qu'il se livre en pâture à toutes les haines, à tous les outrages. Il est un pervers, un demi-dément, un métèque ; il n'a jamais cherché que l'argent, et il s'est fait grassement payer par le syndicat juif ; il pense tout naturellement, expliquera Barrès, en *« Vénitien déraciné »* ; il ne peut comprendre ce qui est français. Tout cela, Zola l'a assumé. Et voici, comme il l'a voulu, qu'il sera jugé en cour d'assises, sans doute condamné, peut-être mis en prison.

On sait ce que furent, dans les jours qui suivirent, les effets immédiats du « J'accuse ». *« Le dreyfusisme,* assure Léon Blum, *était regonflé... Nous sentîmes refluer, remonter en nous la confiance. »* Dès le lendemain, *L'Aurore* publiait une première « protestation » de ceux que l'on appellera désormais les « intellectuels ». D'autres pétitions suivront, multipliant de jour en jour les soutiens apportés à Zola. Mais celui-ci n'avait pas fait que partager les intellectuels. Le champ politique lui-même sera, à plus long terme, transformé. *« Le parti de la justice était né »*, constatera Joseph Reinach. Le clivage ne cessera de se renforcer, séparant ceux qui défendent les valeurs traditionnelles, la patrie, l'armée, qui placent la France au-dessus de toute morale, et ceux qui se battent, désormais rassemblés, pour le respect du droit, l'idéal de justice et de vérité. Sans doute *La Petite République* publie-t-elle le 19 janvier un manifeste émanant du groupe socialiste refusant tout engagement dans cette affaire. *« L'affaire Dreyfus est devenue le champ de combat des deux factions rivales de la classe bourgeoise, des deux clans bourgeois : les opportunistes et les cléricaux. Haut les cœurs, citoyens, au-dessus de cette ignominieuse mêlée ! »* Mais dès le 22 janvier, à la Chambre des députés, Jaurès s'engage fermement, dénonçant la subordination du pouvoir civil au pouvoir militaire, et quelques mois plus tard reprend le combat de Zola dans la série d'articles que publie *La Petite République*, et qu'il rassemble sous le titre *Les Preuves*. Jaurès s'applique à démontrer la nécessité de se battre contre l'injustice, pour le déporté de l'île du Diable, fût-il bourgeois, fût-il riche, fût-il officier : *« Dreyfus est dépouillé par l'excès même du malheur de tout caractère de classe. Il n'est plus que l'humanité elle-même au plus haut degré de misère et de désespoir qui se puisse imaginer. »* L'affaire Dreyfus, éclairée par cette grande journée, a beaucoup fait, en France, pour que se partagent et se reconnaissent durablement deux types de pensée, deux mentalités, deux morales politiques. L'Affaire, écrira François Mauriac, reste *« un miroir dont la fidélité est terrible, et qui nous restitue nos traits éternels... »*.

Zola veut un procès de presse ? Le gouvernement du très prudent Méline préférerait ne pas répondre à la provocation de Zola. Le président du conseil n'a cessé de répéter qu'il n'y a pas d'affaire Dreyfus. Les élections législatives sont proches. Mais la droite nationaliste et aussi les radicaux entraînés par Cavaignac exigent des poursuites pour réparer l'outrage fait à l'armée. Méline cède : le ministre de la guerre portera plainte, une plainte où ne sera habilement retenue qu'une seule phrase du « J'accuse », celle où Zola avait accusé le conseil de guerre d'avoir acquitté Esterhazy *« par ordre »*. Le procès aura donc lieu. Le général Billot, conscient des difficultés qui s'amoncellent, commente ainsi la décision prise : *« Nous sommes dans la merde... mais ce n'est pas mon cul qui l'a faite. »*

Jean-Denis Bredin

●●● Lire la suite page VII



J'ACCUSE

La postérité de l'affaire Dreyfus

Au cœur d'un débat historiographique des plus houleux, apparaît la difficulté d'établir une trace de l'événement qui ne soit pas fortement conditionnée par le contexte intellectuel et politique de la recherche

IL semble qu'il en soit de la mémoire de l'affaire Dreyfus comme de celle de Vichy, des guerres de décolonisation ou de la Révolution française.

Au cœur d'un débat historiographique des plus houleux, apparaît la difficulté fondamentale d'établir une trace de l'événement qui ne soit pas fortement conditionnée par le contexte intellectuel et politique de la recherche. Peut-on facilement admettre des acquis scientifiques qui viendraient corriger, voire disqualifier les représentations généralement admises et parfois si fortement intégrées à l'imaginaire qui fait la mémoire collective qu'on n'hésitera pas, dans certains cas à parler de mythe, *mais d'un mythe si dogmatiquement* élaboré qu'il fonctionne comme une idéologie, voire une religion.

Sa validation par l'Etat, dès l'école, comme sa contestation *par la même puissance publique*, qui encourage la recherche capable de brouiller l'image, prouvent assez que l'enjeu, considérable, est politique.

Dans le cas de l'affaire Dreyfus – histoire d'une erreur judiciaire qui, à force d'aggravations, mit en péril jusqu'à l'Etat républicain –, le travail de l'historien est particulièrement délicat.

DRAMATURGIE LITTÉRAIRE

Les rebondissements feuilletonesques de l'intrigue, qui contribuèrent aussi à l'enthousiasme de Zola – *« quel drame poignant, et quels personnages superbes ! Devant ces documents d'une beauté si tragique (...), mon cœur de romancier bondit d'une admiration passionnée »* –, et cette dramaturgie littéraire dont « J'Accuse » porte la marque permettent d'arrêter une distribution des rôles entre bons et méchants, *qui fixe les modèles à* suivre. Difficile, pour penser l'événement, de faire abstraction des moments où l'héroïsme d'un Picquart ou d'un Zola a l'efficacité nécessaire pour changer le cours *de l'histoire*.

Ajoutons que les sources de l'Affaire, fondamentalement partisanes, et les premiers témoignages, d'un militantisme pleinement assumé, ne favorisent pas le recul. Comme les options religieuses, les convictions politiques ne se masquent jamais et tout historien de l'Affaire apprend d'abord beaucoup sur ses devanciers, plus qu'il n'apprend d'eux, dégageant comme autant *de jalons pour une histoire de la* représentation du drame politico-judiciaire.

Auteur *d'une remarquable* petite synthèse sur le sujet, Vincent Duclert vient de tenter courageusement le périlleux bilan d'un siècle d'historiographie dreyfusienne (*in La Postérité de l'affaire Dreyfus*, P. U. du Septentrion) et souligne que le principal danger tient sans doute à la difficulté pour l'historien de se doter d'outils et de concepts – nécessaires à l'étude de l'événement – propres à échapper aux contraintes qu'induit *« la situation de l'histoire générale dans lequel il se situe »*.

Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale que l'affaire Dreyfus est devenue un vrai sujet d'études scientifiques

Les lacunes de l'historiographie dévoilent ainsi les faiblesses de l'histoire contemporaine, qu'il convient de mesurer pour y porter remède. L'affaire Dreyfus a jusqu'ici intéressé l'histoire politique et culturelle : histoire des institutions régaliennes (police, armée, justice), histoire de l'affirmation scientifique, histoire des intellectuels, histoire de l'engagement civique aussi.

Selon les options *successives* au cours du siècle, chacun de ces champs de recherche a connu des *défrichements plus ou moins* soutenus. En adoptant la partition de Duclert, on distingue *trois moments avant* le *présent* temps de la commémoration : celui de l'engagement (1898-1944), puis de la recherche (1945-1975) avant celui de la critique radicale, quand les représentations historiennes se redéfinissent dans d'âpres débats épistémologiques.

Dès le scandale public de « J'Accuse », l'affrontement des historiens et des experts sur le terrain de la méthode se fait par voie de presse, quand ce n'est pas au tribunal.

Sur le fond, les spécialistes prennent pour cibles principales le nationalisme et l'antisémitisme – et là sociologues et philosophes prêtent main forte aux historiens. Signalons que, l'image modelant la culture politique des masses, l'intérêt des chercheurs pour la source iconographique se précise. L'Histoire devient *« le lieu des mémoires militantes et l'occasion de lectures politiques »*. Le combat pour la liberté et l'égalité en sort valorisé ; du reste, la lente patience qui permit finalement d'aboutir à la réhabilitation de 1906 est proprement un travail d'historien sur l'événement.

CORPUS SPÉCIFIQUES

Cela ne doit pas faire négliger la tentation parallèle d'une contre-histoire, une sorte de révisionnisme rêvé dans les rangs de l'Action française. La violence de ce discours singulier ne peut être à coup sûr parée par la seule riposte scientifique. Il faudra une autre conception de l'Histoire que le témoignage et le ton de l'anecdote pour tenir tête à l'ar*rogance révisionniste*.

Ce n'est qu'au lendemain de la Seconde guerre mondiale que *l'affaire Dreyfus devient* un vrai sujet d'études scientifiques au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Cela *au moment* même où elle entre dans les Histoires générales de la IIIe République.

Les corpus spécifiques (diplomatie, armée, justice) sont scrupuleusement étudiés, et leur croisement permet de dégager les articulations de l'Affaire. La conception événementielle recule. Il s'agit désormais prioritairement de comprendre les raisons du drame plus que son déroulement, les origines de la fracture qui menaça la Nation elle-même, de traiter l'Affaire comme le révélateur d'une réalité d'une dimension bien supérieure à la vision plus anecdotique d'une simple erreur judiciaire.

Il s'agit désormais prioritairement de comprendre les raisons du drame plus que son déroulement

C'est du côté des historiens anglo-saxons que s'opèrent les avancées les plus prometteuses dès les années 50. La France reprend le flambeau et, si armée, laïcité, socialisme sont largement réenvisagés, paradoxalement l'option économique et sociale, alors en vogue, est délaissée. Le courant révisionniste survit, mais cantonné à une marge *étroite*.

Le débat change radicalement dans le sillage de l'œuvre fondamentale d'Hannah Arendt. *La reconnaissance* de l'antisémitisme structurel dont Vichy permet le terrible dévoilement *et la vision* des poussées de fièvre racistes comme répétitions générales de la solution finale *ébranlent* la quiète validité du modèle républicain.

On peut parler *d'un retournement* dont Pierre Vidal-Naquet s'inquiétait finalement qu'il ne risque de *substituer une légende* noire aussi caricaturale que celle, dorée, qu'elle remplace. Ebranler les bases idéologiques *d'une histoire* scientifique qui s'identifiait un peu trop volontiers à la morale *républicaine fut salutaire*, mais n'a guère conduit, en mettant la priorité sur le débat épistémologique, à *relancer* la recherche.

Les pistes les plus fécondes récemment *empruntées l'ont été* par des historiens de la littérature qui revisitèrent le corpus de témoignages trop sous-employés ; et le questionnement serré sur l'aval de l'Affaire (ses *liens avec* les mesures *politiques* qui prétendent ancrer la République dans la laïcité et d'autres formes de civisme *social)* prouve la fécondité des chantiers en cours.

Comme l'histoire des représentations de l'événement s'enrichit des vagues commémoratives amorcées depuis 1994 et qui déferleront sans doute jusqu'à 2006, centenaire de la réhabilitation, l'affaire Dreyfus n'est pas près de cesser d'alimenter les débats historiens.

Philippe-Jean Catinchi

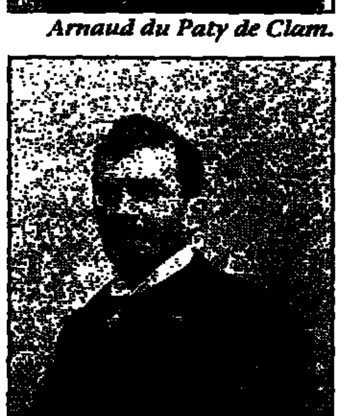
La fracture



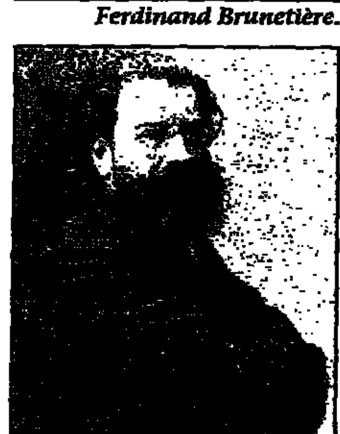
Ferdinand Walsin Esterhazy.



Arnaud du Paty de Clam.



Ferdinand Brunetière.



Edouard Drumont.

CONTRE DREYFUS

• MILITAIRES

↳ – Le commandant Ferdinand WALSIN ESTERHAZY
– Le général MERCIER (*ministre en 1894*)
↳ – Le colonel Armand DU PATY DE CLAM
– Le colonel Jean SANDHERR
– Le commandant Hubert Joseph HENRY
– Le général Charles de BOISDEFFRE
– Le général GONSE et la plupart des ministres de la guerre

• POLITICIENS

– Charles MAURRAS

• NATIONALISTES

– Paul DÉROULÈDE

• DESSINATEURS

– Jean-Louis FORAIN, cofondateur de *Psst... !*
– Emmanuel POIRÉ, dit CARAN D'ACHE

• INTELLECTUELS

↳ – Ferdinand BRUNETIÈRE
– Maurice BARRÈS
– Sybille de MARTEL de JANVILLE, dite GYP

• ANTISÉMITES

↳ – Le publiciste Edouard DRUMONT
– Le poète François COPPÉE
– L'universitaire Jules LEMAITRE
– L'homme de lettres Léon DAUDET

• PRESSE

– LA CROIX
– L'ÉCHO DE PARIS
– L'INTRANSIGEANT
– LA LIBRE PAROLE
– LA PATRIE
– LE PETIT JOURNAL
– LE SOIR

– L'ÉCLAIR
– LE FIGARO

POUR DREYFUS

• MILITAIRES

↳ – Le colonel Georges PICQUART

• AVOCATS

– Maître Edgar DEMANGE, défenseur dès 1894
↳ – Maître Fernand LABORI, défenseur de Zola
– Maître Henri MORNARD, défenseur en 1903-1904

• POLITICIENS

– Le sénateur Auguste SCHEURER-KESTNER
↳ – Jean JAURÈS
– Georges CLEMENCEAU
– Le juriste Yves GUYOT
– L'économiste Ludovic TRARIEUX

• DESSINATEURS

– Henri Gabriel IBELS, fondateur du *Sifflet*
– Félix VALLOTON

• INTELLECTUELS

– Bernard LAZARE
↳ – Emile ZOLA
– L'éditeur Pierre-Victor STOCK
– Le philosophe Victor BASCH
– Lucien HERR, bibliothécaire de l'Ecole normale de la rue d'Ulm
– Joseph REINACH
– Charles PÉGUY
– Anatole FRANCE
– Daniel HALÉVY
– Caroline REMY, dite SÉVERINE

• PRESSE

– L'AURORE
– LA PETITE RÉPUBLIQUE
– LE SIÈCLE
– LE TEMPS
Créés pour le défendre :
– LA LUMIÈRE
– LES DROITS DE L'HOMME



Georges Picquart.



Fernand Labori.



Jean Jaurès.



Emile Zola.

●●● Suite de la page V

Et la presse fit l'histoire

LE procès occupe quinze audiences aux assises de la Seine, du 7 au 23 février. Zola a choisi pour avocat Mᵉ Labori ; Perrenx, le gérant de *L'Aurore*, est défendu par Mᵉ Albert Clemenceau et aussi par Georges Clemenceau autorisé à plaider comme la loi le permettait. Blum, Trarieux, Leblois, Reinach, et bien sûr Mathieu Dreyfus travaillent, aux côtés des avocats, à préparer les audiences. *Le Siècle* publie le compte-rendu sténographique. Zola ne se fait guère d'illusions sur l'issue du procès. Mais on fera ce qu'il a prévu, trois procès en un. La défense a cité deux cents témoins. Le 7 février, Zola s'installe au banc des accusés, appuyé sur sa canne. Devant un public qui se presse et se bouscule. Tous ceux qui ont joué un rôle dans l'Affaire, hommes politiques, officiers ou experts, sont entendus, interrogés par les avocats, quand du moins le président de la cour le permet car il prononce souvent ces mots restés fameux : « *La question ne sera pas posée.* » La défense a cité des contre-experts, et des « intellectuels » qui viennent défendre la Vérité. Jaurès fait une magnifique déposition... Anatole France clôt la liste des témoins. Le 21 février, Zola lit, au milieu des clameurs hostiles, sa déclaration au jury : « *Si je suis devant vous, c'est que je l'ai voulu. Moi seul ai décidé que l'obscure, la monstrueuse affaire serait portée devant votre juridiction, et c'est moi seul, de mon plein gré, qui vous ai choisis, vous l'émanation la plus haute, la plus directe de la justice française, pour que la France sache tout et se prononce. Mon acte n'a pas eu d'autre but, et ma personne n'est rien.* » Au soir du 23, le jury populaire, refusant toute circonstance atténuante à Zola, le condamne à un an de prison, maximum de la peine encourue. Zola recevra, dans les jours qui suivront, de très nombreux soutiens. Les 24 et 25 février, après deux réunions chez Trarieux et chez Scheurer-Kestner, la décision sera prise de créer une Ligue des droits de l'homme. Mais Zola ne pourra oublier les lettres d'injures, les billets anonymes qui ne cesseront de le blesser, « *traître* », « *prussien* », « *sale juif* », « *vendu* ». Bientôt commence la campagne de calomnies contre son père, François, accusé d'avoir été un escroc et un voleur. Zola conservera cette déchirure ineffaçable au fond de lui-même.

> « Maintenant que la bonne œuvre est faite, avait-il écrit déjà dans « Justice », je ne veux ni applaudissements ni récompense, même si l'on estime que j'ai pu en être un des utiles ouvriers. Je n'ai eu aucun mérite, la cause était si belle, si humaine ! C'est la vérité qui a vaincu... »

Mais il a rempli sa mission. Les violations du droit commises lors du procès de 1894, l'inexistence des charges pesant sur Dreyfus, les manœuvres de l'état-major pour maintenir l'innocent au bagne après que Picquart eut découvert le vrai coupable, avaient été démontrées. Nul ne pouvait plus croire sérieusement à la culpabilité de Dreyfus. En outre, le général de Pellieux a commis l'imprudence, lourde de conséquences, de révéler dans sa déposition l'existence d'un document détenu au ministère de la guerre et « *accablant* » pour Dreyfus. L'état-major s'inquiète, non sans raison, de ce maladroit témoignage : car ce document n'est qu'un faux, fabriqué par le colonel Henry, emporté par son zèle. La « gaffe » de Pellieux mettra bientôt en marche la procédure de révision...

Le 2 avril, la Cour de cassation, aussitôt accusée d'être à la solde des juifs, casse sans renvoi l'arrêt qui condamnait Zola, au motif que le ministre de la guerre était sans qualité pour agir à la place du Conseil de guerre. Alors les juges militaires diffamés par Zola décident de porter plainte à leur tour.

Issue des élections législatives des 8 et 22 mai, la nouvelle Chambre est en majorité composée de radicaux et de républicains modérés dits « progressistes ». Jaurès et Reinach ont perdu leurs sièges de député, tandis que Drumont a été triomphalement élu à Alger. En juin, Brisson succédera à Méline, Brisson plutôt dreyfusard mais très soucieux de ne pas déplaire à une Chambre indécise...

Le 23 mai, le second procès Zola commence devant la cour d'assises de Versailles. Labori soutient l'incompétence de cette juridiction, mais ses conclusions sont rejetées. Il forme pourvoi en cassation, un pourvoi qui suspend la procédure. Zola reviendra au Palais de justice le 18 juillet, après rejet du pourvoi. Mais le climat s'est alourdi. L'inflexible Cavaignac, nouveau ministre de la guerre, a prétendu démontrer, définitivement, la culpabilité de Dreyfus, à la tribune de la Chambre des députés le 7 juillet ; il a lu des documents « décisifs » – dont la fameuse lettre évoquée par Pellieux. Le talent, l'autorité morale et la conviction de Cavaignac ont produit leur effet : la Chambre, enthousiaste, a voté, à peu près unanime, l'affichage, dans toutes les communes de France, de son terrible discours. Le 12 juillet, le juge Bertulus a fait arrêter Esterhazy, pour faux et usage de faux. Le 13 juillet, c'est le colonel Picquart qui est arrêté, sur plainte du ministre de la guerre. L'affaire Dreyfus ne cesse ainsi de se compliquer. Ni Labori ni Clemenceau ne croient possible de recommencer le procès Zola. De nouveau, Labori multiplie les exceptions préalables, mais il est sans espoir. La décision est prise. Zola et Perrenx quittent la salle d'audience. Ils feront défaut.

Ils s'en vont donc, couverts d'injures et de menaces : « *A Venise !* », « *Retourne chez les juifs !* ». Labori et Clemenceau estiment que Zola doit aussitôt quitter la France, pour échapper à la signification de l'arrêt et n'être pas jeté en prison. Zola résiste, puis cède, à regret. A la tombée de la nuit il prend le train pour Calais, puis le bateau pour l'Angleterre. Il est seul, désespéré. Il reste quelques jours caché sous un pseudonyme à Londres dans un petit hôtel. Il en change, puis loue une petite maison, puis une autre. Il se fait quelques amis, et à l'automne Jeanne et ses enfants le rejoignent. C'est dans son exil que Zola apprendra qu'interrogé par Cavaignac le colonel Henry a avoué, le 30 août, qu'il avait fabriqué le document mentionné par Pellieux et lu par Cavaignac à la tribune de la Chambre. Il apprendra le suicide d'Henry, la démission de Cavaignac, la fuite d'Esterhazy, puis la décision de la Cour de cassation, qui déclarera recevable, le 27 octobre, la requête en révision déposée par Lucie Dreyfus et ordonnera un supplément d'instruction. Oui, cette fois-ci la Vérité est en marche... Zola est averti, le 3 juin 1899, de l'annulation du jugement de 1894 qui condamnait Dreyfus. Ainsi Dreyfus va-t-il être ramené en France et à nouveau jugé. Zola quitte l'Angleterre. Le 5 juin, jour de son retour à Paris, il publie dans *L'Aurore*, sous le titre « Justice », un article qui aurait dû être le dernier, et qui s'achève ainsi : « *Je suis chez moi. M. le Procureur général peut donc, quand il lui plaira, me faire signifier l'arrêt de la Cour d'assises de Versailles, qui m'a condamné, par défaut, à un an de prison et à trois mille francs d'amende. Et nous nous retrouverons devant ce jury. En me faisant poursuivre, je n'ai voulu que la vérité et la justice. Elles sont aujourd'hui. Mon procès n'est plus utile, et il ne m'intéresse plus...* »

La justice n'avait pas encore vaincu. Le 9 septembre, le conseil de guerre de Rennes condamne à nouveau Dreyfus, mais à la peine de dix ans de détention, lui accordant des « circonstances atténuantes ». Les antidreyfusards exultent : la France l'a donc emporté. Le 12 septembre, Zola crie dans *L'Aurore* son indignation, sous le titre « Le cinquième acte ». « *Je suis dans l'épouvante... et ce que je crie c'est la détresse de notre généreuse et noble France, c'est l'effroi de l'abîme où elle roule.* »

Brisé, épuisé par le bagne, Alfred Dreyfus n'a d'autre ressource que d'accepter sa grâce, comme le veulent tous ceux qui pensent à lui d'abord. Le président Loubet signe, le 19 septembre, le décret qui, graciant Dreyfus, lui rend sa liberté mais non pas son honneur. Pour beaucoup de dreyfusards, acceptant sa grâce Dreyfus a cessé d'être un symbole. Il a préféré sa vie à sa cause. Picquart, Labori, Clemenceau se sépareront de lui. « *Ce qu'il y a de tragique, de fatal,* écrira plus tard Péguy, *c'est précisément qu'il n'a pas le droit d'être un homme privé.* » Zola, lui, tient à dire publiquement à Dreyfus et à sa famille comme il se réjouit de leur bonheur retrouvé. Il publie le 29 dans *L'Aurore* sa « Lettre à Madame Alfred Dreyfus ». « *Il peut dormir tranquille et confiant, Madame, dans le doux refuge familial, réchauffé par vos mains pieuses. Et comptez sur nous, pour sa glorification. C'est nous, les poètes, qui donnons la gloire, et nous lui ferons la part si belle que pas un homme de notre âge ne laissera un souvenir si poignant...* ».

ZOLA n'est pas au bout de ses épreuves. En cette fin de siècle, quand triomphe l'Exposition universelle, le gouvernement Waldeck Rousseau et la majorité républicaine qui le soutient veulent mettre fin à l'Affaire, cette interminable bataille qui a trop déchiré la France. D'autres combats sont à mener pour affermir la République et soumettre les forces qui lui restent hostiles. Le 14 décembre 1900 est votée la loi qui amnistie « *tous les faits criminels ou délictueux connexes à l'affaire Dreyfus* ». Voici Zola amnistié, de même que tous les coupables qui conduisirent et maintinrent l'innocent au bagne ! Le 22 décembre, Zola publie, dans *L'Aurore*, sa « Lettre à M. Loubet, président de la République », son ultime protestation. Il dit au successeur de Félix Faure ce que fut l'affaire Dreyfus dans l'histoire de la France : « *Tout le mouvement de défense républicaine est né de là, et si la France est sauvée du long complot de la réaction c'est à l'affaire Dreyfus qu'elle le devra.* » Mais Zola juge qu'il a accompli sa tâche. Il est un écrivain, un écrivain solitaire, qui a rempli sa mission. *J'ai marché à coup sûr, ce qui diminue mon courage. Cela était tout simple.* » Ouvrier de la vérité, Zola le fut, et maintenant il retourne à ses livres. « *Moi, je ne suis qu'un poète,* écrit-il à Emile Loubet, *qu'un conteur solitaire qui fait dans un coin sa besogne, en s'y mettant tout entier... J'ai rempli tout mon rôle, le plus honnêtement que j'ai pu, et je rentre définitivement dans le silence.* »

Le 30 septembre 1902, rue de Bruxelles, Zola meurt dans la chambre à coucher où sa femme et lui se sont endormis, asphyxié par l'oxyde de carbone que refoulait une cheminée bouchée. Dans la nuit du 4 au 5 octobre, Alfred Dreyfus veille, avec Mᵐᵉ Zola, Octave Mirbeau et Alfred Bruneau, auprès du corps de celui qui avait tant fait pour lui, et subi tant d'épreuves ! Le 5 octobre, à l'enterrement, où Dreyfus est présent, le gouvernement est représenté par le ministre de l'instruction publique, qui rend hommage au grand écrivain, et aussi au courageux citoyen. Puis Anatole France prononce devant la tombe le discours d'adieu resté célèbre : « *Envions-le : il a honoré sa patrie et le monde par une œuvre immense et un grand acte. Envions-le, sa destinée et son cœur lui firent le sort le plus grand. Il fut un moment de la conscience humaine.* »

Alfred Dreyfus devra se battre, près de quatre ans encore, pour que vienne le fameux arrêt des Chambres réunies de la Cour de cassation qui, le 12 juillet 1906, lui rendra enfin son honneur, proclamant « *en dernière analyse que de l'accusation portée contre Dreyfus rien ne reste debout* ».

Aux jours d'espoir de l'affaire Dreyfus, écrivait Zola dans son ultime lettre, avant de rentrer dans le silence, « *nous avions fait un beau rêve... c'était une apothéose de la justice... le pays retrouvant sa conscience..., célébrant la fête du droit reconquis, glorieux et souverain* ». Cette apothéose de la justice, cette fête du droit reconquis, ce jour tant attendu, Zola ne les aura pas connus.

Jean-Denis Bredin



L'entrée du public, rue Toullier, près de la rue Soufflot, dans le Vᵉ arrondissement.



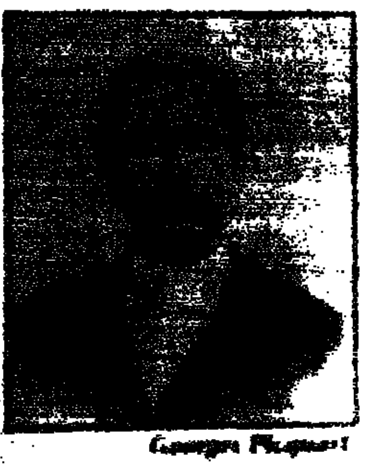
Mᵐᵉ Brémontier, rédactrice à « La Fronde », après l'attentat contre Mᵉ Labori.



M. Hennion, commissaire spécial de la Sûreté générale, et ses inspecteurs.



Le commandant Dreyfus, décoré de la Légion d'honneur, après sa réhabilitation en 1906.



Georges Picquart



Fernand Labori



Jean Jaurès



Emile Zola

Le trésor du fonds Paulucci

Un jeune diplomate italien, en poste à Paris, avait rassemblé une documentation impressionnante autour de l'innocence d'Alfred Dreyfus. Ses héritiers ont entrepris de faire resurgir cette mémoire

L'INVENTION du fonds Paulucci – le terme n'est pas trop fort, tant la mine ressemble à un trésor – est proprement miraculeuse.

La masse documentaire méthodiquement rassemblée par le diplomate italien sur les débats autour de l'innocence de Dreyfus était déjà célèbre avant même l'épilogue de l'Affaire. Il faut dire que, avec une intuition heureuse, le jeune secrétaire d'ambassade avait entrepris très tôt sa collecte. *« Lorsqu'en 1897 je commençai à rassembler ces documents, j'avais l'âme remplie d'heureuses espérances. Je savais que la France, le seul pays d'où l'on pouvait attendre les lumières, revendiquerait bientôt un fils si injustement frappé. Je me souviens que je fis alors relier en* vert, *la couleur de l'espérance, toutes les publications sur le procès »*, rappelle le sénateur Paulucci dans ses « Impressions sur l'affaire Dreyfus », parues dans *Echi e commenti* à l'automne 1930, quand la publication des Mémoires de Schwartzkoppen offre un furtif retour d'actualité à l'Affaire.

En moins de dix ans de collecte, le corpus, impressionnant, parvient déjà à une honnête notoriété. Paulucci reçut ainsi durant l'été 1906, au moment même où le commandant Dreyfus retrouvait enfin son honneur et son rang, un journaliste chargé par le *Corriere della sera* de rendre compte de ce formidable fonds d'archives.

Grâce à son précieux journal, on connaît même le sentiment – satisfait – de Paulucci lors de la publication, début septembre, de l'article d'Ettore Marroni – *Un archivio e un museo dell'Affare Dreyfus* dans « La Lettura », supplément mensuel du journal italien. Puis le temps fit son œuvre d'oubli, engloutissant même la mémoire de Raniero, éclipsée par celle de son fils Fulceri (1893-1919), nationaliste convaincu, médaille militaire et invalide de guerre.

Disparu dans la fleur de l'âge, auréolé du prestige des martyrs romantiques, le fils unique accéda post mortem au statut de héros de la « nouvelle Italie », dont les origines forlivaises flattaient Mussolini puisqu'il les partageait. Le Duce prit même le gendre de Paulucci, Giacomo Barone Russo, comme chef de cabinet de son premier gouvernement.

Les derniers feux de la deuxième guerre mondiale n'épargnent pas Forli et le palazzo, acquis au début du siècle au centre de la ville par Raniero et qui abrite la mémoire de l'affaire Dreyfus. L'hôtel particulier est pillé en 1944 par des soldats allemands. Battant en retraite vers le nord du pays, ceux-ci devaient espérer faire main basse sur un hypothétique trésor.

ÉTONNANT MARCHÉ

Sans doute est-ce lors de ce saccage que s'égarèrent les quelques journaux de Paulucci – 1899, 1900, 1901 – qui font aujourd'hui cruellement défaut à l'historien, comme ces cartes postales satiriques qui faisaient la réputation des archives Paulucci et dont la force d'impact a été jusque-là trop sous-estimée. Mais nul ne se soucia alors du dommage, tant le souvenir de Raniero, de son engagement généreux comme de son parti pris d'archiviste, semblait s'être perdu...

Il a fallu un hasard favorable pour que resurgisse cette mémoire enfouie. Saint-Blaise, l'une des plus anciennes églises de Forli, dont la coupole fut du reste détruite lors d'un bombardement en 1944, abrite la chapelle familiale des Paulucci di Calboli.

Au début des années 90, les héritiers de Raniero proposent au curé de cette modeste paroisse un étonnant marché. Ils lui offrent un autel de la fin du XVIIIe siècle, à charge pour lui, en échange, de ranger les immenses bibliothèques du palazzo, moins pour y mettre de l'ordre que pour en estimer les richesses, la bibliophilie semblant l'une des vertus familiales les mieux gardées. Le bâtiment, délaissé par la famille, qui préfère résider à Rome, est au cœur de débats qui divisent les petits-enfants du champion de Dreyfus, Virginia et Rinieri, et leur neveu Raniero, dont le père, Fulceri, est prématurément décédé dans un accident de ski (tous les aînés Paulucci s'appellent Raniero ou Fulceri, et par décret royal le mari de Camilla a obtenu de relever le titre de baron, après la mort de son beau-père en 1931). C'est là qu'intervient Giovanni Tassani. Alerté par le prêtre, il décide, par amour des livres anciens, de prendre une semaine de congés – il s'occupe de formation professionnelle à Rome – et se plonge dans le fonds Paulucci.

Là, il découvre ces « archives Dreyfus », près d'un siècle après le premier acte du drame. Un inventaire minutieux permet de mesurer l'ampleur exceptionnelle de la trouvaille : l'une des bibliothèques les plus exhaustives sur l'Affaire – le baron Raniero l'a suivie dès le début de sa fortune éditoriale, qui ne commence guère qu'avec l'engagement de Stock et les brochures de Bernard Lazare, dont le célèbre *Une erreur judiciaire* de 1897 est représenté dans ses deux premières éditions dans la bibliothèque de Forli – et un fonds exceptionnel de textes éphémères, qui mêle journaux et chansons de rue parodiques, caricatures et adresses incendiaires.

Généreusement, Raniero Paulucci offre le trésor de son bisaïeul à la commune, qui s'engage à valoriser ces archives Dreyfus exhumées de façon inespérée. Une première exposition, « Dreyfus, l'affaire, et Paris fin de siècle d'après les archives d'un diplomate italien », fut montée sous l'autorité de Pierre Milza et présentée à Rome, à l'Institut français de la Piazza Navona, puis à Forli, durant l'hiver 1994-1995. Outre son catalogue, l'amateur italien peut se procurer désormais l'inventaire d'*Il Fondo Paulucci di Calboli sull'*Affaire *Dreyfus* (Pàtron, Bologna, 1996).

Avec la parution du *Journal de l'année 1898*, premier extrait des carnets de Raniero – celui de l'année où la bombe de Zola fit éclater l'Affaire dans l'opinion publique –, c'est aux Français de découvrir la singulière aventure d'un lettré, conservateur mais libéral, entraîné par l'exigeante passion de la vérité. Comme celle de Zola, une leçon résolument sans âge.

Philippe-Jean Catinchi

Raniero Paulucci apportera un soutien indéfectible, dès 1897, à la cause du capitaine Dreyfus.

La dernière rencontre avec Zola

Mardi 21 janvier 1902. Le soir, au Théâtre Antoine, à la première du drame *La Terre*, de Raoul de Saint-Arroman et Charles Hugot. Le sujet est tiré du célèbre roman de Zola. L'écrivain était présent sur la scène : je lui ai parlé un moment, en sortant de la loge où j'étais allé présenter mes hommages à sa femme.

La réduction effectuée à partir de *La Terre* est bien réussie pour certains actes ; en particulier le premier (à mon avis le meilleur) et le quatrième, fort dramatique et sensationnel, si l'on excepte la scène finale, trop crue et brutale, au cours de laquelle Buteau chasse son père. Derrière Virginia, Finot et moi, il y avait un groupe de nationalistes, entre autres le conseiller municipal Cartier et Léon Daudet, en compagnie de sa mère, qui désapprouvaient et sifflaient bruyamment. Mais la majorité de la salle était pour Zola et la pièce s'est terminée par d'intenses applaudissements et les cris de *« Vive Zola ! »* (...)

Mercredi 22 janvier 1902. Déjeuner chez les Finot avec Virginia et les enfants. Hier soir, Finot a fait arrêter par les sergents de ville un individu qui en avait frappé un autre, coupable seulement d'avoir crié : *« Vive Zola ! »* Bravo, Finot !

★ Extraits du *Journal* de l'année 1902 (traduit de l'italien par Odette Gelosi).

Un aristocrate philanthrope

Descendant d'une vieille famille italienne, Raniero Paulucci di Calboli s'enthousiame très tôt pour la critique sociale et la pensée de l'« école positiviste ». Il sera un dreyfusard de la première heure

LORSQU'IL arrive à Paris, au début de l'année 1895, le jeune Raniero Paulucci di Calboli ne sait pas qu'il va y participer à la plus extraordinaire des aventures intellectuelles et morales du temps. A Londres, où il était secrétaire d'ambassade du comte Giuseppe Tornielli de Vergano, influent diplomate d'un royaume d'Italie fraîchement unifié, il a connu la nièce de son maître, Virginia, une orpheline que son oncle considère comme sa fille. Ils se marient en 1892 et auront deux enfants : Fulceri et Camilla. Le couple suit Tornielli dans son nouveau poste au moment où Felix Faure s'installe à l'Elysée, tandis qu'Alfred Dreyfus vogue vers le bagne. Et l'on imagine mal alors ce qui pourrait conduire un aristocrate italien, conservateur malgré une authentique préoccupation sociale qui humanise ses options libérales, à défendre un officier juif que chacun tient alors pour un traître.

LAÏCITÉ LIBÉRALE

Descendant de la plus ancienne famille de Forli – on la retrouve citée au détour d'un vers du Purgatoire de la *Divine Comédie* –, Raniero perd ses parents très tôt, sa mère dans un accident tragique – un plancher qui s'effondre –, puis son père, qui ne se remet pas de son deuil. Elevé par un oncle, chanoine de la cathédrale de Forli, l'enfant, comme ses deux frères, est confié aux jésuites du collège de Mondragone, puis aux pères barnabites d'un collège proche de Florence fréquenté par la meilleure aristocratie italienne. Il en conserve une ouverture et une curiosité intellectuelle qui empêche ce noble né sur les terres du Saint-Siège de rejeter avec intransigeance l'Etat né du Risorgimento.

La laïcité libérale catholique du mouvement fondateur convient à ce patriote qui préfère, au discours théorique, la mise en pratique de ces principes qui ouvrent concrètement, tant intellectuellement que moralement, aux problèmes de la condition des plus défavorisés.

De Rome, les études de droit de Paulucci le ramènent près du berceau familial à Bologne, tenue pour la première université du royaume. Il s'enthousiame pour la critique sociale et la pensée de Giosué Carducci, Enrico Ferri et Cesare Lombroso, chefs de file de l'« école positiviste », qui défend l'application dans le champ social des nouveaux principes scientifiques et juridiques. Raniero ne se départira jamais de ce sens de la compassion qui le mettra toujours en mouvement. Logique de l'action chez un homme où il y a plus de Montesquieu que de Voltaire, même si le drame de Dreyfus le renverra imparablement à l'affaire Calas. Au nom de cette préoccupation sociale, le jeune diplomate – il a pour premier maître celui qui fut longtemps le collaborateur de Cavour, Constantino Nigro, et l'accompagne de Londres à Vienne – part en croisade contre les *drames du paupérisme*, notamment ceux qui touchent à l'enfance. Jeunes joueurs d'orgue de Babarie et autres mineurs livrés aux activités ambulantes sont l'objet d'une véritable « traite » entre l'Italie et le Royaume-Uni : ils n'auront pas de plus ardent défenseur que Paulucci, dont le modèle polémique est ici Guglielmo Ferrero et ses philippiques qu'accueille la parisienne *Revue des revues*, dirigée bientôt par Jean Finot, libre-penseur à l'esprit voltairien mais à la prudence politique rassurante.

C'est ainsi qu'apparait au sommaire de la jeune publication le nom de cet aristocrate philanthrope, désormais en contact avec l'élite intellectuelle du temps et – plus déterminant – à présent conscient de l'impact sans égal des campagnes de presse pour alerter l'opinion et ébranler les conformismes.

Cet intellectuel ne se départira jamais d'un sens de la compassion qui le mettra toujours en mouvement

Cette mâle énergie vaut à ses réflexions sociales « internationalistes » et au ton alarmiste de ses contributions au débat européen les applaudissements des feuilles radicales et socialistes – notamment pour sa croisade humanitaire en faveur des jeunes verriers transalpins, littéralement morts de travail en France.

Les « *misérables désinvoltures* » qu'épingle Paulucci sont du même ordre que celles qui obscurcissent obstinément l'affaire Dreyfus.

Il y a donc une vraie cohérence dans l'attitude du diplomate, que ses relations conduisent à connaître assez tôt le fin mot de l'Affaire. Son soutien indéfectible – il se propose de comparaître au procès Zola – est attesté par ses journaux, dont il remplit consciencieusement les pages sur le modèle du *T. J. & J. Smith's Pocket Diary*, qui l'accompagne pendant les années de combat pour la réhabilitation de Dreyfus. Par goût de l'ordre et de la clarté et sans la moindre prétention littéraire, il y note chaque soir avant de se coucher les faits et pensées qui ont marqué sa journée. On peut donc suivre, en marge de ses occupations professionnelles, le combat secret d'un homme qui accueille, soulagé, l'épilogue du 12 juillet 1906.

Comme sa carrière l'amène à quitter Paris pour l'ambassade italienne à Lisbonne, il fait retraite sur le front de l'Affaire, seulement occupé désormais de ses engagements humanitaires. Quand il disparaîtra, le 12 février 1931, retiré de la vie publique depuis quatre ans après avoir représenté son pays au Portugal, en Suisse (1912-1919), au Japon et enfin en Espagne, son ami le sociologue Roberto Michels rappellera la place de la *notion de bonheur* dans l'œuvre et la pensée de cet essayiste philanthrope, figure singulièrement attachante dans la galerie, du reste peu encombrée, des dreyfusards de la première heure.

Ph.-J. C.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'AFFAIRE

■ TÉMOIGNAGES

Léon Blum, *Souvenirs sur l'Affaire*, Gallimard, 1935, rééd. 1981.
Ferdinand Brunetière, *Lettres de combat*, Perrin, 1912.
Georges Clemenceau, *L'Iniquité*, *1899*, et *Vers la révision*, 1900.
Léon Daudet, *Souvenirs et polémiques*, Collection « Bouquins », Laffont, 1992.
Alfred Dreyfus, *Cinq ans de ma vie*, 1901, rééd. La Découverte, 1994.
Alfred Dreyfus, *Carnets (1899-1907)*, Calmann-Lévy, 1998.
Mathieu Dreyfus, *L'Affaire telle que je l'ai vécue*, Grasset, 1978. Voir aussi *"Dreyfusards !" Souvenirs de Mathieu Dreyfus et autres inédits* présentés par Robert Gauthier, « Archives », Julliard, 1965.
Anatole France, intégralité du troisième volume des *Œuvres*, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1984.
Daniel Halévy, *Regards sur l'affaire Dreyfus*, Fallois, 1994.
Theodor Herzl, *Journal 1895-1904*, Calmann-Lévy, 1990.
Jean Jaurès, *Les Preuves*, 1898, V. Duclert (éd.), La Découverte, 1998.
Bernard Lazare, *Une erreur judiciaire. L'affaire Dreyfus*, Ph. Oriol (éd.), Allia, 1993.
Maurice Paléologue, *Journal de l'affaire Dreyfus*, Plon, 1955.
Charles Péguy, *Notre Jeunesse*, in *Œuvres en prose complète III*, « Bibliothèque de la Pléiade », 1992.
Raniero Paulucci di Calboli, *Journal de l'année 1898*, Stock, 1998.
Joseph Reinach, *Histoire de l'affaire Dreyfus*, 1901-1911, 7 vol., Ed. La Revue Blanche.
Jules Renard, *Journal 1887-1910*, « Bibliothèque de la Pléiade », Gallimard, 1960.
Auguste Scheurer-Kestner, *Mémoires d'un sénateur dreyfusard*, Bueb et Reumaux, 1988.
Maximilian von Schwartzkoppen, *Carnets*, Rieder, 1930.
Emile Zola, *Correspondance, vol. IX et X*, P. U. de Montréal/CNRS, 1993 et 1995.

■ OUVRAGES GÉNÉRAUX

Pierre Birnbaum, *L'Affaire Dreyfus. La République en péril*, « Découvertes », Gallimard, 1994.
Jean-Denis Bredin, *L'Affaire*, Julliard, 1983 ; rééd. Fayard, 1993.
Michael Burns, *Histoire d'une famille française, les Dreyfus*, Fayard, 1994.
Eric Cahm, *L'Affaire Dreyfus*, « Livre de Poche-Références », Hachette, 1994.
Vincent Duclert, *L'Affaire Dreyfus*, « Repères », La Découverte, 1994.
Henri Guillemin, *L'Enigme Esterhazy*, Gallimard, 1962.
Pierre Miquel, *L'Affaire Dreyfus*, PUF, « Que sais-je ? », 9e éd., 1996.
Marcel Thomas, *L'Affaire sans Dreyfus*, Fayard, 1961.
Marcel Thomas, *Esterhazy ou l'envers de l'affaire Dreyfus*, Vernal/Philippe Lebaud, 1989.

■ COLLECTIFS

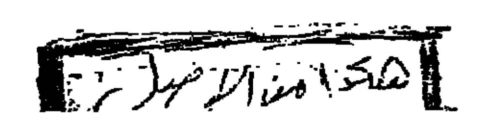
L'Affaire Dreyfus, collectif de la revue *L'Histoire*, « Points Histoire », Seuil, 1998. *L'Affaire Dreyfus de A à Z*, M. Drouin (dir.), Flammarion, 1994.
L'Affaire Dreyfus et l'opinion publique en France et à l'étranger, M. Denis, M. Lagrée et J.-Y. Veillard (dir.), Presses universitaires de Rennes, 1995.
L'Affaire Dreyfus et le tournant du siècle (1894-1910), L. Gervereau et Ch. Prochasson (dir.), Musée d'histoire contemporaine/BDIC, 1994.
La France de l'affaire Dreyfus, P. Birnbaum (dir.), Gallimard, 1994.
Une tragédie de la Belle Epoque : l'affaire Dreyfus, Béatrice Philippe (dir.), Comité du centenaire de l'affaire Dreyfus, 1994.
La Postérité de l'affaire Dreyfus, Michel Leymarie (dir.), Presses universitaires du Septentrion, 1998.

■ LE TEXTE DE « J'ACCUSE »

J'accuse ! Emile Zola et l'affaire Dreyfus, anthologie éditée par Philippe Oriol, Librio, 1998.

■ ARTICLES

Marc Knobel, « En cette année 1994... L'affaire Dreyfus », in *Les cahiers naturalistes*, no 69, 1995.
Madeleine Rebérioux, « Histoire, historiens, dreyfusisme », in *Revue historique*, avril-juin 1976.
Michel Winock, « L'Affaire Dreyfus », in *La Fièvre hexagonale. Les grandes crises politiques 1871-1968*, Calmann-Lévy, 1986, (rééd. Points-Histoire, Seuil)
Michel Winock, « Le mythe fondateur : l'affaire Dreyfus », in *Le Modèle républicain*, S. Berstein et O. Rudelle (dir.), PUF, 1992.



CONJONCTURE Le développement des énergies renouvelables n'est plus considéré comme une utopie page IV

ENJEUX La crise asiatique : un tournant monétaire du XXe siècle page V



ENJEUX ET STRATÉGIES

ENQUÊTE Entretien avec Cesar Bautista, ministre philippin du commerce et de l'industrie page VI

ANNONCES



IMMOBILIÈRES pages VII et VIII

MARDI 13 JANVIER 1998

Les éclaireurs du risque international

DOSSIER

▼ Piégés par les marchés émergents, tant vantés, investisseurs et entreprises se demandent aujourd'hui s'ils étaient bien informés et conseillés. Chez les professionnels du risque-pays, on admet que les outils d'analyse sont à revoir

Dans le domaine du risque financier, il y aura désormais un avant et un après 1997. *« Avec la crise asiatique, la mondialisation n'est plus théorique. C'est bien d'un marché global qu'il s'agit »*, constate Yves Lemay, *senior vice-president* de Moody's, l'agence de notation internationale basée à New York. Passé la phase aiguë, les conséquences de la crise seront évaluées et traitées par secteur, par entreprise, par pays : il y a, et il y aura des faillites, des annulations de contrats ou de marchés, des provisionnements, des mesures de rigueur et aussi de nouvelles chances à saisir.

Mais d'ores et déjà, tous ceux qui sont chargés d'analyser ce qu'on appelle le risque-pays sont à pied d'œuvre. Pour comprendre pourquoi et comment la crise, pratiquement sans signes avant-coureurs, a frappé l'ensemble d'une région censée représenter « Le » modèle vertueux de développement. Un seul problème : les outils d'analyse dont disposent les banques, les grandes entreprises, les fonds d'investissement, les compagnies d'assurances, les agences de notation, les institutions internationales ou les centres de recherche... sont tous à revoir.

« Jamais depuis que le monde est monde l'information n'a été aussi complète, et pourtant on ne semble pas agir mieux. Encore au mois d'août, des économistes sérieux m'expliquaient que l'avantage du modèle asiatique était qu'il canalisait l'argent vers des tâches productives, alors que le gaspillage et la spéculation sautaient aux yeux, raconte le professeur Gilbert Etienne, qui sillonne l'Asie depuis quarante ans. *La Chine dépense 12 milliards de dollars en banquets, mais n'investit pas dans des domaines vitaux pour la croissance, comme l'énergie et les infrastructures. »*

En théorie, on peut compter sur les marchés pour favoriser la meilleure allocation des ressources rares (en l'occurrence les devises fortes) et pour refléter les risques à travers les taux d'intérêt demandés par les apporteurs de capitaux. Dans le cas de l'Extrême-Orient, les marchés n'ont rempli aucune de ces deux fonctions, puisque d'énormes flux d'argent ont alimenté à taux bas des « bulles » immobilières et financières, déséquilibrant ainsi les systèmes financiers et les balances des paiements. *« On a perdu de vue la relation : rendement élevé-risque élevé*, analyse Etienne Picher, de la société de conseil en risques-pays Chorème. *Les investisseurs devraient toujours se poser cette question : l'économie où je suis placé peut-elle générer durablement les 10 % réels que je touche déjà depuis un moment ? Ce ne peut être le cas que si l'investissement augmente au même rythme que la capitalisation boursière, sinon on s'appuie sur du vent. »*

Beaucoup d'investisseurs ont été attirés en Asie parce que la majorité des informations qu'ils recevaient allaient dans le même sens : y être, absolument. Les exportateurs français, relativement peu présents dans la région (3 % de part de marché au maximum) étaient critiqués pour leur manque de dynamisme. La Coface, dans le numéro du *Moci* sur le risque-pays 1997, classait neuf pays d'Asie orientale *« première priorité »* pour l'expansion des entreprises françaises. Les risques politiques n'étaient pas sous-estimés, ni les déséquilibres financiers des Etats. En revanche, la débâcle, en cascade, des changes, puis des Bourses, puis des systèmes bancaires et enfin de l'économie réelle d'une dizaine de pays aussi différents que l'Indonésie, Hongkong ou la Corée du Sud, n'a jamais été envisagée.

Sophie Gherardi

Suite page II

CHRONIQUE

par Serge Marti

L'Algérie, sang et or

Pendant les massacres, l'indignation grandit, mais les affaires continuent. Devant l'ampleur des tueries, d'abord perpétrées autour d'Alger et dans la Mitidja avant de s'étendre, plus récemment, à l'ouest du pays, la communauté internationale, confrontée à une opinion publique révoltée, commence enfin à bouger. A pas comptés. Faute de souscrire à l'idée d'une commission d'enquête internationale chargée de faire la vérité sur l'identité des massacreurs et les responsabilités qui en découlent, avancée par les Etats-Unis, l'Europe va dépêcher, dans quelques jours, trois émissaires de la « Troïka » sur le sol algérien. Pas des personnalités de haut rang, diplomatique ou politique, susceptibles d'effaroucher le régime en place, non, de simples hauts fonctionnaires britannique, luxembourgeois et autrichien chargés d'une « mission de dialogue » afin de voir, en étroite concertation avec les autorités algériennes, comment il est possible d'atténuer les souffrances de la population civile.

On pourrait se gausser de ces démarches pitoyables face à une tragédie qui, depuis l'interruption du processus électoral de décembre 1991 (les législatives avaient alors été remportées par l'ex-Front islamique du salut), a fait entre 60 000 et 80 000 morts (la moitié des victimes du conflit bosniaque) et qui, chaque jour, apporte son nouveau lot d'horreurs. Mais le plus accablant est de constater que, pendant ce temps, milieux d'affaires et institutions financières internationales réunis continuent à financer – et à cautionner – un régime totalement discrédité et qui s'insurge par avance de toute velléité – extérieure – d'assistance à peuple en danger, aussitôt assimilée à une inacceptable ingérence.

Car les affaires, finalement, prospèrent. Depuis que le Fonds monétaire international a accepté, en mai 1995, d'octroyer à l'Algérie une facilité de financement élargie de 1,8 milliard de dollars (9 milliards de francs) en échange de la restructuration de l'outil de production, nombre d'entreprises étrangères se pressent aux portes de l'économie algérienne. Pour y conclure de fructueux contrats. L'un des plus importants à ce jour est l'accord passé, en août 1997, avec Daewoo, et par lequel cette multinationale coréenne s'est engagée à investir (c'était avant qu'éclate la crise financière asiatique) l'équivalent de 2 milliards de dollars dans les secteurs de l'industrie et des services. Ce contrat est aussi le premier de cette envergure à avoir été signé dans le secteur non pétrolier. Mais ce sont encore les hydrocarbures qui suscitent le plus d'appétit. Attirés par des réserves « prouvées » évaluées à 1,7 milliard de tonnes (12 milliards de barils), les compagnies pétrolières américaines, britannique, argentine, malaise, espagnole, allemande, pour ne citer que les principaux fanions nationaux, ont toutes signé avec leur homologue algérien, la société d'Etat Sonatrach.

Pour le président Zeroual, l'ouverture aux compagnies étrangères de l'or noir algérien offre un double avantage. D'une part, elle permet de neutraliser, par avance, toute tentative de la communauté internationale de gager d'éventuelles sanctions économiques sur le pétrole. L'exemple du Nigeria démontre amplement que le souci du respect des droits de l'homme atteint vite ses limites, dès lors qu'il s'agit d'un pays producteur d'hydrocarbures. De l'autre, elle assure au pays une source de devises qu'aucune autre production ne pourrait compenser. Du coup, l'Algérie, repeinte aux couleurs sang et or, s'offre le luxe d'une trésorerie plutôt à l'aise (dont la population, frappée par un chômage officiellement de 28 %, attend toujours les retombées positives) qui lui permettra de se passer bientôt, sans doute au printemps, de la bienveillante attention du FMI. Avant qu'on puisse s'interroger sur l'utilisation qui a été faite de ces fonds.

Réserves en milliards de dollars

1975	1985	1995	1996
1,90	4,65	4,25	6,38

Les caisses de l'Etat renflouées

Les réserves du pays en devises atteignent actuellement environ 8 milliards de dollars – un chiffre record –, et les autorités continuent par ailleurs à tabler sur une croissance annuelle de 7 % du PIB algérien en l'an 2000, un pourcentage ramené à 4 % pour 1997 et que les spécialistes réduisent à 1 %, hors contribution du secteur pétrolier, compte tenu des déboires de l'agriculture. En juin 1997, lorsqu'il avait passé en revue l'état de l'économie algérienne, le FMI était plutôt élogieux sur la gestion du président Zeroual. Rétablissement des équilibres macroéconomiques, inflation ramenée à un seul chiffre, position externe singulièrement renforcée et, après plusieurs années de baisse de la production, retour de la croissance, exprimée en termes réels... Que demander de plus ?

Ah, si ! La *« sécurité et la stabilité politique »* auxquelles sont consacrées deux lignes sur les deux pages d'attendus. Avec la mise en avant de cette *« précondition essentielle »*. Pour que les Algériens réapprennent à vivre en paix ? Non, pour favoriser *« les investissements étrangers et les transferts de technologie nécessaires au développement du secteur privé »*.

FICHE PRATIQUE du 13.01.1998

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier Immoneuf.

Investissement et double défiscalisation

Les investisseurs dans le neuf peuvent cumuler deux avantages fiscaux, l'amortissement Périssol et la récupération de la TVA. Mais attention : seuls certains logements (résidences de loisirs, pour étudiants, pour personnes du troisième âge...) sont concernés. Explications.

Avec la double défiscalisation, qui conjugue amortissement Périssol et récupération de la TVA, l'investisseur peut, selon son niveau d'imposition, se voir offrir jusqu'à 35 % de la valeur de son bien par le fisc. Mais cette intéressante possibilité, souvent nommée double Périssol, n'est réservée qu'à des logements dotés de services parahôteliers. Et ses règles de fonctionnement sont strictes.

Première étape : l'amortissement

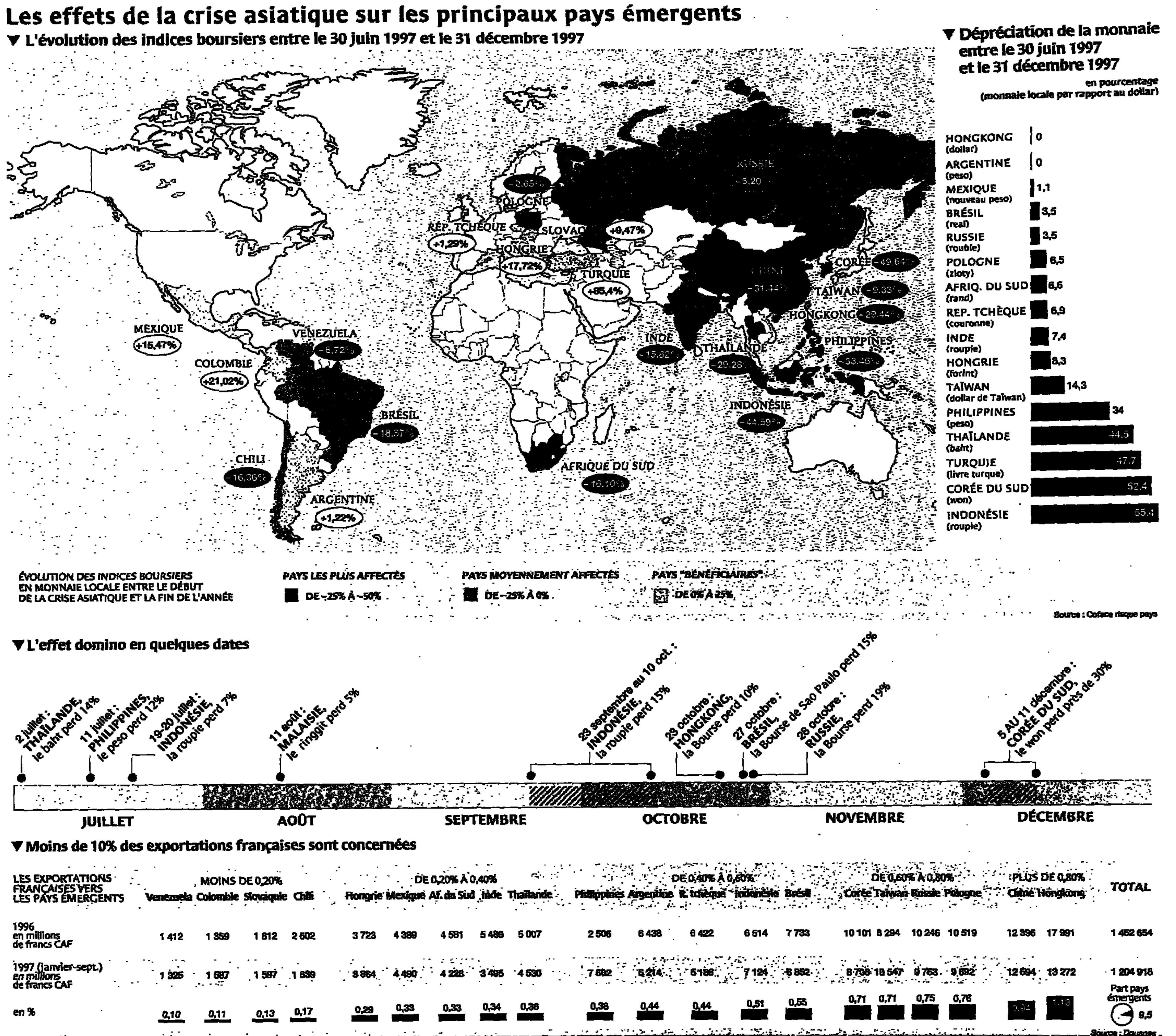
L'investisseur commence par acheter un logement neuf dans une résidence de tourisme, une résidence pour étudiants ou pour le troisième âge, de façon tout à fait classique. Il loue ce bien à une société de gestion, selon le système dit de loueur nu par bail commercial. Puis il défiscalise avec l'amortissement Périssol. Ce dernier permet de déduire des revenus fonciers, autrement dit des loyers, 10 % de la valeur du bien chacune des quatre premières années de détention, puis 2 % chacune des vingt années suivantes. Au total, l'amortissement permet d'amortir 80 % de la valeur du bien sur vingt-quatre ans. Il inclut également un abattement forfaitaire de 6 % sur les loyers perçus. Attention : pour bénéficier de l'amortissement, le logement doit être loué vide sur une période de neuf ans minimum. La société de gestion se charge ensuite de relouer le bien, cette fois-ci meublé, au locataire de son choix. Ce gestionnaire assure en effet le remplissage locatif, mais aussi la gestion du bien (nettoyage, réparations courantes, etc.), des services parahôteliers (cafétéria, accueil-réception, laverie...), et le recouvrement des loyers. Bref, l'investisseur est libéré de toute préoccupation. En d'autres termes, il s'agit d'un investissement clés en main. En outre, la plupart des gestionnaires offrent une garantie de paiement des loyers, ou encore une garantie de rentabilité.

Deuxième étape : récupérer la TVA

Ce système permet à l'investisseur de récupérer les 20,6 % de TVA versés au moment de l'achat. Par exemple, le prix d'achat d'un bien de 500 000 F est ramené à 397 000 F (500 000 F - 103 000 F). Attention : pour recouvrer la TVA, le logement doit être conservé durant vingt ans. Si une revente intervient entre-temps, l'investisseur devra reverser au fisc un vingtième de cette taxe par année restant à courir. Signalons également que certains intervenants sur ce marché avancent le remboursement de la TVA. Enfin, dans le cas des résidences de loisirs, l'administration fiscale autorise l'investisseur à passer quelques semaines par an dans son logement. Il doit simplement signaler sur sa déclaration de revenus les périodes et les sommes correspondantes.

P. C.

Les effets de la crise asiatique sur les principaux pays émergents



▼ Moins de 10% des exportations françaises sont concernées

LES EXPORTATIONS FRANÇAISES VERS LES PAYS ÉMERGENTS	MOINS DE 0,20%				DE 0,20% À 0,40%					DE 0,40% À 0,60%					DE 0,60% À 0,80%				PLUS DE 0,80%		TOTAL
	Venezuela	Colombie	Slovaquie	Chili	Hongrie	Mexique	Af. du Sud	Inde	Thaïlande	Philippines	Argentine	R. tchèque	Indonésie	Brésil	Corée	Taïwan	Russie	Pologne	Chine	Hongkong	
1996 en millions de francs CAF	1 412	1 359	1 812	2 602	3 723	4 389	4 581	5 489	5 007	2 506	6 438	6 422	6 514	7 733	10 101	8 294	10 246	10 519	12 396	17 991	1 452 654
1997 (janvier-sept.) en millions de francs CAF	1 325	1 587	1 597	1 839	3 864	4 490	4 228	3 495	4 530	7 882	6 214	6 186	7 124	6 852	8 708	10 547	9 763	9 692	12 694	13 272	1 204 918
en %	0,10	0,11	0,13	0,17	0,29	0,33	0,33	0,34	0,36	0,38	0,44	0,44	0,51	0,55	0,71	0,71	0,75	0,76	0,84	1,18	Part pays émergents 9,5

Source : Douanes

Les éclaireurs du risque international

Suite de la page I

On a ici affaire à un double problème d'information et de perception, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Le marché est composé d'individus : souvent jeunes (surtout sur les marchés émergents d'Asie), ils n'ont connu que la hausse et pensent qu'elle est la norme. Devant une baisse brutale, leur panique se diffuse comme un feu de paille, via les écrans de Reuter, Bloomberg ou Telerate, dans les salles de marché du monde entier. Le manque de profondeur historique et d'originalité des analyses qui circulent ont sans doute contribué à amplifier la crise. « *On appelle crise le point d'inflexion des marchés vers la baisse, mais on pourrait en dire autant pour la hausse* », estime Etienne Picher. Et, en effet, le danger commence quand les tendances s'exagèrent.

Si les marchés sont une « opinion publique », comment celle-ci se forme-t-elle ? Essentiellement à partir de statistiques. Sur les pays émergents, d'où viennent les statistiques ? Des organisations internationales que sont le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Et d'où ces organisations les tirent-elles ? Des gouvernements des pays eux-mêmes. Qui les obtiennent comment ? La réponse ne peut être qu'embarrassée. Car produire des chiffres qui reflètent avec un minimum de crédibilité la réalité d'une économie exige un énorme dispositif de collecte des données, une méthodologie implacable de traitement que seules les économies très riches peuvent s'offrir. « *Il y a une intoxication informative*, estime Jean-François Bayart, directeur du CERI (Centre d'études et de recherches internationales). *L'analyse du risque tient beaucoup du rite magique : on exorcise les mauvais élèves, on salue les bons. Les gens s'échauffent dans un sens ou dans l'autre, sans se douter que les chiffres importants sont négociés politiquement avec le FMI et la Banque mondiale. Vous imaginez ce que vaut l'estimation du taux de croissance ou d'inflation d'un pays du tiers-monde dans ces conditions ?* »

Pour les grands pays émergents, la politique pèse de tout son poids sur l'opinion des marchés. On sait que les Etats-Unis feront tout pour éviter le défaut de pays stratégiques pour eux comme le Mexique, la Turquie ou l'Egypte, et donc on y investit en confiance. Il y a des pays « leaders d'opinion » sur certaines zones : le Japon pour l'Asie orientale, l'Allemagne pour la Russie, l'Europe de l'Est ou la Turquie, la France pour le Maghreb ou l'Afrique occidentale (« *Si Paris ne reconduit pas ses lignes de crédit sur l'Algérie, les marchés le savent et réagissent en conséquence* », dit un observateur).

PEURS RÉCIPROQUES

Agrégat d'acteurs privés, les marchés savent bien qu'en dépit de la libéralisation financière « *les premiers acteurs du risque-pays, ce sont les gouvernements des pays cotés, qui sont, en définitive, maîtres du régime juridique et monétaire dans lesquels s'effectuent les contrats* », explique le consultant Etienne Picher. Si les gouvernements ont peur des marchés, la réciproque est vraie : en septembre dernier, les opérateurs ont été amenés à surréagir à des déclarations du premier ministre malaisien Mahaotir Mohamad. On était bien loin alors de l'évaluation sereine des « fondamentaux » de la Malaisie, censée guider les décisions des investisseurs.

Autres « faiseurs d'opinion », les assurances-crédit export comme la Coface, l'US Eximbank, l'ECGD britannique ou l'Hermes allemand. Ces agences sont les seules à connaître, sur le monde entier, les comportements de paiement, non seulement des pays, mais aussi des sociétés privées. Quand, à l'occasion d'une grande opération de commerce extérieur, une syndication bancaire peut afficher la participation d'une de ces institutions, il lui devient facile de lever des fonds. Ce qui revient à dire qu'on fait confiance à leur capacité d'analyse du risque. La Coface française est, en ce domaine, largement reconnue comme le leader mondial.

Impossible d'évoquer l'appréciation du risque-pays sans mentionner les agences de *rating*, dont les principales sont Moody's et Standard and Poor's. Leur métier est l'évaluation du risque de défaut ou de décote qui pèse sur les dettes des pays (ou « souverains ») et des autres obligations. Moody's, par exemple, note 90 pays. Pour les emprunts à long terme, les notes vont de AAA (très bon risque) à C (très mauvais). L'expérience ayant montré que les Etats à court de devises font plus facilement défaut sur les crédits bancaires que sur les obligations, ces deux catégories de dettes sont notées différemment (A1 et A2 dans le cas de la Corée). Les agences de notations tiennent beaucoup à leur crédibilité et, d'ailleurs, le fait qu'elles soient essentiellement rémunérées par les émetteurs d'emprunts n'est pas considéré comme un problème. Certains leur reprochent cependant d'être elles-mêmes trop soumises aux marchés : elles y font l'opinion – leurs notes influent sur les taux d'intérêt – mais elles la subissent aussi. « *Alors qu'elles notent des dettes à long terme, on les a vues réagir à chaud pendant la crise asiatique. Avant, la Corée était notée comme la Suède ; après, comme la République dominicaine ! Au lieu d'analyser des structures profondes, elles agissent comme des amplificateurs de conjoncture* », déplore un observateur.

RÉTICENCES FRANÇAISES

Faire de la prévision, c'est-à-dire essayer de guider la décision des investisseurs internationaux à moyen et long terme, c'est le métier de l'Economist Intelligence Unit. Cette division de l'hebdomadaire *The Economist* de Londres « traite » pas moins de 187 pays : quatre rapports par an pour chacun d'eux plus, pour les 90 plus importants, chaque trimestre, un « *forecasting report* » à cinq ans, et une « *risk analysis* ». Avec soixante-cinq économistes-rédacteurs, la force de frappe de l'EIU est considérable, même s'ils utilisent, comme tout le monde, les chiffres fournis par le FMI et la Banque mondiale. Quelque 500 entreprises sont abonnées à l'une ou l'autre des publications de l'EIU. « *Les entreprises françaises ne sont pas très nombreuses parmi nos abonnés. Les Français n'aiment pas trop les prévisions* », diagnostique Rory Clarke, de l'EIU.

Thierry Coville, rédacteur en chef d'*Accomex*, revue de réflexion sur le commerce extérieur de la chambre de commerce et d'industrie de Paris, juge lui aussi que « *les entreprises anglo-saxonnes ont plus la culture de l'information* ». Mais il souligne la grande différence de qualité entre les analyses : suivre une quinzaine de marchés à partir de batteries d'indicateurs ne donne pas la même profondeur que s'immerger pendant des années dans la connaissance d'un pays. C'est aussi l'avis de Jean-François Bayart, du CERI : ses quarante-cinq chercheurs à plein temps (et autant avec d'autres statuts) « *sont parfaitement compétitifs sur le plan international. Ils ont un regard particulier, distinct de la vision anglo-saxonne, mais pas ringard façon exception française* ». L'expertise du CERI est suffisamment appréciée pour que des grandes entreprises privées ou publiques, des administrations, paient pour y avoir accès. Qu'en est-il enfin de l'apport de la recherche universitaire ? Rappelons simplement que Jean-Raphaël Chaponnière, de l'Institut de recherche économique sur la production et le développement (Grenoble), notait sobrement l'an dernier dans le rapport *Moci*-Coface sur le risque-pays : « *L'Asia-optimisme est devenu le sentiment dominant. En économie comme en politique, il faut toutefois se méfier de la pensée unique...* »

Ne pas tomber dans le panurgisme, tel est aussi le souci de Claude Revel, qui dirige l'Observatoire international de la construction (Obsic) et le SEFI (Syndicat des entrepreneurs français internationaux). Cette praticienne de l'intelligence économique met à la disposition de ses adhérents toute l'information « ouverte » qu'elle recueille. « *Pour nous, il faut lier l'information à l'action, sachant qu'en agissant on devient mieux informé.* » Les dix-neuf sociétés de grands travaux membres du SEFI ne réalisent que 14 % de leur chiffre d'affaires en Asie-Océanie. « *Finalement*, avance Claude Revel, *leur appréciation du risque ne doit pas être si mauvaise...* »

Chez l'américain AON, l'un des plus grands courtiers d'assurances mondiaux, Jean-François Dauvergne rappelle que si l'on se focalise sur le risque, on n'agit plus. « *Les grandes analyses théoriques, c'est très bien, mais il ne faut pas perdre de vue que, même dans le pays le plus pourri, il y a des contrats qui se font. Le tout est de savoir qui finance, et comment. L'important, c'est le contrat, car on n'assure jamais que des contrats. Le risque de marché généralisé comme celui qui s'est produit en Asie n'est assuré par personne.* »

Ce spécialiste de longue date du risque-pays expose à merveille l'un des problèmes qui se posent dans la couverture des nouveaux risques internationaux : « *Désormais, tout le monde se retrouve sur les mêmes marchés financiers : l'émetteur de garanties, public ou privé, les assurés, les réassureurs, les banques, les entreprises qui préfèrent se couvrir elles-mêmes. Ça crée une concentration dangereuse, où tout le monde fait du* rating *sur tout le monde...* »

Tous cherchent à couvrir leurs risques sur les marchés qui eux-mêmes sécrètent de nouveaux risques (*lire page VI, « La mécanique de l'économie »*). C'est, au fond, cela, la nouveauté de la situation actuelle. « *L'étude du risque est statistique. Elle repose sur l'hypothèse que le passé peut nous apprendre quelque chose. Or, jusqu'au 19 octobre 1987, on ne savait pas que Wall Street pouvait baisser de 22 % en une journée* », note Eric Barthalon, directeur des études de Paribas. Ce qui menace les marchés, c'est moins le risque que l'incertitude, qui ne relève pas de la statistique. L'économiste américain Hyman P. Minsky a formulé ainsi le « paradoxe de la tranquillité » : quand un marché ne surprend plus ses opérateurs, il va les conduire à prendre des positions de plus en plus élevées, et il va donc, à force, devenir risqué. Ce qui était devenu très dangereux, en Asie, c'est que tout allait bien...

S. Gh.

Jenny Clei, sous-directeur chargé du risque-pays à la Coface

« Nous sommes confrontés à un nouveau type de risque, celui du retrait brutal de capitaux »

« La Coface est privatisée depuis 1994. A-t-elle cessé de jouer le rôle d'outil de l'Etat au service du commerce extérieur français qu'elle assumait depuis sa fondation, en 1946 ?

– Le partage des rôles est clair. Assureur privé pour une partie de ses opérations, la Coface continue à couvrir les risques politiques pour le compte, et avec la garantie de l'Etat, là où ce dernier entend apporter son soutien aux exportations françaises. La Coface touche une rémunération pour la gestion de ces opérations, mais celles-ci n'entrent pas dans sa comptabilité, elle sont répertoriées sur un compte spécial approvisionné par le Trésor. La Coface met aussi à la disposition des pouvoirs publics son expertise sur le risque-pays et leur fait des propositions confidentielles qui servent de base à la politique de garantie publique. Libre à eux d'en tenir compte.

– Quelle proportion des exportations est couverte par l'assurance-crédit de la Coface ?

– Environ 20 %, ce qui représente pas loin de 300 milliards de francs. Les deux tiers de nos garanties concernent les opérations à court terme (payables à un an maximum) et le reste les opérations à moyen terme, qui sont ce qu'on appelle généralement les « grands contrats ». Les risques sont très différents dans les deux cas. L'expérience montre que, sur longue période, la « sinistralité » (la part des exportations garanties qui est impayée) est de 4 % sur les grands contrats et de moins de 3 ‰ pour les biens courants. Car même des pays dont la situation financière est très dégradée continuent, en règle générale, à payer leurs importations de biens courants, parce qu'ils peuvent difficilement s'en passer. Sachant cela, nous établissons deux notations par pays, l'une pour le court terme, l'autre pour le moyen terme.

» En fonction de ces notes, nous classons les pays dans différentes catégories (de 1 à 6), selon qu'ils représentent un risque faible ou important. Plus le risque est fort et plus la prime que nous demandons est élevée. Normalement, cela s'équilibre. Mais il y a un certain nombre de pays que nous ne couvrons pas, parce que nous savons, par expérience, que le sinistre – c'est à dire l'impayé pour notre client – y est hautement probable. Nous veillons aussi à diversifier notre portefeuille. Il n'est pas souhaitable qu'un seul pays représente une part trop importante de nos garanties, même si le risque paraît excellent.

– Votre classement est-il révisé périodiquement ?

– Nous classons, une fois par an, cent vingt pays, dont quarante font l'objet d'une étude plus approfondie, soit parce que nous y sommes très engagés, soit parce que la situation y évolue rapidement. Si elle se dégrade en cours d'année, nous proposons de modifier le classement.

– Comment vous y prenez-vous pour évaluer les pays ?

– Nous avons bâti notre propre méthode, en fonction d'une batterie d'indicateurs. Certains sont assez classiques, ils portent sur la situation financière (ratios d'endettement, comptes extérieurs, accès aux devises) et sur les performances économiques (croissance, inflation, gestion des finances publiques...). Nous prenons aussi en compte le contexte politique : il ne s'agit pas de savoir si le régime est une démocratie ou une dictature, ni d'évaluer la cote d'amour de la France dans le pays, mais s'il présente des risques de guerre, de tensions sociales ou de conflits interethniques. Et enfin, nous tenons compte de notre expérience d'assureur-crédit et des informations transmises par nos confrères des autres pays. Quand il commence à y avoir des impayés quelque part, nous l'apprenons très vite. Le comportement de paiement varie beaucoup d'un pays à l'autre : certains sont mauvais payeurs, même s'ils sont riches de pétrole ou de matières premières d'exportation, alors que d'autres mettent un point d'honneur à régler leurs dettes. Les quatre séries de critères donnent des notes que nous pondérons de la façon suivante : 35 % pour le comportement de paiement, 30 % pour la situation financière, 10 % pour les performances économiques et 25 % pour l'environnement politique.

– Y a-t-il un consensus international sur les primes d'assurance à l'exportation ?

– C'est un sujet de préoccupation. Si différents assureurs-crédit pratiquent des politiques de primes par trop différentes, cela peut tourner à la distorsion de concurrence. Depuis plusieurs années, l'OCDE travaillait à l'harmonisation des taux de prime, mais cela supposait de se mettre d'accord sur l'appréciation du risque-pays. Les assureurs-crédit ont planché ensemble sur l'élaboration d'une méthodologie commune, fondée sur un modèle à quatre familles de critères d'évaluation. Un accord a été trouvé récemment, et à partir du 1er avril 1999 tous appliqueront des taux de prime minimum.

– Comment a évolué le risque-pays ?

– Dans les années 80, la situation financière était considérée comme cruciale, mais depuis les années 90 on accorde davantage de poids aux facteurs politiques. La notion de risque s'est d'ailleurs étendue. Auparavant, on envisageait soit des risques politiques tels que guerres, révolutions, attentats, soit le « risque de non-transfert généralisé » : c'est ce qui arrive quand un pays à court de réserves décide de suspendre les paiements en devises. Ce type de risque a diminué depuis qu'un grand nombre de pays ont supprimé le contrôle des changes. Le nouveau risque auquel nous sommes confrontés est celui d'un retrait brutal des capitaux. Le cas s'est produit en Turquie, début 1994, et au Mexique fin 1994-début 1995, avant de toucher l'Asie l'an dernier. Quand un pays voit filer ses capitaux et qu'il dévalue brutalement sa monnaie ou augmente ses taux d'intérêt, cela met en difficulté une kyrielle d'acteurs du secteur privé. Quand le peso mexicain a été dévalué, nous avons dû faire face à une vague de défauts de paiement sans qu'il y ait eu de risque politique, mais par suite d'un risque de marché lié à la dévaluation : c'étaient bien les marchés qui avaient dicté le taux de change, contrairement à ce qui s'est produit, par exemple, lors de la dévaluation du franc CFA en Afrique.

– Avez-vous adapté votre méthode d'analyse du risque ?

– Bien sûr. La crise mexicaine a montré que nos outils ne nous avaient pas assez alertés : les ratios d'endettement globaux ne nous avaient pas semblé alarmants, même si la dette à court terme augmentait trop vite et que le déficit courant se creusait. A partir du diagnostic de la crise, nous avons établi une nouvelle grille d'analyse. On s'est posé de nouvelles questions : un pays a-t-il une trop forte dépendance extérieure ? Ses financements sont-ils volatils ? Ses capacités de résistance à une attaque spéculative sont-elles suffisantes ? Nous avons fait tourner notre modèle sur les zones émergentes, et en tête des pays à risques sont apparues la Thaïlande, la Turquie et l'Afrique du Sud. La vulnérabilité ne signifie pas nécessairement qu'un retrait massif des capitaux va se produire. Ce qui compte, c'est que la confiance se maintienne. Pour évaluer ce sentiment des marchés, nous avons introduit des indicateurs tels que les cours de Bourse, la cotation des *Brady Bonds* (liés à la crise de la dette en Amérique latine) sur le marché secondaire, ou une hausse continue des taux d'intérêt qui peut révéler une défense de la monnaie.

– Est-ce que cela vous a servi quand a éclaté la crise asiatique ?

– Nous avions bien vu le risque sur la Thaïlande, sur les Philippines ; en revanche, la Malaisie nous a plus surpris. Surtout, rien ne nous permettait de prévoir l'effet dominos : entre les pays asiatiques, on peut, à la rigueur, le modéliser. Quant aux répercussions sur la Russie ou le Brésil...

– Vos sinistres sur l'Asie ont-ils augmenté ?

– Nous commençons à voir quelques impayés sur la zone... mais aussi davantage d'assurés. Après ce coup de semonce, les entreprises françaises auront peut-être moins tendance à s'auto-assurer... »

Propos recueillis par S. Gh.

Grandes manœuvres autour de la Coface

▼Malgré les OPA de l'italien Generali, puis de l'allemand Allianz sur les AGF, propriétaires de l'établissement, celui-ci devra rester français

La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, rachetée par des actionnaires étrangers ? Impensable. Longemps, Antoine Jeancourt-Galignani, patron des AGF, a pu penser que détenir la majorité du capital de la Coface – 41,7 % en direct et 16,3 % par sa filiale Euler soit 58 % au total – le mettrait à l'abri d'une opération hostile.

Lorsque, peu de temps après son arrivée à la tête de la compagnie, qui était encore publique, il a pris le contrôle de la Société française d'assurance crédit (SFAC, devenue Euler), tournée vers la France, et de la Coface, qui s'adresse aux exportateurs, il s'agissait, avant tout, de la réalisation d'un dessein stratégique : l'assurance-crédit devait devenir l'un des trois pôles d'activité des AGF. De fait, aujourd'hui, cette branche représente un peu plus de 11 % du chiffre d'affaires de la compagnie et a contribué pour 239 millions de francs à ses résulats au premier semestre 1997.

En 1996, au moment où l'assureur public préparait sa privatisation, ces activités représentaient un de ses points forts, susceptible d'attirer les investisseurs. Il ne lui a pourtant pas échappé que la présence de la Coface, qui gère, pour le compte de l'Etat, les procédures publiques à l'exportation, pouvait être un frein à des appétits inamicaux après la mise sur le marché de son capital. M. Jeancourt-Galignani avait donc pris soin de faire spécifier par la puissance publique que tout achat d'actions des AGF devait être soumis à l'autorisation de plusieurs bureaux du Trésor, « *compte tenu de l'intérêt, pour l'économie française et en particulier de la défense nationale, de la Coface* ». Une *poison-pill* qui ne s'est révélée ni dissuasive ni efficace. Le 13 octobre 1997, l'italien Generali lançait une OPA de 55 milliards de francs sur le groupe.

Cette attaque inattendue a rapidement projeté le sort de la Coface en pleine lumière. D'une part, les intentions de Generali sur le maintien de l'intégrité des AGF n'apparaissaient pas très clairement. D'autre part, le ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a fait savoir, après le lancement, fin novembre, d'une seconde OPA sur les AGF émanant de l'allemand Allianz, que si l'une de ces deux opérations aboutissait, il faudrait « *trouver une solution pour l'avenir de l'assureur-crédit* » car « *on verrait difficilement que ces procédures puissent ne plus être gérées par une entreprise elle-même française* ».

Très vite, le patron de la compagnie d'assurance AXA, Claude Bébéar, qui s'était rangé aux côtés de celui des Generali, Antoine Bernheim, s'est mis sur les rangs. L'accès au fichier de clientèle tant privée que publique de la Coface, l'expertise de ses équipes en matière d'analyse des risques et la bonne rentabilité financière de l'ensemble ne pouvaient qu'aiguiser son appétit.

Enjeu économique et de pouvoir, le dossier est également devenu un enjeu politique. Depuis le début de la bataille pour les AGF, le ministère des finances a utilisé pleinement les prérogatives prudentielles qui lui incombent dès qu'il s'agit de la protection des assurés, en retardant la délivrance de son feu vert à l'opération Generali. Bercy a saisi le dossier de la Coface pour reprendre l'initiative dans ce Meccano du secteur privé qui était en train de se construire en dehors de lui. Le ministre a également conditionné son autorisation à l'OPA d'Allianz. A charge pour ce dernier, qui détient déjà l'assureur-crédit allemand Hermes, de trouver une solution pour la Coface. C'est donc au Trésor, en coordination avec les AGF qui sont toujours propriétaires de la Coface, et avec Allianz, que les négociations se sont ouvertes sur la recomposition du capital de l'assureur-crédit. A ce jour, celui-ci est réparti entre les AGF et Euler, Natexis (issu de la fusion entre le Crédit national et la Banque française du commerce extérieur, actionnaire fondateur de la Coface) pour 18,2 %, le réassureur Scor (19,8 %), la SAFR (2 %) et le personnel (2 %). Le gouvernement pousse au maintien du contrôle de la Coface dans des mains françaises.

Pour débloquer le dossier, les AGF sont prêtes à réduire leur participation et permettre à des intérêts nationaux de prendre le relais. Mais les points de vue des différents acteurs de cette affaire divergent et 100 % ne suffiraient pas à contenter tous les appétits.

Après moult tractations, un schéma s'est dégagé le 8 janvier. A la demande de la Commission de Bruxelles, les AGF cèderont une partie de leurs titres pour descendre à 25 %. La Scor, qui espérait prendre le contrôle de la Coface, devra se contenter de 40 %. Les Banques populaires et le Crédit agricole participeront à ce nouveau tour de table à hauteur de 7 %-8 % chacune. Natexis conservera sa participation actuelle.

Bercy aura pesé de tout son poids pour que la Coface ne passe pas sous contrôle étranger. Le ministère des finances a réussi : c'est une coalition française qui prendra les rênes de la première compagnie d'assurance crédit-export mondiale.

Babette Stern

Bibliographie

● *Ramses 98*, synthèse annuelle de l'évolution du monde, sous la direction de Thierry de Montbrial et Pierre Jacquet (IFRI), Dunod, 1997, 400 p., 179 F.
● **Risque pays 1998**, *Le Moci*, avec la Coface, n° 1320, 306 p., 150 F.
● *Accomex. Réflexion et stratégie*, actualités du commerce extérieur, n° 18, novembre-décembre 1997, spécial Asie, revue éditée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, 27, avenue de Friedland, 75382 Paris Cedex 08, 70 F + 10 F de port.
● **De la SFAC à Euler 1927-1997**, de Philippe Chalmin, édité par Public Histoire, 63, boulevard Saint-Germain, 75005 Paris, 130 p.
● « Les risques politiques », de *Louis Habib-Deloncle* et « La globalisation », de Pierre-Noël Giraud et Jacques Mistral in Encyclopédie de l'assurance, édité par François Ewald et Jean-Hervé Lorenzi, Economica, 1 784 p., 495 F.

RISQUES ET ASSURANCES

Questions-réponses

1 Qu'est-ce que le risque politique ?

Vendre ou investir à l'étranger comporte, pour les entreprises, des aléas spécifiques. Le risque politique, pour les assureurs, se définit comme l'ensemble des événements, décisions et actions d'ordre politique ou administratif, nationales ou internationales qui peuvent entraîner des pertes pour l'entreprise. Il peut s'agir de faits violents comme les guerres, les attentats, les enlèvements ; mais aussi de décisions politiques comme la nationalisation forcée, la confiscation des biens, l'interruption de marchés publics, ou (ce qui arrive quand un Etat ne peut plus rembourser ses dettes) la suspension des transferts de devises. La difficulté que soulève la récente crise asiatique, c'est que des risques multiples de défaut sur les dettes se sont manifestés sans qu'il y ait, à proprement parler, de risque politique, au sens d'une décision administrative. La question d'une extension du concept fait l'objet d'intenses réflexions dans les milieux de l'assurance-crédit à l'exportation.

2 Qu'est-ce que le risque-pays ?

C'est l'ensemble des paramètres – macroéconomiques, financiers, politiques, sociaux – qui peuvent contribuer à la formation d'un risque autre que strictement commercial lors d'une opération avec un pays émergent. L'expression « risque-pays » s'applique aussi à l'analyse de ces paramètres. On emploie des spécialistes du risque-pays – ou bien l'on achète leurs services – dans les banques, les assurances, les grandes entreprises, les administrations, c'est-à-dire partout où doivent être prises des décisions d'engagement financier à l'étranger. Les spécialistes du risque-pays surveillent des batteries d'indicateurs statistiques, divers classements et notations, les articles de presse et les rapports spécialisés. Mais, en fin de compte, l'intuition et le doigt mouillé comptent aussi...

3 Qui assure les risques à l'international ?

Sur 5 000 milliards de dollars d'échanges de marchandises – tel est, à peu près, le volume du commerce international – les assureurs d'Etat, ou agissant pour le compte de l'Etat (la Coface française, l'Eximbank américaine, l'Hermes allemand, l'ECGD britannique), ne couvrent qu'environ 8 % des contrats. Les assureurs privés en couvrent à peine un millième. Pour le reste, les entreprises assument elles-mêmes leurs risques. La Coface garantit environ 20 % des exportations françaises.

En matière de risque politique, la doctrine des assureurs a longtemps été : « *A risque d'Etat, garantie d'Etat.* » Mais comme l'explique le courtier d'assurances Jean-François Dauvergne, les évolutions du commerce international font qu'aucune entreprise n'est plus exclusivement nationale, que peu de transactions sont strictement bilatérales, si bien que l'intervention de l'Etat ne se justifie plus comme par le passé, sauf pour certaines opérations notoirement d'intérêt national. « *Aujourd'hui, la doctrine serait plutôt : à marché d'Etat, assurances d'Etat : à transaction de marché, assurance de marché.* »

On a toujours considéré jusqu'ici que seuls étaient assurables les risques affectant les contrats. Depuis la crise mexicaine de 1994-1995 et surtout avec l'actuelle crise asiatique, la question de l'assurance des risques systémiques (défaillances en cascade de banques ou d'opérateurs privés) est posée.

4 Quelles sont les missions d'un assureur-crédit ?

L'assurance-crédit est un concept qui a mis près d'un siècle à s'imposer : il a longtemps semblé inimaginable qu'on s'assure contre le risque de faillite d'un partenaire commercial, jugé inhérent au métier d'entrepreneur. C'est avec le développement du commerce international que la pratique de l'assurance-crédit s'est généralisée. En France, la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, fondée par l'Etat, en 1946, s'est spécialisée à l'international, la SFAC (Société française d'assurance-crédit), son prédécesseur, se voyant réserver le marché intérieur. Pour protéger les entreprises dans leurs opérations de commerce ou d'investissement international – désormais, les deux vont de plus en plus souvent de pair – les sociétés d'assurance-crédit interviennent de trois manières. En amont, dans la prévention : l'expérience accumulée leur permet de mettre en garde leurs clients contre les mauvais payeurs, sachant qu'il y a de bonnes compagnies dans des pays à risque, et inversement. En cours de contrat, elles peuvent offrir leurs services pour le recouvrement des créances dans tous les pays, malgré les différences de langue, de culture et de droit. En cas de sinistre, enfin, elles indemnisent leurs clients.

5 Qu'est-ce que l'Union de Berne ?

Cette organisation regroupe depuis 1934 les assureurs-crédit publics des principaux pays du monde. Elle compte quarante et un membres qui se réunissent deux fois par an avec des responsables des institutions financières multilatérales (FMI, BERD, BAD, etc.) pour discuter de façon totalement confidentielle de la réalité des risques politiques. « *Je ne connais pas de forum où l'on ait une meilleure appréciation du risque-pays* », affirme François David, patron de la Coface, premier Français à présider l'Union de Berne (il a été élu fin 1997). A la lumière de la crise asiatique, la question est posée d'une intégration des assureurs-crédit privés à ces réunions, et aussi d'une plus grande transparence des débats (pourquoi les appréciations du risque sur la Chine, par exemple, ne seraient-elles pas divulguées ?).

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	novembre	novembre	novembre	octobre	octobre	octobre	septembre
Dernier mois connu	0,9	-4,2	0,8	3,5	1,2	-0,2	-0,2
Sur 12 mois	6,3	-1,1	5,8	9,0	4,7	1,4	4,4
Taux de chômage (en %)	novembre	novembre	octobre	novembre	octobre	novembre	novembre
Dernier mois connu	4,6	3,5	11,8	12,4	12,4	5,1	9,0
Un an avant	5,3	3,3	10,6	12,5	12,2	6,9	10,0
Indice des prix (en %)	novembre	novembre	novembre	novembre	décembre	novembre	novembre
Dernier mois connu	-0,1	-0,7	0,0	0,2	0,1	0,1	-0,1
Sur 12 mois	1,8	2,1	1,9	1,3	1,6	2,8	0,9
Solde commercial (en milliards)	octobre	novembre	octobre	octobre	septembre	octobre	octobre
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-15,8	1 144,2	9,3	18,4	2 070,6	-1,4	0,6
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-180,8	9 782,7	123,2	162,2	56 603,7	-11,3	24,9
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-180,8	81,7	72,3	28,1	34,6	-18,5	18,2
Croissance du PIB (en %)	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3	97.T3
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	3,1	3,1	3,2	3,5	1,8	3,8	4,1
Sur 12 mois	3,9	1,0	2,3	2,7	2,1	4,0	4,0
Solde des paiements courants (en % du PIB)							
1997 (estimations OCDE)	-2,1	2,2	-0,3	2,3	3,6	0,3	-1,0
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	0,1	-2,6	-2,6	-3,0	-3,0	-1,1	1,0
1997 (estimations OCDE)	-0,0	-2,8	-3,0	-3,1	-3,0	-2,3	0,4
Dette publique en % du PIB							
1997 (estimations OCDE)	61,5	86,7	60,7	57,0	122,3	53,8	96,7

LE DÉFI DE L'INTERNATIONALISATION POUR LES CONSTRUCTEURS D'AUTOMOBILES FRANÇAIS

L'industrie automobile mondiale tend à se concentrer et à se mondialiser : les dix plus gros constructeurs réalisent 80 % de la production mondiale et sont, pour la plupart, largement internationalisés. L'internationalisation permet à la fois de répondre à la recherche de nouveaux débouchés et à celle d'économies d'échelle par la standardisation des produits et des process.

A la différence de leurs grands concurrents européens (VAG et Fiat), les constructeurs français n'ont pas participé à la course aux parts de marché, que ce soit par l'internationalisation, la croissance externe ou l'extension des capacités en Europe. Ils risquent de devenir des constructeurs régionaux de taille moyenne.

La priorité est désormais à la restauration de la rentabilité, ce qui passe inéluctablement par une amélioration de la productivité (faible par rapport à Toyota, Nissan ou Honda) et d'une flexibilité insuffisante malgré des coûts salariaux modérés, comparables à leurs homologues américains.

EN COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DES ÉTUDES ET DE LA STRATÉGIE DE NATEXIS

▼ Proportion de ventes hors zone d'origine (véhicules particuliers en 1996)

en pourcentage

HONDA	59
NISSAN	55
TOYOTA	44
VAG	41
GM	38
FORD	36
FIAT	35
RENAULT	15
PSA	13
CHRYSLER	7

Source : Natexis

À RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 873	39,43	25 582 000	3 114 000

Le développement des énergies renouvelables n'est plus considéré comme une utopie

▼ Organismes internationaux, gouvernements et maintenant industriels comptent désormais sur les progrès technologiques pour favoriser leur expansion

Si la fin de l'année 1997 a été dominée par la lutte contre le réchauffement de la planète, évoquée lors du sommet de Kyoto, en décembre, les premiers jours de 1998 sont marqués par la chute des cours du pétrole. Le brent, qualité de référence de la mer du Nord, après avoir perdu 10 % en un mois, est même tombé sous la barre des 16 dollars, retrouvant ses niveaux de l'automne 1995. Ce recul a été accentué par la crise asiatique, qui risque de ralentir la demande, et par le retour du pétrole irakien sur le marché.

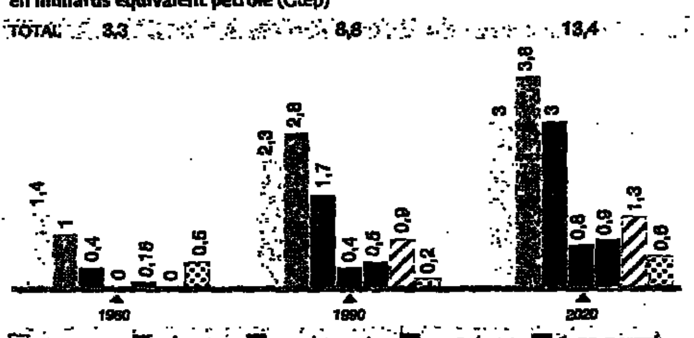
La tourmente occulte passagèrement les préoccupations environnementales et l'accord signé au Japon prévoyant une réduction moyenne de 5,2 % des rejets de gaz nocifs à effet de serre d'ici à 2012. Cette mesure aura des conséquences sur le développement des énergies renouvelables obtenues à partir du soleil, du vent, de l'énergie hydraulique, des végétaux (biomasse), des déchets ou de la géothermie. Cependant, même si aucun engagement n'a été pris en ce sens par les pays réunis au Japon, l'idée de pousser les recherches vers ce type d'énergie progresse dans les esprits. Les gouvernements affichent leur volonté de soutenir davantage que par le passé cet aspect du développement, et les groupes industriels ne considèrent plus cette voie comme une utopie.

Le chemin à parcourir est cependant encore très long. Le Conseil mondial de l'énergie (CME), organisation non politique regroupant des représentants d'entreprises et d'organisations professionnelles de cent pays, estime que la consommation mondiale passera de 8,8 milliards de tonnes équivalent pétrole (TEP) enregistrées au début de la décennie à 13,4 milliards de TEP en 2020. Les combustibles fossiles, charbon, gaz et pétrole, resteront dominants, passant de 80 % à 75 % du total, le reste étant réparti entre les énergies renouvelables et le nucléaire. Dans ce scénario, la part de l'hydroélectricité passera de 5 % à 7 %, celle des nouvelles énergies progressera de 2 % à 5 %. *« Même avec les hypothèses les plus optimistes, l'idée selon laquelle ces énergies remplaceront ou pourront remplacer totalement les combustibles fossiles, même en 2020, est dénuée de fondement »*, rappelle régulièrement le CME. Et ce, même si les réserves d'énergies fossiles sont limitées. Elles sont estimées à quarante-cinq ans de consommation actuelle pour le pétrole, à soixante-cinq ans pour le gaz et plus de deux cents ans pour le charbon.

« Ce n'est pas seulement le risque d'épuisement des combustibles fossiles, ni le souci de sécurité de l'approvisionnement, mais d'autres raisons, plus environnementales, qui pousseront à l'essor de ces énergies au cours du XXIe siècle », écrit Jacques Vernier, ancien président de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dans *Les Energies renouvelables* (« Que sais-je ? », 1997). L'auteur prône l'avantage du soleil, du vent et de la géothermie pour lutter contre la pollution, tout comme le développement systématique de la « houille verte ». Dans ce cas, il s'agit de ne pas abattre les forêts existantes, mais de planter spécialement des champs et des forêts à des fins énergétiques.

Les initiatives se multiplient au niveau des grandes organisations internationales. L'Unesco, par exemple, a créé une Commission solaire mondiale pour promouvoir cette ressource au travers d'un programme d'investissement s'étalant entre 1996 et 2005. Ce programme *« répond aussi bien aux préoccupations des pays en développement qu'à celles des pays industrialisés »*, stipule, dans son préambule, cette commission, en soulignant *« que l'électrification rurale dans les pays du tiers monde est sans doute l'application des énergies renouvelables qui peut être le plus bénéfique à court et à moyen terme »*.

Autre exemple, en coopération avec le Fonds international de l'environnement relevant de la Banque mondiale, la Tunisie a annoncé, mi-décembre, son intention d'installer 1 million de mètres carrés de capteurs solaires sur son territoire d'ici à l'an 2010. Ils serviront essentiellement à l'alimentation des appareils de chauffage domestique. Ces capteurs permettront d'économiser 6 000 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) d'énergie par an et de limiter le rejet de dioxyde d'azote dans l'air.



Au mois de novembre, la Commission européenne a adopté un plan d'action visant à faire passer de 6 % à 12 % la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique de l'Union européenne d'ici à 2010. Les secteurs concernés sont essentiellement le solaire photovoltaïque, l'énergie éolienne et la biomasse. *« C'est un plan ambitieux, mais réaliste »*, soulignait alors un porte-parole de la Commission, Costas Verros. Le coût de ce plan d'action est estimé à 95 milliards d'écus (627 milliards de francs). Il comprend notamment l'installation de 500 000 toitures et façades photovoltaïques dans des bâtiments publics en Europe et l'exportation dans des pays en développement de 500 000 systèmes solaires pour l'électrification décentralisée de villages. A cela s'ajoute le lancement de grands parcs d'éoliennes d'une capacité de 10 000 mégawatts.

En France, avec la fin du programme de construction des centrales nucléaires, le souci est de refaire de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables une priorité. La politique en la matière passe par les entreprises publiques, principalement EDF. Des efforts seront faits pour développer l'énergie éolienne au travers du plan Eole 2005 visant à doubler la puissance installée pour la porter à 500 mégawatts. Néanmoins, ce renforcement laissera cette énergie encore à un stade embryonnaire. La puissance des éoliennes représentera à peine le tiers de celle d'un réacteur nucléaire.

Les industriels semblent s'adapter plus rapidement à cette évolution, et les annonces se succèdent. L'une des plus symboliques vient du premier pétrolier mondial, l'anglo-néerlandais Shell. En octobre 1997, le groupe a créé une cinquième division au côté de ses activités exploration-production, raffinage, chimie-gaz et charbon. Appelée SIR (Shell International Renewables), elle regroupe le solaire, la biomasse et les plantations forestières. Le groupe entend y consacrer plus de 500 millions de dollars dans les cinq ans à venir et prendre 10 % du marché de l'énergie solaire estimé à 1 milliard de dollars. *« Toutes les réserves mondiales de gaz naturel et de pétrole devront être pleinement utilisées avant que les sources d'énergies renouvelables ne prennent le relais au siècle prochain »*, a estimé, à cette occasion, le président du groupe, Car Herkstroter, dans un entretien au *Financial Times*. Malgré cet engagement, il a affirmé *« ne pas attendre de miracles de la part des énergies renouvelables »*.

Ce réalisme est partagé désormais par l'ensemble des acteurs de l'énergie. Il traduit toutefois une évolution de la perception globale de ce secteur. Après avoir regardé avec scepticisme, voire condescendance, les énergies renouvelables pendant des années, organismes internationaux, gouvernements et maintenant industriels comptent désormais sur les progrès technologiques pour leur développement.

Dominique Gallois

Les exportations chinoises souffriront de la crise asiatique

▼ Les dévaluations opérées par les pays voisins vont améliorer leur compétitivité au détriment de celle de l'empire du Milieu

L'économie chinoise a été, jusqu'ici, peu affectée par la crise financière que traversent ses voisins d'Asie. Le système financier, encore peu libéralisé, y est peu perméable aux influences extérieures. Une convertibilité limitée de la monnaie chinoise a été introduite le 1er janvier 1996, mais elle est circonscrite aux opérations commerciales et au rapatriement des dividendes des entreprises étrangères. Le marché boursier est étroit (15 % du produit intérieur brut, en 1996) et les investisseurs étrangers y ont un rôle des plus réduits (3 % de la capitalisation boursière). L'afflux de capitaux étrangers a pris la forme d'investissements directs qui constituent des engagements peu volatils.

Certes, la crise à Hongkong a affecté les intérêts chinois : les *red chips*, ces sociétés continentales de droit hongkongais, cotées en Bourse, ont vu leurs titres chuter et la situation de la place financière oblige à différer de nouvelles émissions d'actions. Les sociétés de Chine continentale, qui sont fortement engagées dans l'économie locale, vont pâtir du ralentissement de l'activité et notamment de la baisse des prix de l'immobilier, un secteur où la Chine est le premier investisseur « étranger ».

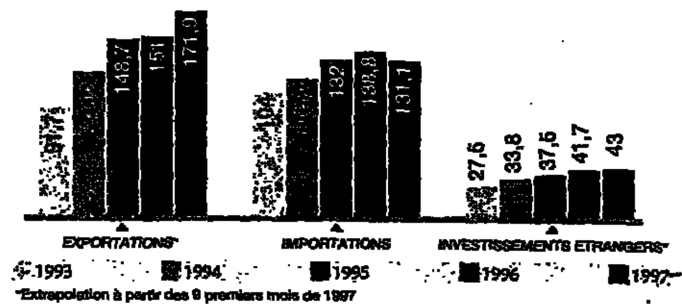
Ces effets restent d'ampleur limitée tant que la situation à Hongkong est maîtrisée Mais les conséquences indirectes de la crise asiatique sur l'économie chinoise seront certainement importantes : le réalignement des taux de changes des monnaies de la région va affecter à la fois les exportations chinoises et les investissements étrangers en Chine, deux ressorts importants de la croissance du pays ces dix dernières années.

En effet, les dévaluations opérées par les pays frappés par la crise vont améliorer leur compétitivité au détriment de celle de l'économie chinoise. Depuis la forte dévaluation opérée par Pékin au début de 1994, le cours nominal de la monnaie chinoise par rapport au dollar est resté inchangé, mais il s'est apprécié de 20 % à 40 % par rapport aux monnaies thaïlandaise, philippine et malaisienne. Cette perte de compétitivité sera un choc pour une économie dont les exportations ont augmenté de 23 % au cours des dix premiers mois de 1997 et ont joué un rôle moteur dans la croissance.

L'appréciation du yuan par rapport aux autres monnaies asiatiques aura aussi pour conséquence d'affaiblir l'attrait de la Chine pour les investisseurs étrangers. Elle aura un impact particulièrement négatif sur les stratégies de délocalisation qu'ont engagées ces dernières années le Japon, la Corée du Sud, Taïwan, et qui expliquent une bonne partie de la montée en puissance des exportations chinoises. Actuellement, plus de la moitié des exportations du pays sont issues d'opérations internationales de sous-traitance, qui, pour les deux tiers, sont aux mains de sociétés à capitaux étrangers implantées en Chine. Désormais les pays les plus développés d'Asie seront moins portés à délocaliser leurs activités et les pays du Sud-Est asiatique seront plus attractifs comme plate-forme de production pour l'exportation. Les investissements étrangers destinés à desservir le marché intérieur chinois devraient, eux, être moins affectés.

FORTE DÉCÉLÉRATION

La crise asiatique intervient alors que l'économie chinoise connaît une croissance plus lente que prévu faisant apparaître ainsi au grand jour ses problèmes structurels. Après une phase de surchauffe en 1993-1995, qui a justifié la mise en œuvre d'une politique d'austérité, l'économie chinoise se trouve maintenant en phase de forte décélération. Officiellement, la croissance du PIB est tombée à 8 % au troisième trimestre 1997 et se situera, pour l'année, autour de 9 %, des chiffres dont on sait qu'ils surestiment la croissance réelle d'environ deux points. D'ailleurs, la stagnation des importations (+ 3,7 % au cours des neuf premiers mois 1997) et le brutal ralentissement de l'inflation (les prix de détail, hors ceux des services, ont baissé de 1,2 % en octobre-novembre) reflètent un net fléchissement de la demande.



En effet, les investissements en capital fixe progressent moins qu'en 1996, en raison de la chute des investissements immobiliers, et le revenu réel des ménages marque le pas. Le freinage de la croissance révèle les problèmes structurels : les stocks s'accumulent, les capacités de production sont sous-utilisées, la moitié des entreprises industrielles du secteur d'Etat sont en déficit.

Les autorités chinoises s'attendent à un net ralentissement des exportations en 1998 (croissance prévue de 7,5 %), mais elles excluent, pour l'instant, une dévaluation et comptent sur la relance de la demande interne pour soutenir la croissance, la baisse des taux d'intérêt devant favoriser tant la reprise de la consommation que celle des investissements. Cependant, il n'est pas certain que l'assouplissement de la politique monétaire ait des effets sur l'économie réelle ; en 1996, l'accroissement du crédit a surtout favorisé les spéculations boursières. La montée du chômage urbain et le ralentissement des investissements étrangers directs contribueront à freiner la demande. La détérioration du contexte asiatique a conduit le FMI à prévoir une croissance de 7,5 % pour l'économie chinoise en 1998, nettement inférieure à celle de 1997 et à celle prévue par les autorités (9,3 %).

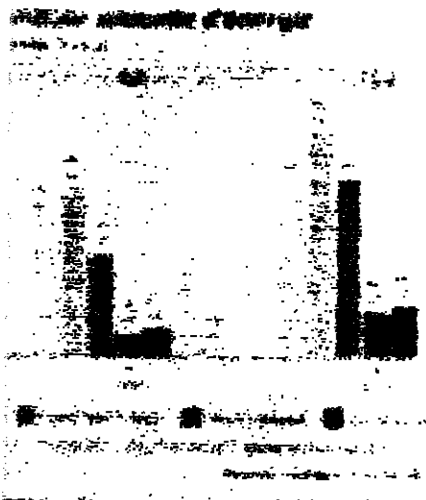
Nombre des faiblesses qui ont conduit à la crise dans les économies voisines se retrouvent dans l'économie chinoise, soulignant ainsi l'urgence des réformes : excès d'investissements et notamment surinvestissement immobilier, mauvaise allocation des ressources liée à la pression des autorités politiques sur les banques, accumulation de créances douteuses dans le sytème bancaire (au moins 20 % des créances seraient irrecouvrables). En même temps, l'ouverture risque d'être freinée par crainte de ses effets déstabilisants : ainsi l'objectif de la convertibilité complète de la monnaie en l'an 2000 est-il officiellement reporté. La dégradation de la compétitivité des entreprises chinoises peut aussi rendre plus difficile l'ouverture du marché intérieur et l'arrivée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce. D'ores et déjà, les autorités envisagent de rétablir les avantages fiscaux pour les entreprises étrangères.

Mais, plus fondamentalement, la crise asiatique remet en cause un modèle asiatique de développement qui a largement inspiré les réformes économiques chinoises.

Françoise Lemoine
Cepii



st plus considéré



asiatique



La crise asiatique : tournant monétaire du XXe siècle ?

Par Marc Uzan

Il est clair aujourd'hui que le plan de sauvetage du Fonds monétaire international (FMI) pour la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines et la Corée du Sud n'a pas suffi à écarter l'instabilité monétaire qui est en train de remettre en cause le développement économique fulgurant de ces pays. Et les questions ne manquent pas. Quelles leçons peut-on tirer de cette cascade de dévaluations compétitives similaire à l'instabilité monétaire internationale de l'entre-deux-guerres ? Le processus de prévention et de gestion des crises élaboré au sommet du G7 d'Halifax, en 1996, n'a-t-il pas montré ses limites ?

A défaut de véritables réponses, une évidence s'impose : si le FMI a effectivement averti les autorités de Thaïlande, bien avant qu'éclate la crise, de la nécessité de mettre en place des réformes structurelles, il ne l'a pas empêchée de se déclarer. De la même manière, les agences de notation (chargées d'établir le fameux rating) n'ont en aucun cas joué leur rôle de prévention en avertissant les marchés financiers de la région. Une gestion macro-économique saine n'est plus la panacée pour assurer la stabilité monétaire internationale. Les investisseurs ont cherché à se débarrasser des monnaies de la région sans même tenir compte des bons indicateurs macro-économiques en termes de croissance, d'investissement ou de surplus budgétaire.

Le choc monétaire auquel l'économie mondiale vient de faire face a aussi pour corollaires un choc déflationniste asiatique, une économie américaine expansionniste et une économie européenne avec très peu de marge de manœuvre du fait de la mise en place, dans moins d'un an, de la monnaie unique. La croissance économique mondiale sera essentiellement déterminée par les Etats-Unis. Les exportations des pays asiatiques ne trouveront guère de clients en dehors de ce pays, ce qui devrait accentuer, dans les deux prochaines années, un déficit commercial américain déjà évalué de 250 milliards à 300 milliards de dollars pour 1998.

Mais l'aggravation de cette crise provient aussi de rivalités économiques internes au sein de la région. Après les dévaluations cantonnées à la Thaïlande et le plan de sauvetage du FMI, la crise a pris un tournant brutal. La dépréciation de 35 % de la monnaie thaïlandaise représentait clairement, pour les voisins de ce pays, un avantage concurrentiel qui ne pouvait subsister. Bien que les problèmes de la Malaisie et de l'Indonésie aient semblé moins graves d'un point de vue structurel, ces deux pays abandonnèrent, de facto, le lien avec le dollar afin de retrouver une stabilité monétaire et financière. La perte de confiance des investisseurs et des entrepreneurs locaux était telle qu'ils n'avaient pas assuré leur couverture de change, entraînant la chute de leur monnaie locale.

Cependant, le tournant de cette crise a eu pour acteur principal Taïwan. Le 17 octobre 1997, de manière unilatérale et sans aucune pression des marchés financiers, les autorités monétaires de Taïwan décidèrent de laisser dévaluer leur monnaie de 10 % malgré des réserves de change estimées à 90 milliards de dollars. Ce comportement entraîna une pression très forte sur Hongkong déjà vulnérable du fait de l'appréciation de sa monnaie (maintien du lien avec le dollar), alors que tous les autres pays de la région, hormis la Chine, avaient abandonné, un à un, leur lien avec le dollar.

L'action unilatérale de Taïwan fut fatale à la Bourse de Hongkong, qui enregistra l'une des plus graves baisses de son histoire, entraînant des effets de contagion sur toutes les Bourses mondiales, de New York à Sao Paulo. La crise a, de fait, pris une dimension mondiale – ce qui constitue, en quelque sorte, une réminiscence de celle des années 30 – où l'absence de coopération entre pays asiatiques révèle un grand vide dans l'architecture institutionnelle internationale. En effet, d'un point de vue strictement économique, l'action monétaire de Taïwan représentait une dévaluation compétitive de fait. Taïwan bénéficie d'une balance des paiements courants excédentaire représentant 4 % de son PIB. Ses réserves, dépassant 90 milliards de dollars, se situent après celles du Japon et de la Chine, au troisième rang mondial. Taïwan garda ainsi sa compétitivité malgré les dépréciations des monnaies de ses voisins. Son action n'était pas nécessaire et violait les normes de la coopération monétaire internationale. La crise a pris, à partir de cette décision, une dimension nouvelle. Si Taïwan avait décidé de dévaluer, qu'en aurait-il été de Hongkong, condamné à agir devant cette nouvelle situation monétaire et ses enjeux commerciaux ? Malgré tout, Hongkong a défendu avec succès sa parité avec le dollar.

La crise asiatique, qui diffère de celle survenue au Mexique, a créé un traumatisme très fort chez les autorités monétaires et financières des pays de la région et au sein de la communauté financière internationale. Le FMI, qui a joué un rôle central dans la gestion de la crise en mobilisant, autour de lui, quelque 100 milliards de dollars, n'est pas parvenu, pour autant, à stabiliser la situation ni à trouver une stratégie claire et coordonnée. Dans la plupart de ces pays, en effet, le FMI se trouve confronté à une faillite du secteur privé et non du secteur public. Le programme économique pour la Corée n'est en rien macro-économique mais purement micro-économique : réformes de la structure bancaire, libéralisation de l'économie, changement des structures de *governance* des entreprises coréennes. Le FMI a été incapable d'empêcher la cascade de dévaluations compétitives digne des années 30 (il est vrai que Taïwan ne fait pas partie du FMI) alors qu'il a été créé, à l'origine, pour être le gardien d'un système monétaire international ordonné.

Dans cette nouvelle configuration de réalignements monétaires en Asie et de création de l'euro, les architectes de l'économie mondiale doivent désormais gérer toute manifestation de crise de l'économie asiatique en pensant à une structure monétaire internationale qui autorise la liberté des mouvements de capitaux sans pour autant désorganiser le système multilatéral commercial

Si le FMI demande une augmentation des ressources, la solution réside plus dans le lancement d'une réflexion plus poussée sur la structure monétaire internationale à mettre en place dans un contexte de libéralisation des capitaux. Quel doit être le partage des rôles entre institutions monétaires et institutions commerciales quand la ligne de démarcation entre dévaluation et commerce est pleinement visible ? De la même façon que la crise mexicaine avait donné naissance à des décisions, dont les contours furent modelés au sommet de Halifax, sur la gestion des crises financières dans les pays émergents, la crise monétaire asiatique va engendrer des prises de décision qui pourraient constituer un tournant dans l'architecture monétaire du XXe siècle.

Au mois de novembre 1997, les pays asiatiques se sont réunis avec les Etats-Unis et le Canada pour discuter des conséquences de la crise monétaire et tenter d'apporter une réponse régionale à sa gestion. Les Etats-Unis ont pu, ainsi, contrecarrer toute velléité de création de fonds monétaire asiatique, idée suggérée par le Japon avec l'appui des pays de l'ASEAN lors des réunions du FMI et de la Banque mondiale à Hongkong en septembre, une initiative que le FMI a ressentie comme l'amorce d'une concurrence. Ces pays vont, cependant, commencer à créer des processus institutionnels de coopération monétaire et financière semblables à ceux qui existent parmi les pays industrialisés : le G10, qui réunit les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales, les groupes de travail de l'OCDE, notamment le groupe de travail n° 3, qui permet de faire le point sur les politiques économiques des pays les plus riches en créant de la surveillance multilatérale.

Les pays asiatiques vont, de manière similaire, mettre en place un processus de surveillance régional avec l'appui du bureau du FMI de Tokyo. Cette avancée institutionnelle est aussi accompagnée de l'instauration, au sein des pays de l'ASEAN, d'un forum des banques centrales, Central Bank Forum, dont l'objectif sera d'évaluer les risques potentiels d'instabilité monétaire et financière des pays membres. Cette surveillance régionale a pour fondement les discussions ouvertes entre gouverneurs des banques centrales des pays du G10, qui se réunissent tous les mois.

Ce forum de banques centrales n'est rien d'autre que les prémices d'une BRI asiatique qui devrait voir le jour dans environ deux ou trois ans. Cette idée devrait refaire surface avec encore plus de vigueur au vu de la crise financière et monétaire asiatique. Avec pour but de favoriser la coopération des banques centrales asiatiques, elle pourrait consister en des échanges mutuels d'informations et représenter le point de départ d'une institution régionale destinée à jouer un rôle majeur en cas de crise monétaire et financière. Cette future institution pourrait intervenir d'autant plus rapidement dans le cours des événements monétaires que ces pays ont décroché leur monnaie du dollar.

Une autre question, vitale, se pose : les instruments actuels de gestion de crises sont-ils suffisamment appropriés à la croissante intégration des marchés financiers ? Peut-on envisager un schéma plus avantageux pour réformer le système monétaire international ? Si des mécanismes régionaux sont en train de se mettre en place en Asie pour développer des forums de coopération monétaire et financière, il est clair que la résolution des crises monétaires doit être pensée de manière globale. L'ironie de l'histoire est que la recherche profonde d'une structure monétaire internationale compatible avec la libéralisation des flux de capitaux, de biens et de services va sans doute émaner du continent asiatique.

Il faudrait saisir l'opportunité de cette crise pour élaborer une structure monétaire qui soit compatible avec l'architecture commerciale mise en place avec la création de l'Organisation mondiale du commerce ainsi qu'avec le récent accord sur la libéralisation des services financiers. En outre, la crise monétaire asiatique intervient à un an de l'établissement de la nouvelle monnaie unique européenne qui aura des conséquences majeures sur la gestion monétaire internationale. De plus, le Congrès américain est de moins en moins enclin à accepter de financer des plans de sauvetage dont les montants augmentent avec la croissance des flux de capitaux. La crise financière mexicaine avec son plan de sauvetage de 48 milliards de dollars paraît aujourd'hui minime à la lumière de ce qui vient de se produire en Corée du Sud. Dans cette nouvelle configuration de réalignements monétaires en Asie et de création de l'euro, les architectes de l'économie mondiale doivent désormais gérer toute manifestation de crise de l'économie asiatique en pensant à une structure monétaire internationale qui autorise la liberté des mouvements de capitaux sans pour autant désorganiser le système multilatéral commercial.

En effet, c'est à partir de crises comme celle-ci que la communauté financière internationale va sérieusement s'attaquer à la mise en place d'un système monétaire international pour le XXIe siècle. Les dévaluations compétitives et les effets de contagion financière vont produire un tel ajustement commercial au sein de l'économie mondiale que les gouvernements vont devoir déterminer si le système des changes en vigueur aujourd'hui est compatible avec l'ouverture des marchés des biens et des services. Il aura fallu affronter une crise monétaire de cette ampleur et qui a pris de court toute la communauté financière internationale par son volume et sa violence pour que la nécessité d'une nouvelle architecture monétaire mondiale se fasse sentir de manière plus pressante et que celle-ci voie enfin le jour. Le miracle asiatique se produira peut-être là où on ne l'attendait pas.

Marc Uzan est le directeur du Reinventing Bretton Woods Committee dont le siège est à New York.

ARTICLES ET REVUES

par Daniel Cohen

L'illusion monétaire

MONEY ILLUSION
d'Eldar Shafir, Peter Diamond et Amos Tversky,
Quarterly Journal of Economics,
numéro spécial en mémoire d'Amos Tversky, mai 1997

L'idée qu'il puisse y avoir illusion monétaire, c'est-à-dire l'idée selon laquelle les agents économiques pourraient imputer une valeur intrinsèque au franc ou au dollar sans prendre en compte l'inflation, est insupportable à la plupart des économistes. Personne ne saurait, ne devrait, être (longtemps) dupe du fait que le pouvoir d'achat, la valeur, du franc, évoluent d'une année à l'autre en fonction de l'inflation...

Même si les travaux de leurs illustres aînés, tel Irving Fisher (dans son livre *Money Illusion*, publié en 1928), prenaient l'illusion monétaire au sérieux, les économistes néo-monétaristes de Chicago ont tout fait pour en récuser la validité ou pour en limiter la portée. Dans le modèle fondateur de Lucas, le maître à penser de l'école néo-monétariste, les agents reçoivent parfois des augmentations de salaire dont ils peuvent croire qu'elles correspondent à une promotion. Les heureux élus se croyant plus riches, agissent en conséquence (en partant en vacances...). Mais si chacun reçoit la même augmentation, elle aboutira à une hausse des prix qui dissipera la hausse de pouvoir d'achat prévue. Si, pourtant, les travailleurs partent en vacances avant de le découvrir, des effets réels auront bien été provoqués : le sentiment d'être plus riche aura fonctionné. L'illusion monétaire aura duré le temps que les agents en découvrent l'origine.

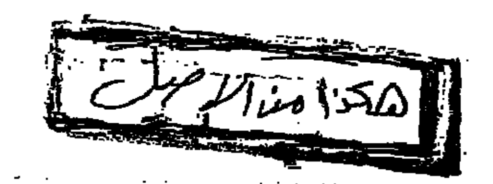
L'illusion monétaire se résume-t-elle à de telles erreurs de calcul ? Tel n'est pas l'avis des auteurs d'un article publié dans le numéro spécial du *Quarterly Journal of Economics*, consacré à honorer la mémoire de l'un d'entre eux, Amos Tversky, qui fut enseignant au département de psychologie de Stanford. Nombre de faits triviaux témoignent du phénomène : les gens n'aiment pas vendre leur maison à un prix nominalement inférieur à celui auquel ils l'ont achetée ; ils n'aiment pas qu'on baisse leur salaire... alors que ces répulsions sont beaucoup moins fortes lorsque ces mêmes effets sont dilués nominalement par l'inflation.

Pour se convaincre qu'il n'y pas là erreur de calcul, un test a été effectué qui se présente ainsi : on offre à un individu de choisir entre une récompense de 250 000 francs et une loterie qui lui donne 240 000 francs ou 265 000 francs avec une chance sur deux. Dans la majorité des cas, la personne choisit la loterie. Un deuxième test est ensuite proposé. On offre à un individu une récompense fixe de 250 000 francs, et on lui offre, de surcroît, l'option facultative de participer à une loterie qui lui fera perdre 10 000 francs ou gagner 15 000 francs avec une chance sur deux. Même si ce deuxième test est mathématiquement équivalent au premier, les réponses sont cette fois très différentes : les personnes interrogées refusent la loterie. Pourquoi ? Sans doute parce qu'elles comparent les gains dans l'absolu dans un premier cas : 240 000 ou 265 000, et qu'elles comparent les écarts dans le second : plus 15 000 ou moins 10 000. Tout à l'ivresse de gagner beaucoup dans le premier cas, elles deviennent audacieuses. Inquiètes de perdre beaucoup dans le second, elles rechignent au jeu. Promettre beaucoup altère le comportement des agents, ce qui expliquerait peut-être pourquoi l'inflation rend les baisses de pouvoir d'achat plus acceptables...

Comprendre ce terme résiduel qu'est l'illusion monétaire est, de fait, d'une importance capitale. Elle permettrait en effet de comprendre pourquoi si peu de contrats indexés sont apparus, même au plus fort des années d'inflation. Or il est patent qu'il y a eu, en ce domaine, une anomalie très coûteuse en période de désinflation. Les gouvernements qui ont émis des emprunts d'Etat au tout début des années 80, quand l'inflation était au plus haut, ont laissé à leurs successeurs une ardoise considérable, qu'une clause d'indexation toute simple aurait permis d'éviter. Pourquoi ne l'ont-ils pas fait ?

De même, il est bien établi que la Bourse s'élève dès que les taux d'intérêt baissent. Mais le fait que les taux d'intérêt baissent plus vite ou moins vite que l'inflation, qui devrait être le test essentiel par lequel on devrait évaluer le mouvement des taux, est bien souvent laissé au second plan. D'aucuns n'hésitent pas à imputer la hausse spectaculaire de la Bourse au cours des années 80 et 90 à cette baisse des taux d'intérêt nominaux, en dépit du fait que celle-ci se soit accompagnée d'une baisse encore plus forte de l'inflation qui aurait dû pénaliser le rendement des actions.

Si l'on accepte purement et simplement le fait que les agents ont une illusion monétaire au sens où ils construisent une image intrinsèque de ce que signifie gagner 10 francs ou 100 francs, on peut être tenté de conclure que la lutte contre l'inflation est essentielle, dans la mesure où elle restaure l'unité du réel et du nominal qui est à la source d'un calcul économique rationnel. Mais il est possible d'affirmer le contraire, si l'on peut démontrer que les agents ont une réticence à la baisse de leurs gains, dont l'effet est de retarder des ajustements souhaitables. Trancher entre ces deux options permettrait d'étudier dans le détail cette illusion, qui engendre les décisions les plus diverses chez les salariés comme chez les opérateurs boursiers.



Les Philippins gardent leur sang-froid face à la crise

MANILLE
correspondance

Comme aux moments les plus sombres des gouvernements de Ferdinand Marcos puis de Corazon Aquino, les commerçants philippins affichent de nouveau leurs prix en dollars américains. Qui pourrait leur donner tort ! En un an, le peso s'est déprécié de plus de 50 %, jusqu'à s'échanger à 42 pesos pour 1 dollar à la fin de 1997. « *Jusqu'à 45 pesos par dollar, la crise sera gérable*, dit-on dans les cercles diplomatiques, *mais il ne faudrait pas que les cours chutent plus bas.* » Tous ne partagent pas ce relatif optimisme. Les analystes de la Sun Hung Kai Securities s'attendent à voir le peso perdre encore 20 % de sa valeur. Et la tendance du début d'année semble pour l'instant leur donner raison.

Les fondamentaux de l'économie, bons pour une fois dans cet archipel mis à mal par des décennies de pillage et de mauvaise gestion, n'ont pas protégé le pays de la tempête. « *Les banques locales sont relativement saines*, admet un banquier britannique de la place. *Elles ne sont pas engagées dans la spéculation immobilière comme en Thaïlande. Ici le propriétaire foncier et le promoteur sont généralement les mêmes. Il y a donc peu d'emprunts pour l'achat de terrains et la construction est financée par un système de prévente des logements.* »

Même si personne ne veut céder à la panique, 1998 ne se présente pas sous les meilleurs auspices. Les banques vont opter pour la prudence et restreindre leurs crédits dans l'attente du retour au calme. Les entreprises sans garanties à l'exportation trouveront difficilement des crédits, particulièrement en dollars, au moins jusqu'aux élections de mai. Personne n'ose avancer de chiffres sur le nombre de faillites. Quant à savoir ce qu'il adviendrait si les particuliers s'avisaient de réclamer les 12 milliards de dollars qu'ils ont en dépôt sur les comptes en devises des banques locales, nul n'ose l'imaginer.

La seule inconnue du problème philippin demeure l'attitude des Philippins eux-mêmes. L'ouverture du secteur bancaire a rendu l'accès au crédit plus facile et ils n'ont pas hésité à s'endetter lourdement pour acquérir des voitures neuves dont le coût représente plusieurs années de salaire ! « *Leur niveau de confiance dans la situation économique est le meilleur baromètre*, affirme un expatrié installé de longue date dans l'archipel. *Pour l'instant, ils font preuve d'un certain sang-froid.* »

La crise est venue gâcher les traditionnelles réjouissances de fin d'année. C'est l'époque ou les *balikbayans, ces émigrés partis faire* fortune dans les pays industrialisés, le golfe Persique, mais aussi la Malaisie, Singapour et Hongkong, s'en reviennent fêter Noël en famille, les poches remplies de dollars et autres monnaies fortes. Contrairement à leur habitude, ils ne se sont pas rués, cette année, sur les grandes surfaces. Ils ont attendu le dernier moment et le meilleur taux pour changer leurs devises. Gagnés par la morosité, beaucoup ont eu la prudence de ne pas dépenser toutes leurs économies. Nardy, pharmacien dans les Emirats arabes, rentré pour quelques semaines, reconnaît que « *1998 sera difficile. Il n'est pas sûr que les candidats aux élections soient aussi généreux qu'à l'habitude* ». Faut-il interpréter cette prudence comme un signe de maturité ?

MATURITÉ

Oubliées du développement jusqu'au début des années 90, les Philippines n'ont pas eu le temps d'être grisées par une croissance soutenue et constante. La crise a fauché l'archipel au moment où il se relevait. Et ce n'est pas demain que les millions de Philippins dispersés à travers le monde pourront envisager de regagner leur province natale. Il est possible, toutefois, que quelque chose ait changé dans cet archipel déserté par les touristes. Si certains voient la main de Dieu derrière les difficultés présentes, d'autres se veulent plus optimistes, allant jusqu'à rendre grâce aux années de vache maigre qui leur évitent aujourd'hui de connaître la déroute de leurs voisins.

L'assainissement des structures politico-économiques entrepris depuis cinq ans permet daux Philippins d'espérer sortir en tête du tunnel. Plus qu'un pari, il s'agit d'un défi, le seul que le successeur de Fidel Ramos, l'été prochain, devra relever.

Marc Mangin

France 98 à Manille

L'une des quatre expositions technologiques France 98, organisées par le Centre français des manifestations extérieures (CFME), se tiendra à Manille, du 5 au 9 octobre 1998. Outre le CFME, l'organisation associera le Poste d'expansion économique local à la section philippine des conseillers du commerce extérieur de la France. Cette manifestation, souhaitée par les fédérations professionnelles, devrait accueillir dans l'enceinte du World Trade Center 150 à 200 entreprises françaises des secteurs des biens d'équipement, des services et du luxe. « *Cette exposition est la plus importante jamais organisée aux Philippines* », se plaît-on à relever à Manille. La France, qui affiche depuis deux ans un taux de croissance de ses exportations dans l'archipel supérieur à 20 % (hors matériel aéronautique), entend ainsi prendre le pas sur ses concurrents dans une période où les difficultés vont mettre en sommeil de nombreux investissements.

Cesar Bautista, ministre philippin du commerce et de l'industrie

« Le temps est venu de réaliser nos échanges en Asie dans nos propres monnaies »

Dans cet entretien effectué au plus fort de la tempête financière asiatique, le ministre philippin du commerce et de l'industrie préconise un contrôle plus strict des mouvements de capitaux, notamment des investissements en portefeuille, et l'utilisation de monnaies locales dans les échanges régionaux.

« Il y a quelques semaines, votre collègue des finances affirmait que les Philippines seraient épargnés par la crise financière qui affecte la région. Comment expliquez-vous qu'il se soit trompé ?

– Cette crise illustre l'interdépendance croissante des pays de la région. C'est un phénomène nouveau qu'il était difficile de mesurer avant d'y être confronté. Des barrières existaient qui protégeaient chaque pays des difficultés comme des succès de ses voisins. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il y a un impact, et ses conséquences peuvent être permanentes ou temporaires. En ce qui concerne les Philippines, nous avons procédé, ces dernières années, aux réformes économiques nécessaires. L'impact de la crise sera donc temporaire. La seule chose que nous ayons à faire, c'est de restaurer la confiance.

– Pensez-vous que, il y a cinq ans, vous auriez dû laisser glisser le peso sous la barre des 30 pour 1 dollar comme certains le suggéraient ? Auriez-vous pu être épargnés par la crise en renonçant à conserver des taux d'intérêt supérieurs à ceux pratiqués par vos voisins ?

– La question n'est pas de savoir si le peso était surévalué ou non. Notre monnaie n'a jamais été liée à la devise américaine. Nous avons toujours laissé le marché décider de son cours. Le problème était – et cela vaut pour d'autres pays – que le marché fonctionnait anormalement en raison d'un flux trop important de dollars. Lorsque les dollars inondent votre économie, vous pouvez considérer que votre monnaie est surévaluée. La banque centrale aurait-elle dû intervenir pour revoir à la baisse la parité du peso ? C'est une question académique par nature. Je pense que la meilleure façon d'agir est de laisser le marché décider. Mais il s'est révélé que le marché n'était pas suffisamment fort et que la masse de dollars était trop importante. C'est une leçon dont il nous faut aujourd'hui tirer les enseignements.

– La nature même de l'économie des pays du Sud-Est asiatique, tournée vers l'exportation et la satisfaction des marchés extérieurs, au détriment de l'industrialisation et de la satisfaction des marchés intérieurs, n'a-t-elle pas, à sa manière, joué un rôle dans le développement de cette crise ?

– Les économies exportatrices sont, par nature, des économies dynamiques. Les exportations favorisent la compétitivité et la productivité. Elles poussent les entreprises à toujours faire mieux pour affronter la concurrence. Cela profite au marché local. Je ne vois pas pourquoi nous devrions changer de politique. Au contraire, il faut poursuivre dans cette voie et offrir sur notre marché des produits d'une qualité égale à ceux que nous exportons.

– Est-ce le cas actuellement ?

– Ça va le devenir. Nous avons levé de nombreuses barrières protectionnistes, libéralisé notre économie et avons l'ambition de développer des industries dans des secteurs très compétitifs.

– Par exemple ?

– Nous exportons essentiellement de l'électronique et du textile. Notre ambition est de consolider l'ossature de notre tissu industriel en nous diversifiant, notamment dans les secteurs de la mécanique automobile et de l'agroalimentaire. L'agriculture pose actuellement un problème de productivité. La moitié de la population de ce pays dépend de la terre, qui ne produit qu'un cinquième de notre revenu. C'est un facteur de pauvreté. Nous ne pourrons faire progresser l'industrie philippine, en particulier l'agroalimentaire et le conditionnement alimentaire, sans une meilleure agriculture. Nous devons accroître la productivité de nos activités agricoles pour faire progresser l'économie du pays tout entier.

– Les Philippins ont longtemps craint que libéralisation ne devienne synonyme de perte de contrôle de leur économie. Vous semblez dire que les mentalités ont changé ?

– Libéralisation ne signifie pas absence de réglementation. Les deux vont de pair. Penser le contraire serait une grave erreur. D'ailleurs, nous aurions dû prendre des mesures beaucoup plus rigoureuses, ces deux dernières années, pour contrôler l'afflux massif de devises américaines.

– Lesquelles ?

– Nous pouvons suivre les investissements en portefeuille. Nous devrions aussi encourager ces capitaux à rester dans le pays le plus longtemps possible et imposer des pénalités sur les opérations à court terme, plus spéculatives.

– Après les années de libéralisme, notamment en termes de change, qui ont caractérisé la période Ramos, le retour à un contrôle plus strict ne risque-t-il pas de restaurer l'image d'un pays ultra-nationaliste ?

– Je ne pense pas. Et des pays très libéraux comme Singapour ne produisent pas cet effet-là malgré une réglementation abondante. Libéralisme ne veut pas dire que vous êtes totalement libre de faire ce que vous voulez. Les règles du libre-échange sont certainement plus contraignantes que celles des marchés repliés sur eux-mêmes.

– Vous parliez d'une inondation de dollars mais, depuis quelques semaines, les capitaux fuient massivement. Comment allez-vous restaurer la confiance ?

– Deux choses me paraissent importantes : trouver des recettes et produire. Nos exportations enregistreront probablement 25 % de hausse en 1997 par rapport à 1996. C'est la preuve de la compétence de notre industrie. En second lieu, le flux des investissements étrangers s'est poursuivi au même rythme que l'an dernier. Nous devrions atteindre les 700 milliards de pesos de projets approuvés en 1997, soit 40 % de mieux que l'année dernière. Ce sont de bons indicateurs qui devraient convaincre les investisseurs qui craignent de prendre en considération notre pays. En fait, la seule baisse touche les investissements en portefeuille.

– Les Philippines se préparent à des élections générales pour le mois de mai. La campagne électorale sera-t-elle de nature à restaurer la confiance dans le pays ?

– Vous avez la possibilité de retirer votre argent des Philippines. Mais pour quoi faire ? Regardez les chiffres honnêtement ! C'est encore aux Philippines que les risques sont les plus minimes et les profits les plus importants. Les entrepreneurs de bon sens sauront où se situe leur intérêt. Ces élections peuvent apparaître comme un facteur aggravant. Mais, à la différence de leurs voisins, les Philippines n'auront pas à entreprendre les réformes imposées à d'autres pays de la région, comme la Corée. Les ajustements et les restructurations nuisent beaucoup plus à la confiance qu'une campagne électorale. La crise aura eu pour seule conséquence que la croissance n'atteindra pas les objectifs que nous nous étions fixés. Mais nous sommes loin de la récession.

– La crise financière touche les pays d'Asie qui sont les traditionnels fournisseurs de capitaux de la région. Ne craignez-vous pas de voir se ralentir les flux en direction des Philippines ?

– Je ne suis pas inquiet pour l'aide publique. Nous avons recueilli 3 milliards de dollars d'engagements en décembre lors de la réunion du groupe consultatif. Côté privé, les Coréens ne sont pas seuls à s'intéresser aux Philippines. La présence japonaise continuera à être significative ; c'est l'intérêt des Japonais de produire à l'étranger, et leur système financier est suffisamment solide.

» Notre problème n'est pas extérieur, mais intérieur : faire en sorte que l'environnement réglementaire et financier permette à nos banques de travailler dans le calme et la confiance, qu'elles puissent identifier les clients solvables à qui elles pourront prêter de l'argent. C'est la condition pour un retour à la normale. Certaines entreprises auront des difficultés à rembourser les crédits qui leur ont été consentis. Le secteur financier va souffrir. Cela va nous coûter quelques points de PIB. Pour le reste, en termes commerciaux, nos principaux partenaires étant les Etats-Unis, l'Union européenne, le Japon et la Chine, nos échanges ne devraient pas être trop touchés.

– Les pays membres de l'Asean ont-ils une approche commune de cette crise ?

– Ces pays s'occupent d'abord d'échanger des informations, notamment entre banques centrales, de manière à pouvoir réagir plus vite en cas de problème dans l'un des pays membres de l'association. Ensuite, tous collaborent avec le Fonds monétaire international pour venir en aide aux pays touchés par cette crise. Enfin, le temps est venu d'étudier la possibilité de réaliser nos échanges dans nos propres monnaies sans passer par une monnaie tierce qui n'a rien à voir avec la transaction. Nous n'en sommes pas encore à parler d'une monnaie unique, mais réaliser des échanges dans les monnaies locales sans avoir à acheter des dollars serait un grand pas en avant. »

Propos recueillis par M. M.

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

Le marché vertueux

La distinction entre anticipation et spéculation est intéressante à double titre. Premièrement, ces notions s'appuient sur des comportements fondamentalement différents. L'agent qui anticipe fonde sa prévision sur les informations dont il dispose, alors que le spéculateur cherche à prévoir la décision des autres agents (« Le Monde Economie » du 2 décembre 1997). Le premier achètera, par exemple, l'action d'une société parce qu'il estimera que ses futurs profits s'accroîtront (l'entreprise lui semble bien gérée et son marché prometteur). Le second prévoira que l'action fera l'objet d'une demande soutenue, donc que son cours augmentera et qu'il est opportun d'acheter. En temps normal, les deux attitudes peuvent aboutir au même résultat. Mais le comportement spéculatif permet aussi de comprendre les processus cumulatifs qui sont à l'œuvre dans les crises, et le rôle des institutions publiques pour permettre le retour à un fonctionnement normal du marché.

Deuxièmement, la distinction entre anticipation et spéculation est intéressante par l'organisation des marchés qu'elle implique. Un marché financier est d'autant plus efficace qu'il favorise l'anticipation et décourage la spéculation. Cela conduit à *deux principes* : plus il y a d'opacité sur les motivations des acteurs du marché, moins la spéculation peut avoir de prise, et donc plus le marché impose des comportements d'anticipation ; moins il y a d'information sur la valeur des actifs, plus l'anticipation est difficile, et donc plus il y a de risque que le marché soit spéculatif.

Le marché efficace est donc celui qui conjugue l'opacité sur les motivations des autres intervenants et la transparence quant aux informations pertinentes sur les valeurs. Il oppose, en quelque sorte, la figure du village, où chacun surveille son voisin, à celle de la cité, où chacun ne se mêle que de ses affaires.

LES VERTUS DE L'OPACITÉ SUR LES MOTIFS

Eviter que les intervenants d'un marché ne s'intéressent à la motivation des autres passe, en premier lieu, par une simple règle d'anonymat. Les agents doivent savoir ce qui est échangé et à quel prix, mais ne doivent pas connaître l'identité des acheteurs et des vendeurs. Un marché boursier n'est pas le lieu d'une rencontre spontanée d'acheteurs et de vendeurs, mais une institution où les transactions sont effectuées par des intermédiaires. C'est ce secret des marchés, analogue au secret bancaire, qui explique la présence d'autorités chargées de faire appliquer des règles protectrices telles que la réglementation des OPA ou la prévention des délits d'initiés.

L'anonymat cependant ne suffit pas, et les critères de taille et de diversification sont essentiels. Lorsque des milliers d'acteurs différents sont susceptibles de s'intéresser à une valeur, supputer sur leurs décisions est, évidemment, plus difficile. A l'inverse, les petites Bourses dominées par un type d'acteurs sont davantage sujettes à des secousses.

Ce fut le cas des pays émergents, où s'est développé le mécanisme de contagion. Le canal par où circulait l'information sur les décisions des autres était simple : d'une part, il était de notoriété publique que les investisseurs étrangers avaient un rôle actif sur ces places financières ; d'autre part, chacun croyait savoir, à tort ou à raison, qu'en cas de perte sur un marché, ces investisseurs auraient pour réflexe de « prendre leur gain » sur les marchés similaires. La chute de Bangkok s'est ainsi répercutée sur Prague, bien que la République tchèque n'ait pas grand-chose à voir avec la Thaïlande.

LES MACHINES À VENDRE

La Bourse la plus grande, le New York Stock Exchange, concentre, à l'inverse, tous les avantages : sa taille, mais aussi la diversification de ses acteurs, particuliers, gérants d'OPCVM, fonds de pensions, banques, compagnies d'assurance, investisseurs étrangers. Les motivations de l'investisseur moyen y sont impénétrables, si bien que chacun doit s'intéresser à ce dont il doit être question : les futurs profits et les futurs taux d'intérêt.

Les accidents restent malgré tout possibles. Ce fut le cas lors du krach boursier de 1987, où ont été mis en cause les programmes informatiques qui donnaient l'ordre de vendre en deçà d'une certaine baisse. Les intervenants du « Lundi noir » savaient alors, ou se doutaient, que les machines à vendre étaient en marche, et qu'elles allaient se déclencher comme des dominos. Elles tinrent le rôle des agents prévisibles. Les autorités de la Bourse new-yorkaise ont donc institué les coupe-circuit, qui suspendent le marché à chaque variation importante des cours. Ce mécanisme permet de faire savoir que les programmes informatiques ont le temps d'être modifiés (il n'est pas forcément judicieux de vendre en cas de baisse des cours).

Aujourd'hui encore, le président de la Banque centrale américaine essaie de souffler le froid sur Wall Street. Il craint, en particulier, que les ménages américains, qui associent un patrimoine en actions élevé et des dépenses à crédit soutenues, ne soient, en cas de retournement conjoncturel un peu fort, considérés, à tort ou à raison, comme les nouvelles machines à vendre.

LES VERTUS DE LA TRANSPARENCE SUR LES ACTIFS

Mais prévenir la spéculation ne suffit pas. Il faut aussi que la possibilité d'anticiper existe. Une autre fragilité des places asiatiques fut le manque de transparence sur les valeurs qui s'y traitaient.

S'il est possible de se faire une idée des profits futurs d'une entreprise simple qui publie des documents comptables élaborés et certifiés selon des normes connues, l'opération est plus délicate lorsque la société est un conglomérat d'entreprises disparates liées par des accords de refinancement occultes. Que prévoir d'un holding qui mêle des entreprises de biscuiterie, de mécanique lourde, et diverses institutions financières ? L'investisseur, dans ce cas, est plutôt contraint à spéculer : il achètera parce que d'autres achètent (il lui faut réaliser des performances analogues à celles de ses confrères). Mais il vendra dès que d'autres vendent.

Le cas le plus aigu est alors celui des banques. Estimer les profits futurs d'une banque nécessite de connaître ce que les analystes appellent ses actifs non performants, c'est-à-dire le montant de ses crédits octroyés à des agents qui seront en peine de les rembourser. Or non seulement les règles comptables de déclaration des créances douteuses peuvent être mouvantes et peu claires, mais aussi et surtout une conjoncture déprimée peut accroître, dans des proportions considérables, les actifs non performants. Une difficulté spécifique du Japon ou de la Corée tient à ce que les établissements bancaires ont été, à leur tour, perçus comme des machines à vendre.

Ce problème des banques fut même à l'origine d'une réglementation universelle instaurée dans les années 80, le ratio de solvabilité, dit ratio Cooke. Il doit être compris selon ce principe : évitez de montrer vos intentions, et, en particulier, que vous êtes vendeur ; soyez suffisamment capitalisé pour indiquer que vous pouvez supporter des pertes. Mais cela ne suffit pas toujours, comme le montre l'exemple du Japon, qui a longtemps refusé d'engager un plan public de sauvetage de ses banques. L'Etat a, en effet, ce privilège qu'il peut, s'il n'est pas dans une situation financière trop délicate, montrer qu'il peut attendre. Lui faire reprendre les engagements compromis est alors une façon de couper court à la rumeur de vente.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

…NIQUE DE L'ÉCONOMIE

…marché vertueux

IMMOBILIER

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

1997 : Une activité soutenue en fin d'année

Évolution de l'activité immobilière des Compagnies de Paris et des Hauts de Seine depuis 1995

21 323 ventes au mois de décembre 1996

12500 · 7500 · 2500

Jan · Fév · Mar · Avr · Mai · Jun · Jul · Aoû · Sep · Oct · Nov · Déc

1995 · 1996 · 1997

L'année 1997 restera une année particulière pour les marchés immobiliers à Paris et en Petite Couronne, puisqu'elle aura été marquée par un arrêt brutal de l'activité au mois de février et une lente reprise en mars et avril, ceci suite à l'anticipation des acquisitions effectuées en fin d'année 1996 afin de bénéficier de l'abattement fiscal sur les droits de mutation.

L'activité immobilière en dehors de ce phénomène très spécifique a été cependant très soutenue au second semestre puisque nous avons retrouvé des niveaux d'activité très largement supérieurs à 1995. Les résultats provisoires de cette fin d'année 1997 indiquent une activité globale sur l'année supérieure à celle de 1996 de l'ordre de 1% pour les ventes immobilière (soit plus de 98.000 ventes enregistrées par les notaires de Paris et de Petite Couronne).

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01 44 82 24 00



VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 1er

1er Mº Pyramides av. de l'Opéra, p. de t., studios, 33 et 43 m², à partir de 740 000 F. Mme Michaut: 06-07-74-89-62 ou Gérer : 01-42-65-03-03

Montorgueil. Bon imm. Agréable, 2 p. en bon état. Double expo. 450 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

FONTAINE DES INNOCENTS
4 P., ASC., 4e ét.
Pierre de t. 1 800 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 3e

SUPERBE HÔTEL XVIIe RARE 2 P., ASC.
63 m², duplex, 2 600 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

LUXUEUX 5 PCES
Belles prestations, volume style 1900. Px : 4 200 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

MARAIS-PICASSO contemporain duplex s/jardin récept. 3 chbres park. Calme absolu. 4 700 000 F. 01-45-71-01-40

Rech. Urgent 100 à 120 m². Paris. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

PARIS 4e

Arsenal. bel immeuble. Petit studio, vue dégagée. Parfait état. 385 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

RAMBUTEAU : BEL IMM. 3 P., BALCON, ASC.
Pierre de t., 1 485 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

3/4 P., ASC. VUE
Bel imm. pierre de taille. AIM : 01-53-01-99-01

ARSENAL, PRÈS PORT 7 P., 178 m², ASC.
Pierre de t. 3 485 000 F. AIM : 01-53-01-99-01

Marais rue des Rosiers très bel imm. ancien, charme. Bon état. Beau duplex, 115 m², 3e étage, asc., 2 300 000 F. ALC : 01-42-24-07-33

PARIS 5e

S/PL. SORBONNE
Exceptionnel, studette cft, 4e ét. Parquet. 345 000 F. SAFAR : 01-47-64-95-11

PARIS 7e

PLACE BRETEUIL 7e
Rare, 6 p. s/jard. intérieur arboré. Belle réception. A saisir. 3 900 000 F. 01-43-06-98-27

7e Champ-de-Mars av. Charles-Floquet, 2 p. 25 m² s. d'attente 6 m², idéal, prof. lib. adresse prestige. 645 000 F. A voir. 01-45-67-84-24

PARIS 8e

avenue Hoche studio calme asc., pierre de t. 560 000 F. 01-43-59-14-05

PARIS 10e

HÔTEL DU NORD
plus que 2 appts à vendre. Prix exceptionnels vue canal St-Martin gd standing, 3 p. A partir 16 000 F le m². Frais réduits.
AD VALOREM 01-56-59-77-77

PARIS 11e

5 P. + SERVICE
5e ét., asc., pierre de t. *AIM : 01-53-01-99-01*

LEDRU-ROLLIN beau loft d'architecte 150 m² env. parquet, cheminée. 2 650 000 F. 01-47-00-77-27

PARIS 12e

Daumesnil, maison réc. s/3 nivx, gd liv., s. à m., 5 chbres, s-sol, 2 terrasses, tbe. 01-43-35-18-36

Opéra-Bastille
2 P., 538 000 F
Vue dégagée, 6e ét., asc. AIM : 01-53-01-99-01

PARIS 14e

Plaisance récent bon standing séj. 2 chbres, cuis. éq. 80 m², balc. parf. ét. 01-43-35-18-36

Denfert anc. séjour, 3 chbres 2 bains, 87 m², calme, chauff. indiv. gaz. 01-43-35-18-36

Pptaire vend en direct
DU STUDIO AU 6 P.
8-20, r. du Cdt-Mouchotte
– Studio 32 m², 538 000 F
– 2 pces, 42 m², 660 000 F
– 3 pces, 72 m², 1 134 000 F.
SEFIMEG
Bureau de vente s/place du lundi au samedi de 11 h-19 h.
01-43-20-78-24

PARIS 15e

Suffren-Champ-de-Mars duplex, 67 m² env. 1 650 00 F. DVI : 01-44-18-18-07

Montparnasse récent 3 p., 74 m² à rafr., cave, park., px except. 01-43-35-18-36

St-Germain/Solferino beau 145 m² env. dble récept., 4 chbres, 2 bains. 3 750 000 F. DVI : 01-44-18-07-07

PARIS 16e

Radio-France r. Marronniers, stand., studio 27 m² chf., imm., 450 000 F. SAFAR : 01-47-64-95-11

HAUTS-DE-SEINE

LEVALLOIS Mº Anatole-France récent studio, 23 m² + jard. privatif 20 m², 330 000 F. Mme Michaut. 06-07-74-89-62. GERER : 01-42-65-03-03

Neuilly Mº Sablons 6 p., 162 m², ét. élevé, asc., p. de taille. 01-43-59-14-05

LEVALLOIS
INSTITUTIONNEL VEND appts, du studios au 4 p., gardien, asc., chf collectif.
A PARTIR DE 12 700 F LE M² AD VALOREM
01-56-59-77-77

VAL-DE-MARNE

IVRY, vd F2 37 m² Proche Paris 13e arrond. Ds petite copropriété 3e ét. R.-de-jard., calme, faibles ch. Cave. Px : 375 000 F. T. : 01-48-52-80-49 ap. 19 h.

ÉTRANGER

Portugal, Algarve
Résidence exceptionnelle de style japonais, 300 mètres au-dessus de l'océan Atlantique, prête à habiter, sur 3 500 mètres carrés dont 500 mètres carrés habitables, entièrement meublée, appareils télévision haut de gamme, équipement haute fidélité, ordinateur personnel, sauna, jacuzzi, calligraphie japonaises originales, etc. Climatisation, chauffage central, cheminées de pierre à la française, plafonds, murs et planchers en chêne français et acajou africain, cuisine de granit italien, jardin de pierre japonais avec étang et pont de bois, piscine couverte à air et eau chauffés. système de sécurité intégral avec caméras d'observation. CONTACT : tél. : 351-89-992-000, fax : 351-89-992-222. Sur demande, envoi par courrier avion d'une vidéo VHS/PAL de présentation complète de l'ensemble de la propriété. Prix non négociable : 2 200 000 $ US.

LOCATIONS

OFFRES VIDES

MARAIS-LUXE RUE PASTOURELLE
stand., asc., chauff., park. dble liv. 45 m² poutres 6 250 net 2 p. 55 m², 7 180 F net 2/3 p. 65 m² 8 150 F net. SAFAR : 01-47-64-07-50

Cardinal-Lemoine prox. St-Germain, 5 p., 3 chbres, 4e ét., asc., 90 m², 12 500 F. 01-40-51-06-07

Rue de Lille, 2 p. refait neuf, meublé, asc., conf., LL, LV, min. 6 mois 6 800 F c/c. T. 05-45-71-04-27 12 h-14 h/20 h-22 h

78 – POISSY av. des Ursulines résidence de 1982 en plein centre entre la mairie et le marché avec cave, park., chauf. et eau chde collectifs
– 2 p. de 51 m² 6e ét., loggia 4 m², 3 641F ch. comp., com. 2 056 F
– 3 p. de 71 m² 2e ét., loggia 4 m², 4 710 F ch. comp., com. 2 584 F.
AGIFRANCE. 01-49-03-43-03

78 ROCQUENCOURT 5 P., 120 m², 1er ét., balc. 36 m² Cave et parking. 9 523 F c.c., com. 5 579 F. AGIFRANCE. 01-49-03-43-03

OFFRES MEUBLÉES

Meudon, 92.
Maison 19e tt conf. 280 m², gd jard., calme. Prox RER, 23 000 F/mois. Tél. : 01-45-45-94-05

DEMANDES VIDES

MASTER GROUP
47, r. Vaneau, 75007 Paris rech. appts vides ou meublés. Toutes surfaces pour cadres banques et grandes sociétés. 01-42-22-98-70

AGENDA

ARTISANS

Peinture, électricité, décor, agencement, travail soigné.
01-47-00-33-01

ÉLEVAGE

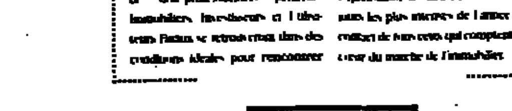
Quartier Horse Paint Horse
propose produits issus des meilleures lignées loisirs perf., mental, confirmation, aptitudes, modèles couleurs sélectionnées et garanties + pension au pré et au boxe (dépt 70). Tél. : 03-84-68-34-08. Fax : 03-84-68-31-76.

COURS

PIANISTE
Salzburg Mozarteum Université de Cambridge cours adultes et enfants.
Tél. : 01-43-54-73-26

STAGES

Stages de théâtre avec comédienne prof. improv. écoute de soi et de l'autre, travail s/texte 2 w-e/mois 14 h-19 h sam.-dim. 350 F représentations à Paris en juin. Jeanne Poitevin. 01-42-08-65-78



PROPRIÉTÉS

Gordes Lubéron. Maison provençale, 160 m² hab. terrain boisé 4 000 m² pisc. 6 × 12, px : 2 MF. Tél. : 06-80-30-12-73

A 1 h de Paris direct A6 gare SNCF sur place splendide corps de ferme en fer à cheval sur son terrain 4 ha vaste séj. cathédrale cheminée, salon, cuis., 3 chbres, bain, wc + nombreuses dépend. Px total 795 000 F. Crédit possible. Tél. : 02-38-85-22-92. 24 heures sur 24.

Landes, 20' océan 45' Bordeaux, 1 km A10 mson de maître 1900, ch. cent. sans trvx, 350 m² hab. dépend. 66 m² hab. ds parc arboré. 1 ha. Px : 1,5 MF. Tél. : 05-58-90-97-61 HB

A saisir. 45 mn de Paris Gien. Splendide maison de Mº sur son terrain de 8 ha clos. Récept. vaste cuis. équipée donnant sur véranda, 5 chbres, bain, wc, garage, cave à vin et plan d'eau. Px total 980 000 F. Crédit possible. Tél. : 02-38-85-22-92. 24 heures sur 24.

CLAMART GARE
5 chbres, gd jardin 3 850 000 F. 01-34-60-39-08.

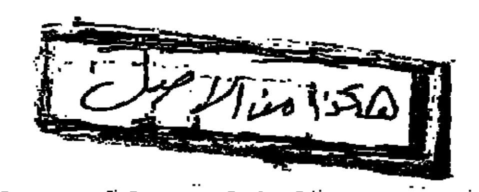
MAISONS

18e Villa Vauvenargues Maison 320 m² très bon état, poss. mixte. 3 800 000 F. 01-47-00-77-27

VIAGERS

XVIIe pte de Clichy 3 p. libre, couple 60 ans. 250 000 F + 2 800 F/mois. 01-42-65-07-57

ILE-ST-LOUIS Béthune, beau 80 m² occupé 77 ans. 1 200 000 F comptant. 01-42-65-07-57



IMMOBILIER

NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS



7e arrondissement



15e arrondissement

RÉGION PARISIENNE

78 Carrières-sur-Seine

RÉGION PARISIENNE (suite)

92 Levallois Perret

92 Vanves

PROVINCE

NEUF ET RÉSIDENTIEL
C'EST CHAQUE LUNDI (daté mardi)
POUR ACHETER, INVESTIR…